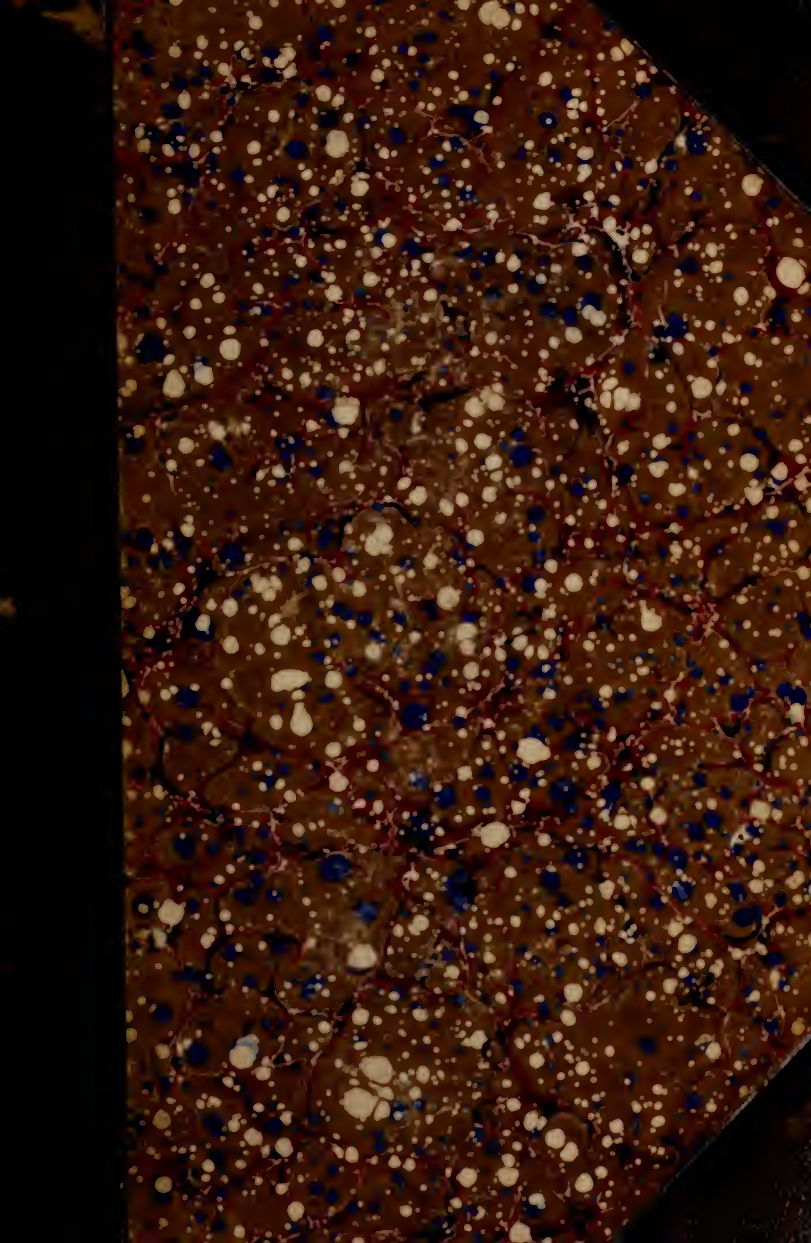




HISTOIRE

DES

PROTESTANTS DE PROVENCE

DU COMTAT VENAISSIN

ET DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

VOLUME SECOND

COMTAT VENAISSIN ET PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

OUVRAGES THÉOLOGIQUES ET AUTRES DU MÊME AUTEUR :

Recherches critiques sur l'épître de Jude (Ouvrage couronné et traduit en anglais) ; Strasbourg et Paris, 1851, in-8°, XII et 218 pages.

Le Nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc. Version nouvelle, faite sur le texte comparé des meilleures éditions critiques, etc. (Adoptée par la Société biblique protestante de Paris); Paris, 1858, in-12.

Commentaire sur le Nouveau Testament; Paris, 1863, 4 vol. in-12.

Le Pentateuque mosaïque défendu contre les attaques de la critique négative; Paris et Strasbourg, 1865, in-8°, VII et 189 pages.

La Palestine ancienne et moderne, ou Géographie historique et physique de la Terre-Sainte, avec trois cartes chromo-lithographiées : Paris et Strasbourg, 1868, in-8°, XXIV et 600 pages.

L'instinct religieux, la raison et Jésus-Christ, discours apologétique : Paris, 1863, in-8°, 16 pages.

Découverte d'un nouvel exemplaire de la table d'Abydos : Nîmes, 1866, in-8°, 7 pages.

Coup d'œil général sur les langues sémitiques; Paris, 1866, in-8°, 20 pages.

Caractère spécial de la poésie hébraïque; Nîmes, 1867, in-8°, 28 pages.

Symbolisme de l'alphabet hébreu; Paris, 1868, in-8°, 15 pages.

La mer Morte ou lac Asphaltite; Nîmes, 1869, in-8°, avec une carte, 47 pages.

Recueil de formulaires liturgiques pour les ensevelissements : Toulouse, 1879, in-12, 156 pages.

Nouveau recueil de formulaires liturgiques pour les ensevelissements : Paris, 1884, in-12, 146 pages.

TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

HISTOIRE

DES

PROTESTANTS

DE PROVENCE

DU COMTAT VENAISSIN

ET DE LA

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

AVEC

UNE CARTE DE L'ANCIENNE PROVENCE

PAR

E. ARNAUD

PASTEUR

PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE DE CREST, OFFICIER D'ACADÉMIE

VOLUME SECOND

COMTAT VENAISSIN ET PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

I

COMTAT VENAISSIN



AVANT-PROPOS



LES protestants du comtat Venaissin, qui étaient les sujets directs du pape, ne jouirent à aucun moment du libre exercice de leur religion, malgré vingt-huit années de luttes à main armée, dans lesquelles ils furent le plus souvent vainqueurs. C'est à grand'peine si, après avoir versé le plus pur de leur sang, ils obtinrent la liberté du for intérieur et la jouissance de leurs biens cent fois confisqués. Les quelques églises qu'ils fondèrent durèrent peu. Les capitaines huguenots qui portèrent la guerre dans le comtat Venaissin se firent, il est vrai, accompagner, à l'exemple de leurs autres frères d'armes du royaume, de ministres de leur religion qui, après la prise d'une place, y prêchaient sur l'heure les doctrines évangéliques; mais sans faire remarquer que ces chefs, ambitieux de nouvelles conquêtes, ne faisaient que passer dans les lieux conquis ou n'y laissaient que des garnisons insuffisantes pour protéger le troupeau naissant, il aurait fallu, pour que les prédications réformées portassent des fruits, qu'elles se fussent renouvelées pendant un certain temps; en d'autres termes, que les lieux évangélisés

demeurassent au pouvoir des huguenots quelques années. Or, tel ne fut pas le cas des places du Comtat, que les huguenots prirent et reprirent tour à tour sans jamais les garder longtemps, sauf dans de rares exceptions. Dans de telles conditions, il était difficile que des églises pussent s'affermir et même se fonder. De là vient que, s'il y a une histoire des protestants du comtat Venaissin, il n'y a pas d'histoire des églises réformées de ce pays.

Notre travail est donc presque exclusivement un récit des luttes armées que les huguenots du Comtat soutinrent contre les soldats du pape, auxquels s'adjoignirent souvent des troupes catholiques venues de Provence, de la même manière que les huguenots du Comtat furent fréquemment secourus par leurs coreligionnaires de la principauté d'Orange, du Dauphiné et quelquefois du Languedoc.

Les divisions historiques que nous avons adoptées pour cette portion de notre œuvre sont celles de l'histoire des protestants de Provence. Le comtat Venaissin. enclavé dans les terres royales, ne pouvait demeurer étranger à leurs destinées, et ses annales, par ce seul fait, sont étroitement liées à celles de la France. Plusieurs traités de paix, conclus par le roi avec les huguenots de ses Etats, visent spécialement le Comtat, et l'on voit les grands chefs protestants du royaume se préoccuper sans cesse du triste sort de leurs coreligionnaires de ce pays et s'efforcer de l'adoucir selon leur pouvoir. Ce motif seul était suffisant pour justifier l'identité des divisions historiques des deux ouvrages, bien que, pour le Comtat, celles-ci ne soient pas toujours rigoureuses.



SOURCES PRINCIPALES

DE

L'HISTOIRE DES PROTESTANTS DU COMTAT VENAISSIN

I. IMPRIMÉS.

Loys de Perussiis, Discours des guerres de la Comté de Venaiyscin et de la Provence : Ensemble quelques incidentz ; Avignon, 1563, in-4°.

Loys de Perussiis, Le second livre des discours des guerres de la Comté de Venaiscin ; Avignon, 1564, in-4°.

Louis de Perussis, Histoire des guerres du Comté Venaissin, de Provence, de Languedoc ; dans d'*Aubais et Ménard*, Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France ; Paris, 1759, in-4°, t. I. — C'est l'abrégé des deux livres précédents et du troisième, que nous citons plus loin et qui n'a pas été imprimé.

[*Le Père Justin*], Histoire des guerres excitées dans le Comté Venaissin et dans les environs par les calvinistes du seizième siècle; Carpentras, 1859, in-12 (1re édit. Carpentras, 1782, 2 vol. in-12).

Articles de la paix conclue à Nismes le VII novembre M.D. LXXVIII, arrestez entre les deputez du Roy de Navarre et ceux de la Religion réformée du Conté de Venisse et Archevesché d'Avignon... Die, 1613, in-8°.

G. *Charvet*, Traité de Nîmes de 1578, etc. ; Nîmes, 1881, in-8°.

Commentaires des guerres civiles de nostre temps, d'*Honoré Henry*, secrétaire de la ville et cité d'Avignon (en vers); Avignon, 1565, in-4°.

*
* *

Sebastiano Fantoni Catrucci, Istoria della città d'Avignone et del Comtado Venesino ; Venezia, 1678, 2 t. en 1 vol. in-4°.

Charles Perrin (de l'Isère), Etats pontificaux de France du seizième siècle ; Paris, 1847, in-8°.

Granget, Histoire du diocèse d'Avignon et des anciens diocèses dont il est formé ; Avignon, 1862, 2 t. in-8°.

Barjavel, Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse ; Carpentras, 1841, 2 t. in-8°.

Barjavel, Le seizième siècle au point de vue des convictions religieuses, principalement dans les contrées dont a été formé le département de Vaucluse, etc. ; [Carpentras, 1866,] in-8°.

Cottier, Notes historiques concernant les recteurs du ci-devant Comté Venaissin ; Carpentras, 1806, in-8°.

*
* *

Achard, Inventaire sommaire des archives communales d'Avignon ; Paris, 1863, in-4°.

Guérin, Abrégé de l'histoire d'Avignon, 1841, in-8°.

Aubenas, Notice historique sur la ville et le canton de Valréas ; Paris, 1838, in-12.

Lucien Gap, Buisson (Vaucluse), dans le Bulletin de la Soc. départ. d'archéol. et de statistiq. de la Drôme, année 1876.

Lucien Gap, Tentative des protestants sur Séguret, en 1578, d'après Pérussis, dans le Bulletin, *id.*, année 1875.

Boyer de Sainte-Marthe, Histoire de l'église cathédrale de Vaison ; 2 liv. avec deux paginations ; Avignon, 1731, in-4°.

Louis Ruffet, Lambert d'Avignon, le réformateur de la Hesse ; Paris, 1873, in-12.

Ferdinand Saurel et Alfred Saurel, Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire ; Avignon et Marseille, 1882, in-8°.

*
* *

Secousse, Mémoire historique et critique sur les principales circonstances de la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde ; Paris, 1764, in-12.

*Le marquis de C**** [Cambis de Velleron], Additions au Mémoire historique et critique de la vie du maréchal de Bellegarde (par Secousse) ; Paris, 1767, in-12.

Bouchitté, Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun ; Paris, 1862, in-4°.

Gaufrès, Claude Baduel et la réforme des études au seizième siècle : Paris, 1880, in-8°.

Mémoires de *Félix Platter*, médecin bâlois, traduits par Ed. Fick ; Genève, 1866, in-8°.

II. MANUSCRITS.

Louis de Pérussis, Troisiesme Discours et Commentayres ; ensemble la Continuation et troubles de ce temps tant à la Comté de Venayscin que Languedoc (1564-1573), in-folio (à Carpentras et à Avignon).

Fornery Joseph, Histoire ecclésiastique et civile du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon, 3 vol. in-folio (à Carpentras et à Avignon).

Jean de Morelli, Discours des guerres de la Comté de Venaysin et de la Provence, in-4° (à Carpentras).

De Cambis de Velleron, Annales de la ville d'Avignon, 6 vol. in-fol. (à Avignon).

Laurent Drapier, Annales d'Avignon (à Avignon).

Bertrand, Journal sur les guerres civiles du Comté Venaissin (à Avignon).

Histoires d'Avignon de *Morenas*, *Teyssier*, *Fransoy*, etc. (à Avignon).

Sommaire de toutes les délibérations de conclusions des trois Etats du pays du Comtat Venaissin depuis l'an 1400 jusques 1700 inclusivement, etc. (Biblioth. de Carpentras, ms. 263).

Instruction baillée aux commissaires allans en Avignon pour le fait de ceux de la Religion prétendue réformée, du 22 septembre 1612 (Arch. nation. TT, 329).

Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Avignon, du Comté Venaissin et de la principauté d'Orange (Bibl. nation., fonds Brienne, nº 85).





HISTOIRE

DES

PROTESTANTS DU COMTAT VENAISSIN

COMMENCEMENTS DE LA RÉFORME DANS LE COMTAT VENAISSIN. PERSÉCUTIONS PRÉCOCES (1522-1538).

E premier habitant du comtat Venaissin (1) qui embrassa la Réforme paraît avoir été le célèbre François Lambert, d'Avignon, le réformateur de la Hesse. Né en 1487, d'une famille originaire d'Orgelet en Franche-Comté, et fils du secrétaire de la légation du palais apostolique d'Avignon, il était entré en 1502, âgé seulement de seize ans et quelques mois, dans le couvent des Frères mineurs, où il prononça le triple vœu d'obéissance, d'abstinence et de pauvreté. Sa vive

(1) Ce petit Etat, qui était sous la dépendance immédiate des papes, et leur propriété, comprenait, à peu de chose près, en retranchant la principauté d'Orange, qu'il entourait presque de toutes parts, les arrondissements actuels d'Orange, Carpentras et Avignon, ressortissant au département de Vaucluse.

intelligence et son talent oratoire remarquable, rehaussés par un noble visage et une taille imposante, le firent choisir comme prédicateur de son Ordre et lui acquirent une renommée dont ne tardèrent pas à être jaloux ses confrères, qui l'abreuvèrent de tels dégoûts qu'il demanda à entrer dans l'Ordre des Chartreux, mais sans pouvoir en obtenir la permission de ses supérieurs.

Quelques traités de Luther, tombés entre ses mains à cette époque, lui révélèrent la grande doctrine de la justification par la foi prêchée par le réformateur. Les moines brûlèrent les traités ; mais la semence évangélique avait porté ses fruits, et Lambert, profitant d'une mission que lui confia son Ordre en 1522, quitta son couvent et se retira à Wittemberg, où il publia en latin, dès le mois de février de l'année suivante, les motifs de son changement de religion : « Ayant prononcé jadis, » dit-il, « dans un état d'entière ignorance, des vœux complètement opposés à la profession chrétienne, j'abjure toutes les inventions des Frères mineurs, déclarant tenir le saint Evangile pour la seule règle nécessaire de ma foi et de celle de tous les chrétiens... Je désavoue tout ce qui, dans mes anciennes prédications, n'est pas en parfait accord avec la simplicité de l'Evangile. J'adjure tous ceux qui m'ont jadis entendu prêcher ou qui ont lu mes écrits de rejeter tout ce qui n'est pas conforme à la vérité maintenant révélée. » Quelques mois après, il fit paraître, également en latin, des commentaires évangéliques sur la règle des Frères mineurs, qui n'étaient pas autre chose qu'un éloquent appel adressé à ses anciens confrères pour les engager à embrasser la foi évangélique. « Je ne veux pas attaquer, » dit-il dans sa dédicace, « le peuple monacal, parce que jadis moi-même j'en ai fait partie dans mon égarement ; mais je désire que ceux qui sont égarés reçoivent de Christ

la connaissance indispensable de la vérité, afin qu'ils ne périssent point, mais qu'ils viennent au salut. Je voudrais pour cela devenir moi-même anathème. » Les anciens collègues de Lambert reçurent fort mal son invitation. Il existe pourtant une lettre d'un franciscain d'Avignon qui s'informe de lui plutôt en curieux qu'en ennemi, et il est vraisemblable que ce moine ne fut pas le seul à être impressionné par les écrits de Lambert.

La conversion des Vaudois du village de Cabrières et autres lieux du comtat Venaissin aux idées luthériennes (1530) favorisa la diffusion de celles-ci dans ce pays. A l'instar de leurs frères de Provence, ils reçurent de la Réforme comme un nouveau baptême qui les remplit d'un zèle missionnaire ardent, et, de proche en proche, leurs doctrines, devenues plus pures par l'étude de la Bible et la pratique de la piété, se propagèrent rapidement. Mais les persécutions ne les laissèrent pas jouir longtemps de leurs succès. Le moine jacobin Jean de Roma, dont il a été déjà parlé (t. I, p. 4), s'acharna à leur perte, et, comme en Provence, il commit à leur égard toutes sortes d'exactions et d'atrocités (1532). Le trop célèbre Jean Maynier, seigneur d'Oppède, marchant sur ses traces, suscita des procès d'hérésie à ceux d'entre eux qui étaient établis sur ses terres comme vassaux, et refit sa fortune aux dépens de la leur (t. I, p. 58). Deux ans après, l'évêque de Cavaillon persécuta à son tour les Vaudois de son diocèse et en fit condamner plusieurs au feu (t. I, p. 11) (1).

Ces violences n'arrêtèrent pas le mouvement de la Réforme dans le Comtat; car, en 1538, on comptait dans Avignon même un certain nombre de luthériens.

(1) Pour ne pas rompre le fil de l'histoire des Vaudois du comtat Venaissin, qui se lie intimement à celle des Vaudois de Provence, nous avons réuni les faits qui regardent les uns et les autres dans notre t. I, p. 2-101.

Pierre Caroli, de Rozay en Brie, ancien docteur en théologie et prieur de Sorbonne, leur prêcha l'Evangile « tant purement qu'il a pu, » dit une pièce du temps, « dont ceux qui aiment l'Evangile (desquels y a grand nombre de par de là) étaient grandement consolés. » La cité papale renfermait même à cette époque des prisonniers pour la foi, car le même document ajoute que Caroli « leur faisait toute assistance, même aux prisonniers..., admonestant aucuns secrètement et priant pour eux et pour leur délivrance (1). »

MARTYRE D'UN LIBRAIRE A AVIGNON (1540).

Il a été parlé, dans l'*Histoire des protestants de Provence*, du conciliabule que les archevêques d'Aix et d'Arles et plusieurs autres gens d'église tinrent à Avignon, en 1540, pour hâter l'exécution de l'arrêt de Mérindol (t. I, p. 29). Immédiatement après la réunion, l'archevêque d'Aix voulut partir pour remplir la commission dont l'assemblée l'avait chargé auprès du président du Parlement; mais comme, le lendemain, devait avoir lieu un grand banquet chez l'évêque Rieux, à Avignon, on le pressa de rester un jour de plus pour y assister, et il accepta. Les « dames d'Avignon les plus belles et renommées » avaient été invitées. « Après avoir dîné, dansé et joué à la manière accoutumée, les Révérends s'en allèrent promener en attendant le souper. Or, comme ils passaient par la rue des Changes, menant les damoiselles, ils s'arrêtèrent à regarder des peintures et portraits déshonnêtes... Ils achetèrent ces belles images, et, s'il y avait quelque énigme ou quel-

(1) Herminjard, t. I, p. 118-128 et note 5 de la page 128; — Crespin, fol. 151; — Bèze, t. I, p. 27.

que chose difficile à entendre..., ils en donnaient joyeusement prompte exposition. » En continuant leur promenade par la ville, ils arrivèrent devant la boutique d'un libraire qui avait exposé des Bibles latines et françaises. Les « prélats, le regardant, furent ébahis et lui dirent : — Qui t'a fait si hardi de déployer une telle marchandise en cette ville ? Ne sais-tu pas que tels livres sont défendus ? — Le libraire répondit : — La sainte Bible n'est-elle pas aussi bonne pour le moins que ces belles images et peintures que vous avez achetées à ces damoiselles ? — Il n'eut pas sitôt dit cette parole, que l'évêque d'Aix dit : — Je renonce ma part de paradis, s'il n'est luthérien. — Sur-le-champ le pauvre libraire fut empoigné et bien rudement mené en prison, » au milieu des cris : Au feu ! au feu ! poussés par la populace, qui se mit sur l'heure à le maltraiter, de telle sorte qu'il arriva à la prison tout couvert de sang. Dès le lendemain, on lui fit son procès. Les évêques opinèrent pour qu'on le brûlât ; mais le juge Laber et quelques autres, n'estimant pas qu'il fût digne de mort, voulurent le contraindre seulement à reconnaître l'archevêque d'Aix et ses collègues comme de vrais pasteurs de l'Eglise de Jésus-Christ ; mais le libraire, s'y étant refusé, fut condamné au feu et brûlé le même jour. « Pour l'enseigne de la cause de sa condamnation, il portait deux Bibles pendues à son cou, l'une devant, l'autre derrière. Ce n'étaient pas fausses enseignes, car vraiment le pauvre libraire avait la Parole de Dieu au cœur et à la bouche, et ne cessa, par le chemin et au lieu du supplice, d'exhorter et admonester le peuple de lire la sainte Ecriture, tellement que plusieurs furent émus à s'enquérir de la vérité. » Les prélats, voyant cela et apprenant que plusieurs personnes trouvaient inique la condamnation du martyr et coupable

l'injure qu'on avait faite à la Bible, firent publier à son de trompe, à Avignon et dans tout le Comtat, que « tous ceux qui auraient des livres en français traitant de la sainteté de l'Ecriture » eussent à les apporter sous peine de mort.

On ne peut s'expliquer une pareille susceptibilité chez des hommes dont la conduite, comme on vient de le voir, était si peu en harmonie avec leurs charges. Jean Montaigne, professeur de droit à l'université d'Avignon, écrivait à ce propos, le 5 janvier 1528, à Boniface Amerbach, de Bâle, son ancien pensionnaire : « La peste a cessé presque partout chez nous..., mais nos prêtres n'en continuent pas moins de hanter les mauvais lieux, de jouer, d'écorcher, de piller le peuple, de perdre les âmes, de commettre des injustices (1). »

BADUEL, RECTEUR DU COLLÈGE DE CARPENTRAS. SES LIAISONS AVEC SADOLET, D'ALLEINS, VALÉRIOLE ET DES ISNARDS (1544, 1545).

Pendant que les luthériens étaient martyrisés à Avignon, ils trouvaient à Carpentras des protecteurs et des amis, grâce à la douceur de mœurs et à l'élévation d'esprit de l'évêque de cette ville, le célèbre cardinal Sadolet (2). La présence de Claude Baduel à Carpentras en est la preuve. Ce savant professeur du Collège des arts de Nîmes, qui était luthérien de cœur, avait noué d'étroites relations avec le pieux évêque, et à la suite de luttes pénibles qu'il eut à soutenir avec son collègue

(1) Herminjard, t. II, p. 33 : « Apud nos ferè ubique cessavit pestis... Nec tamen presbiteri nostri propterea minus scortantur, ludunt, populum excoriant, expillant, animas perdunt, injusticias faciunt. » — Crespin, fol. 144 ; — Sur l'ignorance et la corruption du clergé, voy. aussi de Cambis de Velleron, *Annales de la ville d'Avignon*, t. IV, fol. 206 (ms.).

(2) Voy. t. I, p. 37.

Bigot, et dans lesquelles nous n'avons pas à entrer, il fit connaître, en 1544, à Sadolet, son intention de chercher un champ de travail plus paisible. Le cardinal et les consuls de la ville, qui étaient précisément à la recherche d'un principal pour leur collège, furent heureux de s'assurer le concours d'un humaniste aussi éminent et lui proposèrent la direction de leur collège avec un traitement de 300 livres. Baduel envoya aussitôt son adhésion, et, pour préparer ses nouveaux amis aux réformes qu'il se proposait d'introduire parmi eux, il fit imprimer, le 26 août 1544, sous forme de « lettre au cardinal Sadolet, » un traité latin « des devoir et charge de ceux qui entreprennent l'instruction de la jeunesse (1). » C'est une exposition magistrale, écrite en un style cicéronien, quoique un peu diffus, de la marche à suivre dans l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique, en même temps qu'une critique de la façon défectueuse dont les études étaient conduites dans les collèges de Nîmes, de la Gaule Narbonnaise et de la Provence. Baduel dépeint, sous de tristes couleurs les maîtres qui y enseignaient et qui passaient leur vie à courir d'école en école, témoin cet alchimiste dont les services, refusés par le Collège des arts de Nîmes, furent accueillis par le collège de Marseille.

Baduel s'établit à Carpentras en septembre 1544 et, quelques mois après, donnait à Calvin d'intéressants détails sur son enseignement. « Les jours de fête, » dit-il, « j'explique les Proverbes de Salomon et je forme mes élèves, dont le nombre est fort considérable, à la crainte de Dieu et à la vraie piété. Beaucoup d'habitants assistent à ces leçons. Dans le reste de mon en-

(1) *De officio et munere eorum qui erudiendam juventutem suscipiunt, epistola ad Carol. Sadoletum; Lugd. Gryph.*, 1544, 2626. Aug.

seignement, je ne traite aucun sujet qui ne renferme quelque pensée sérieuse et quelque sainte leçon. Je vois, avec cette manière d'instruire, des progrès s'accomplir non seulement dans le savoir élégant, mais encore dans la piété, et naître chez beaucoup de personnes un grand zèle pour la sagesse divine et la religion. Et je dois m'attacher à cette voie avec d'autant plus de soins qu'il n'y aucune ville en Provence et dans la Gaule Narbonnaise qui ne soit grandement plongée dans la barbarie et la superstition. Celles-ci me paraissent devoir céder la place au culte des belles-lettres et de la piété. Je suis secondé par des hommes excellents et jaloux de la gloire de Christ, notamment par le trésorier du prélat, personne d'un grand crédit, particulièrement bien disposé et d'une sainteté de vie admirable. Grâce à son zèle et à sa bienveillance, l'Evangile a fait de grands progrès dans ces quartiers. C'est pourquoi je désire, lorsque tu m'écriras (ce que, certes, tu peux faire quand tu as affaire à des hommes sûrs), que tu lui écrives aussi pour lui montrer que son zèle et sa foi te sont agréables et pour l'exhorter à la persévérance. Je ferai tous mes efforts pour ne pas être au-dessous de mon devoir et des grandes facilités que Dieu me donne. Prie Dieu qu'il soutienne mes forces spirituelles et corporelles pour que je puisse remplir une si grande tâche. J'espère surmonter, par sa grâce, toute inquiétude et toute peine. »

Le trésorier du pape, mentionné par Sadolet et dont nous regrettons d'ignorer le nom, rendit en 1540, comme on l'a déjà vu (t. I, p. 40), d'importants services aux Vaudois de Cabrières du Comtat, qui avaient toutes ses sympathies. Quant au cardinal lui-même, il était en communauté de sentiments religieux avec Baduel. « Avec lui, » dit ce dernier dans la lettre à Calvin citée plus

haut, « et dans mon enseignement, j'ai soin de me souvenir de ma vocation chrétienne et de confesser Christ autant que je le puis et que je le dois. »

La méthode classique de Baduel rencontra un ennemi acharné dans la personne d'un certain Norman, dont le recteur du collège de Carpentras dit pourtant du bien dans ses lettres, et ses opinions évangéliques ne tardèrent pas à le rendre suspect de luthéranisme. Ce fut sans doute là ce motif qui l'obligea à partir de Carpentras, car, dès le mois de décembre de cette même année 1545, il était de retour à Nîmes et reprenait sa chaire au Collège des arts. Les Vaudois de Mérindol et de Cabrières avaient été massacrés dans l'intervalle (avril), et ce tragique événement avait dû abattre le courage des luthériens de Carpentras et des environs, de telle sorte que le mouvement religieux mentionné par Baduel et auquel ses leçons avaient donné un nouvel essor disparut après son départ.

Pendant son séjour dans le comtat Venaissin, le recteur du collège de Carpentras s'était lié d'une étroite amitié avec quelques hommes d'élite, qui continuèrent leurs relations avec lui lorsqu'il fut de retour à Nîmes. Nous citerons en premier lieu Jacques Reynaud, seigneur d'Alleins, gentilhomme d'Arles, qui prit victorieusement la défense des Vaudois auprès de Barthélemy Chassannée, président du Parlement de Provence (1), et qui confia son fils Robert, en 1548, à Baduel : ce qui fournit au professeur l'occasion d'aller plusieurs fois à Arles avec son élève. Baduel avait également pour ami un autre habitant de cette ville, le célèbre médecin Valériole, que La Lauzière, dans son *Abrégé chronologique de la ville d'Arles*, dit avoir orné d'emblèmes, de

(1) Voy. t. I, p. 33 et 543.

guirlandes et de devises les arcs de triomphe sous lesquels Catherine de Médicis et Charles IX passèrent lors de leur voyage de pacification à travers la France en 1564. Ces deux hommes, luthériens de cœur, ne sentirent pas la nécessité de se séparer de l'ancien culte, et, comme beaucoup de bons mais timides esprits de leur temps, se bercèrent de l'espoir d'en opérer la réforme sans schisme. Ils moururent sans se déclarer partisans des idées évangéliques et reçurent les plus grands honneurs funèbres d'une église qui les eût excommuniés si elle avait connu leurs véritables sentiments.

Baduel se lia encore d'amitié avec le docteur en droit Gabriel des Isnards, de Carpentras, qui laissa, en 1560, sa femme, son état, son pays et ses biens pour embrasser le ministère évangélique et se réfugia d'abord à Orange, où il mourut en septembre 1573, au moment où il briguait la charge de conseiller au Parlement de cette ville. Ses biens avaient été confisqués pour crime d'hérésie, et Fabricio Serbelloni, général des armes du pape, posa en 1564 la première pierre d'une église élevée sur l'emplacement de la maison qu'il possédait à L'Isle (1).

Huit ans après le supplice du libraire d'Avignon, Nicole Grenier, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, publia dans cette ville, pour défendre la doctrine catholique, un livre de controverse dont voici le titre : *Le bouclier de la foy en forme de dialogue, extrait de la S. Escripture, des sainctz pères*, etc. Avignon, Imbert Parmentier, 1548, in-16.

(1) Deux lettres de Baduel à Calvin, du 6 janvier 1545 (*Calvini opera*, vol. XI, n° 270, et vol. XX, n° 4141); — Gaufrès, *Claude Baduel*, p. 129-134; 197-200, 219-225; — Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 152; — Justin, p. 212; — La Lauzière, à l'année 1549.

NOUVEAUX MARTYRS. JUSTE COMPLAINTE DES FIDÈLES DE FRANCE (1552-1560).

Quelques années plus tard, en 1552, le jeune Félix Platter, fils du célèbre imprimeur Thomas Platter, de Bâle, se rendant à Montpellier pour faire ses études de médecine, passa à Avignon et fut à la fois témoin de la corruption de cette cité et de la cruauté avec laquelle elle traitait les luthériens. « Je descendis à l'hôtellerie du *Coq*, un mauvais gîte, hanté par des bateliers aux larges chausses et aux bonnets bleus. J'avais grand peur, car j'étais seul et ne pouvais me faire comprendre de personne. De toute la nuit à peine fermai-je l'œil. La longueur du pont de pierre qui traverse le Rhône est d'environ 1,300 pas. Au milieu est une avance qui porte une chapelle. Le pavé est formé de petites dalles blanches et polies, de sorte qu'au lieu de passer à cheval, il est plus prudent de conduire sa monture par la bride. On disait qu'il était impossible de ne pas rencontrer sur ce pont deux moines, deux ânes et deux ribaudes (filles de joie). Celles-ci étaient sous la protection du pape, lui payant tribut. Elles avaient une supérieure nommée par dérision l'abbesse. Dans la même ville se trouve le palais qui a servi de résidence aux papes, lorqu'ils transportèrent le siège de Rome à Avignon. Au haut de l'édifice, on montre une cage de fer. On y avait enfermé un chrétien réformé. Il y resta longtemps exposé à toutes les intempéries; enfin, récemment, la mort l'avait délivré de ce supplice (1). »

La cité papale allait compter bientôt de nouveaux

(1) *Mémoires* de Félix Platter, médecin bâlois, traduits par Edouard Fick (1536-1614). Genève, 1866, in-8°.

martyrs. En 1555, deux écoliers d'Orange qui étudiaient à Avignon, Louis et Michel Sergent, convaincus de luthéranisme, furent condamnés à demander pardon à Dieu et à abjurer leurs hérésies dans toutes les églises collégiales de la ville, en chemise, tête et pieds nus, avec une croix à la main, et à être emprisonnés leur vie durant, en jeûnant trois jours la semaine, au pain et à l'eau. Le jour de leur abjuration, on les fit précéder de sergents qui portaient des fagots de bois devant eux, pour marquer le châtiment qu'ils avaient mérité; et quand ils furent arrivés devant l'église de Notre-Dame-de-Dom, on les exposa sur un échafaud, dressé pour la circonstance, pendant qu'un prédicateur débitait, pour les instruire, un sermon contre leurs erreurs. Ils abjurèrent ensuite, et on les enferma, entre quatre murailles, dans le palais papal, d'où ils ne sortirent qu'en 1562, à l'arrivée du comte Antoine de Crussol en Provence. De retour à Orange, ils professèrent la religion réformée, qu'ils n'avaient abjuré que des lèvres (1).

Ces rigueurs ne réussirent qu'imparfaitement à comprimer le mouvement de la Réforme dans la capitale du comtat Venaissin, car cinq ans plus tard, en 1560, au moment même « où, » dit Lapise, « la cruauté se promenait avec le balai ardent de la persécution, » paraissait « en Avignon, chez Trophime des Rives, » un petit opuscule de 40 pages, fort hardi, intitulé : *Juste Complainte des Fidèles de France. Contre leurs adversaires. Papistes et autres. Sur l'affliction et faux crimes, dont les charge a grand tort. Ensemble les inconveniens, qui en pourroient finalement avenir a ceux leur qui font la guerre.* L'auteur s'étendait sur les mœurs scandaleuses du clergé et décrivait ainsi les procédés sommaires dont ils usaient

(1) Honoré Bouche, t. II, p. 627; — Lapise, p. 273; — Justin, p. 92, 93.

à l'égard des luthériens : « Sitôt que devant eux ou les leurs vous ouvrez la bouche pour dire un seul mot de Dieu à bon escient et révérence, vous êtes soupçonnés, voire accusés d'être luthériens et hérétiques; en irez devant le magistrat pour être informé de votre foi, afin de savoir où vous avez appris telle instruction ; serez mis en prison et finalement au feu, si vous tenez bon (comme doit faire chacun chrétien) en la foi et doctrine de Dieu et de son Fils. »

L'auteur exposait clairement, après cela, le but que poursuivaient les évangéliques : « Nous sommes voirement venus nous assembler auprès d'eux et entre eux pour renverser, non pas l'Eglise catholique et chrétienne (comme ils se efforcent de le faire accroire au pauvre simple peuple), mais bien la leur, c'est-à-dire la romaine ; non pas celle toutefois à laquelle récrivait Paul et à laquelle nous nous conformons le plus que nous pouvons, mais bien la papale, c'est-à-dire la partiale et épicurienne, soit qu'on regarde la doctrine, soit qu'on regarde à leurs mœurs et façons de faire tant en public qu'en privé. » « Combien il est étonnant, » dit avec raison Barjavel (1), « que de si vives attaques anticatholiques aient pu se manifester par la voie de la presse dans la cité éminemment papale d'Avignon, où une surveillance très rigoureuse ne laissait pas d'être exercée par le pouvoir dominant. »

Ce n'est pas seulement à Avignon que la Réforme rencontra des adhérents. Il en fut de même dans les autres villes du Comtat. A Bollène, on comptait, parmi ses adeptes, Claude du Villard, prêtre et moine de Saint-Martin, Ordre de Cîteaux ; Nicolas Estran, autre prêtre; Jean Cordéri, Jean Sazi, Antoine Boyer, An-

(1) *Le seizième siècle*, p. 3.

toine Gay, Antoine Bertrand, les quatre frères Mondon, Etienne, Jacques et Gilbert de Faucher (ce dernier appelé le capitaine Faucher). Pendant la première guerre de religion, les quatre frères se réfugièrent à Saint-Paul-Trois-Châteaux, où Gilbert joua le rôle de chef de parti. Ils eurent leurs biens confisqués en 1569, et ceux-ci ne leur furent restitués qu'après le traité de Nîmes de 1578. Mondon fut tué dans une rencontre armée, près de Montdragon (1).

DÉMARCHE DE GUYOTIN AUPRÈS DE MONTBRUN, QUI ENVAHIT LE COMTAT ET PREND MALAUCÈNE (1560).

Vers le même temps, un homme de lettres et jurisconsulte éminent, nommé Alexandre Guyotin, natif de Valréas, qui avait été pasteur à Turin en 1557 et dans l'île d'Oléron en 1559, se rendit en Dauphiné, auprès du célèbre capitaine dauphinois Charles du Puy, seigneur de Montbrun, pour lui exposer que son père et lui avaient été obligés de quitter les Etats du pape depuis de longues années, à cause de leur attachement aux idées évangéliques; « que lui toutefois, voulant être utile à sa nation..., y était depuis quelque temps retourné pour chercher les moyens de dresser une église des fidèles épars dans le pays... ; en quoi il avait quelque peu réussi, mais que le pape, ne pouvant les souffrir, ne leur permettait pas seulement de vendre leurs biens pour se réfugier en pays étranger, parce qu'il voulait s'en saisir en même temps que leur ôter la vie ; » qu'en cette extrémité, une assemblée générale des députés des fidèles du Comtat s'était réunie, dans laquelle on avait avisé aux moyens d'assurer la sécurité des égli-

(1) Communiqué par M. Paul de Faucher, de Bollène, issu de cette famille.

ses et rédiger un rapport pour représenter « à celui qui se disait leur seigneur » l'injustice des mauvais traitements qu'il leur avait infligés. Guyotin ajoutait « que s'il était loisible de résister à la... rage effrénée d'un magistrat légitime, quand il se conduisait au contraire... de tout espèce de droit, combien plus contre un tyran qui aurait usurpé le pays contre toute équité et sous ombre de religion ; comme à la vérité le Pape s'était approprié le pays sur le comte Raymond [VII] de Toulouse, de la maison d'Albret, et après l'avoir excommunié et mis ses pays en interdit... Il alléguait aussi que les papes ne pouvaient tenir lieu de magistrat légitime, vu que toute seigneurie et autorité terrienne leur est défendue de Dieu » (Matth., XX, 25-28). Le jurisconsulte de Valréas concluait en déclarant à Montbrun que l'assemblée des fidèles du Comtat avait décidé « de prendre par force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par la douceur et la raison ; sur quoi, ayant été constitué leur procureur et reçu d'eux toute puissance de disposer de leurs personnes et de leurs biens..., il avait avisé se retirer vers lui pour le supplier de prendre en main... leur cause et défense, qui leur était commune, et se retirer de leur côté pour être chef et conducteur en cette affaire. »

Montbrun, qui avait été obligé de prendre les armes en Dauphiné pour sa défense personnelle, mais qui hésitait à se mettre en révolte ouverte contre le nouveau roi François II, accepta l'offre de Guyotin. Il réunit aux trois cents hommes, presque tous réfugiés de Provence, qu'il avait déjà sous la main, cinq cents Vaudois, que l'intrépide Paulon Richieu, seigneur de Mauvans, venait de lever à Cabrières du Comtat. Il avait été convenu, entre Montbrun et Guyotin, que ce dernier se saisirait, le 6 août, de Vaison, où il avait des intelligences, tandis que le premier prendrait Malau-

cène, où était l'arsenal du pape. La première partie de l'entreprise échoua. Guyotin, retenu au lit par une forte fièvre et apprenant que les habitants de Vaison, redoutant un coup de main, se tenaient sur leurs gardes, rappela les soldats qu'il avait déjà fait entrer secrètement dans la place, et manda à Montbrun qu'il était opportun de retarder l'accomplissement de leur projet. Ce dernier, croyant que Guyotin tenait ce langage faute de cœur, s'empara quand même de Malaucène au jour dit. Il y entra sans coup férir par la porte Duroc, à dix heures du soir, grâce à la trahison du menuisier Gauchier et quelques autres du lieu, qui gagnèrent le portier Termet. Il fit aussitôt abattre les autels et les images des églises, et dresser une église réformée qui fut desservie par le pasteur Pierdouin, qu'il avait fait venir ou amené de Genève dans son château de Montbrun. Il se réservait ensuite de prendre Vaison; mais les huit cents hommes dont il disposait ne lui ayant pas paru suffisants, il attendit de recevoir des renforts. Pendant ce temps, Mauvans s'établissait à Orange et signait une convention avec les consuls, par laquelle ceux-ci s'engageaient à fournir des vivres, des munitions et des armes à la garnison de Malaucène.

Jacques-Marie Salla, évêque de Viviers et vicaire du cardinal Alexandre Farnèse, légat d'Avignon, apprenant la chute de Malaucène, dépêcha à Montbrun le prévôt de Caderousse et Thomas de Panisse, seigneur d'Aubignan, gentilshommes considérables du Comtat, pour connaître ses intentions et parlementer avec lui, pendant que les capitaines Claude Berton de Crillon (le frère du célèbre Crillon) et Novezan, qui accompagnaient les deux députés, aviseraient secrètement aux moyens « de couper la gorge à tous ces guerriers, » en s'aidant des habitants. Montbrun fit répondre aux dépu-

tés, par Guyotin, qu'il ne voulait offenser personne, et que, pour ses intentions, ce n'était pas encore le moment de les faire connaître ; mais apprenant les sourdes menées de Crillon et de Novezan, en même temps que la saisie, par les soldats du vice-légat, de trois mulets chargés d'armes qui lui étaient destinées, et l'arrestation de quantité de gens qui venaient se ranger sous ses drapeaux, il se plaignit aux députés de la déloyauté du vice-légat et les retint prisonniers avec les deux capitaines, jusqu'à ce qu'on lui eût rendu ses gens et ses armes. Le vice-légat s'exécuta ; mais Montbrun, ne laissant partir que les deux députés, retint les capitaines « tant pour raison de leurs menaces que pour être entrés dans la ville sans congé, comme espions contre le droit de la guerre. » Novezan, à qui Montbrun en voulait d'une façon toute particulière à cause de l'acharnement qu'il avait montré dans le massacre des conjurés d'Amboise, fut conduit, la corde au cou, au pied d'une potence, puis gracié et jeté dans une prison, où il mourut quelques jours après des suites de sa frayeur.

Le vice-légat leva quelques compagnies pour reprendre Malaucène ; mais il n'osa pas s'approcher de la place, de telle sorte que les gens du pays se rangèrent plutôt du parti de Montbrun, qui vit sa troupe grossir de plus en plus, tandis que celle du vice-légat diminuait de jour en jour. D'un autre côté, un corps de huguenots du Languedoc, rassemblés sur les bords du Rhône et projetant de faire leur jonction avec ceux de Provence, commandés par Mauvans, pour s'emparer de Lyon, menaçaient le Comtat, malgré la surveillance d'Antoine Escalin des Aimars, baron de Lagarde, dit le capitaine Poulin, qui, sur les conseils du vice-légat, des notables du Comtat et du roi de France lui-même, s'était porté vers le fleuve. Rempli d'alarmes, le vice-

légat pria Hector de Pardaillan, seigneur de La Motte-Gondrin, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, de venir à son secours, et lui offrit une somme de 12,000 écus d'or pour payer les premiers frais de l'expédition.

LA MOTTE-GONDRIN SECOURT LE COMTAT ET CONCLUT LA PAIX AVEC MONTBRUN (1560).

La Motte-Gondrin, « voyant trotter les deniers, » se rendit à la demande du vice-légat; mais avant de rien entreprendre contre Montbrun, il le somma de vider les terres de Sa Sainteté, de se conduire en sujet obéissant du roi et de se mettre à la discrétion de la justice : moyennant quoi il lui ferait grâce. Montbrun répondit qu'il avait quitté le Dauphiné parce qu'on l'accusait de troubler le royaume et qu'il était entré en armes dans le Comtat sur la prière que lui avaient faite les gens de ce pays de venir les défendre contre leurs oppresseurs et parce que, du reste, il n'eût pu trouver de refuge ailleurs.

Sur cette réponse, La Motte-Gondrin fait venir son artillerie de Grenoble et convoque le ban et l'arrière-ban du Dauphiné et les légionnaires pendant que le vice-légat, de son côté, réunit des troupes, dont il confie le commandement à Fouquet de Tolon, seigneur de Sainte-Jalle, et Charles des Alrics, sieur de Rousset, « lesquels pour leurs meurtres et voleries avaient abandonné le pays du roi. » Leurs forces combinées, s'élevant à quatre mille hommes et cinq cents chevaux, s'avancèrent jusqu'à Bollène, mais non sans subir de grandes pertes, soit qu'elles voulussent s'approcher de trop près de Montbrun, soit que celui-ci les attaquât directement. La plus grande défaite qu'elles essuyèrent

fut celle de Saint-André-de-Ramières dans la principauté d'Orange.

Sur ces entrefaites, le cardinal François-Juste de Tournon, archevêque d'Aix et ministre d'Etat, arriva de Rome. Fort mécontent de la levée de boucliers de Montbrun, dont la femme, Justine Alleman de Champs, était la fille de sa sœur, il lui écrivit d'Avignon pour l'engager à déposer les armes, lui promettant, s'il y consentait, de lui faire obtenir sa grâce, la restitution de ses biens et l'autorisation de pratiquer librement sa religion dans son château. Montbrun lui répondit « qu'il avait cherché et cherchait d'avancer la gloire de Dieu, autant qu'il pouvait, et le repos de tant de gens de bien qui avaient été si longtemps persécutés pour la vérité de son Evangile; » et pour lui montrer qu'il avait agi après mûre délibération, « ne pouvant mieux faire pour son salut et le devoir de sa conscience, » il lui envoya une confession de sa foi, « en laquelle il protestait vouloir vivre et mourir. » C'est tout ce que le cardinal put obtenir de lui.

La Motte-Gondrin n'espérant pas venir à bout de Montbrun, quoique ses troupes fussent de beaucoup plus nombreuses que les siennes, et ne trouvant pas d'ailleurs que le vice-légat « lui graissât assez le poignet, » prit le parti de traiter avec son ennemi. Montbrun s'y montra disposé, car, d'une part, des conditions très avantageuses de paix lui étaient proposées et, d'autre part, il savait qu'il allait perdre une partie de ses gens, que le jeune Edme de Ferrières, seigneur de Maligny, l'un des gentilshommes du prince de Condé, et Mauvans devaient conduire à Lyon, dont les huguenots voulaient s'emparer (septembre 1560). Il fut convenu entre La Motte-Gondrin et Montbrun, que ce dernier et ses gens, « comme aussi tous les fidèles du Dauphiné

et du Comtat, auraient un an entier pour disposer de leurs biens ; qu'ils se retireraient dans le courant d'un mois à la file et deux à deux comme ils s'étaient assemblés ; comme aussi La Motte-Gondrin et les siens rompraient sur-le-champ leurs forces ; que les prisonniers d'une part et d'autre seraient rendus...; que, pendant un mois, Montbrun pourrait aller en sa maison avec telle et si grande compagnie qu'il voudrait pour sa sûreté, et que le tout serait ratifié et accordé par le roi et le pape dans vingt jours, lors en suivant, comme aussi par les parlements de Dauphiné, Provence et autres juridictions dudit Comtat. » Montbrun était resté deux mois dans ce dernier pays.

MONTBRUN OBLIGÉ DE REPRENDRE LES ARMES. SA FUITE A L'ÉTRANGER (1560).

Ce traité, auquel les capitaines protestants dauphinois, Matthieu d'Armand, seigneur de Forest-Blacons, Louis de Marcel-Blaïn, seigneur du Poët-Célard, Jean de Flotte, seigneur de La Roche, Louis, seigneur de Rousset, et autres, apposèrent leur signature et dont ils se portèrent garants, ne fut pas respecté par les catholiques. Tandis que Montbrun, retiré dans son château, licenciait ses soldats et, dès le lendemain de son arrivée, en congédiait cinquante, « il fut averti que les prêtres les tuaient partout où ils les pouvaient prendre à leur avantage ; qu'on leur refusait l'entrée des villes et le séjour en leurs maisons et que Chavenelles, ami de La Motte-Gondrin et du vice-légat, en avait dévalisé plus de deux cents ; comme aussi ceux du Comtat les prenaient l'un après l'autre et les faisaient mourir le plus cruellement qu'ils pouvaient. Davantage que les prêtres mettaient, par la permission de La Motte-Gon-

drin, des garnisons aux environs du château de Montbrun... Bref, qu'on n'attendait sinon qu'il eût achevé de rompre ses forces pour l'aller assiéger. »

En présence de tant de déloyauté, Montbrun se crut en droit de prendre de nouveau les armes et se saisit d'Orpierre et autres lieux. Les partisans de François de Lorraine, duc de Guise, le chef du parti catholique en France, en ayant été avertis, firent écrire des lettres par le roi, le 22 septembre, à La Motte-Gondrin, pour lui enjoindre de réunir toutes ses forces et de se transporter dans le Comtat et autres lieux, afin de « châtier Montbrun et ceux qu'il pourrait prendre, en sorte que ce fût un exemple aux autres. »

La Motte-Gondrin, ayant fait sa jonction avec les troupes comtadines, commandées par François de la Baume de Suze, se mit en marche pour surprendre Montbrun qui, se trouvant pour lors à Mollans, sur les frontières du Comtat, à trois lieues seulement de son ennemi, marcha résolument à sa rencontre, quoiqu'il ne disposât que de quatre cents fantassins et cinquante cavaliers. Les ayant avertis « qu'il n'était pas alors question de combattre pour l'honneur ni pour acquérir des richesses, mais pour la vie, sans espoir de composition et de grâce avec un ennemi si félon, homme sans foi, sans religion, sans honnêteté, et qui les avait déjà trompés tant de fois..., il les répartit en trois embuscades en des lieux où La Motte-Gondrin devait nécessairement passer et d'où ils se pouvaient secourir les uns les autres et se rallier sans perte d'hommes, et leur recommanda expressément de ne se découvrir ni charger qu'ils n'eussent son signal. » L'impatience des gens de Montbrun lui fit malheureusement perdre le fruit de l'habileté de ses dispositions. Ceux qui étaient postés à la première embuscade, craignant que l'ennemi qui

passait devant eux ne leur échappât, l'accablèrent d'une grêle de balles et le mirent en déroute, de sorte que La Motte-Gondrin, qui était à l'arrière-garde, dut se rendre en hâte dans la plaine pour arrêter les fuyards et se mettre en ordre de bataille. Montbrun, fort mécontent de la conduite inconsidérée de ses soldats, ne perdit pourtant pas courage et attaqua résolument l'ennemi, à qui il tua et prit beaucoup de gens, sans être attaqué lui-même : ce qui parut d'autant plus étrange que La Motte-Gondrin était un capitaine expérimenté, « qui, par les armes, avait fait autant de preuves de sa personne qu'homme de son temps. » Mais on disait qu'il « n'avait aucune envie de ruiner tout à fait Montbrun parce qu'il lui servait d'une vache à lait ; car, par ce moyen, il accrochait souvent du pape bonnes sommes de deniers qu'il n'eût pas eues autrement. »

Quoi qu'il en soit, La Motte-Gondrin déserta le champ de bataille et Montbrun le poursuivit à son aise une heure durant. Mais ce dernier ayant appris l'échec des huguenots sur Lyon et désespérant de recevoir des renforts et des vivres, prit le parti de quitter le royaume avec sa femme. Il licencia donc ses soldats et ne garda auprès de lui que son secrétaire, Matthieu d'Antoine, jeune avocat de Grenoble qui, voyant son maître perdu et n'espérant pas parvenir à la fortune par son moyen, conçut le projet de le trahir. Arrivé au Buis et logé dans la même auberge que Montbrun, Antoine, ameutant quelques habitants du lieu, « vient sauter au collet de son maître, s'attachant à une grosse chaîne d'or qu'il avait pendue au cou, laquelle lui demeura entre les mains. Montbrun, étonné de se voir trahi et assailli de celui auquel il se fiait le plus, le terrasse et, se sauvant par une fenêtre, délogeant à travers champs, trouve un paysan, auquel il change sa jupe de velours à la sienne

de toile et, en cette équipée, gagne Mérindol, » en Dauphiné. Quant à sa femme, ayant été dépouillée de tous ses bagages, chevaux, mulets, armes, vêtements, vaisselle plate, or, argent et bijoux, qui devinrent la proie du traître, elle se déguisa en paysanne et fut assez heureuse pour rejoindre son mari. Antoine n'arrêta pas là sa trahison. Il alla rapporter ses hauts faits à La Motte-Gondrin, qui lui donna des hommes pour arrêter Montbrun à son passage en Savoie. Il le rencontra, en effet, avec sa femme un jour de marché sur les frontières, déguisé en boulanger et portant du pain à une ville voisine, « mais soit qu'il fût ému de honte ou de compassion, ou bien touché d'aveuglement ou éblouissement, comme il advient souvent en telles extrémités, tant y a qu'il leur fit place. Aussi Montbrun contrefaisait si naïvement le paysan que la balafre par laquelle il était désigné ne fut aperçue d'aucun de la compagnie qui les suivit assez longtemps. Voilà comment il se sauva miraculeusement sur les terres de Genève et de Berne » (octobre 1560).

Antoine, fort désappointé, alla offrir ses services au duc de Guise, qui lui promit une somme d'argent; et comme celle-ci tardait à lui être payée, il se présenta devant le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, comme chargé de lui annoncer, de la part de Montbrun et autres gentilshommes du Dauphiné et de la Provence, qu'ils se préparaient à le délivrer ainsi que son frère. Mais ayant ajouté qu'il avait besoin d'argent pour retourner auprès d'eux, le roi de Navarre soupçonna une fourberie et en avertit le duc de Guise, qui fit faire son procès au délateur. La mort du roi François II (5 décembre 1560) en interrompit le cours.

Quant à Guyotin, il résolut de quitter également le royaume; mais, près de Grenoble, il fut pris pour le

ministre Pierdouin, que Montbrun avait fait venir dans son château, et arrêté. Confronté avec Antoine, qui le désigna comme l'agitateur du Comtat, il réussit, grâce à son habileté, à échapper à la mort, et ses juges décidèrent qu'il serait sursis à son procès jusqu'à ce qu'on connût la volonté du duc de Guise, à qui on en référa. Plus tard, il fut assez heureux pour être échangé contre un seigneur catholique, qui avait été fait prisonnier.

Pendant ce temps, les luthériens d'Avignon étaient poursuivis à outrance et brûlés sans merci. La charge de général des armes du Comtat était rétablie en faveur d'un neveu (1) du pape Pie IV, Fabricio Serbelloni, ex-gouverneur de Pavie et commissaire des guerres en Piémont pour Charles-Quint, et la ville d'Avignon mise en état de défense avec quarante-six canons braqués sur ses murailles et trois grandes barques croisant sur le Rhône (octobre 1561).

LES HUGUENOTS TENTENT DE FONDER UNE ÉGLISE A AVIGNON ET SONT EXPULSÉS DE LA VILLE (1562).

Au commencement de l'année 1562, quand Crussol reçut du roi la mission de pacifier la Provence, et après le favorable édit de janvier, les huguenots d'Avignon formèrent le dessein, à l'instigation de Perrinet Parpaille, docteur et régent à l'université de cette ville, d'y fonder une église réformée, mais ils ne purent réussir. Quelques mois après, immédiatement après l'assassinat de La Motte-Gondrin, à Valence (25 avril 1562), le

(1) Peut-être son fils. « Je ne sais, » dit Crespin, qui écrivait en 1565, « si, en son endroit, la signification de neveu se pourrait bien prendre pour son fils. » D'après de Cambis de Velleron (*Annales de la ville d'Avignon*, t. V, fol. 70), Serbelloni aurait été le cousin germain de Pie IV, par Cécile Serbelloni, sœur de son père.

vice-légat, de concert avec Serbelloni, bannit d'Avignon tous les huguenots, mais en permettant à leurs femmes et à leurs enfants de demeurer dans leurs maisons. Le pape Pie IV félicita la ville de sa bonne volonté « de se conserver sous l'autorité du Saint-Siège, » l'exhorta à persévérer dans son zèle et promit « de l'aider et de la secourir de tous ses moyens et des trésors de l'Eglise, dans ce temps de calamité, à l'occasion de la guerre contre les huguenots » (mai 1562).

Là-dessus le vice-légat et Serbelloni complotèrent de s'emparer d'Orange, qui renfermait beaucoup de huguenots, et y parvinrent avec le concours des troupes catholiques de Provence. La ruine totale de cette ville en fut le résultat (4 juin). Nous racontons ce tragique événement à l'*Histoire des protestants d'Orange*.

Nous y parlons également de l'emprisonnement de plusieurs pasteurs et diacres qui exerçaient leur ministère dans le comtat Venaissin et dont les Orangeois partout obtinrent l'élargissement, grâce à la capture d'un personnage catholique important. Ajoutons que les autorités du Comtat, voyant que la Réforme gagnait de plus en plus du terrain à Orange, malgré le désastre qu'elle avait essuyé, n'osèrent plus, par crainte de représailles, exécuter ni même emprisonner les protestants comtadins ou autres, et se bornèrent à les expulser de leur territoire (1).

(1) Crespin, *Recueil des choses faictes pendant les troubles*, p. 538; Sarpi, *Hist. du concile de Trente*, 2e édit., 1635, p. 506; La Popelinière, t. I, p. 187-189; Régnier de La Planche, t. I, p. 341-351, t. II, p. 12-17; Bèze, t. I, p. 224-233; t. III, p. 245; *Recueil des choses mémorables*, p. 102; De Thou, t. II, p. 814-817; d'Aubigné, t. I, p. 133-135; Pérussiis, p. 14-30; Lapise, p. 274-275; Honoré Bouche, t. II, p. 629-630; Boyer de Sainte-Marthe, l. I, p. 187; Justin, p. 102-111; Lambert, t. I, p. 102-110; Barjavel, *Le seizième siècle; La France protestante*, t. V, p. 419, etc.; Achard, *Inventaire*, p. 71; Ferdinand et Alfred Saurel, *Hist. de la ville de Malaucène*, t. I, p. 281-288.

Mentionnons encore, pour cette année 1562, la publication, à Avignon, d'un livre de controverse dirigé contre les sectateurs de la nouvelle opinion :

Deux épistres aux ministres, prédicans, et suppostz de la congrégation et nouvelle église de ceulx, qui s'appellent Fideles et croyans à la parolle : Gentian Hervet d'Orléans, la grâce et la paix de Jésus-Christ. En Avignon, à l'enseigne de la Sphere, par Pierre Roux, 1562, pet. in-4°. Daté de Crevant lez Beaugency, le XIIII de Juing, 1561. Le livre avait déjà paru à Lyon en 1561, in-8°. L'auteur était docteur de Sorbonne et en dernier lieu chanoine de Reims.

PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

(AVRIL 1562-19 MARS 1563)

EXPLOITS DE DES ADRETS ET DE MONTBRUN DANS LE COMTAT (1562).

Les hostilités recommencèrent dans le Comtat après le sac d'Orange (4 juin) par les troupes pontificales et provençales. Honorat de Savoie, comte de Sommerive, gouverneur de Provence, qui avait aidé Serbelloni dans cette œuvre de destruction, rentra dans sa province avec ses soldats pour mettre le siège devant Sisteron; et Suze, à qui ce dernier laissa le commandement de l'armée papale, continuant sa marche vers le Nord, se ressaisit de Mornas, Pierrelate et autres lieux, qui étaient tombées au pouvoir des huguenots. Chacun

tremblait à son approche ; car pour lors le pays était dépeuplé de soldats huguenots.

Le célèbre baron Des Adrets, François de Beaumont, chef des huguenots du Dauphiné, se trouvait à Grenoble quand il reçut la nouvelle du sac d'Orange, fêté à Avignon par une procession générale et des feux de joie. Il se mit aussitôt en route pour venger ses coreligionnaires. A la tête de trois ou quatre mille hommes, au nombre desquels se trouvaient les Orangeois réfugiés à Lésignan, le *Lion déchaîné*, comme l'appelait le prince Louis de Bourbon de Condé, assiège d'abord Pierrelatte en Dauphiné, où Suze avait placé une garnison de trois cents hommes sous les ordres du capitaine Richard, de Valréas. Au lieu de défendre la brèche, la garnison, épouvantée, se réfugie dans le château, construit sur un rocher escarpé, et Des Adrets, entrant sur l'heure dans la place, met à mort tous ceux qu'il rencontre en armes, monte ensuite au château, en force la porte, et les assiégés se mettent à parlementer; mais, « tandis qu'on parlait des conditions, » dit Bèze, « la furie des soldats d'Orange, enflambés par le saccagement de leur patrie, fut telle qu'ils entrèrent dedans, où ils n'épargnèrent rien, tuant les uns et précipitant les autres en bas. »

Après cela, Des Adrets, ayant reçu les clés du bourg Saint-Andéol et du Pont-Saint-Esprit, sur la rive droite du Rhône, en Languedoc, s'achemina vers Bollène au Comtat, qu'il emporta d'assaut le jour de la Saint-Jean et dont il passa au fil de l'épée la garnison, qui appartenait à la compagnie du capitaine François de Fougasse, sieur de la Barthelasse (1). Il aurait ensuite

(1) Des Adrets raconte, dans une lettre qu'il adressa plus tard au duc de Nemours, Jacques de Savoie, qu'il ne put empêcher le massacre de « quatre ou cinq cents hommes, qui furent trouvés à Pierrelate et à Bollène, qui

marché droit sur Avignon, dont il se serait peut-être emparé, tant était grande l'épouvante qui régnait dans le Comtat, s'il n'avait été rappelé devant Grenoble, que Laurent de Maugiron, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, venait de prendre et qu'il reprit sur lui le 26 juin avec l'aide des capitaines provençaux René de Savoie, baron de Cipières; Jacques de Saluces, seigneur de Cardé; Balthazar de Gérente, baron de Sénas et Mauvans, qui l'avaient suivi avec leurs soldats.

Montbrun, à qui le baron avait laissé une partie de ses troupes, continua la lutte. Suze se remit en campagne pour lui tenir tête et réunit, à Sarrians, quelques pièces d'artillerie, sa compagnie de gens d'armes, celle de Serbelloni et l'arrière-ban du Comtat. Il projetait d'établir son quartier général à Orange et campa en effet au quartier de Granouillet, par où Serbelloni était entré une première fois dans la place. Montbrun, l'ayant appris, s'avança, pour le surprendre, à la tête de deux mille hommes de pied ou de cheval et de deux pièces de campagne; mais, mal renseigné, au lieu de tirer droit au quartier de la Tour Ronde ou des Bains antiques, comme il l'avait résolu, il déboucha vers le pont de La Bouquerie, sur la Meyne, et trouva Suze protégé à la fois par la montagne, la ville et la rivière. C'est pourquoi il se contenta de lui donner une escarmouche et se retira (5 juillet). Suze n'en fut pas moins fort alarmé et, dès le lendemain, descendit jusqu'au pont de Sorgues, sur l'Ouvèze, après avoir laissé dans Orange une garnison aux ordres du capitaine Hugon (8 juillet).

Montbrun, s'avançant plus avant dans les Etats du pape, assiégea Mornas le 8 juillet. C'était une place

avaient encore leurs vêtements, épées et armes ensanglantés du sang des pères, frères et cousins germains de plusieurs de ses soldats » (Bèze, t. III, p. 186).

située dans une forte assiette et défendue par une garnison suffisant aux ordres du capitaine Lacombe. Elle fut néamoins emportée d'assaut. La garnison s'étant réfugiée au château, construit sur un rocher escarpé et d'un abord difficile, les soldats de Montbrun ne parvinrent aux pieds de ses murs qu'à grand'peine et après avoir perdu beaucoup de monde. Lacombe commença alors de parler de composition ; « mais, » dit de Bèze, « il n'était plus temps, et par ainsi fut tué tout ce qui était dedans, ayant toujours les soldats de Montbrun le sac d'Orange en la bouche et tuant les uns et précipitant les autres ; les corps desquels ils envoyèrent puis après en Avignon par le Rhône, leur attachant des écriteaux par insolence militaire, qui portaient qu'on les laissât passer comme ayant payé le péage à Mornas, sans que jamais y pût donner ordre, tant étaient les soldats d'Orange acharnés à la vengeance de leur patrie. Mais un cas remarquable y advint à un des soldats précipité comme les autres, lequel étant demeuré sauf et pendu de ses mains à mi-chemin du rocher [à un figuier sauvage], lui ayant été tiré en vain grand nombre d'arquebusades, fut finalement sauvé par Montbrun, au service duquel il se rangea. » Le capitaine huguenot se saisit après cela de Montdragon, qu'il fit démanteler, et où fut incendiée une maison qui appartenait à Suze.

La prise de Mornas et le sort infligé à sa garnison jetèrent une telle panique dans les places environnantes, telles que Piolenc, Orange, Courthezon, Châteauneuf-du-Pape et Bédarrides, que leurs habitants, hommes, femmes et enfants, se réfugièrent dans les places plus considérables et plus fortes de Vaison, Carpentras, Avignon, Lisle et autres. Les huguenots pénétrèrent dans les lieux abandonnés, s'emparèrent des trésors des églises, abattirent les autels et les images, et fondè-

rent des églises réformées en plusieurs lieux, notamment à La Palud, Bollène, Mornas, Montdragon, Caderousse, Sérignan, Cavaillon et Valréas. Montbrun ne put poursuivre toutefois le cours de sa victoire, parce qu'il dut envoyer une partie de ses soldats au secours de Sisteron, assiégée à ce moment par Sommerive. Il revint donc sur ses pas et s'établit à Bollène et à Valréas. Cette dernière place avait été livrée aux huguenots par le capitaine André, un des habitants les plus considérables de la ville. Suze ne tarda pas longtemps à attaquer Montbrun. Il se présenta d'abord devant Bollène avec un grand nombre de fantassins et de cavaliers, soutenus par un canon et une grande couleuvrine; mais n'ayant pu s'en emparer, il sonna la retraite (19 juillet), après avoir perdu le capitaine Rossieu. Un autre de ses capitaines, Gaucher de Ventabren, seigneur de Méjanes, renommé pour sa force herculéenne et son habileté à terrasser les taureaux de La Camargue, fut grièvement blessé « en faisant, » dit de Bèze, « une grande folie, qui était d'entreprendre d'aller écrire de sa main, aux murailles de Bollène, le nom d'une dame qu'il appelait sa maîtresse, à la manière accoutumée de la folle jeunesse de France. » Suze fut plus heureux devant Valréas, qu'il pilla et saccagea de fond en comble. Le capitaine André, chargé de sa défense, s'était échappé de nuit (23 juillet).

VICTOIRE DE VALRÉAS. ÉCHEC SUR CARPENTRAS. SUITE DES EXPLOITS DE DES ADRETS (1562).

Cependant Montbrun, en apprenant la marche en avant de Suze et résolu à l'attaquer, avait prié Des Adrets de le secourir. En un mois, l'intrépide baron

avait repris Grenoble sur Maugiron, fait un voyage à Lyon, conquis le Forez et le Beaujolais, et était revenu à Lyon. Le 25 juillet, il rejoignait Montbrun avec quatre compagnies françaises et une compagnie de cent Suisses, toutes bien armées et équipées pour un mois, que Jean de Parthenay-Larchevêque, seigneur de Soubise, lui avait données pour le dédommager de ce qu'il n'avait pu obtenir le gouvernement de Lyon du prince de Condé.

Montbrun avait établi son camp sur une colline complantée de vignes, près de Valréas (1). Quant à Suze, il s'était fortifié avantageusement sur le sommet d'une autre colline, couronnée par un assez large plateau qui dominait la ville (2). Il avait celle-ci à dos, et un grand chemin creux, qui lui servait comme de fossé, entourait son camp. Il était sans méfiance. Il venait de dîner et jouait aux dés sous sa tente, sans armes, quand tout à coud les gardes du camp crièrent que l'ennemi était là. Il se borna à sourire, en disant : « C'est en vain qu'ils s'efforcent de nous prendre la ville, à moins qu'ils ne veuillent périr avec elle. » Néanmoins, il donna l'ordre à quelques capitaines d'aller aux informations et aux soldats de prendre les armes, et il se remit à jouer. Mais de nouveaux cris lui apprennent qu'un col le sépare seulement de l'ennemi, et que l'on distingue déjà un grand nombre d'enseignes huguenotes. Il se décide alors à se lever, ordonne à ses soldats de se préparer au combat et se revêt de ses armes. A peine a-t-il endossé sa cuirasse qu'on lui crie que les premiers rangs de son armée sont aux prises avec l'ennemi et qu'ils commencent de faiblir. Incontinent, et sans prendre

(1) Aubenas (p. 60, note) pense que c'est la hauteur de Lestang.
(2) Pied-Vaurias, d'après Aubenas.

son casque, il marche au combat et force ses gens à se remettre en bon ordre.

Cependant les soldats de Des Adrets, dont l'impétuosité ne connaissait point de bornes, franchissaient, sans prendre un seul moment de repos ni être au complet (car deux mille hommes n'étaient pas encore arrivés), le chemin creux qui protégeait le camp de Suze, et gravissaient avec une telle furie la colline sur laquelle il était établi, que l'enseigne de la compagnie suisse tomba suffoqué par la chaleur. C'est pourquoi le baron ne laissa pas les siens s'engager plus avant, car, arrivés hors d'haleine au haut de la colline, ils eussent été repoussés avec perte par les troupes catholiques, nombreuses et reposées. Il prit un chemin plus long, à proximité des remparts de la ville, et gravit la colline par ses flancs. Il criait et faisait crier *victoire*. Les troupes de Suze furent, en effet, bientôt culbutées et taillées en pièces, et lui-même, malgré sa vaillance, eut son cheval tué sous lui et se vit contraint de fuir sur un autre à toute bride et sans casque pour ne pas être fait prisonnier. Ce nouveau cheval fut aussi blessé, « de telle sorte qu'après avoir porté son maître à deux lieues de là, en une sienne maison, il tomba mort à l'entrée de la porte. » Suze perdit, dans cette bataille, plus de huit cents hommes, toute son artillerie et quelques gentilshommes et capitaines de marque, français et italiens. Les vainqueurs firent peu de prisonniers, parce qu'ils n'avaient presque point de cavalerie, et perdirent cinq à six cents hommes dans cette « âpre et rude bataille, » comme dit Crespin, parce que Suze disposait d'une « grande et forte cavalerie. » Quelques compagnies de gens de pied de Des Adrets firent même assez mal leur devoir, « de manière, » dit Soubise, « que ledit sieur de Suze, en se sauvant en sa maison, les rencon-

tra, et, avec la cavalerie qu'il avait avec lui, les rompit et prit quelque nombre d'enseignes et même le bagage du baron Des Adrets, avec tout l'argent qu'il avait pour le paiement des soldats. Cela fut cause qu'il écrivit au duc de Guise avoir gagné la bataille et qu'on le tenait certain à la cour (1). »

A la suite de ce fait d'armes, qui eut lieu le 25 juillet, Valréas tomba de nouveau au pouvoir des huguenots, et son église réformée paraît y avoir été rétablie sous le ministère de Jean Pelet, ancien conseiller au Parlement d'Orange. Il existe du moins une lettre de ce pasteur, datée de Valréas, des calendes de septembre, sans indication d'année, et adressée à Calvin pour lui soumettre un cas de mariage embarrassant (2).

Dès le lendemain de sa victoire, Des Adrets, descendant plus avant dans le Comtat, expulse les garnisons italiennes qui occupaient Sarrians, Piolenc, Orange, Caderousse, Courthezon, Châteauneuf-du-Pape et Bédarrides; emporte d'assaut les villes et château du Pont-de-Sorgue (28 juillet), et répand la terreur dans Avignon ; « et le craignait-on, » dit Brantôme (3), « plus que la tempête qui passe par de grands champs de blé, jusque-là que dans Rome on appréhendait qu'il armât en mer, qu'il vînt la visiter : tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté volaient partout. » Le baron ne mit pas toutefois le siège devant la capitale du comtat Venaissin, que Serbelloni avait puissamment fortifiée, et, faisant volte-face, vint camper à une portée de canon de Carpentras (1er août), près du pont de l'Auzon, sur

(1) Pérussis prétend que les catholiques eurent quinze cents hommes tués et les huguenots dix-sept cents. C'est très exagéré.

(2) *Calvini opera*, vol. XX, nº 4252. Pelet était pasteur à Lyon en juin 1563, et y mourut peu après (de Bèze, t. III, p. 155).

(3) *Vie des grands capitaines.*

lequel passaient les fontaines de la ville. Il espérait s'emparer de la place par intelligences, mais celles-ci lui firent défaut. Les assiégés opérèrent même une sortie, dans laquelle il perdit beaucoup de ses gens. « Cet événement, » dit Justin, « avait étonné le baron. Un autre le déconcerta tout à fait. Il croyait le lieu où il avait établi son camp à l'abri du canon, et, en effet, on n'avait pu l'atteindre d'un seul coup. Mais un canonnier ayant remarqué une tour d'où, avec une hausse d'une demi-toise, les assiégés étaient à découvert, on y fit transporter une couleuvrine que le canonnier pointa lui-même de nuit, et qui, à la première volée, donna dans la tente du baron, dans le temps qu'il soupait et qu'on lui versait à boire. Il faillit être emporté. Il disait encore, étant déjà vieux, que Carpentras lui avait laissé souvenance. » Se voyant déçu dans son attente, et comme son armée était harassée de fatigue et que la rapidité de ses mouvements le faisait manquer quelquefois de vivres, il repartit dès le lendemain (2 août) pour Valence en passant par Courthezon, mais non sans perdre en route beaucoup de ses trainards, qui furent tués par les habitants des places qu'il avait saccagées. Le huguenot Delmas, qui avait voulu introduire Des Adrets dans Valréas, fut condamné à mort et exécuté (1).

Cependant Sisteron, menacée d'un second siège par Sommerive, gouverneur de Provence, que Suze rejoignit avec ses soldats après le départ de Des Adrets, demanda du secours à ce dernier. Sénas et Mauvans, qui étaient auprès de lui, lui rappelèrent qu'ils l'avaient aidé à reprendre Grenoble. Mais, soit que le baron gardât rancune à son parti de ce qu'il n'avait pu obtenir le gouvernement de Lyon, soit que la valeur de

(1) Barjavel, *Le seizième siècle.*

Mauvans lui portât ombrage et qu'il désirât l'échec de ses partisans en Provence, il fit traîner les choses en longueur. Son lieutenant, Montbrun, partit seulement le 15 août pour Sisteron avec l'artillerie prise à Valréas. Encore ce dernier dut-il prendre le chemin le plus long, c'est-à-dire passer par Grenoble, Aspres, Serres et Orpierre : ce qui lui prit plus de quinze jours. Des Adrets lui promit de le rejoindre par les Baronnies ; mais il ne se mit en route que plusieurs jours après.

Il força Saint-Laurent-des-Arbres et Roquemaure (26 août) en Languedoc, et trois jours après il prit le magnifique château du Pont-de-Sorgues, qu'il brûla avec une petite garnison italienne qui le gardait. Il faillit même se saisir de Villeneuve-lès-Avignon et du fort Saint-André y attenant (29 août). Le lendemain, Serbelloni lui tendit un piège, auquel il se laissa prendre lui-même. Il envoya quelques frégates en amont du Rhône pour occuper le baron pendant qu'il l'attaquerait lui-même par la voie de terre avec toute la noblesse d'Avignon et trois cents fantassins d'élite. Des Adrets combattit bien les frégates en personne, comme le pensait son ennemi ; mais en même temps il lança contre lui le vaillant capitaine Claude de Mirabel, de telle sorte que Serbelloni, qui croyait tomber sur les huguenots à l'improviste, se vit attaquer avec tant d'impétuosité par ceux-ci qu'il ne put échapper de leurs mains que grâce à la vitesse de son cheval. Sa cavalerie se sauva de la même manière, mais il perdit une partie de son infanterie.

Prenant ensuite le chemin de la Durance, Des Adrets saccagea tous les lieux qu'il rencontra sur son passage et entra sans coup férir à Cavaillon, dont il trouva les portes ouvertes (1er septembre). Apprenant dans ce lieu qu'un certain nombre de cavaliers et de fantassins d'Arles se rendaient à Orgon, sur la rive gauche de la

Durance, il traversa cette rivière à gué et, fondant à l'improviste sur eux, en tua deux cents et mit le reste en fuite. Il eût dû dès lors marcher sans désemparer au secours de Sisteron, car à ce moment il était à la tête quatre mille cinq cents piétons, neuf cents chevaux et sept pièces d'artillerie ; mais, soit qu'il ne le voulût ou qu'il crût avoir assez de temps devant lui, il se mit à faire le siège de la ville d'Apt, contre les remparts de laquelle il tira inutilement cent cinquante coups de canons. Pendant ce temps, Montbrun était battu à Lagrand, près Orpierre (2 septembre), et Sisteron tombait au pouvoir de Sommerive (5 septembre).

Des Adrets, ayant appris la chute de ce boulevard des huguenots de Provence, battit en retraite le plus rapidement qu'il put (6 septembre), mais non sans perdre en route un certain nombre de ses gens. Il continuait du reste son système barbare et dévastait tous les lieux qu'il rencontrait sur son passage. Arrivé au Pont-Saint-Esprit, il distribua son infanterie dans les garnisons de Bollène, Bagnols, Roquemaure et Pierrelate, et ramena sa cavalerie à Valence. « Ce fut un très grand dommage, » dit de Bèze, « tant pour la Provence que pour le Dauphiné, d'avoir laissé perdre cette ville de Sisteron, servant de clé à deux provinces... Mais il y a encore à considérer en ce fait quelque chose de plus grand poids, à savoir, l'insolence et dissolution des soldats, lesquels peu à peu, depuis la reprise de Grenoble, s'étaient merveilleusement débordés en pilleries, cruautés, brûlements et autres excès non tolérables, même en la guerre, sans une extrême nécessité. »

La chute de Sisteron fut fêtée par des illuminations dans la capitale du comtat Venaissin. Suze, qui avait pris part au siège, y rentra triomphalement avec ses troupes; mais comme on redoutait toujours quelque

surprise, on fit publier l'ordre que tous les voyageurs, sous peine d'être emprisonnés et astreints à payer la taille, eussent à porter une croix blanche sur leurs vêtements pour être reconnus comme de vrais catholiques. Le pape Paul IV loua beaucoup « la ville d'Avignon de de ce qu'elle s'était portée avec tant de prudence et de courage contre les entreprises et embûches des huguenots, et l'exhorta à continuer toujours de mieux en mieux et faire ce que leur dira de sa part M. Fabrice Serbelloni, général des armes » (septembre 1562) (1).

NOUVEAUX EXPLOITS DE DES ADRETS. REPRISE DE QUELQUES PLACES PAR SERBELLONI (1562, 1563).

Une trêve de douze jours, du 26 novembre au 6 décembre, conclue entre Des Adrets et le duc de Nemours, qui commandait les troupes royales en Dauphiné, permit au premier de descendre de nouveau dans le Comtat, où il se saisit des places de Montdragon, Piolenc et Valréas, que Suze avait reprises.

Pendant ce temps, les huguenots de Mérindol de Dauphiné attiraient dans leurs murs les capitaines Tolon, du Thor et L'Isle et plusieurs autres, et les maltraitaient grièvement. Ils firent même prisonnier le capitaine Vénasque, qui avait été blessé.

Au commencement de l'année suivante (1563), l'armée papale fit de grandes courses dans le Comtat. Plusieurs huguenots du pays furent faits prisonniers et

(1) Crespin, *Recueil des choses faictes durant les troubles*, p. 547; — de Serres, *Comment. IIa pars*, fol. 69-71; De Bèze, t. III, p. 167, 168, 170-174; *Recueil des choses mémorables*, p. 264 et suiv.; De Thou, t. III, p. 228, 229, 241-243; d'Aubigné, t. I, p. 206-210; Pérussis, p. 48-85; Pérussiis, dans d'Aubais, t. I, p. 32; Lapise, p. 298, 300, 302; Justin, p. 134-157; Lambert, t. I, p. 169-173; Mémoires de Soubise, dans le *Bulletin, etc.*, t. XXVIII, p. 500, 501.

exécutés à Avignon. Le capitaine Joffred, de Bonnieux, étant sorti de Villedieu avec ses argoulets, battit les huguenots de Visan près de l'Aigues. En revenant sur ses pas, il rencontra, sur le territoire de Vinsobres, cent paysans armés qui conduisaient leur ministre, les mit en déroute et tua ce dernier (13 février).

Plusieurs jours après (1er mars), Serbelloni alla faire en personne le siège de Camaret avec trois canons. Les huguenots de la place, commandés par le capitaine Raymond, de Bollène, et, renforcés par soixante soldats, se défendirent vaillamment; mais la poudre leur ayant manqué, il firent échapper de nuit, par une poterne, les femmes et les enfants. Après cela (c'était le quatrième jour du siège), ils sortirent en masse et, à la faveur de la crainte qu'ils inspiraient, ils purent se sauver en partie. Les vainqueurs pénètrent alors dans la place et tuent une femme et deux enfants, ajoutant que « si lors n'eût été jour de vendredi, ils eussent mangé leur foie. » Quelques autres femmes furent violées, les maisons saccagées et certaines d'entre elles brûlées.

On apprit pendant ce temps, à Avignon, l'assassinat du duc François de Guise par Jean Poltrot de Méré (18 février). Un huguenot, qui ne put contenir sa joie, ayant crié imprudemment par la fenêtre : « Voilà la figue pour les papistes, car leur maître est mort, » fut aussitôt massacré par une bande de jeunes gens qui envahirent sa maison.

La prise de Camaret facilita celle de Sérignan. Antoine de Crussol, successeur de Des Adrets, s'en était emparé par intelligence. La place ouvrit ses portes à Serbelloni à la première sommation ; mais ce dernier eut à déplorer la perte de son parent Maurice Trivulce, qui, étant allé remplir un message dans les environs avec quelques soldats, fut enveloppé par un parti de hugue

nots et tué. Par contre, le seigneur de Clerc, beau-frère de Montbrun, fut blessé et fait prisonnier. Les 400 écus qu'il offrit pour sa rançon ne purent fléchir Serbelloni, dont le mauvais vouloir fut du reste inutile, car De Clerc mourut quelques jours après des suites de ses blessures.

A la suite de ces exploits, qui n'avaient rien d'extraordinaire, les Avignonais frappèrent, en l'honneur de leur général des armes, une médaille qui portait ces mots : REIP. AVENION. SERVATORI AC LIBERATORI, « au conservateur et libérateur de la république d'Avignon. »

EXPLOITS DE CRUSSOL DANS LE COMTAT (1563).

Vers le milieu du mois de mars, six mille fantassins et mille chevaux, commandés par Crussol, attaquèrent de nouveau Sérignan. Serbelloni, l'apprenant, fit partir d'Avignon deux cents chevaux et trois cents fantassins (17 mars) pour tenter une diversion et permettre à la garnison de se retirer; mais Crussol, comprenant la tactique, fait charger ces cinq cents hommes par sa cavalerie et les tue presque tous. Son frère, Charles de Crussol, seigneur de Feuillans, et le baron d'Aigremont, ayant poussé trop loin la poursuite, furent malheureusement faits prisonniers et conduits à Orange (16 mars). Le premier, blessé grièvement, fut maltraité sur son lit de mort par ses geôliers, qui lui donnaient des coups de couteaux sur le nez en disant : « Voilà de ton sang, vilain huguenot! » Son cadavre, d'abord enterré dans le cimetière des Cordeliers, fut déterré sur les plaintes d'un carme qui prêchait le Carême, puis traîné dans les rues par des vauriens, qui criaient : « Qui veut voir l'âne mort ; » mais, sur le conseil de gens

sensés, qui redoutaient des représailles, le cadavre fut de nouveau enseveli.

Crussol, qui venait de recevoir des canons, fit en une heure une brêche aux murailles de Sérignan et y entra. Tous les habitants rencontrés dans les rues furent tués, et la garnison, forte de trois cents hommes et réfugiée au château, s'étant rendue à discrétion, fut tout entière passée au fil de l'épée et le château brûlé (22 mars).

Après ce fait d'armes, Crussol se saisit successivement de Piolenc, Orange, où les maisons appartenant à des catholiques furent brûlées, Caderousse, Courthezon, Châteauneuf-du-Pape, Bédarrides et Pont-de-Sorgues. On trouva, dans l'avant-dernière de ces places, beaucoup de sel, qui fut vendu en Dauphiné. Le général huguenot occupa toutes ces places sans coup férir, car la plupart de leurs habitants, saisis d'effroi, s'étaient réfugiés à Carpentras et à Avignon. Crussol marcha ensuite avec ses canons contre Les Piles, enclave du Dauphiné. Montbrun l'accompagnait. La place se rendit et le château fut incendié (27 mars). Le seigneur du lieu, Alexandre Gondolin, âgé de cent ans, supplia les vainqueurs de l'épargner et ne fut point mis à mort (1).

DEMANDE D'UN PASTEUR A GENÈVE PAR L'ÉGLISE DE CAMARET (1563).

La conquête d'une partie du comtat Venaissin par le bar le baron Des Adrets et par Crussol donna une forte impulsion au mouvement de Réforme dans le pays, et

(1) Pérussis, dans d'Aubais, p. 34-44 ; Lapise, p. 308-310 ; Justin, p. 167-181 ; Lambert, t. I. p. 190-191.

entraîna la ruine de plusieurs églises catholiques, la destruction d'un grand nombre d'images et statues, et la fondation de quelques communautés protestantes. L'une d'elles, qui était établie à Camaret, demanda, le 27 mars 1563, un pasteur à la vénérable compagnie des pasteurs de Genève. Nous reproduisons sa lettre, la seul de cette nature que nous ayons retrouvée pour le Comtat.

« A nos frères très redoutés les ministres de Genève.

» Remontrent, frères très chers, ceux de l'Eglise réformée de Camaret au comté de Venisse, qu'il y a environ trois mois que les temples dudit lieu sont été ruinés, les idoles cassées, toute superstition et idolâtrie externe abattue et presque de tous les habitants abandonnée, demeurant puis lesdits temps sans pratique d'aucune religion bonne ou mauvaise, fors que les prières qu'on a pratiquées et exercées incessamment les jours qu'on y a pu vaquer, combien qu'ils eussent ordinairement leur ennemi en tête; et lesquels habitants désireraient fort de profiter et s'avancer en la doctrine de salut : ce qu'ils ne peuvent faire sans être pourvus de ministre à ce capable, duquel toutefois ils ne peuvent être secourus ni assistés si ce n'est par votre moyen. Pourtant s'il était de votre bon plaisir les pourvoir d'un, duquel la doctrine et vie fut dûment par vous éprouvée, ce leur serait un grandissime soulagement et causerait que le troupeau accroîtrait de plus en plus pour la docilité, de laquelle sont doués lesdits habitants, là où par le contraire, s'ils ne sont pourvus, il est en danger que ce peu qu'ils ont profité ne soit par eux rejeté, et conséquemment devenus pires qu'auparavant. Ils ont, frères redoutés, ayant en premier lieu à ces fins invoqué notre Dieu, député et élu pour la conduite de celui qu'il vous plaira leur dépêcher, notre frère Bernard Garsin, natif dudit lieu,

homme craignant Dieu et de bonne conscience, lequel ils ont dépêché et est porteur des présentes, lui donnant charge à ce requise et nécessaire d'un commun accord. Sera donc votre bon plaisir, au nom de Dieu, leur faire tant de bien de leur dépêcher fidèle ministre de la Parole de Dieu, et vous seront redevables toute leur vie et prieront Dieu que vous fasse prospérer en ses grâces, se recommandant à vos bonnes prières et oraisons et désirant l'avancement du règne de Christ. Amen. Ainsi ce XXVII[e] mars MVCLXII (1563).

» Pierre Coullez diacre, Nicolas Ranous diacre, Guigne Ugo ancien, Jehan Martin ancien, Esperit Lambert ancien, Estienne Lagier surveillant.

» Pour ceux qui ne savent écrire : Sabastien Lagier ancien, Jaques Febrié, Pierre Troulet, Pierre Bouchet surveillant, Jeannie Jolian, Loïs Bouche, Matieu Laugier, Perrin Pasquet secrétaire (1). »

Nous ignorons la suite de la démarche de l'église de Camaret; mais, à supposer qu'elle ait été couronnée de succès, son pasteur ne dut pas demeurer longtemps en Comtat à cause des troubles qui survinrent bientôt.

ÉDIT D'AMBOISE (19 mars 1563). CONTINUATION DES HOSTILITÉS.

Le capitaine David, qui venait de la cour, apporta le premier à Avignon, le 17 avril, la nouvelle de la paix. Il était arrivé par le Rhône, au grand étonnement de la ville, qui, depuis onze mois, n'avait vu aucun bateau descendre le fleuve. Quelques jours après, le seigneur Marie, parent du vice-légat, et le seigneur de Vaux vinrent également à Avignon (22 avril). Le second, en-

(1) Ms. franç., n° 197[aa] portef. 1 (Bibl. publ. de Genève).

voyé spécialement par le roi, la reine mère et le prince de Condé, dont il était l'écuyer, apporta des lettres royales datées du 17 avril, enjoignant aux huguenots de restituer toutes les places qu'ils occupaient dans le Comtat. Ces derniers ne voulurent point y consentir parce que les lettres n'assuraient pas l'amnistie aux huguenots comtadins fugitifs, et ne leur permettaient de rentrer en possession de leurs biens qu'à la condition de mettre bas les armes et de professer dorénavant le catholicisme. Ils continuèrent donc la guerre pour obtenir de meilleures conditions de paix. Ils étaient commandés par Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, que Crussol avait nommé gouverneur de la principauté d'Orange et de toutes les places du Comtat dont il pourrait s'emparer, ou qu'il occupait déjà. Son armée était forte de trois mille hommes de pied et de trois cents chevaux, qui prirent, saccagèrent ou pillèrent Entraigues (1er mai), Séguret (5 mai), Morières (10 mai), Gigondas (11 mai), Sablet, Malaucène et Le Barroux. Cette dernière place fut livrée aux huguenots par Barthélemy de Belon, châtelain du lieu.

Alarmés de ces succès, les Etats du comtat Venaissin s'assemblèrent à Avignon le 15 mai 1563. Le clergé offrit 120,000 livres pour l'entretien de trente-cinq compagnies, et l'on « députa, » dit Justin, « Vaucluse au comte de Sault [François-Louis d'Agoult] et d'Aubignan au comte de Crussol, pour les induire à empêcher les huguenots de continuer leurs hostilités dans le Comtat, du moins jusqu'à ce que le roi, à qui on s'était adressé pour le même motif, eût donné de nouveaux ordres. Seystres et Caumont furent députés en même temps à Sommerive, au comte de Carcès [Jean de Pontevès] et aux Etats de Provence, assemblés à Aix, pour leur demander des secours, pendant que le pape

Pie IV, de son côté, concédait par un bref, à la ville d'Avignon, la quatrième partie des confiscations faites sur les huguenots, et, en outre, la quatrième partie des amendes pécuniaires auxquelles ceux-ci avaient été condamnés depuis 1560 jusqu'à l'édit de paix.

Pendant ce temps, les soldats de Saint-Auban continuaient leurs courses. Ils attaquèrent Vaison sans succès, mais furent plus heureux à Entrechaux. Claude de Guiramand, seigneur du lieu, leur ouvrit la fausse porte de son château, par où ils pénétrèrent dans la place. Cette complaisance lui coûta la vie, car un de ses serviteurs, pour venger les catholiques, le poignarda sur l'heure (25 mai) (1). Les huguenots s'emparèrent après cela de Crillon.

Cependant la moisson était là, et il fallait sauver les récoltes. Les Etats s'assemblèrent donc une nouvelle fois à Avignon (28 mai). Serbelloni offrit d'entretenir deux mille hommes à ses frais, la province et le clergé réunis autant, et les barons cinquante cavaliers. Les Etats de Provence fournirent de leur côté deux mille hommes, qui furent confiés au commandement de Bernard d'Ornesan, sieur de Montagut, et entrèrent immédiatement dans le Comtat pour protéger Mazan, menacé par les huguenots, qui avaient pris Bedouin (3 juin).

Sur ces entrefaites, treize compagnies d'infanterie, quatre cents cavaliers et trois cents femmes ou enfants, commandés par le comte de Tende, Claude de Savoie, Cipières son fils, Beaujeu son neveu, Sénas et Mauvans, et composés des réfugiés du siège de Sisteron, qui s'étaient établis à Lyon après la chute de la ville, et d'un certain nombre d'autres Provençaux qui avaient fui les rigueurs de Sommerive, envoyèrent trois députés

(1) Barjavel, *Le seizième siècle.*

à Avignon pour demander que le Comtat leur fournît gratuitement des vivres, afin qu'ils pussent regagner paisiblement leurs foyers. Sur le refus qu'on leur opposa et vu l'impossibilité où était le comte de Crussol de s'occuper d'eux, parce qu'il avait à traiter de la paix avec le vicomte Guillaume de Joyeuse, gouverneur du Languedoc, ils se cantonnèrent dans les places de Courthezon, Bédarrides, Monteux, Entraigues et Védènes, tenues par leurs coreligionnaires du Comtat. Ayant reçu ce renfort, ces derniers recommencèrent les hostilités. Mauvans, campé à Monteux, s'approcha de Carpentras. Retranché dans l'hôpital, il tenta de surprendre une des portes de la ville; mais Aimar de Vassadel, seigneur de Vacqueyras, qui y commandait, fit une sortie et le mit en fuite (16 juin). En revanche, les huguenots s'emparèrent de Méthamis (8 juillet) et de Mormoiron. Ils mirent ensuite le siège devant Crestet avec quinze cents fantassins, cinq cents cavaliers et quatre canons, et quand ils eurent fait une brêche suffisante aux murailles, ils montèrent à l'assaut; mais ils furent vigoureusement repoussés par les habitants, tant hommes que femmes, qui leur offrirent, par moquerie, de leur rendre leurs balles et boulets s'ils voulaient recommencer l'attaque. Les huguenots ne furent pas plus heureux sous les murs de Carpentras, dont ils cherchèrent à s'emparer, le 6 juillet. En les voyant approcher, la garnison fondit précipitamment sur eux et les poursuivit jusque sous les murs de Monteux, d'où ils étaient sortis.

ARRIVÉE DE VIEILLEVILLE. PASSAGE DES RÉFUGIÉS PROVENÇAUX. SIGNATURE DE LA PAIX (1563).

Cependant François de Scépeaux, sieur de Vieille-

ville, maréchal de France, chargé par le roi de faire exécuter l'édit d'Amboise en Provence, arriva à Avignon le 16 juillet. Le pape, ayant ouï parler de son habileté et de sa modération, le pria de pacifier le Comtat. Le roi lui avait également confié cette mission. Les huguenots du pays lui montrèrent que leurs exigences seraient à la hauteur de leurs moyens, et ils l'accompagnèrent jusqu'au pont d'Avignon en chantant des psaumes et en ne ménageant pas les épigrammes contre le pape et ses officiers. Quelques jours après (25 juillet), ils eurent la hardiesse de convoquer les Etats de la province à Sainte-Cécile, et citèrent tous les vassaux ou seigneurs feudataires du pape à comparaître devant eux, sous peine de confiscation de leurs biens. Puis ils établirent des impôts et des receveurs, qui commirent de grandes exactions, à Mornas et à Courthezon, sur les muletiers de Lyon, les mariniers du Rhône et les voyageurs. Ils décidèrent aussi de faire fondre toutes les cloches des églises et reprirent après cela les hostilités.

Une troupe d'entre eux, composée de quatre cents chevaux et de cinq cents arquebusiers, choisis parmi les Provençaux réfugiés qui venaient de Lyon, tendirent une embuscade à la garnison du Thor, où périrent beaucoup de soldats catholiques commandés par Hubert de Garde, sieur de Vins, qui devint si célèbre par la suite, et le seigneur d'Ansouis. Dans une autre affaire, Mauvans faillit être fait prisonnier. Vacqueyras, commandant militaire de Carpentras, dont il a été parlé plus haut, ayant appris qu'il rentrait dans le Comtat après avoir fait baptiser un fils en Provence, fondit sur lui à l'improviste. Le capitaine huguenot se défendit avec sa bravoure ordinaire, et ne put échapper qu'en échangeant sa jument, harassée de fatigue, contre le

cheval d'un de ses gens. Le ministre qui l'accompagnait tomba entre les mains du vainqueur. Vacqueyras réussit également dans une embuscade où il attira la garnison de Bedouin (7 août). Une tentative des huguenots sur la chartreuse de Bonpas échoua, grâce à l'intervention du capitaine Caille, établi dans Caumont (16 août). Malgré ces échecs, qui étaient sans importance, les huguenots n'en occupaient pas moins une grande partie du Comtat. Des quatre-vingts places que comptait la province, cinquante-trois étaient en leur pouvoir et jouirent, pendant l'occupation, du libre exercice de la religion réformée.

Vieilleville, qui avait réglé en partie à Aix les différends religieux de Provence (5 août), dépêcha Sainte-Colombe, capitaine de ses gardes, aux chefs huguenots du Comtat, réunis à Védènes, pour les engager à déposer les armes (19 août). Ceux-ci se bornèrent à demander une suspension d'hostilités, qui leur fut accordée, mais ne devait durer que du 21 au 25 août. Les réfugiés protestants de Provence en profitèrent pour rentrer dans leurs foyers. Ils franchirent la Durance à Orgon, le 27 août, sous la protection d'une cornette de cavalerie provençale, commandée par Honoré de Castellane.

D'autres huguenots fugitifs, la plupart du Comtat, qu'on venait de renvoyer du Dauphiné et de la principauté d'Orange à la suite du traité d'Amboise, s'établirent à Bédarrides et à Sarrians. A la fin de la trêve, ils se mirent en campagne à l'instar de leurs frères d'armes demeurés dans le pays. Serbelloni résolut de les combattre. Le 5 septembre il partit d'Avignon avec de l'artillerie, et alla mettre le siège devant Bédarrides, qu'il trouva évacuée de même que Sarrians. Il attaqua ensuite Mormoiron. La garnison, après avoir essuyé cent cinquante coups de canon qui firent brêche, se sauva de

nuit en partie et le reste fut passé au fil de l'épée. Deux ministres y périrent. L'un eut la tête emportée d'un coup de canon sur la brêche, l'autre fut tué en fuyant (7 septembre). Quant aux huguenots qui occupaient Méthamis, Crillon et Bédouin, ils abandonnèrent ces places avant d'être attaqués.

Vieilleville arriva à Avignon le 15 septembre, accompagné de Jean Truchon, président du Parlement de Grenoble. Les députés huguenots qu'il avait mandés se trouvèrent à Villeneuve-lès-Avignon le 21, au nombre de seize. Il leur présenta un traité de paix en vingt-trois articles, stipulant que les huguenots du Comtat rendraient leurs armes et ne pourraient habiter les terres du pape situées en deçà de l'Aigues, c'est-à-dire sur la rive gauche de la rivière, non plus qu'y exercer leur religion, tandis que ce dernier demeurerait libre de mettre telle garnison qu'il jugerait nécessaire dans les places d'au delà. Quand les députés huguenots eurent pris connaissance de ce traité, ils ne voulurent pas le signer, car ils étaient de ce fait expulsés de presque tout le Comtat. C'est pourquoi ils se retirèrent à Caderousse. Vieilleville et Truchon s'y rendirent après eux et de nouveaux articles de paix furent rédigés, qui permettaient aux huguenots de demeurer dans les villes et terres qu'ils occupaient actuellement, mais avec cette restriction que les places dont ils étaient les maîtres en deçà de l'Aigues (elles étaient au nombre de quarante-neuf), ne pourraient être habitées que par protestants qui s'y seraient établis avant les troubles. Les protestants d'au delà (rive droite) n'auraient le droit d'y venir ou d'y résider qu'avec une permission écrite des officiers du pape. Les uns et les autres étaient placés sous la sauvegarde du vice-légat et de Serbelloni et demeuraient libres de conserver leur religion, mais avec

défense de la pratiquer et d'user « d'aucune persuasion ni dogmatisation. » Enfin l'approbation, par le pape, des articles de pacification était réservée. Le maréchal envoya le traité sous cette nouvelle forme à Serbelloni, qui le signa le dernier jour de septembre, ainsi que le vice-légat, les députés huguenots et Vieilleville (1).

APRÈS LA PAIX (1563-1565).

Serbelloni se hâta d'occuper les places du Comtat possédées naguère par les huguenots, telles que Caderousse, Bollène, Sainte-Cécile, Cairanne, Visan, Valréas, Malaucène, qui lui ouvrirent leurs portes sans coup férir. Le Barroux seul essaya de résister, mais fut bientôt emporté. Le châtelain Belon, qui avait livré la place aux huguenots, comme on l'a vu, périt du dernier supplice (1). Le général comtadin, après avoir pris possession des places susmentionnées, envahit le territoire de la principauté d'Orange contre le droit des gens, faisant des prisonniers, enlevant le bétail, venant jusque sous les murs de la ville et menaçant à tout propos de l'assiéger. Il entra même à Tulette en Dauphiné, qui relevait du roi de France, la pilla et y vendit des femmes à l'encan. En divers lieux, il contraignit des protestants, à coups de bâton, d'aller à la messe.

Charles IX, ayant appris que Serbelloni n'avait pas

(1) De Bèze, t. III, p. 243, 244; Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 44-61; Lapise, p. 311, 314, 315; Justin, p. 181-205; Achard, *Inventaire*, p. 67; Lambert, t. I, p. 195-200.

(2) Justin, qui n'a pas su être équitable envers les protestants, met à tort, sur leur compte, plusieurs expéditions à mains armées, qui eurent lieu dans le Comtat, après la signature de la paix. Ceux qui les commandaient n'appartenaient à aucun parti. C'étaient des *picoreurs*, gens sans aveu, qu'on a souvent vus en France après de longues guerres, et « qui couraient la campagne pour détrousser les passants, piller les fermes, et, le cas échéant, aussi les villages » (Lambert, t. I, p. 200).

désarmé, lui écrivit, de même qu'au vice-légat (novembre 1563), pour leur faire connaître son vif désir de voir la paix s'établir dans le Comtat comme en France. Ils répondirent à Henri de Montmorency, sieur de Damville, gouverneur du Languedoc, qui leur apporta les lettres du roi, qu'ils n'avaient pu licencier toutes leurs troupes à cause du peu de sécurité qu'offrait Lyon, le Dauphiné et Orange, qui renfermaient encore beaucoup de soldats huguenots. Serbelloni osa même affirmer à Damville qu'il avait entièrement satisfait au traité de paix et fait savoir aux huguenots fugitifs qu'ils pouvaient rentrer dans leurs foyers et seraient les bienvenus pourvu qu'ils rapportassent tout ce qu'ils avaient emporté (1).

L'année suivante, en février (1564), Serbelloni, devenant persécuteur, rendit une ordonnance qui enjoignait, sous peine de bannissement, à tous les gens mariés en dehors de l'Eglise et aux enfants non baptisés catholiquement de se présenter devant leurs curés dans les trois mois pour être réhabilités dans les sacrements et à tous ceux qui avaient fait acte d'hérésie d'abjurer (2).

Le même mois, Serbelloni, sur la décision des Etats du Comtat qui s'étaient réunis en janvier, à Carpentras, sous la présidence du vice-légat Laurent Leuzi, visita toute la province. Arrivé à Valréas, il ordonna la démolition de la maison du capitaine André, qui avait combattu dans les rangs des huguenots. A l'Isle il fit de même pour celle du docteur en droit Gabriel des Isnards qui, lors des premiers troubles en 1560, avait quitté ses biens, sa femme et son état pour embrasser le ministère

(1) Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IX, preuve X.

(2) « Fabricius, Pontificis nomine, crudeliter pios omnes persequens » (Lettre de Bèze à Bullinger, du 24 mai 1564, dans *Calvini opera*, vol. XX, nº 4112).

évangélique (1). Serbelloni fit bâtir une église sur l'emplacement de sa maison.

Le roi Charles IX, ayant manifesté l'intention, en entreprenant son long voyage de pacification à travers la France, de visiter le Comtat, Serbelloni, dès qu'il le sut arrivé à Valence, alla lui rendre hommage accompagné des plus grands seigneurs de sa province. En passant à Mornas, le roi assigna une pension viagère de 40 écus au soldat catholique qui était resté suspendu à un figuier sauvage à mi-hauteur du rocher du château lorsque la garnison en avait été précipitée (voy. p. 29). Charles IX était à Avignon le 24 septembre 1564 et y passa trois semaines.

Les huguenots du Comtat renouvelèrent auprès de lui la requête qu'ils lui avaient déjà adressée à Orange pour obtenir la restitution de leurs biens et l'exercice de leur religion dans la mesure où l'accordait l'édit d'Amboise. Il leur répondit qu'il ne pouvait rien entreprendre sur l'autorité du pape ; mais il ne laissa pas que d'intercéder en leur faveur, car, deux jours après son départ, Serbelloni et le vice-légat firent publier par tout le Comtat, malgré une demande contraire des Etats du pays, qu'à la recommandation du roi et par la grâce du pape, il était permis à tous les huguenots qui avaient fui pour cause de religion, et non pour un autre motif, de rentrer avec des saufs-conduits dans la possession de leurs biens, mais à la condition que ceux-ci n'auraient pas été vendus pour la réparation et la reconstruction des églises ruinées pendant les troubles, et que la quatrième partie des revenus de l'année courante serait employée à remédier aux désordres qu'avait causés la

(1) Il mourut à Orange, en 1573, au moment où il postulait la charge de conseiller au Parlement d'Orange.

guerre. Un traité de paix fut également conclu avec Orange, comme on le verra à l'histoire de cette principauté.

Ainsi se termina la laborieuse pacification du Comtat après cette première guerre de religion. Serbelloni partit pour Rome le 15 janvier 1565 et y mourut le 24 octobre (1) de l'année suivante, sans laisser la réputation d'un général habile, non plus que celle d'un homme juste et modéré. Il eut pour successeur le marquis de Longiano, connu sous le nom de Balthazar Rangoni, qui avait servi dans le Comtat pendant les troubles. Le légat du pape, le cardinal Alexandre Farnèse, fut également remplacé par le cardinal Charles de Bourbon, frère du roi de Navarre, Antoine de Bourbon. Le pape lui donna comme colégat le cardinal Georges d'Armagnac, ancien ambassadeur de François I[er] à Venise, archevêque et gouverneur de Toulouse et conseiller du roi, qui fit son entrée solennelle à Avignon, le 25 novembre 1565. Quant au vice-légat Laurent Leuzi, dont les pouvoirs expirèrent à l'arrivée de d'Armagnac, il rentra dans l'ombre (2).

Cette même année 1565, on imprima à Avignon un pamphlet politique très violent contre les huguenots, dont voici le titre : *Discours sur le saccagement des Eglises Catholiques par les Hérétiques anciens et nouveaux Calvinistes en l'an* 1562. Par Claude de Sainctes, théologien à Paris; Avignon, Pierre Roux, 1565, in-8° (1[re] éd., Verdun, 1562, in-8°). L'auteur, que son zèle contre les protestants fit nommer évêque d'Evreux en 1576, disait de leurs ministres : « En bon françois le

(1) D'après de Cambis de Velleron, *Annales* (t. V, fol. 76). D'autres disent le 14.

(2) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 62-82; Lapise, p. 315-317; Justin, p. 205-230; Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats, etc. (ms.).

faux ministre de l'Evangile n'a autre but (quoy qu'il dissimule), depuis qu'on leur donne entrée sur un peuple, que de piller, massacrer et ruiner. »

L'année suivante, en 1566, un nommé Esprit Rotier, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, publia aussi à Avignon un livre de controverse, intitulé : *Response aux blasphemateurs de la saincte messe avec la confutation de la vaine et ridicule cene des calvinistes ; l'histoire de Berengarius, son erreur et pénitence ;* Avignon, Pierre Roux, 1566, in-8°. Bérenger, archidiacre d'Angers, avait enseigné, au onzième siècle, des doctrines eucharistiques se rapprochant de celles de Luther.

Mentionnons, pour finir, l'emprisonnement des capitaines avignonais Montdardier, Beaufort et Lespinasse, arrêtés, en 1566, sur le soupçon d'avoir voulu livrer Avignon aux huguenots. Ils furent relâchés bientôt après, faute de preuves ; mais, ne se jugeant pas en sûreté dans leur pays ou bien étant huguenots de cœur, ils se réfugièrent dans le camp de ces derniers (1).

DEUXIÈME GUERRE DE RELIGION

(29 SEPTEMBRE 1567-20 MARS 1568)

SUCCÈS DES TROUPES CATHOLIQUES. MARTYRE DE GUERS (1567, 1568).

Au commencement de cette deuxième guerre, les

(1) Barjavel, *Le seizième siècle.*

huguenots s'étant saisis de Mornas (30 septembre), les autorités du Comtat, prises au dépourvu, se mirent en devoir de lever des troupes, dont ils confièrent le commandement à Suze, et envoyèrent en même temps des députés au pape et au roi de France pour demander des secours. Charles IX promit son appui et donna ordre à Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, Sommerive et Joyeuse, ses lieutenants généraux en Dauphiné, Provence et Languedoc, de se concerter avec Suze pour la défense du Comtat. L'entrevue eut lieu à Barbentane et aboutit à la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre les trois provinces.

Suze ne fut pas heureux dans ses premières opérations, car il ne put parvenir à se saisir du Pont-Saint-Esprit, qui était au pouvoir des huguenots (18 et 19 novembre). Le même mois, une rencontre indécise eut lieu à Valréas entre les troupes des deux partis.

Après avoir fait reposer ses soldats un mois, le général comtadin se remit en campagne et s'empara de Courthezon par stratagème (3 janvier). Il assura aux habitants qu'ils pourraient « vivre en liberté de conscience, » dit Lapise, « ou bien qu'ils sortiraient vies et bagues sauves. Cela leur fut promis ; mais Suze les emprisonna tous, puis il rançonna les riches, envoya les autres à Avignon, et les pauvres furent mis dans une basse-fosse à Courthezon. Jean Guers, leur ministre, fut conduit à Avignon et condamné à être brûlé vif. Comme il exhortait le peuple sur son bûcher, les bourreaux lui mirent un gros os dans la bouche. Alors il prêcha du geste et du regard, et montra que la mort lui était précieuse. Là-dessus on lui fit des brûlures en forme de croix sur le visage ; mais ces tourments ne l'empêchèrent pas un moment de lever les mains et les yeux au ciel. Finalement, étouffé par la flamme, il ren-

dit l'esprit. » Jonquières, autre ville de la principauté d'Orange, se rendit également sur le faux bruit que Suze fit courir que Courthezon avait été canonnée. Gigondas, qui ressortissait également à la principauté, succomba de la même manière. Des huguenots, venus du Pont-Saint-Esprit et de Pierrelate, voulurent, en revanche, se saisir de Bollène; mais ils furent repoussés et battus près du Lez, pendant que le baron de Lagarde les empêchait de reprendre Beaucaire, qu'ils avaient perdu.

Cependant le cardinal d'Armagnac, sentant qu'il serait débordé sous peu par ses ennemis, pria les gouverneurs de Provence, de Dauphiné et de Languedoc de lui prêter main-forte, conformément au traité de Barbentane. Sommerive, à la tête des troupes provençales, Georges de Ferrus dit La Casette et Claude de Laire de Glandage, commandant celles du Dauphiné, arrivèrent dans le Comtat presque en même temps. Suze, réunissant ses forces aux leurs et disposant de neuf canons, prit Tulette, dont toute la garnison fut passée au fil de l'épée, et où l'on trouva de grands approvisionnements (19 février 1568). Vinsobres et Mirabel-lès-Baronnies, effrayées, se rendirent sans coup férir. Ces trois places ressortissaient au Dauphiné et étaient situées sur ses frontières. Les deux tours qui défendaient l'entrée du Pont-Saint-Esprit furent emportées de vive force; mais la ville demeura au pouvoir des huguenots. Plusieurs tentatives des troupes d'Orange sur Sorgues et son château échouèrent.

Joyeuse, arrivé sept jours après (24 février) avec douze enseignes, cinquante pionniers, dix chevaux et quatre canons, rejoignit Suze à Bollène, après avoir eu un engagement avec une partie de la garnison d'Orange, qui avait poussé une reconnaissance jusqu'à Courthe-

zon. Les forces alliées, formant un effectif de dix mille hommes, prirent Mornas de vive force (20 mars) ; mais son château ne succomba que le troisième jour. Cent cinquante soldats de la garnison, qui avaient pris la fuite du côté de la montagne, s'étant perdus dans les neiges, furent tués en partie. On ramena les survivants au château, d'où on les précipita pour venger la tragique journée du 8 juillet 1562 (Voy. p. 29). C'étaient des bannis d'Avignon et du Comtat, « tous des brigands et gens de mauvaise foi, » au dire du Puget de Saint-Marc. La Pierre, de Carpentras, un de leurs chefs, fut conduit à Avignon et étranglé (1). La prise de Mornas coûta, du côté des catholiques, la vie au mestre de camp Louis (ou Georges) d'Urre, seigneur de Venterol, et aux capitaines Caille et Rousset, officiers estimés pour leur valeur.

Après ce fait d'armes, les troupes catholiques se partagèrent en plusieurs corps et prirent diverses directions. Elles passèrent en Languedoc et s'emparèrent d'Aramon. Les compagnies dauphinoises avaient été préalablement congédiées par Suze, à cause de leur indiscipline et de leur soif du pillage.

ÉDIT DE PARIS (23 mars 1568). TRÊVE CONCLUE AVEC ORANGE.

On crut, dans le Comtat, que la paix signée à Longjumeau par le roi de France avec les huguenots, le 20 mars 1568, et suivie, quelques jours après, de l'édit de Paris, serait de longue durée. « On fit cesser les impôts, » dit Justin, « on congédia une grande partie

(1) Barjavel, *Le seizième siècle.*

des troupes, et Suze (1), se voyant libre, se mit en route, presque seul, pour visiter les places les plus importantes de la haute province. » Mais on avait trop présumé de l'état des esprits, car les huguenots des frontières de Provence et du Dauphiné firent des incursions du côté de Mourmoiron et Mazan, dans le voisinage de Carpentras. Suze, de son côté, empêchait Orange de s'approvisionner et ne restituait pas à la Principauté les places de Courthezon, Jonquières et Gigondas. Les quarante-cinq prisonniers de la première de ces villes étaient toujours détenus dans les basses-fosses, où Suze les avait fait jeter, et les cachots d'Avignon renfermaient encore quatorze huguenots de la Principauté. Le gouverneur d'Orange s'en plaignit au roi, qui écrivit à ce propos, ainsi que le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, à Suze et à d'Armagnac. Des pourparlers de paix furent alors engagés; mais ce dernier émit de telles prétentions qu'on convint seulement d'une trêve. Il fut stipulé « que les prisonniers seraient élargis de part et d'autre, que la récolte des fruits se ferait sans acte d'hostilité, qu'il ne serait donné empêchement au receveur général de la principauté en la perception du prince à Courthezon, Jonquières et Gigondas, et liberté de commerce accordée aux sujets des deux Etats, tant par eau que par terre, sans quitter les places occupées. » Mais les trois villes orangeoises continuèrent à être tenues par les troupes papales (2).

(1) Suze n'était pas encore comte à cette époque. Ce titre ne lui fut dévolu qu'en 1572. C'est donc à tort que Justin le lui donne.

(2) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 84, 86-91; du Puget de Saint-Marc, p. 717, 718; Lapise, p. 350-357; Justin, p. 236-249; Lambert, t. I, p. 243-246.

TROISIÈME GUERRE DE RELIGION

(25 AOÛT 1568-8 AOÛT 1570)

MESURES DE PRÉCAUTION PRISES PAR D'ARMAGNAC. INCURSIONS DES HUGUENOTS (1568-1570).

Les huguenots de Provence, du Dauphiné et du Languedoc ayant assemblé de grandes forces pendant cette nouvelle guerre, le Comtat jugea prudent de convoquer, pour sa sûreté, le ban et l'arrière-ban de la noblesse, et fit passer un renfort considérable de troupes dans les trois villes de la principauté d'Orange qu'il occupait. Le capitaine Roquelaure, qui était venu offrir ses services à d'Armagnac, fut chargé de visiter et de fortifier au besoin les places du Comtat. Mais le théâtre de la guerre générale ayant été transporté dans l'ouest de la France, et les troupes huguenotes des provinces avoisinant les terres du pape s'y étant rendues en masse. les autorités du Comtat, qui n'avaient plus rien à craindre, congédièrent les hommes qu'elles avaient appelés sous les armes au commencement de l'année 1569, et d'Armagnac déclara tous les biens des huguenots comtadins fugitifs confisqués au profit de la chambre apostolique. Dans l'état dressé par le commissaire Le Blanc, ils furent estimés 100,000 écus. Quelques mois après, le pape, par un bref d'avril 1569, exhortait « la ville d'Avignon à se porter constamment contre les huguenots, déclarant avoir pour agréable ce que le père Passevin, jésuite, lui a dit sur la bonne volonté qu'a la ville de se défendre contre l'entreprise des huguenots,

et maintenir la sainte foi catholique, apostolique et romaine jusqu'à effusion de sang. »

Après la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), qui avait été si meurtrière pour les huguenots, d'Armagnac, apprenant que l'amiral Gaspard de Coligny, qui avait reconstitué son armée, se dirigeait vers le sud-est de la France, ordonna une levée de sept cents hommes pour renforcer les garnisons des places de Marguerittes, Aramon, Roquemaure, Bagnols et le Pont-Saint-Esprit, situées en Languedoc, non loin des frontières du Comtat. Une seconde levée fut destinée à augmenter celles de Beaucaire et de Vallabrègues, situées également en Languedoc. Dans cette circonstance, d'Armagnac fournit sur sa cassette particulière 15,000 livres, 200 quintaux de poudre, 400 porcs salés, 60 chariots de pain, du foin et de l'avoine. Il visita lui-même tous les lieux du Comtat pour recueillir des renseignements précis sur l'état de sa province, que le pape lui avait demandés, et constata partout une grande misère, produite par la mauvaise récolte du blé. Le Comtat comptait alors seize mille familles, faisant quatre-vingt-dix mille âmes. Ces mesures militaires prises par d'Armagnac, jointes à l'expulsion en masse de tous les huguenots du Comtat, et plus tard à l'arrestation de tous les étrangers qui étaient trouvés sans passeport dans le pays, eurent pour effet de détourner Coligny du dessein qu'on lui attribuait, gratuitement sans doute, de s'emparer de la capitale du comtat Venaissin; mais elles n'enrichirent pas les habitants du pays, car les huguenots fugitifs, privés de tout moyen d'existence, furent forcément obligés de rançonner les campagnes pour pouvoir subsister.

Dans le mois de décembre de cette même année (1569), le pape Pie V envoya dans le Comtat, comme

général des armes, le comte de Sainte-Flore, et donna ordre à d'Armagnac « de vendre les biens confisqués des huguenots pour les employer aux affaires ; » mesure dont les Etats du pays demandèrent expressément l'exécution. L'année suivante, en juin, le pape confirmait le bref de Pie IV relatif à la vente de la quatrième partie de ces biens.

Lorsque Montbrun, après la bataille de Moncontour, ramenant, avec les autres colonels du Dauphiné, les débris des légions huguenotes levées dans cette province, eut traversé le Rhône, le 28 mars 1570, d'Armagnac envoya un certain nombre de soldats en Dauphiné, sous le commandement de Suze, pour prêter main-forte au gouverneur Gordes ; mais la rivalité des principaux officiers des deux provinces fut telle, que le général comtadin dut ramener ses troupes à Avignon, où arriva peu après un nouveau général des armes, Torquato Conti.

Quand l'armée de Coligny eut franchi le Rhône (avril-mai) pour assiéger Montélimar, dont elle ne put s'emparer, Torquato Conti envoya au secours de Gordes un certain nombre de fantassins et d'arquebusiers, aux ordres de Suze. Ce dernier, lorsque l'armée protestante eut levé le siège de Montélimar, la poursuivit jusque dans le Velay, mais sans lui faire aucun mal (1).

D'autre part, des soldats huguenots de Mérindol et autres lieux environnants prirent les armes pour rejoindre Coligny. Sur leur passage, ils réquisitionnèrent les fermes de Taillades, Robions, Oppède, Beaumette, et incendièrent le château de Javon. Une autre troupe se

(1) De Vinols, *Hist. des guerres de religion dans le Velay*; Paris et Le Puy, 1862, in-8°, p. 72-74.

saisit de Lauris, et les deux réunies se rendirent en Dauphiné par Joucas. Une troisième troupe, sortie de ce dernier lieu et de Murs, et formant un corps de cent cinquante chevaux et de deux cents fantassins, tenta de s'emparer de Mourmoiron par escalade; mais le commandant Moreton de Chabrillan, gouverneur de Carpentras, qui était entré dans la place, fondit sur eux à l'improviste et en tua un certain nombre. Pendant ce temps, la garnison catholique de Valréas allait défier celle de Nyons et remportait sur elle quelques avantages. Par contre, l'abbaye de Sainte-Hilaire, près Ménerbes, tomba au pouvoir d'un parti de huguenots qui prit peu après le château de Joucas (4 juillet), mais pour l'abandonner bientôt.

Les huguenots du Dauphiné firent aussi des incursions dans le Comtat. Le 5 juin ils se saisirent du château de Puyméras et l'évacuèrent après l'avoir saccagé. Le 10 juillet, une colonne, partant de Vinsobres, traversa les campagnes de Sérignan, Vacqueyras, Beaumes, Le Barroux, et rentra en Dauphiné par Malaucène, emmenant avec elle des prisonniers et du bétail. Elle ne put entrer toutefois dans cette dernière place, qu'un soldat de la garnison devait lui livrer pour 15 écus d'or. Ces courses avaient pour but de masquer une entreprise sur Le Barroux, dont les huguenots comptaient s'emparer par intelligences; mais celles-ci furent découvertes par Conti, et le soldat de la garnison qui avait promis de livrer la place fut pendu aux créneaux des remparts (fin juillet).

Un mois avant cet événement, Conti avait fait partir six compagnies comtadines et italiennes pour prêter main-forte à Gordes, gouverneur du Dauphiné, qui assiégeait Loriol. S'étant prises de querelle en route et ayant même tiré l'épée, le général des armes accourut

pour les réconcilier, et elles continuèrent leur route, mais ne purent, non plus que Gordes, s'emparer de la place (1).

ÉDIT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (15 août 1570). LETTRE DE CHARLES IX AU COLÉGAT. BIENS DES FUGITIFS (1570-1572).

Ce nouvel édit, publié sur le pont d'Avignon le 17 août, n'avait rien stipulé en faveur du comtat Venaissin. Charles IX ne s'en crut pas moins autorisé à écrire à D'Armagnac la lettre qui suit, le 16 août : « Mon cousin, Je vous ai ci-devant averti que, pour le bien de la paix et afin d'éviter et pourvoir à tout inconvénient et désordre, j'avais écrit à notre Saint-Père le Pape vouloir permettre à ceux de la R. P. R. de l'archevêché d'Avignon et Comté de Venisse de pouvoir jouir de leurs biens sans empêchement ou de les vendre et venir résider en mon royaume, et particulièrement je vous ai mandé mettre peine et vous employer en ce que dessus, et que cependant vous tenez la main de votre pouvoir qu'il ne soit fait aucune chose contraire de ce que je désire pour ledit bien de paix et pour l'exécution de ma volonté : vous priant de rechef de ne vous y épargner en sorte que ce soit; et même que où aucuns de ceux de la dite religion se tiendront audit pays ou s'en voudront résider et venir demeurer en mon royaume, vous n'y faites aucune difficulté en ce qui sera de votre pouvoir et charge, mais au contraire favoriser ladite paix et le repos commun, lequel je m'assure

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 99, 103, 120-124; Justin, p. 249-270; — Achard, *Inventaire*, p. 67; — Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats du pays, etc. (ms.); — E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, t. I, p. 257.

vous aurez en telle recommandation qu'il n'est besoin vous en faire plus longue lettre. Et d'autant, mon cousin, que pour éviter à tout soupçon et défiance et pour maintenir le repos que je désire entre mes sujets et ceux qui sont sous ma protection, il est besoin de faire cesser toutes les occasions, comme les ports d'armes, garnisons et semblables choses, qui peuvent empêcher le commerce et le libre accès des uns avec les autres, je vous prie grandement qu'en cet endroit particulier vous ayez l'œil bien ouvert (1)... »

Le colégat ne tint pas grand compte de cette lettre, car, à la fin de cette même année 1570, il avait établi des gardes aux ponts, ports et passages du Comtat pour mettre à mort tous les huguenots qui voudraient se réfugier dans les Etats du pape. Il venait de recevoir en deux fois de ce dernier 19,000 écus pour payer ses troupes et il n'en licencia qu'une partie. Il fit de plus défendre aux catholiques de donner aide et secours aux huguenots sous quelque prétexte que ce fût.

Vers la fin de Noël 1571, D'Armagnac fut averti par Gordes d'une entreprise secrète que les huguenots d'Orange et des environs méditaient sur Avignon; mais le colégat ayant doublé la garnison de la ville, chassé les gens sans aveu et appelé Suze à son secours, aucun huguenot n'osa se montrer. Nous racontons, à l'histoire des protestants d'Orange, les complots que le colégat lui-même ourdit contre la sûreté de cette ville. L'année suivante (1572), n'ayant pas voulu donner mainlevée des biens que les sujets du roi possédaient dans le Comtat et qu'il avait fait saisir, ceux-ci obtinrent de Charles IX, à titre de représailles, la séquestration des biens que les sujets du pape possédaient dans le royaume. Pro-

(1) Communiqué par feu le docteur Martial Millet, d'Orange.

fondément contrarié par cette mesure, le colégat obtint un délai de six mois pour l'exécution de ce séquestre, puis, voyant que Charles IX persistait dans sa première résolution, il se décida à restituer les biens des sujets du roi, mais à la condition que ces derniers les feraient régir par des procureurs catholiques. Les protestants d'Orange, qui avaient des biens dans le Comtat, demandèrent la même faveur; mais n'ayant pu s'entendre avec d'Armagnac, dont les exigences étaient inacceptables, ils firent quelques courses à main armée sur le territoire comtadin, et le gouverneur de la principauté mit le sequestre sur les revenus des terres que les comtadins possédaient dans celle-ci. Pendant ce temps, le pape Pie V exhortait, par un bref, les consuls d'Avignon à se maintenir dans la religion catholique, apostolique et romaine, et les assurait de sa participation à toutes les souffrances endurées par leur ville au sujet de la guerre des huguenots (février 1572) (1).

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(NOVEMBRE 1572-11 JUILLET 1573)

COURSES DIVERSES DES HUGUENOTS (1572-1573).

D'Armagnac, craignant que le massacre de la Saint-Barthélemy, qui eut lieu en pleine paix, le 24 août 1572, et

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 126, 129, 135, 137; Crespin, fol. 177; Lapise, p. 388; Justin, p. 270-277; Achard, *Inventaire*, p. 71.

qu'il avait fêté à Avignon par des feux de joie, n'allumât une nouvelle guerre dans le Comtat, demanda des soldats au pape Grégoire XIII, qui lui envoya six cents hommes de pied et cent chevaux sous la conduite de Marc-Antoine Martinengo, comte de Villachiara (Villeclaire), avec le titre de lieutenant général; mais Charles IX, par ménagement pour les huguenots de ses Etats, ne permit pas aux hommes de pied, qui avaient déjà débarqué à Marseille, de traverser la Provence, de telle sorte que ceux-ci furent obligés de se débander et arrivèrent un à un à Avignon. Les cavaliers furent de même arrêtés aux frontières du Piémont et n'obtinrent qu'assez tard le libre passage.

D'Armagnac tenta, avec ces nouvelles troupes, de s'emparer de la principauté d'Orange. Ses soldats, partis à minuit d'Aubres, de Vacqueyras et autres lieux, s'embusquèrent à cent pas de la porte de Courthezon, qu'on ouvrait tous les matins pour laisser passer les chariots qui se rendaient au marché d'Avignon; mais le commandant de la place, Pierre de Merles, ayant découvert l'embûche, fit refermer aussitôt les portes et les soldats comtadins durent se retirer. Une entreprise de ce genre tentée sur Jonquières échoua pareillement.

Vers cette époque le pape envoya en France, en qualité de légat, le cardinal des Ursins. Il devait représenter, entre autres choses, au roi, les dommages que causait au Comtat la présence, sur ses frontières, des huguenots qui avaient fui le royaume après le massacre de la Saint-Barthélemy. Grégoire XIII paraissait néanmoins animé, à ce moment, de sentiments pacifiques à l'égard des huguenots, car il enjoignit à l'évêque de Cavaillon, par un bref du 14 novembre 1572, de recevoir à résipiscence tous les hérétiques dévoyés.

L'année suivante (1573), en avril, d'Armagnac prêta

cinq canons à Damville, gouverneur du Languedoc et déserteur de la cause protestante, pour faire le siège de Calvisson, et neuf cents hommes, commandés par Sainte-Jalle, pour faire celui de Montpellier. Le même mois, les huguenots d'Orange, renforcés par ceux de la Valmasque (vallée d'Aigues) et de Beaumettes en Provence, firent diverses courses armées dans le Comtat. Ils prirent, entre autre butin, un convoi de soixante mulets, chargés d'épices et de draps de soie, qui allaient de Marseille à Lyon, et quelques sommes d'argent. D'Armagnac s'en plaignit au gouverneur d'Orange, qui s'excusa sur ce qu'il ne pouvait être maître de ses gens, mais restitua tout ce qui avait été pris, biens et personnes.

Peu après, les huguenots du Dauphiné, commandés par Montbrun, Saint-Auban et Mirabel, tentèrent de surprendre Vénasque, non loin de Pernes (21 avril), « par la trahison d'un habitant nommé Cahiste, qui avait promis, » dit Justin, « aux ennemis de le leur livrer moyennant une somme convenue. Des cavaliers, ayant des piétons en croupe, s'en approchèrent ; mais ils furent découverts et reconnus et se sauvèrent dans les bois, où ils furent poursuivis par les habitants conduits par les capitaines Mourmoiron et Bedoin. Il en périt vingt dans cette poursuite ; les autres passèrent dans la vallée de Sault, pillèrent Brautes et se retirèrent enfin dans le château de Montbrun. Le traître Cahiste fut arrêté et conduit à Carpentras, où il fut roué le 8 mai. Le lendemain, deux autres traîtres du même lieu, découverts à Avignon, y furent condamnés à être pendus. »

D'Armagnac, voyant la guerre civile recommencer dans sa province, obligea chaque place à se pourvoir de munitions et fit faire la revue générale des troupes du Comtat, qui s'élevèrent à douze mille deux cent

soixante-dix-sept fantassins, quatre mille six cent dix-huit arquebusiers, plus cinquante cavaliers levés à Pernes. Le pape se chargea de leur solde à cause de la misère du pays. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car les huguenots d'Orange s'avancèrent en août jusqu'à Monteux, proche Carpentras, et firent prisonnier Anselme le Vieux, d'Avignon, Rostagni, trésorier du Comtat, le capitaine La Madeleine et Bornareau. De là ils se rendirent à Montbrun en Dauphiné en passant par Flassans; puis, revenant à Orange par Visan, ils firent prisonnier le capitaine Cornachio, qu'ils mirent à mort (commencement d'août). Quelques jours après (15 août), d'autres huguenots, venus de la Valmasque, étant entrés dans le Comtat, pillèrent la Tour-de-Sabran et firent prisonnier Carbonel, contrôleur de Cavaillon. Ajoutons que, le 24 août de cette année 1573, les habitants d'Avignon célébrèrent en grande pompe l'anniversaire du massacre de la Saint-Barthélemy. D'Armagnac et Villeclaire assistèrent en personne à la procession générale (1).

ÉDIT DE BOULOGNE (11 juillet 1573). PRISE DE MÉNERBES. INCURSIONS DIVERSES DES HUGUENOTS (1573).

La paix de La Rochelle du 24 juillet 1573, suivie de l'édit de pacification de Boulogne, fut publiée sur ces entrefaites à Avignon (fin août), mais n'arrêta pas les hostilités. Le 16 septembre, les huguenots de la Valmasque revinrent de nouveau à la Tour-de-Sabran et pillèrent des marchands qui étaient de retour de la foire de Briançon. De là ils allèrent à Joucas, puis à Chorges en

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 145-147, 151, 152; Lapise, p. 388, 412; Justin, p. 278-289.

Dauphiné et se saisirent de Saint-André-de-Rosans dans la même province. Il y eut aussi une conspiration dans Avignon. Les huguenots devaient s'en emparer le 20 septembre ; mais Joyeuse, ancien gouverneur du Languedoc, averti du complot par cinq lettres différentes, en révéla le secret à d'Armagnac, qui pourvut à tout.

Du côté de la principauté d'Orange, les événements au contraire tendaient à la paix. Le gouverneur Guillaume de Barchon ayant demandé l'avis du régent, le comte Ludovic de Nassau, sur l'attitude qu'il devait prendre pendant cette nouvelle guerre (car Montbrun et les autres capitaines huguenots le pressaient d'entrer en campagne), reçut l'ordre de vivre en paix avec tous ses voisins et de faire cesser les courses des Orangeois sur les terres du pape, attendu que le roi lui avait adressé diverses plaintes sur ce sujet. Barchon fit connaître ses ordres à d'Armagnac et à Damville, gouverneur du Languedoc, et il fut arrêté entre eux que la Principauté et le Comtat vivraient en bonne intelligence et s'avertiraient mutuellement des complots tramés contre leur sûreté respective (14 septembre 1573). Ces clauses furent exactement remplies, de sorte que le Comtat put licencier une partie de ses soldats.

Au moment où d'Armagnac commençait à croire à une paix solide, il fut informé de la prise de Ménerbes par les huguenots. Cette place ne possédait que cent cinquante maisons ; mais elle était construite sur des rochers à pic, dans une assiette formidable, et elle passait pour une des plus fortes du Comtat. Le Provençal Scipion de Valavoire s'en empara, grâce à la connivence de Serron, vicaire de sa terre de Vaux, élève et parent de Jean de L'Isle, curé de Ménerbes. Ce jeune ecclésiastique, muni des instructions de Valavoire, qui

lui promit de grands biens, feint de chercher une retraite auprès du curé qui, apitoyé par le récit de ses infortunes imaginaires, l'accueille avec bonté, le nomme son vicaire et, sur son conseil, donne un grand dîner pour fêter sa venue. Un nommé Brunet, qui l'accompagnait en qualité de domestique, enivre tous les convives et, lorsqu'ils se sont retirés chez eux, se rend à la poterne de la place avec trois conjurés, tue les gardes et ouvre à Valavoire, qui pénètre dans la place avec cent arquebusiers, massacre tous ceux qui veulent s'opposer à son passage et jette l'épouvante parmi la garnison, qui s'enfuit. Pour en finir en une seule fois avec Serron, nous dirons qu'il fut fait prisonnier plus tard dans une sortie et que, pendant qu'on le conduisait à Avignon, il se jeta dans la Durance pour échapper au dernier supplice et s'y noya.

Vers le même temps, deux cents cavaliers huguenots de Nyons pénétrèrent dans le Comtat, échouèrent sur Camaret et Caderousse, malgré les intelligences qu'il y avait nouées et, s'étant arrêtés un jour à Orange, passèrent sous Carpentras, puis à Saint-Didier, à Mallemort, où ils brûlèrent le château de Saint-Félix, qui appartenait à l'évêque de Carpentras, et entrèrent enfin à Ménerbes par la campagne de Vénasque et de Murs. Une trêve conclue avec les huguenots, à Montpellier, par Damville, et qui devait durer du 10 octobre au 15 novembre et s'étendre au Languedoc, au Dauphiné, à la Provence et au Comtat, ne put empêcher d'Armagnac de faire des armements à cause de la prise de Ménerbes; c'est pourquoi il retint, pour la garde d'Avignon et la sienne propre, cent douze Suisses, sur les quatre mille que Damville avait fait venir dans le Languedoc et qui, retournant dans leur pays, avaient été arrêtés au Pont-Saint-Esprit.

Une seconde troupe de huguenots de Nyons entra de nouveau dans le Comtat (30 octobre), attaqua sans succès Saint-Romain-en-Viennois au-dessus de Vaison, mais incendia Vaucluse, près L'Isle, et faillit faire subir le même sort à Lagnes, situé non loin de là.

Le succès de ces diverses bandes était dû en partie à la négligence des garnisons du Comtat. C'est pourquoi d'Armagnac établit, de concert avec Villeclaire, des gouverneurs dans chaque place avec un nombre suffisant d'officiers et de soldats pour les mettre à l'abri de toute surprise. Il s'enquit également des moyens de traiter d'un accord avec Montbrun, qui dirigeait de son château toutes ces incursions (3 novembre).

FAITS D'ARMES DE GLANDAGE LE JEUNE (1573).

Peu après, Hugues de Laire de Glandage le fils, qui, quoique catholique, avait épousé par ambition la cause des huguenots et faisait des courses dans le bas Dauphiné, pénétra dans le Comtat et mit à contribution Mornas, Piolenc, Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Sorgues. Il se saisit ensuite d'Orange (5 novembre 1573), dont il ne trouvait pas le gouverneur Barchon assez ardent, et fit de cette place sa base d'opération. Montbrun, dont il était le lieutenant, le rejoignit bientôt (8 novembre), et reçut deux fois en députation le chevalier de Noguier, qui vint lui demander, de la part de d'Armagnac, pourquoi les huguenots avaient pris Ménerbes : à quoi il répondit que c'était pour contraindre le colégat à restituer aux Comtadins fugitifs les biens qu'il leur avait ôtés.

Les armes de Glandage ne furent pas toujours heureuses. C'est ainsi qu'il fut surpris dans Venterol, près

Nyons, par Favier, lieutenant du gouverneur du Valréas, battu et blessé. Il perdit un butin considérable, et l'action parut si importante à d'Armagnac que ce dernier envoya en reconnaissance à Favier une chaîne d'or. Montbrun, accouru pour venger Glandage, trouva Venterol évacué (16 novembre).

De retour à Orange, Montbrun écrivit aux habitants de Camaret, Piolenc et Sorgues, déjà rançonnés par ses soldats, de lui envoyer des vivres et de l'argent. Ils lui répondirent de venir les chercher. Brûlant du désir de venger cet affront, il sollicita le secours des huguenots de Nyons, qui tentèrent inutilement de s'emparer avec lui de Mornas et de Piolenc (fin novembre). Malgré cet échec, ils descendirent dans le Comtat jusqu'au moulin d'Aiguilles, près Védènes, non loin d'Avignon, firent quelques prisonniers et, continuant à butiner le long de leur route, rentrèrent à Orange par la campagne de Bédarrides. Fusconi, gouverneur de Sainte-Cécile, qui guettait leur retour en Dauphiné, parvint à les disperser et leur enleva leur butin. Seguin, gouverneur de Villedieu, situé non loin de là, remporta un pareil avantage sur une autre troupe.

L'édit de Boulogne restait donc lettre morte dans le Comtat, quoique le roi de France eût declaré qu'il entendait comprendre les terres du pape dans les divers traités de paix ou trêves qu'il concluait avec les huguenots de ses Etats. L'occupation de Ménerbes lui ayant déplu, il mit à la disposition de d'Armagnac, pour reprendre cette place, trois compagnies d'ordonnance. Suze, à qui le commandement en fut confié, se rendit d'abord pour négocier auprès de Montbrun, qui déclara ne le pouvoir seul. A son retour, Glandage tomba sur lui à l'improviste et lui enleva une partie de ses bagages. Le général comtadin entra alors en campagne, renforcé

des cavaliers des seigneurs d'Aubres et de Javon, mais Glandage s'enferma dans Orange et refusa le combat.

SUITE DES COURSES DES HUGUENOTS (1573-1574).

Cependant les huguenots de Ménerbes mettaient à profit leur forte position pour faire de fréquentes excursions dans le voisinage. Dans l'une d'elles, aidés par les huguenots de Joucas, commandés par Tracheti, d'Aix, ils s'emparèrent par intelligence de La Roque-sur-Pernes (9 décembre). Huit jours après, ils l'abandonnèrent sur la nouvelle que d'Aubres s'avançait pour les obliger de fuir; mais avant de partir, ils saccagèrent la place et emportèrent un butin considérable, dont ils chargèrent cent ânes ou mulets, sans compter soixante bœufs et deux cents porcs, dont ils se saisirent. Quelques jours auparavant, des fantassins italiens, destinés à renforcer la garnison de Sainte-Cécile, furent attaqués à Sérignan par la cavalerie de Glandage, qui les battit.

Les huguenots de Nyons, défaits à la fin du mois de novembre, comme on l'a vu plus haut, n'en devinrent que plus animés. « Ils allèrent, » dit Justin, « assiéger une seconde fois Saint-Romain-en-Viennois au nombre de cinq cents hommes de pied et de trois cents chevaux. Les habitants, qui n'avaient que quelques soldats avec eux, se défendirent avec une valeur extraordinaire, les femmes autant que les hommes. Les assiégeants se retirèrent honteusement et avec précipitation, laissant leurs échelles, quelques mantelets et les machines qu'ils avaient apportées pour abattre les murailles » (14 décembre).

Glandage, mal guéri de sa blessure, voulut faire une nouvelle expédition contre Camaret, Châteauneuf-du-Pape, le Pont-de-Sorgues et le monastère des Céles-

tins de Gentilli ; mais il échoua contre ces diverses places (31 décembre).

Vers le même temps, le pape envoya dans le Comtat un renfort de six cents soldats italiens. Débarqués à Marseille le 27 novembre, le comte de Carcès, gouverneur par intérim de la Provence, ne voulut pas les laisser traverser en corps les Etats du roi, et ils durent se rendre à Avignon un à un, mais non sans essuyer des pertes sensibles de la part des huguenots de Lamanon, Sénas et Ménerbes, qui en tuèrent plusieurs. Un corps de cavalerie italienne fut retenu également trois mois à la frontière de Nice.

L'année suivante (1574), les huguenots d'Orange, en compagnie de ceux de Nyons et du Gapençais, voulurent s'emparer de Bédarrides ; mais ayant appris que la garnison avait reçu des renforts, ils se bornèrent à ravager la campagne jusque sous les murs de Carpentras et revinrent à Orange chargés de butin (5 janvier). La garnison catholique de Caderousse, sortie pour se ressaisir d'une partie de ces dépouilles, ne réussit qu'à se faire battre.

Le 6 janvier, Montbrun, qui dirigeait toutes ces courses, écrivit à d'Armagnac qu'il était disposé à conclure une trêve ; mais il ne demandait pas moins de 10,000 livres pour déposer les armes, et rien ne fut décidé. Les huguenots de Nyons, se remettant en campagne, ravagèrent Modène, près Mormoiron (14 janvier), et les campagnes de Vaison et de Villedieu. La garnison de Visan, ayant voulu les poursuivre, fut presque anéantie dans une embuscade qui lui fut tendue.

Au commencement du mois suivant, cinquante cavaliers d'Orange, embarqués dans une église près de Bollène, enlevèrent un convoi de marchandises ; mais Roquart le jeune, gouverneur de cette place, renforcé par une par-

tie de la garnison de Sérignan, put le leur reprendre. Un fils de Jacques Pape, de Saint-Auban, périt dans la mêlée (2 février). Deux jours après, ils furent plus heureux et parvinrent à faire rentrer dans Orange un nouveau convoi de marchandises dont ils s'étaient saisis. Plus tard, ils ravagèrent l'île de La Piboulette et pillèrent Sérignan (18 février) ; mais ils échouèrent dans une tentative sur Beaumes.

Les huguenots de Ménerbes continuaient aussi leurs excursions. Ils enlevèrent à Lagnes et à Maubec du bétail, que Caumont, gouverneur d'Oppède, put leur reprendre. Le lendemain, ils se présentèrent devant Oppède pour s'en emparer et furent repoussés. Une tentative sur Cavaillon ne leur réussit pas mieux, et ils furent également battus près de Mérindol. Il y eut aussi divers faits de guerre à Bonnieux, Buisson, Villedieu et Visan.

RÉSISTANCE DE MÉNERBES (1574).

A la mort de Charles IX (30 mai 1574), le baron d'Allemagne, Nicolas du Mas de l'Isle, chef des huguenots de Provence, nomma gouverneur de Ménerbes Jean-Baptiste Ferrier, de Bonnieux. C'était un homme « d'obscure condition, » dit Nostradamus, « mais soldat et homme de fer (1). » Valavoire lui céda la place et rejoignit le baron. A dater de ce moment, Ferrier se fit un grand renom d'habileté et d'audace, et pendant cinq ans il tint en échec les forces combinées du Comtat et de la Provence.

Villeclaire, ayant décidé de faire le siège de Méner-

(1) Barjavel (*Dict. hist.*, t. I, p. 484) le dit père du pasteur Jérémie Ferrier, de Nîmes : fait révoqué en doute par *La France protestante* (t. V, p. 93 et 94).

bes après avoir reçu du pape de nouveaux secours d'hommes et d'argent, prit à sa solde quelques compagnies corses congédiées de France. Le 14 juin, il était à Cavaillon avec sa cavalerie légère, composée de soixante et dix salades et quelques argoulets, et s'apprêtait à prendre ses dispositions pour le siège quand il apprit que deux cents cavaliers et quelques fantassins dauphinois, commandés par Pontevès et Thaddée de Baschi, seigneur d'Estoublon, capitaines huguenots de Provence, venaient, à la sollicitation de Ferrier, secourir Ménerbes menacée, en passant par Séderon, Murs et Joucas. S'étant porté à leur rencontre et les rejoignant à la descente d'Oppède, il fondit sur eux à l'improviste et les débanda; mais ceux-ci, qui étaient plus nombreux, n'ayant pas tardé à se rallier, reprirent l'offensive et mirent en fuite les troupes de Villeclaire, qui perdit dans la mêlée son mestre de camp Crillon. Pontevès et Estoublon entrèrent après cela à Menerbes au milieu des chaleureux transports de joie de la garnison, et le siège de la place fut différé. Pontevès prit aussitôt le commandement des troupes et menaça de mettre tous les lieux des environs à feu et à sang, s'ils ne lui payaient les contributions requises; mais les soldats de Villeclaire firent si bonne contenance qu'il ne put opérer aucune sortie. Il réussit seulement à attirer par ruse dans un ravelin ou demi-lune, qui faisait partie des fortifications de Ménerbes, le mestre de camp de L'Isle, établi à Oppède, qui y laissa un certain nombre de ses gens. Après ce fait d'armes, les soldats dauphinois repartirent pour le Dauphiné, où leur présence était nécessaire (9 juillet).

Une seconde troupe, commandée par René de La Tour, seigneur de Gouvernet, entra quelques jours après dans le Comtat par Barret-de-Lioure, et, conti-

nuant par Murs, Joucas, Ménerbes et La Vallée-d'Aigues, se saisit du port de Pertuis et de Cadenet et pilla Ansouis et Lauris en Provence (vers le 14 juillet). Un autre détachement de huguenots, caché dans les bois de Taillades, fit des prises considérables sur les passants ; mais, ayant été vigoureusement attaqué par des soldats de la garnison de Cavaillon et de Robions, il en fut entièrement dépouillé.

Au nord du Comtat, les troupes papales remportèrent quelques avantages. La garnison de Valréas reprit sur les huguenots de Nyons La Baume-de-Transit en Dauphiné. Ceux-ci, par contre, se saisirent de Saint-Roman-de-Malegarde et de Bouchet, qu'ils ruinèrent : ce qui décida Villeclaire à envoyer dans cette région sa cavalerie légère pour donner la chasse aux huguenots de Salles, Vinsobres, Nyons et autres lieux du bas Dauphiné. De son côté, le capitaine Espiart surprenait un détachement huguenot, sorti de Joucas, et le brûlait tout vif dans une cassine où il s'était retiré (1).

CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION

(SEPTEMBRE 1574-6 MAI 1576)

CONSPIRATION A AVIGNON. PRÉSENCE DU ROI DANS LA VILLE. FAITS D'ARMES DIVERS. PROJET DU SIÈGE DE MÉNERBES. TRÊVE DE CHANTILLY (1574, 1575).

« Il y eut, » dit Justin, « une nouvelle conspiration

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 150, 152-159, 163-165 ; d'Aubigné, t. III, col. 678 ; Gaufridi, t. II, p. 548 et suiv. ; Justin, p. 289-314.

sur Avignon dans le mois de septembre. Le cardinal en reçut avis de bonne part, et on trouva même des placards affichés dans divers lieux, par lesquels on était averti du grand danger auquel cette ville était exposée. » D'Armagnac redoubla de précautions et le complot avorta. Peu après, il reçut la visite du marquis de Villars, amiral de France, du baron de La Garde, du comte de Sault, François-Louis d'Agoult, du comte de Grignan, Gaspard de Castellane Adhémar et de plusieurs autres seigneurs de marque, mais l'histoire n'en fait pas connaître l'objet.

Deux mois plus tard, Henri III, revenant de Pologne, descendit par le Rhône à Avignon (17 novembre). Il avait avec lui le duc d'Alençon son frère, Catherine de Médicis sa mère, le roi de Navarre, le duc Henri de Guise, les cardinaux Charles de Bourbon et Charles de Lorraine et un grand nombre d'autres grands seigneurs du royaume. Dans les conciliabules qui eurent lieu entre ces divers personnages, il fut décidé qu'on continuerait la guerre contre les huguenots, et Damville, qui leur était trop favorable, fut destitué de son gouvernement de Languedoc.

Du reste, la présence du roi à Avignon n'arrêta pas les hostilités un seul instant. Les huguenots prirent Crestet, près Vaison, par escalade, mais sans pouvoir forcer le château. Le duc de Guise s'y étant rendu en compagnie de Villeclaire, les huguenots ne l'attendirent pas. A la faveur du voyage du roi à Avignon et dans l'espoir que son départ occuperait les esprits, une nouvelle conspiration fut même ourdie dans cette ville. Mais le capitaine huguenot La Roche, venu tout exprès de Sisteron pour la mener à bonne fin, fut découvert et pendu. C'est alors que le roi, irrité de tant d'audace, donna son entière approbation à l'expédition que le

capitaine Horace Cono dirigea contre Mérindol et qui amena la ruine complète de cette place (24 décembre). Henri III quitta ensuite Avignon (10 janvier 1575), mais non sans avoir occasionné des dépenses considérables au Comtat. Avignon et Sorgues durent payer 2,000 écus pour l'entrée solennelle du légat, le cardinal de Bourbon, dont le voyage, comme on l'a vu, concorda avec celui du roi; et la première de ces villes fut, en outre, obligée de payer les frais de séjour de Henri III et habiller ses pages et son escorte. Quant aux douze cents reîtres qui composaient son armée, ils vécurent dans le Comtat comme en pays ennemi.

L'hiver ne fut pas témoin d'autres événements. Au printemps, « Horace Cono, » dit Justin, « avec sa cavalerie et cent arquebusiers de la compagnie de Caumont fut donner un défi à la garnison de Ménerbes, qui sortit et se retira après une légère escarmouche. Un second défi, donné quinze jours après, eut des suites malheureuses pour ceux qui le donnèrent, car non seulement ils furent repoussés, mais encore presque tous tués » (23 avril). De ce nombre fut le chef de l'expédition lui-même. « Les ennemis, profitant de leur avantage, firent le dégât jusque sous Oppède, détruisirent tous les moulins, et, ayant trouvé Grignan de Ménerbes, gouverneur du château d'Oppède, ils le mirent en pièces. »

Le 5 mai, les Orangeois s'étant emparés de Camaret par escalade, d'Armagnac y dépêcha aussitôt Villeclaire, Sault et Suze, avec trois cents cavaliers et deux mille fantassins, auxquels se joignit la compagnie d'hommes d'armes de ce dernier, qui était en garnison à Pierrelate. Les assiégés abandonnèrent la place avant d'être attaqués, et Suze, continuant sa marche, s'empara de Baume-de-Transit en Dauphiné, dont il passa toute la

garnison au fil de l'épée, et revint à Avignon après avoir reçu la soumission de Salles. Pour réparer les pertes de ses soldats, le pape envoya dans le Comtat un secours de deux cents fantassins et de quatre-vingts cavaliers.

Peu après fut découverte une nouvelle conspiration à Avignon. Deux huguenots de Ménerbes, qui s'y étaient rendus pour l'organiser, furent pris et pendus (18 juin). C'étaient Barthélemy de Bras et Antoine de Remoles. Un troisième huguenot compromis se sauva à temps en Languedoc. Boisson, de Carpentras, qui avait voulu livrer Venasque aux huguenots, fut également pendu.

En juillet, Tullio Griffon, capitaine de cavalerie en garnison à L'Isle, ayant été informé que les huguenots de Nyons se proposaient de s'emparer de Sarrians, non loin de Carpentras, dans la nuit du 2 août, prit toutes ses dispositions, et, les surprenant à une lieue de la place, dans une grange où ils se tenaient cachés, fit prisonniers ceux d'entre eux qui étaient originaires du Comtat et se borna à désarmer les autres. Les premiers furent pendus à Vaison, Carpentras et Avignon. Un seul fut excepté, qui avait tenu le parti des catholiques en Languedoc.

Cependant, la garnison de Ménerbes continuait ses sorties pour se ravitailler ; mais elle n'était pas toujours heureuse dans ses coups de main, et, en diverses rencontres, elle perdit plusieurs soldats. Pour le moment, elle était de nouveau sous les ordres du baron d'Allemagne, qui avait écarté Ferrier du commandement (nous en ignorons le motif), et s'était même refusé à le laisser rentrer en septembre après une sortie.

A la fin de ce mois, Hermet de La Haye, ancien dominicain et ministre de renom, qui avait été aumônier du comte de Beauvais, Odet de Châtillon, frère

de Coligny, et ancien cardinal, fut pris sur les terres du Comtat et pendu sans autre forme de procès par les ordres d'Armagnac. Il avait publié, en 1565, un livre de controverse intitulé : *De la présence du corps de Christ en la Cène*, in-4°.

Les Etats du Comtat, assemblés à Carpentras, avisèrent aux moyens de se ressaisir de Ménerbes. Leur plan, approuvé par d'Armagnac et Villeclaire, le fut aussi par le comte de Carcès, gouverneur de Provence par intérim, qui, moyennant 40,000 livres destinées à entretenir ses troupes, promit deux compagnies d'hommes d'armes, quatre d'arquebusiers à cheval, douze cents arquebusiers à pied et trois pièces de canon. Il fut convenu que, pour empêcher les huguenots du Dauphiné de secourir la place, on occuperait Aurel et Barret-de-Lioure, situées vers les frontières, et que, si l'hiver était trop rigoureux, on se bornerait à affamer la place par un blocus. Mais ce plan ne reçut pas d'exécution parce qu'on apprit que Henri III avait conclu une trêve à Chantilly avec les huguenots (28 novembre 1575). La reine mère la notifia elle-même à d'Armagnac, le dernier jour de novembre, et à Villeclaire. Un article du traité portait que la trêve aurait lieu « tant en la ville d'Avignon que comté de Venisse, demeurant toutes choses en l'état qu'elles y sont, sans qu'il y soit fait acte d'hostilité d'une part ni d'autre. » En attendant la paix définitive, tous les sujets du roi devaient jouir de la liberté de conscience, non seulement dans les villes du royaume, mais encore dans le comtat Venaissin.

Dans la lettre adressée à Villeclaire par Catherine de Médicis, celle-ci disait : « Ce n'a été sans bien grande difficulté que j'ai fait condescendre ceux avec lesquels nous avons eu à traiter. » Le baron d'Allemagne avait, en effet, envoyé à Paris, pour défendre les

intérêts de son parti, Porchières, de Provence, et Marguerie, de l'Isle-en-Comtat (10 novembre). Il est vraisemblable que les deux députés s'opposaient à ce que le Comtat fût compris dans la trêve de Chantilly à cause des avantages exceptionnels que l'occupation de Ménerbes assurait aux huguenots de ce pays.

VIOLATION DE LA TRÊVE. NOUVEAU PROJET DE SIÈGE DE MÉNERBES (1575, 1576).

Quand la trêve fut conclue, les huguenots bannis du Comtat demandèrent à rentrer dans leur pays et dans la possession de leurs biens, et à jouir de la liberté de conscience. Leur requête, quoique appuyée par Damville, fut rejetée par les autorités comtadines ; de sorte qu'ils ne se crurent pas obligés d'observer une trêve dont leurs adversaires ne respectaient pas même les clauses les plus importantes. Pendant l'hiver, Ferrier, qui avait été éloigné de Ménerbes par le baron d'Allemagne, comme on l'a vu, pénétra dans le Comtat à la tête des cavaliers huguenots de Nyons, se dirigea sur Vacqueyras, dont il ne put s'emparer, passa ensuite sous les murs de Caromb et prit Brantes en rentrant à Nyons.

Le comte de Carcès, gouverneur de Provence, se plaignit de cette expédition de Ferrier à la garnison de Ménerbes, qui répondit qu'elle ne voulait ni paix ni trêve (2 janvier 1575). « Le colonel des Corses qui étaient en Provence, » dit Justin, « fut chargé de tirer vengeance de cette insolence. Il s'approcha de Ménerbes et donna un rude échec aux huguenots qui étaient sortis pour le repousser et qui furent eux-mêmes repoussés jusqu'aux portes. Ils en reçurent un second, le 15 mars, de la part de la garnison d'Oppède, sou-

tenu de la cavalerie de Cavaillon. Le nombre de leurs morts et de leurs blessés fut considérable. » La garnison de Saumanes, près l'Isle, leur avait déjà enlevé un fort grand butin le 28 février, et Saint-Didier, près Pernes, occupé par d'autres huguenots, fut repris par la garnison de Carpentras. Par contre, Villeclaire ne put ressaisir Brantes, place fort importante qui servait de communication entre les huguenots du Comtat et ceux du Dauphiné.

Les avantages remportés sur la garnison de Ménerbes ne compensaient pas les incommodités de toute espèce qu'occasionnait son occupation par les huguenots ; de telle sorte que les communautés de la judicature de l'Isle, qui avaient surtout à en souffrir, supplièrent Christophle Scoti, évêque de Cavaillon, de demander à d'Armagnac et à Villeclaire de reprendre cette place. Le colégat y songeait déjà, et, dans une assemblée générale des notables de la province, tenue à Avignon le 23 mars, le siège fut de nouveau résolu. Carcès, à qui d'Armagnac communiqua cette décision, promit son concours pour le 6 avril, et s'engagea même à construire à ses frais un des forts destinés à faciliter l'assaut. Au jour dit, le gouverneur de Provence, retenu par des affaires urgentes, envoya à sa place, avec huit compagnies, son neveu De Vins qui, n'ayant pas trouvé les Comtadins prêts, alla se saisir d'Aurel, dans le comté de Sault et de La Tour du Pin et Morestel en Dauphiné, par où les habitants de Ménerbes, au dire de Justin, communiquaient avec Genève.

Vers ce temps, les huguenots de Nyons, au nombre de six cents, et disposant d'un petit canon, firent une course du côté de Visan et de Caderousse, mais ne purent s'emparer de ces deux places. La cavalerie de Tullio Griffon leur donna la chasse sans leur causer beau-

coup de mal. Les Ménerbiens faisaient, de leur côté, de fréquentes sorties, courant par petites bandes dans les campagnes de Provence et du Comtat. L'une d'elles poussa jusqu'aux portes de Monteux, près Carpentras; mais une autre, atteinte par la compagnie d'hommes d'armes de Carcès, fut entièrement détruite.

D'autre part, quelques huguenots, retenus prisonniers dans le château de Sérignan, parvinrent non seulement à ouvrir leurs portes, mais encore à faire main-basse sur la garnison, qu'ils massacrèrent (19 avril). Pour se maintenir, ils demandèrent des secours à Orange; mais avant que ceux-ci pussent leur parvenir, les habitants du lieu, soutenus par la garnison de Camaret, reprirent le château et égorgèrent les vainqueurs, sauf un seul, qui fut reconnu innocent. Deux compagnies, parties d'Avignon pour rétablir l'autorité du pape, trouvèrent tout terminé.

D'Armagnac, ayant fini ses préparatifs, se mit en devoir de faire le siège de Ménerbes. Ses troupes furent cantonnées à La Tour de Sabran et à Beaumettes, et divers engagements eurent lieu entre elles et la garnison. Les huguenots, qui occupaient Brantes et Les Piles, ayant été informés de ses intentions, envoyèrent quatre-vingts chevaux et plusieurs compagnies de gens de pied pour défendre la place. Le baron d'Allemagne, qui s'y trouvait encore, n'en jugea pas moins prudent de l'abandonner en emportant ses effets les plus précieux, et il fut remplacé par Ferrier et Glandage.

Sur ces entrefaites, le pape donna ordre à d'Armagnac de suspendre toutes les hostilités jusqu'à ce que Henri III eût réglé les différends de religion de son royaume. La paix, *dite de Monsieur*, conclue à Chastenai, suivit bientôt (5 mai 1576), et un nouvel édit de pacification fut publié le même mois.

ÉDIT DE BEAULIEU (mai 1576). TRÊVE ET PAIX CONCLUE AVEC LES MÉNERBIENS.

« Le comte de Suze, » dit Justin, « avait apporté à Avignon la première nouvelle de l'édit du mois de mai. Le duc d'Uzès (1), envoyé par le roi, s'y rendit expressément avec trois autres députés, et le fit publier avec pompe, entre Avignon et Villeneuve, le 27 du même mois. On en fit porter une copie à Ménerbes; mais Ferrier et Glandage répondirent que, puisqu'on leur refusait dans le Comtat ce qu'on leur accordait en France, ils ne rendraient point la place, ni ne mettraient bas les armes, à moins d'y être déterminés par Damville. Ce dernier, qui avait fait sa soumission dans le Languedoc, leur donna peu après l'ordre d'exécuter l'édit de Beaulieu dans sa forme et teneur, et leur députa le docteur Sobeiras, premier consul de Carpentras, et le baron de Lagarde pour traiter de la reddition de la place et de la sortie de la garnison des terres du pape. Ferrier, obligé de recevoir les députés devant les habitants, ne put leur donner de réponse positive à cause de l'opposition de ces derniers, mais Glandage, que les députés virent en particulier, se soumit sur l'heure en déclarant qu'il n'avait jamais été huguenot, et, muni d'un sauf conduit de D'Armagnac, il se rendit auprès de Damville (2 juin). »

De nouveaux pourparlers eurent lieu. Des députés des deux partis se rendirent vers ce dernier, et une trêve de trois mois fut conclue à Alais le 21 juin. Dix mille écus devaient être comptés à Ferrier pour les officiers

(1) Jacques de Crussol, connu tour à tour sous les noms de Beaudiné et de d'Acier, et devenu duc d'Uzès à la mort d'Antoine son frère, survenue en 1573.

et les soldats des garnisons de Ménerbes et de Brantes. Celles-ci auraient un libre passage à travers le Comtat pour se retirer. Cette trêve fut ratifiée à Avignon le 26 du même mois dans une assemblée générale. Ferrier quitta pour le moment Ménerbes, laissant le commandement de la place à Meynard, de Mérindol. La garnison ne comptait alors que cent vingt arquebusiers et vingt chevaux.

Les huguenots s'étant emparés, sur ces entrefaites, des Piles et d'Aubres, enclavées dans le Dauphiné, Damville fut encore obligé d'intervenir. On convint que ces deux places seraient restituées moyennant une somme de 1,600 livres, et que les huguenots du Comtat ne seraient point inquiétés dans leurs consciences pendant les trois mois que durerait la trêve.

Vers le 15 août, Jean-Michel Portus, député des huguenots, se rendit au pont Saint-Esprit, pour négocier avec Damville la reddition de Ménerbes, de Brantes et des Piles. Les catholiques étaient représentés par Vénasque et Aubignan. Les deux partis n'ayant pu s'entendre, il fut décidé que la trêve serait prolongée du 21 septembre au 12 octobre. Chartier, secrétaire de Damville, se rendit auprès de Ferrier, et fut assez heureux pour lui faire accepter ce sursis.

Le traité définitif de paix fut signé à Avignon le 23 septembre par les députés des deux partis, avec l'approbation de Damville. Il portait que Ménerbes serait évacuée le 3 octobre; que les huguenots jouiraient paisiblement de leurs biens, meubles et immeubles; auraient la faculté de les aliéner et d'en acquérir de nouveaux, seraient réintégrés dans ce qu'ils possédaient en nature, iraient et viendraient librement dans le Comtat, mais ne pourraient y séjourner, non plus qu'y pratiquer leur religion. Quant aux huguenots de Cabrières, de Bon-

nieux et d'Oppède, qui demandaient à être réintégrés dans la possession des biens dont ils avaient été dépouillés depuis 1544, il fut stipulé qu'un commissaire catholique serait adjoint à Damville et que l'un et l'autre jugeraient sans appel du bien-fondé de ces réclamations.

Chartier porta les articles de paix, ratifiés plus tard par Grégoire XIII (7 février 1579), à la garnison de Ménerbes, qui les accepta le 5 octobre. Mais il éprouva un refus de la part de celles de Brantes et des Piles, de telle sorte que d'Armagnac fut obligé de continuer la lutte avec ces deux places.

FERRIER REPOUSSE LA PAIX, MAIS ACCEPTE UNE NOUVELLE TRÊVE (1576-1577).

Comme Ferrier était absent de Ménerbes quand la paix fut signée à Avignon et acceptée par les Ménerbiens, d'Armagnac lui députa l'abbé de la Grasse, Guillaume de Patris, son auditeur général, qui le rencontra à Saint-Auban, en Dauphiné, à la tête de trente chevaux et de cent fantassins. Quand le farouche capitaine eut pris connaissance du traité, il déclara qu'on l'avait induit en erreur sur son contenu et que, s'il tenait entre ses mains Chartier et le ministre Juliánis, de Ménerbes, qui l'avaient signé, il leur ferait un mauvais parti (17 octobre). Damville, apprenant sa résistance, lui intima l'ordre écrit d'évacuer Ménerbes, faute de quoi il viendrait lui-même l'en faire sortir ; mais Ferrier ne se laissa pas intimider par cette menace et, au commencement de novembre, le capitaine provençal Beauchamp, qui lui fut envoyé par le duc d'Anjou, frère du roi, ne le trouva pas mieux disposé à se retirer. Toutefois, comme ce dernier député le ménagea beaucoup,

ainsi qu'Espérandieu, lieutenant du gouvernement d'Orange, et que sa propre femme et son secrétaire Fustéri dit Torgon, joignirent leurs instances aux leurs, il consentit à signer une trêve le 7 décembre à la condition : 1° qu'il resterait dans la place avec cent soldats; 2° que la province lui compterait 1,300 livres outre les 10,000 écus qui lui avaient été promis; et 3° que, dès le même jour, la justice serait rendue à Ménerbes par les officiers du pape.

On traita également de la reddition de Brantes et des Piles. Les capitaines huguenots Sainte-Croix et Guitard, de Caderousse, qui y commandaient, consentirent à en sortir moyennant 3,000 écus (21 janvier 1577).

Vers la fin de l'année précédente un complot contre Avignon fut découvert par Albert de Gondy, maréchal de Retz, gouverneur de Provence, qui en donna aussitôt avis à d'Armagnac. L'avocat général Bérard Labéo, qui y était impliqué, fut jeté en prison et, « en attendant de plus amples éclaircissements, d'Armagnac, » dit Justin, « fit redoubler les gardes, faire la visite de toutes les maisons, chasser tout ce qui était suspect et fermer toutes les portes de la ville à l'exception de celle du Rhône, la seule par laquelle on pouvait entrer, et de celle de Limbert par laquelle seulement on pouvait sortir (1). »

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 169, 170, 180, 181, 183-186, 189-194; Justin, p. 314-362; Perrin, 95, 96; *Recueil de pièces pour servir à l'hist. d'Avignon* (Bibl. nat., fonds Brienne, 85); Anquez, *Histoire des assemblées politiq.*, p. 23; Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats, etc. (ms.).

SIXIÈME GUERRE DE RELIGION

(JANVIER 1577-17 SEPTEMBRE 1577)

PRISE ET REPRISE DE PLACES (1577).

Le 19 février 1577, Entrechaux, situé non loin de Malaucène, fut livrée aux huguenots du Dauphiné par la trahison du capitaine Bernard de Lagnes. Les troupes du Comtat vinrent en petit nombre pour reprendre la place, mais comme elle parut vouloir résister, on réunit dix compagnies de fantassins, auxquelles fut adjointe la cavalerie de Tullio Griffon, formant en tout un corps de quinze cents hommes, dont Villeclaire prit le commandement. La place fut assiégée le 23 mars. Le général comtadin ayant fait creuser des tranchées et élever une redoute, les assiégés demandèrent à parlementer et il fut convenu qu'ils abandonneraient la place moyennant 3,500 écus. Mais, à ce même moment, le célèbre capitaine huguenot dauphinois François de Bonne, seigneur des Diguières (1), accompagné de Gouvernet, de Hector de Mirabel, sieur de Blacons, et de quelques autres capitaines renommés, étant accourus, il ne fut pas donné suite au traité. Les soldats de Villeclaire avaient bien cherché à barrer le passage à ce secours, mais ils furent mis en déroute et obligés de se retirer. La redoute fut incendiée et Lesdiguières entra dans la place.

(1) Habituellement de Lesdiguières.

Villeclaire qui, jusqu'à cette heure, n'avait pas fait preuve de grandes connaissances militaires, se démit un mois plus tard (en mai) de ses fonctions de général des armes au milieu des reproches unanimes de tous les personnages importants du Comtat. Il eut pour successeur le colonel Vicentio Mattheucci, dit Saporoso di Termo, âgé de soixante ans, qui avait commandé sous quatre rois les troupes italiennes mises au service de la France par le pape.

Peu après on découvrit des conspirations huguenotes dans Monteux, Sorgues et Caderousse, pendant que le redoutable Ferrier faisait courir ses gens pour se ravitailler dans les campagnes du Comtat et de la Provence, donnant pour prétexte que, n'ayant point de bois pour chauffer ses fours, il était obligé d'aller chercher du pain cuit ailleurs. Aussi mettait-on à mort ses soldats sans autre forme de procès toutes les fois qu'on pouvait les surprendre.

Les huguenots d'Orange et de Tulette étant entrés en campagne pour faire une diversion en faveur de leurs frères d'armes du Languedoc, serrés de près par le maréchal Roger de Saint-Lary de Bellegarde et par Damville, qui avait abandonné leur parti, le Comtat rappela aussitôt sa cavalerie qui avait suivi Bellegarde en Languedoc. Palazuol, qui la commandait, s'étant porté à Sarrians pour surveiller les huguenots, fit prisonnier, dans une rencontre, la femme de Gouvernet, Isabeau de Montauban, fille du comte de Sault, et ne la relâcha que contre une rançon considérable. Pour s'en venger, Gouvernet, à la tête de cent chevaux, se saisit d'une métairie située sur le territoire de Loriol, près Carpentras, où les catholiques s'étaient réfugiés et les fit brûler tout vifs.

A ce moment sept cents huguenots, commandés par

Colombaud, de Puyméras, se saisirent de nouveau des Piles. Mattheucci alla les assiéger avec plus de six cents arquebusiers; mais, apprenant l'arrivée d'un renfort (23 juin), il se retira. Par contre, des soldats de Malaucène, qui étaient dans sa troupe, prirent Bésignan, au nord-est du Buis. Quant à Bernard, qui occupait encore Entrechaux, il évacua la place moyennant 4,500 écus (10 juillet).

SIÈGE INFRUCTUEUX DE MÉNERBES (1577).

Cependant d'Armagnac se mit en devoir, pour la troisième fois, de faire le siège de Ménerbes, dont la garnison était parvenue insensiblement à faire payer des tributs à quarante places des environs. Le pape envoya cinq cents fantassins et quarante cavaliers, commandés par Louis de Fabriano. De son côté, Henri d'Angoulême, grand prieur de France et gouverneur de Provence, se mit à la disposition du colégat avec ses troupes et deux cents charges de munitions. Ferrier ne s'alarma point de ces préparatifs et fit broder sur sa cornette une image d'or de Ménerbes avec cette devise latine : *Adversis duro* (je résiste aux ennemis). Ses soldats portaient une jaquette noire ornée de bandes de velours jaune et touchaient 1,811 livres de solde par mois. Lui-même recevait 150 écus pour le même temps.

En prévision du siège, il fit une grande provision d'eau et ruina les faubourgs de la place situés en dehors des murs et la tour de Beaumettes, où les assiégeants auraient pu se loger. Mais il ôta à Meynard la garde des portes, parce que celui-ci s'était mis à la tête d'un parti de mécontents qui désapprouvaient sa résistance à outrance. Il le remplaça par son neveu Peyre.

L'armée assiégeante, qui comptait dans ses rangs Angoulême en qualité de général en chef, Mattheucci, Dominique Grimaldi, recteur du Comtat depuis le 18 mars, Retz, Jean de Montluc, évêque de Valence, Balagny, son fils, et un grand nombre de hauts personnages de Provence, notamment Pompée de Pontevez, seigneur de Buoux, et Antoine d'Oraison, vicomte de Cadenet (1), était forte de dix mille hommes et comprenait six régiments de troupes françaises, un régiment de Corses, des milices comtadines et seize gros canons. Le Comtat devait payer un tiers de la dépense et le roi de France le reste (1er septembre).

Ferrier, invité tout d'abord à se rendre par le sieur de Cabanes, frère de Gordes, gouverneur du Dauphiné, s'y refusa, et la place fut investie (5 septembre). Les seize canons ayant renversé la tour Tornhille, les troupes catholiques montèrent à l'assaut, précédées de deux capucins portant des crucifix, et purent se loger sur le rocher même où était bâti Ménerbes. Par suite de cette occupation, les assiégés perdirent un puits creusé en dehors des remparts, et, dans la crainte de manquer d'eau, mirent à mort toutes leurs bêtes inutiles. Le sergent-major Jean de Séguirani, qui s'était distingué sous Montbrun en 1560 et avait embrassé depuis le parti catholique, fut tué dans cet assaut.

Ferrier, exposé à manquer complètement d'eau dans quelques jours et sachant qu'il ne pouvait compter sur aucun secours, demanda à parlementer le 18 septembre, le lendemain du jour où Henri III signait avec les huguenots la paix de Bergerac. On lui envoya son propre secrétaire Fustéri, qui était pour lors prisonnier;

(1) Son fils François, baron d'Oraison, servait dans le camp des huguenots, en Provence.

mais le temps s'étant mis à la pluie, Ferrier reprit courage, retint Fustéri, et le siège recommença.

Cependant le camp catholique se renforçait tous les jours de nouvelles troupes, et une galère italienne apporta de la part du pape 15,000 écus, deux mille boulets, cent barils de poudre et cent caisses de salpêtre. A partir du 20 septembre, le feu devint à peu près continuel, mais sans produire d'abord de grands résultats, à cause de la rupture de plusieurs canons et de l'état de fraîcheur de la poudre. Les chefs ayant remédié à ces inconvénients, les canons recommencèrent à tonner; après quoi les assiégeants montèrent à l'assaut, précédés des mêmes capucins, et allèrent se loger aux pieds des murailles. Neuf cent soixante-sept boulets avaient été lancés contre les murailles de la place.

Se voyant serré de près, Ferrier demanda une nouvelle conférence, qu'on lui refusa cette fois; mais elle fut accordée aux principaux habitants de Ménerbes, qui députèrent au camp catholique Arbaud, ancien prieur de Bonnieux et parent de Ferrier; Fustéri, secrétaire de celui-ci, et un troisième personnage. Ils s'offrirent en otage et proposèrent de prendre les Orangeois pour arbitres de leurs prétentions. Ils demandaient une certaine somme d'argent, la conservation de leurs vie, armes et bagages, et l'autorisation de vendre les diverses marchandises qu'ils avaient capturées. Les catholiques ayant accepté leur proposition, Thomas Pazzis de Panisse et Joachim de Simiane accompagnèrent les députés ménerbiens à Orange, qui refusa la médiation. Pendant la suspension d'armes, un secours de trente hommes vint pour renforcer la garnison de Ménerbes; mais Ferrier, qui craignait de manquer d'eau, ne lui permit point d'entrer, et elle repartit avec un

sauf-conduit du grand prieur. Cinquante habitants se retirèrent également.

FERRIER CONSENT A TRAITER. SON ARRESTATION PAR SAINT-AUBAN, QUI ENTRE INOPINÉMENT DANS LA PLACE (1577).

Cependant Ferrier, que les Ménerbiens ne cessaient de supplier de traiter pour éviter l'entière destruction de la place, finit par céder. Il sortit, et, demandant à parler au grand prieur, lui dit, en patois provençal, « qu'il était prêt à tenir ce qu'il avait promis, mais qu'il le priait de faire retirer une batterie qui tirait de haut et de revers, et de permettre la libre communication entre le dedans et le dehors de la place » (23 septembre). Le grand prieur, — ce qui paraît étrange, — accéda à son vœu, laissa sortir sa femme et ses enfants, qu'on conduisit à Murs, de même que la femme et les enfants de Meynard, fit reculer ses troupes et congédia ses volontaires, malgré l'avis de Grimaldi. Les assiégés ayant ensuite manifesté l'intention de vendre des denrées et des munitions, les catholiques du voisinage accoururent et achetèrent plus de mille salmées de froment et de cent charges de vin. Des officiers du camp se rendirent même à Ménerbes ; mais la nuit du jour (28 septembre) où la garnison devait se retirer en corps, un secours considérable de soldats dauphinois, envoyés par Lesdiguières, pénétra secrètement dans la place. Saint-Auban, qui conduisait la troupe, ordonne l'arrestation immédiate de Ferrier, qui ignorait tout et reçut une blessure dans son lit; tue les officiers catholiques qui étaient entrés dans Ménerbes, fait fermer les portes de la place, se met en état de défense, et paraît au point du jour sur la brèche des murailles en bravant le grand

prieur, qui, croyant à une trahison de Ferrier, fit emprisonner sa femme et ses enfants et menaça les traîtres de mort.

On crut que c'était Meynard, à qui Ferrier avait enlevé la garde des portes de la place, qui fit venir secrètement Saint-Auban pour dépouiller l'ancien gouverneur de son commandement. Quoi qu'il en soit, le grand prieur se vit obligé de recommencer le siège, mais non sans avoir fait conduire la femme de Ferrier à Avignon et celle de Meynard (1), ainsi que ses enfants, au château d'Oppède.

On résolut, dans un conseil de guerre tenu le 29 septembre, de battre le fort extérieur du Castelet, que Ferrier avait fait construire pour protéger un puits et la fontaine de Sobérane. Le grand prieur, paraît-il, voulait ménager le reste des fortifications, parce qu'il avait l'intention de se faire adjuger la seigneurie de Ménerbes et d'y établir un de ses partisans. Quoi qu'il en soit, les assiégés profitèrent de sa faute pour réparer leurs murailles.

Neuf cent sept coups de canon tirés contre le Castelet n'y firent qu'une petite brèche, où deux hommes pouvaient à peine passer de front. L'assaut, néanmoins, fut ordonné le 2 octobre et repoussé avec de grandes pertes de la part des assiégeants, qui eurent considérablement à souffrir des décharges perpétuelles de

(1) S'il faut en croire la *Notice sur André Maynard*, parue dans le *Musée des protestants célèbres* (t. IV), ce Meynard serait le même que le Meynard contemporain du massacre de Mérindol et de Cabrières; mais les dates s'y opposent. Ce dernier, né d'après ladite notice, en 1508, et mort en 1599, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, aurait eu soixante-huit ans en 1576. Or, à cet âge, ses enfants devaient avoir quarante ans au moins, tandis qu'ici il est évidemment question de tous jeunes enfants qui sont encore sous la tutelle de leur mère. Ce n'est pas, du reste, la seule invraisemblance que renferme cette notice, qui fait, à tort, du bailli de Mérindol un véritable chef militaire.

mousqueterie de la place, dont les blessés, teignant des pierres de leur propre sang, les jetaient courageusement à la tête de leurs ennemis.

Sur cet échec, le grand prieur changea son plan d'attaque. Il fit dresser des batteries contre le corps de la place et commença la construction de fortes redoutes pour empêcher les sorties et l'entrée des secours. Il lança ensuite quelques boulets rouges qui provoquèrent des incendies partiels ; mais comme il persistait dans son dessein de ne pas endommager Ménerbes, il fit bientôt cesser le feu. Le 11 octobre, les assiégés firent une sortie où Peyre, le neveu de Ferrier, fut fait prisonnier. Etant parvenu à s'évader, il rentra dans Ménerbes, et Meynard le fit jeter en prison. D'autre part, quelques catholiques, qui s'étaient faufilés dans la place au moment où Saint-Auban y pénétra, et qu'on avait épargné dans l'espoir d'en tirer des rançons, parvinrent à s'échapper pendant qu'on les faisait travailler à la reconstruction des murailles de la place.

Quand le grand prieur eut fait construire trois redoutes, il se retira en Provence avec ses soldats (19 octobre), parce qu'il avait appris que Lesdiguières ne voulait accepter en Dauphiné l'édit de Poitiers, dont il va être question, que si le siège de Ménerbes était levé et si son lieutenant Saint-Auban en demeurait le paisible gouverneur. Retz, malade à Sorgues, fut rappelé à la cour; Mattheucci, vieux et impotent, retourna à Avignon le 13 novembre : de telle sorte que Grimaldi resta seul devant la place avec ses soldats italiens et comtadins et le régiment avignonais, qui avait quitté le siège de Montpellier après la publication de la paix dans le royaume. En cela, du reste, Grimaldi ne fit qu'obéir aux ordres exprès du pape, qui ne voulait pas qu'on s'éloignât de la place avant qu'elle fût prise.

ÉDIT DE POITIERS (septembre 1577). SUSPENSION D'ARMES. CONFÉRENCES.

L'article 46 des articles secrets annexés à ce nouvel édit de pacification stipulait que le souverain pontife réintégrerait les sujets du roi dans la jouissance des biens qu'ils possédaient dans le comtat Venaissin, et que, dans le cas où la restitution ne serait pas effectuée, Henri III leur octroierait, par des lettres de marque ou de représailles, les propriétés que les catholiques comtadins possédaient dans le royaume. D'autre part, il avait convenu avec le roi Henri de Navarre et le prince de Condé, en signant la paix de Bergerac du 17 septembre 1577, que Ménerbes et Les Piles seraient remises sous l'obéissance du pape. Lesdiguières, ayant été informé de cette clause par Jacques de Ségur, sieur de Pardaillan, qui lui fut député d'Agen par le roi de Navarre, envoya un exprès à Saint-Auban pour l'engager à évacuer la place. L'exprès, accompagné de Ségur et de quelques autres députés, se présenta le 22 octobre devant Saint-Auban, qui lui répondit qu'il avait été chargé par Lesdiguières lui-même d'occuper Ménerbes, qu'il était bien décidé à ne pas garder la place contre le gré du roi de Navarre et du prince de Condé, mais qu'il fallait d'abord consulter l'assemblée politique de Gap. Ségur se rendit donc dans cette ville accompagné d'un député de Retz et de Gordes, pendant que Saint-Auban manifestait, de son côté, à Grimaldi, le désir d'obtenir un etrêve; mais le grand prieur, qui fut consulté, n'y consentit point et donna l'ordre de continuer la construction des redoutes.

La réponse de l'assemblée de Gap arriva au camp le 31 octobre. Ségur n'y avait pas été très bien reçu, non

plus que l'autorité du roi de Navarre fort respectée. Il fut néanmoins convenu que l'armée assiégeante se retirerait, que Saint-Auban et ses soldats seraient rappelés, et qu'on concluerait une trêve. Celle-ci fut signée le 3 novembre, et Grimaldi congédia le gros de ses troupes, ne laissant devant la place qu'un régiment italien pour occuper les redoutes, deux cents cavaliers et quelques canons. Quelques jours après (17 novembre), un exprès, envoyé conjointement par d'Armagnac et le roi de Navarre, intima l'ordre à Saint-Auban d'évacuer Ménerbes; mais le rusé capitaine trouva moyen de l'éluder, et demeura dans la forteresse.

Pendant ce temps, quelques faits d'armes s'accomplissaient dans les autres quartiers du Comtat. Le comte de Sault, en revenant de Valence, défit complètement, à Caderousse, un parti d'Orangeois conduits par Espérandieu. Le chevalier Marc-Antoine Oddi, avec ses cavaliers, livra, près de Tulette, un combat acharné à Gouvernet, qui, réapparaissant quelques jours après, ravagea les campagnes de Bollène, et, ayant rencontré une nouvelle fois Oddi, demanda à lui parler. Celui-ci s'avança sans méfiance et sans escorte; mais ayant reçu un coup d'arquebuse qui ne fit que l'effleurer, il se retira pendant que les gens de Gouvernet prenaient la fuite. Ce dernier tenta encore vers la Noël, avec l'aide de quelques Orangeois, l'escalade de Sablet, près Vaison; mais il fut repoussé et poursuivi. Canin, huguenot de Nyons, qui espérait entrer secrètement dans Vaison par l'entremise d'un jeune garçon catholique d'Entrechaux, dont il avait fait son confident, fut vendu par lui, de telle sorte que, lorsqu'il se mit en marche pour Vaison, on l'attendit sur la route et on le tua, ainsi que son frère. Leurs têtes furent exposées dans la ville.

Cependant Grimaldi continuait à surveiller Ménerbes,

et le grand prieur vint à Apt pour traiter de sa reddition ; mais Lesdiguières fit traîner les conférences en longueur. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, et Jean de Saint-Romain, seigneur de Saint-Chamond, chef des huguenots du Languedoc, auxquels on en référa, ne se montrèrent pas plus accommodants. Le pasteur Baussan (1), député dans le même but à Saint-Auban le 5 décembre, n'eut pas plus d'influence sur lui. Pérussis dit que, sur cent cinquante endiablés qui gardaient Ménerbes, il n'en trouva que quatre de raisonnables, et revint sans avoir rien obtenu. Il décida alors la princesse de Salerne, belle-mère de Saint-Auban, à se rendre auprès de lui. Elle arriva, le 7 décembre, à l'un des forts catholiques, appelé *le nouveau Ménerbes*, mais « Saint-Auban, » dit Justin, « ne l'attendit pas, et, quittant la place sans la rendre, il en sortit de nuit, accompagné de trente hommes, emmenant Ferrier prisonnier et son neveu... Il emporta tout l'argent qu'il trouva, tira des prisonniers toutes les rançons qu'il put et prit sa route vers Gap, laissant sans ressources Meynard, blessé d'un éclat de boulet, et Bernus, ses substituts. » Ferrier fut d'abord conduit à Montbrun, où il trouva des protecteurs, et de là à Gap, devant Lesdiguières, qui lui rendit la liberté, après avoir entendu sa justification et le récit contradictoire de Saint-Auban. L'ancien commandant de Ménerbes n'en quitta pas moins Gap la vengeance au cœur, et, ayant rencontré Saint-Auban à Montbrun, il tira aussitôt l'épée. Son adversaire l'imita, et l'un des deux aurait certainement péri si Mme de Montbrun, qui était une noble femme, ne fût parvenue à les séparer. Ferrier se retira à Céreste, du

(1) Le même, sans doute, qu'Esprit Baussanc (ou Beaussenc), pasteur à Courthezon, en 1595, ancien procureur général au Parlement d'Orange.

côté de Forcalquier, puis à Nîmes, où il mourut. Fustéri, son secrétaire, laissé prisonnier à Ménerbes par Saint-Auban, s'évada et fit connaître l'état de la place à Grimaldi et à d'Armagnac. Il rentra, plus tard, dans le giron de l'Eglise catholique.

REPRISE DU SIÈGE DE MÉNERBES ET DES NÉGOCIATIONS. CONCLUSION D'UNE TRÊVE (1577, 1578).

Vers la fin de l'année, les Ménerbiens ayant fait quelques sorties, Grimaldi reprit le siège. Une quatrième redoute fut construite, et les campagnes d'alentour battues avec soin pour couper les vivres à la place. Dans l'une de ces courses, Matthieu Thomé de La Roque, surnommé le capitaine du Léberon, ancien cuisinier de Torquato Conti et de l'évêque de Cavaillon, fut fait prisonnier. C'était un des officiers les plus redoutables de la garnison. On le conduisit à Cavaillon, où on lui fit son procès, et il fut pendu.

Les chefs huguenots du Dauphiné, apprenant que le siège de Ménerbes avait recommencé, se transportèrent de Gap à Nyons pour entamer de nouvelles négociations. Plusieurs députés du Languedoc, notamment Saint-Romain, vinrent les rejoindre. Les représentants du Comtat se réunirent, de leur côté, à Vaison, pour être plus à proximité des premiers. L'assemblée politique de Nyons tint sa dernière séance le 27 janvier 1578, et donna pleins pouvoirs à Lesdiguières, Saint-Romain et Saint-Auban pour traiter de la reddition de la place. Saint-Romain se rendit, dans ce but, à Avignon, et fut logé au palais apostolique. Il conféra avec Angoulême, Grimaldi et le président des Arches, et arrêta avec eux (29 janvier) les termes d'un traité portant : 1° qu'une trêve de six semaines serait accordée à Ménerbes ;

2° que ceux qui y étaient pourraient en sortir, mais non y rentrer, non plus qu'aucune autre personne ; 3° qu'on y introduirait journellement des vivres pour les besoins des habitants ; 4° enfin qu'on donnerait une indemnité de 120 écus aux députés huguenots qui se rendraient à la cour et auprès du roi de Navarre pour obtenir la ratification du présent traité. Ces députés furent Giraud de Béranger, sieur de Morges, Louis Merle et Chambaud (1). Les catholiques se firent représenter, de leur côté, par le docteur Sobeiras, premier consul de Carpentras, et Bugnier, viguier de Cavaillon ; mais ceux-ci ne paraissent pas avoir fait le voyage de la cour. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres rencontrèrent, le 26 mars, à Pamiers, le roi de Navarre, qui déclara, le même jour, que Ménerbes devait être rendue au pape, et écrivit, dans ce sens, à d'Armagnac et à Lesdiguières. Mais ce dernier, qui n'avait pas à ménager le pape, comme le roi de Navarre, n'était pas encore décidé à céder la place.

C'est vers ce temps que d'Armagnac, à la sollicitation du grand prieur, rendit la femme et les enfants de Ferrier à la liberté, ainsi que son neveu Peyre qui, à dater de ce jour, se rangea du parti catholique.

NOUVELLE REPRISE DU SIÈGE DE MÉNERBES. COURSE DES HUGUENOTS DE NYONS (1578).

A l'expiration de la trêve, le siège de Ménerbes recommença. Une nouvelle redoute fut construite, et l'on décida d'en élever sept autres plus petites pour cerner complètement la place. Néanmoins, comme le froid était

(1) Vraisemblablement Jacques de Chambaud, seigneur de Privas, Chambaud, Valaurie, Chalencon et Vacheyrolles.

excessif, et que la neige gênait beaucoup les mouvements du siège, un certain nombre de cavaliers huguenots purent pénétrer dans Ménerbes, mais ils n'y demeurèrent point à cause du manque de vivres. Poursuivis à leur départ, et atteints à Lourmarin par Grimaldi, ils furent presque entièrement défaits.

Les chefs huguenots en ayant pris occasion pour remuer, Damville se rendit auprès d'eux, et leur ordonna, de la part du roi de Navarre, de mettre bas les armes; mais ils refusèrent de le faire tant que le siège de Ménerbes ne serait pas levé, et recommencèrent leurs courses. Les Orangeois suivirent leur exemple, et furent aussitôt arrêtés par Oddi et ses cavaliers, qui étaient en garnison à Sainte-Cécile, sur la lisière du Comtat.

Cette province, grevée de 800,000 écus de dettes sans parler des dettes particulières des communes, soupirait après la paix et envoya une députation au pape pour lui faire connaître sa détresse. « Sur leur exposé, » dit Justin, « le Saint-Père déchargea la province des contributions qu'elle payait pour les frais de la guerre, se chargea lui-même de tout et témoigna avoir dessein de ne rien épargner pour chasser les hérétiques de Ménerbes et pour les empêcher de troubler le Comtat dans la suite. »

Pendant ce temps, Grimaldi faisait cerner Ménerbes par des tranchées de dix-huit cents cannes de longueur, deux pans de largeur et six de profondeur, protégées par un parapet continu et des redoutes établies de cent pas en cent pas. Il déployait, du reste, de jour et de nuit, la plus grande activité et se ménageait si peu qu'il eut les deux joues percées d'une balle. La garnison ne laissait pas toutefois que de gêner beaucoup ses mouvements et, secondée par les huguenots de Mérindol, Saint-Falez et Buoux, elle faisait de fréquentes sorties.

Ceux du Languedoc, assemblés à Sommières le 25 mai, délibérèrent de leur côté de venir au secours de leurs frères d'armes de Ménerbes; mais un détachement parti des Cévennes ne put dépasser Barjac parce que tous les passages du Rhône étaient gardés. Justin ajoute que les Languedociens ne voulurent pas envoyer de corps de troupes important dans le Comtat parce qu'ils étaient irrités de ce que leurs coreligionnaires du Dauphiné et de la Provence n'étaient pas venus à leur secours dans les moments critiques qu'ils avaient traversés.

Le 21 juin suivant, Grimaldi dispersa quarante cavaliers du Dauphiné qui venaient secourir Ménerbes. Mattheucci, à la fin du même mois, visita le haut Comtat et offrit aux huguenots de Nyons et de Vinsobres de leur restituer le butin qui avait été pris sur eux s'ils s'engageaient à ne plus faire d'incursions dans le Comtat. Ils acceptèrent la proposition ; mais, infidèles à leur parole, ils ne tardèrent pas à recommencer les hostilités. Mattheucci s'en vengea sur les habitants de Tulette, qu'il massacra impitoyablement. Un mois après, il mourait à Avignon, âgé de soixante-six ans (2 août).

Vers le même temps trente cavaliers comtadins furent entièrement défaits près de Bollène par cent trente cavaliers de Nyons (1) qui, après avoir remporté cet avantage, ravagèrent la campagne et vinrent jusque sous

(1) C'est, sans doute, le même fait d'armes que raconte en ces termes le notaire Brunelli, de Bollène, au feuillet de garde d'un de ses protocoles : « Le 29 juin 1578, sept à huit hommes à cheval huguenots firent prises au quartier des Essards, terroir de Bollène, s'emparant entre autres du troupeau de Jean Jard. Plusieurs paysans les voulurent poursuivre ; les huguenots se laissèrent doucement pourchasser, et attirèrent la troupe de paysans, qui croissait à chaque instant, jusqu'à leur quartier, où leurs camarades étaient en embuscade derrière la forêt du petit Devès, et là, faisant volte face, aidés de leursdits camarades, se jetterent sur les paysans, et en massacrèrent de vingt à vingt-cinq » (Communiqué par M. Paul de Faucher).

les murs de Vaison. Comme Saint-Auban passait pour diriger tous ces mouvements dans le but de faire diversion au siège de Ménerbes, Grimaldi lui dressa une embuscade près de son château de Saint-Auban, dans les baronnies du Buis, avec trois cents arquebusiers et quatre cents chevaux ; mais le chef huguenot ne parut point.

A la fin de juillet, Gouvernet, ayant gagné à prix d'argent un habitant de Séguret, près Vaison, nommé Blaise Bermond, s'approcha de cette place avec trois cents hommes et des échelles. Elle n'avait que soixante maisons, mais possédait une bonne forteresse. Le capitaine huguenot s'en serait emparé sûrement si Bermond, sur qui on avait trouvé les instructions de Gouvernet, n'avait dû, pour sauver sa vie, dévoiler tout le complot. Lors donc que les soldats huguenots, au signal convenu avec Bermond, commencèrent à monter sur leurs échelles, ils s'aperçurent qu'ils étaient trahis à deux coups de feu, partis trop hâtivement de l'intérieur de la place, et se retirèrent. Gouvernet se dédommagea de sa déconvenue en tuant quarante-cinq hommes de la compagnie de cavalerie d'Oddi, qu'il rencontra entre Mirabel et Nyons.

GRANDE CONSPIRATION DANS AVIGNON. TRAITÉ DE NÎMES (1578).

Pendant ce même mois de juillet, on découvrit à Avignon une vaste conspiration tramée par le maréchal de Bellegarde, établi pour lors à Villeneuve-lès-Avignon, sur la rive opposée du Rhône. Ses confidents étaient son secrétaire Mathurin Chartier, le capitaine Pierre Anselme, conseiller communal d'Avignon, et Pierre de Beaudeau, seigneur de Parabère, gouverneur de Beau-

caire. Son but était de faire une place d'armes de la capitale du comtat Venaissin. Quatre cents habitants, appartenant à toutes les classes de la société, devaient lui livrer la ville le jour de sainte Madeleine (22 juillet 1578). D'abord réservés et se reconnaissant à une petite marque qu'ils portaient à leurs chapeaux ou à leurs bras, ils finirent par se déclarer et se répandirent dans les rues pour soulever le peuple ; mais Mattheucci fit aussitôt fermer les portes de la ville et se saisit d'un grand nombre d'entre eux. Cent furent pendus, d'autres envoyés aux galères ou exilés, et d'autres, qui appartenaient à des familles puissantes, simplement retenus en prison. Parmi ces derniers étaient le capitaine Claude de Cambis, seigneur d'Awaro et coseigneur de Caderousse, Etienne de La Salle, Claude de Sobeirar, Georges Siroque, Baptiste de Fontaine-Rousse et Pierre Lombard, tous membres du conseil communal d'Avignon. Un autre conjuré, Pierre Anselme, chez qui s'étaient tenus tous les conciliabules, put prendre la fuite à temps. Le procès de ces divers personnages ne se termina qu'en 1581. Nous y reviendrons plus loin.

La découverte de ce complot fit redoubler de vigilance les autorités du Comtat, et il « fut défendu, » dit Justin, « de laisser entrer dans aucun lieu du Comtat plus de deux étrangers à la fois, encore fallait-il qu'ils fussent sans armes. »

Autrement, le haut Comtat continuait d'être le théâtre de continuels engagements entre les huguenots du bas Dauphiné et les troupes papales. Ainsi, Gouvernet battit, entre Mirabel et Nyons, un gros détachement de ces dernières, formé des garnisons de Bollène, Valréas et Visan.

Dans l'automne de cette même année 1578, les négociations pour la reddition de Ménerbes et des Piles

furent reprises. Les députés du Comtat se rendirent à Die auprès de Lesdiguières et autres chefs huguenots, et les trouvèrent plus exigeants que jamais. Ceux de Nîmes étaient plus traitables. François de Coligny, sieur de Châtillon, fils de l'Amiral et gouverneur de Montpellier, chargé par le roi de Navarre de conclure la paix, fit, en compagnie de quelques autres personnages, une visite à D'Armagnac, qui, sur ses instances, envoya des commissaires comtadins à Nîmes, où se rendirent aussi des députés huguenots des Piles, de Ménerbes, du Comtat, du Dauphiné, d'Orange et du Languedoc, et des représentants des rois de France et de Navarre.

Les députés huguenots présentèrent un projet de traité en quarante-deux articles, dont la plupart furent adoptés (1). On convint que les protestants établis dans le Comtat ne seraient pas poursuivis à raison de leur changement de religion; qu'on leur restituerait leurs biens, revenus et offices, confisqués depuis 1560; que les sujets du roi qui possédaient des terres dans le Comtat et auxquels on ne les rendrait point seraient mis en possession, au moyen de lettres de marque ou de représailles, des biens que les catholiques comtadins possédaient dans le royaume, et que l'on compterait aux protestants de Cabrières, Oppède et Bonnieux 2,500 écus, à titre de dédommagement, pour les pertes qu'ils avaient éprouvées depuis 1540.

(1) Signataires : *du Comtat :* Guillaume de Patris abbé de la Grasse, François de Sobirats, Thomas d'Astouaud seigneur de Velleron, Laurent d'Agard, Sébastien de Seguins; *de Ménerbes :* Bernard de Bonnieux; *des Piles :* Colombaud, seigneur de Puyméras; *du Dauphiné :* Jacques Pape seigneur de Saint-Auban, d'Archimbaud; *d'Orange :* Esprit Beaussanc; *du Languedoc :* François de Coligny seigneur de Châtillon, de Malras le Jeune sieur d'Yolet, Guillaume de Montmorency seigneur de Thoré, Guillaume Roque sieur de Clausonne, Jean Guy d'Airebaudouze seigneur de Clairan; *du roi de France :* Claude du Blanc, Chambaud (voy. p. 100, note 1); *du roi de Navarre :* Louis du Vache sieur d'Estables.

Il fut encore stipulé que les jugements rendus contre les protestants établis dans le Comtat seraient annulés ; qu'on élargirait les prisonniers de guerre sans rançon ; que les fugitifs qui possédaient des offices dans le Comtat pourraient les vendre ; que chacun, du reste, aurait la faculté de se défaire de ses biens, et que les procès civils et criminels des protestants du Comtat seraient portés en première instance devant la sénéchaussée de Nîmes, et, en appel, devant la Chambre mi-partie du Languedoc.

Telles furent les clauses principales de l'important traité de Nîmes qui restitua au pape Ménerbes et Les Piles. Il fut signé le 7 novembre 1578. Le 18, le roi, par lettres patentes datées d'Olinville, ratifia le traité, qu'il fit suivre de cette clause importante : « Nous avons pris et mis, prenons et mettons... en notre protection et sauvegarde spéciale tous ceux de la R. P. R. des Archevêchés d'Avignon et Comté de Venisse comme nos propres sujets, et iceux, comme tels, voulons être maintenus et conservés en toute sûreté. » Dans une seconde ratification de même date, Henri III ordonne que ceux de la R. P. R. ne seront pas troublés et empêchés dans la jouissance de leurs biens, et qu'en cas d'injustice de la part des officiers du pape, il leur octroie des lettres de marque et de représailles, comme les articles secrets de l'édit de Poitiers de 1577 l'avaient déjà stipulé (Voy. plus haut, p. 96).

Une trêve provisoire fut publiée le 12 novembre à Avignon, au camp catholique devant Ménerbes, et à Ménerbes même. Saint-Auban, vers la fin du mois, retourna dans la place, où ses partisans commençaient à murmurer contre lui, car il s'était fait adjuger, pour sa seule part, 13,000 livres d'indemnité. Un exprès apporta ensuite de Paris les lettres patentes du roi qui ratifiaient le traité, et la paix fut définitivement signée le

7 décembre et publiée le 15. Les Etats de la province avaient accepté le traité le 30 novembre à Carpentras, et le pape l'approuva le 7 février 1579. De plus, Jean de Verot, Jean de Seguins et Charles de Patris eurent commission de D'Armagnac, le 15 décembre, de faire restituer aux calvinistes les biens qui leur avaient été confisqués. Les Ménerbiens demandèrent, il est vrai, comme surcroît de garantie, que les lettres royales fussent enregistrées par les Parlements de Grenoble et d'Aix, et que les noms et surnoms de tous les habitants de la place fussent mentionnés dans l'acte : savoir, cent vingt hommes et cent dix femmes, filles ou enfants; mais, sur les représentations qui leur furent faites, ils se contentèrent des *visa* et *pareatis* du Parlement d'Aix.

« Voilà, » dit De Thou, « tout ce que le public sut de ce traité. Il y avait encore un article dont le duc de Damville s'était rendu garant, et qui fut tenu secret afin qu'il ne parût pas qu'on forçât le pape à passer des conditions trop déraisonnables. Il portait qu'en réparation des dommages que ceux d'Orange avaient reçus dans cette guerre, et pour les soulager en partie de l'entretien de la garnison qu'ils étaient obligés d'avoir dans leur ville, les bourgeois d'Avignon leur paieraient, tous les ans, 6,000 écus d'or : ce qui s'exécuta assez longtemps fort exactement. » Ce traité aurait pu se conclure certainement plus tôt, et, comme dit encore de Thou, « on ne pouvait en attribuer la faute qu'aux lenteurs des ministres du pape. Ils auraient cru se déshonorer en accordant aux protestants quelque chose qui pût être favorable à leur religion, et, plutôt que d'y consentir, ils laissèrent pendant longtemps ces provinces exposées à toutes sortes de malheurs. »

Pour justifier la remarque de De Thou, il suffira de faire remarquer que, quoique le traité de Nîmes eût été

signé le 7 novembre, Jean de Verot et Charles de Patris, chargés, comme on l'a vu, par le colégat et la recteur Grimaldi, de restituer aux protestants du Comtat les biens qu'on leur avait confisqués, n'avaient pas commencé leurs opérations le 3 mars suivant et ne les terminèrent pas de sitôt (1).

ÉVACUATION DE MÉNERBES. PACIFICATION DU COMTAT (1578, 1579).

La place fut livrée le jour de la signature définitive de la paix, c'est-à-dire le 7 décembre. Dès le matin, des charrettes et des bêtes de somme emportèrent les meubles et les provisions des habitants, et le déménagement ne se termina que le lendemain. Alors commença le défilé. Les femmes sortirent d'abord avec les enfants, puis les soldats en armes, enseignes déployées et tambour battant, Saint-Auban à leur tête. Ils allèrent tous coucher à Murs, à deux grandes lieues plus loin, escortés de deux cents cavaliers italiens, qui portaient les 12,000 livres dues encore à Saint-Auban, les 2,500 écus accordés aux habitants d'Oppède, Bonnieux et Cabrières, dont Meilhe eut la plus grosse part ; les 800 livres destinées à solder la garnison pendant le temps qu'avaient duré les négociations ; enfin les 2,000 livres données en présent à la princesse de Salerne, qui s'était entremise en faveur de la paix auprès de Saint-Auban, son gendre. Les huguenots avaient occupé Ménerbes cinq ans, deux mois et huit jours. Ils y célébrèrent leur culte durant tout ce temps sous le ministère du pasteur Julianis, qui était pour sûr à Ménerbes en 1579. Des sommes immenses

(1) Articles de la paix conclue à Nismes le VII novembre 1598, etc. Die, 1613, in-8° ; Traité de Nîmes de 1578, etc., édité par G. Charvet ; Ménard, *Hist. civ. eccl. et litt. de la ville de Nîmes* (éd. 1874), t. V, p. 156 ; Cottier, *Notes historiques*, p. 214, 215, 216.

avaient été dépensées inutilement pour les déloger. Au moment de la retraite du grand prieur, le siège avait déjà coûté au pape 95,000 écus, et aux communes de Provence et du Comtat, 322,108 livres. Le Comtat était grevé de 800,000 écus de dettes, sans compter les dettes particulières de chaque communauté, et une telle famine avait régné dans le pays, que l'on vit des hommes brouter l'herbe des champs, faute de nourriture.

Saint-Auban, comme on l'a dit, s'était fait adjuger la part du lion ; aussi de graves querelles s'élevèrent-elles entre les défenseurs de Ménerbes, dès qu'ils furent installés à Murs. Ils en vinrent même aux mains, et, sans l'intervention de l'escorte italienne, le sang eût coulé. Colombaud, seigneur de Puyméras, évacua aussi Les Piles, moyennant 2,000 livres, et le château fut rasé. Gouvernet, de son côté, quitta Tulette, qu'il occupait depuis longtemps ; mais la garnison y demeura encore jusqu'au mois de juin de l'année suivante, époque où elle fut chassée à main armée par les habitants.

Le traité de Nîmes mit fin, pour plusieurs années, aux guerres de religion proprement dites du Comtat. Il y eut encore, il est vrai, quelques complots tramés contre la sûreté d'Avignon, et d'autres places, mais aucune lutte armée n'ensanglanta le pays. En 1579, un certain Molini voulut se saisir du château de Mornas, et fut découvert, conduit à Avignon, et exécuté avec ses complices. Des tentatives sur Oppède, Brantes et la Chartreuse de Bompas, non loin de Parnes, n'eurent pas plus de succès. Ceux qui voulurent livrer ces places furent pris et exécutés.

S'il faut en croire une lettre de Grimaldi, du 24 avril 1579 (1), adressée au nonce du pape, à Paris, le roi de

(1) Dans les *lettres autographes* vendues à Paris le 12 mai 1882, salle Drouot.

Navarre n'aurait pas été étranger à ces complots. Il prétend savoir, par des révélations directes, que Saint-Auban avait reçu de ce dernier l'ordre de se saisir de Brantes, et il parle des « menées sourdes » des huguenots du Comtat. Lui-même se montre très animé contre ces derniers, et il déplore les articles de la conférence de Nérac, du 28 février 1579, qui confirmaient et étendaient ceux de l'édit de Poitiers de 1577 (1).

SEPTIÈME GUERRE DE RELIGION

(FÉVRIER 1580-26 NOVEMBRE 1580)

CONSPIRATIONS DIVERSES (1580).

Cette nouvelle guerre de religion, *dite des Amoureux*, dans laquelle les huguenots obtinrent de grands succès en France, incita vraisemblablement ceux de Nyons en Dauphiné à recommencer leurs menées pour s'emparer, par intelligence, de quelques places du Comtat. Ainsi, un caporal de la garnison d'Avignon et deux artisans de Vénasque avaient traité avec eux pour leur livrer la première de ces places. Les artisans furent arrêtés et pendus ; mais on ne parvint point à découvrir le caporal.

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 196, 197, 201-217, 221-223 ; Honoré Bouche, t. II, p. 665, 666 ; Nostradamus, p. 814 ; Gaufridi, t. II, p 570-573 ; Boze, *Hist. d'Apt* p. 279-282 ; Justin, p. 362-408 ; De Thou, t. V, p. 544-545 ; d'Aubigné, t. III, col. 1026-1029 ; Ménard, *Hist. civ., ecc. et litt. de la ville de Nîmes*, t. V, p. 156 ; Lucien Gap, Tentative des prot. sur Séguret, en 1598 (*Bullet. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, t. IX, p. 393-408) ; Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats, etc. (ms.).

Nisan fut également préservé par l'arrestation des traîtres. Pour éviter toute surprise, le nouveau général des armes, Pirrho Malvezzi, de Bologne, fit défendre à tous les Comtadins de traiter et même d'avoir aucun commerce avec les hérétiques, sous peine de mort.

Malgré cela, Louis Pouët, de Châteauneuf-du-Pape, capitaine d'une compagnie de soldats à Gadagnes, traita avec les Orangeois pour leur ouvrir les portes de cette dernière place, de concert avec le meunier du lieu, qui était secrètement huguenot, et un nommé Chaix, qui contrefaisait le fou. Craignant toutefois d'être découvert, Pouët alla se dénoncer lui-même à Avignon, mais il ne sauva pas ses jours, et fut exécuté avec deux de ses complices.

Les huguenots du bas Dauphiné, encouragés par le succès de l'entreprise sur Orange de Chabert, beau-frère de Blacons, firent quelques mouvements ; mais Oddi, avec sa cavalerie légère, les battit près de Nyons. Verdelin, gouverneur du Thor, leur donna aussi la chasse.

TRAITÉ DU FLEIX (26 novembre 1580). PROCÈS ET EXÉCUTION DES CONJURÉS DE 1578. INTERCESSION ET MENACES DE BELLEGARDE (1581).

Le jugement des conspirateurs de 1578 était resté en suspens, grâce à de hautes protections, et au refus que firent les évêques du Comtat de se joindre aux juges pour instruire leur procès. Lassé de ces lenteurs, le pape envoya de Rome, muni des pouvoirs les plus amples, Georges Diedo, jurisconsulte très versé dans la procédure criminelle, d'un caractère résolu, mais sévère jusqu'à l'excès, et disposé à trouver partout des coupables. Il soumit à la question ordinaire et extraordinaire les prisonniers. Cambis seul se déclara coupable, et

dénonça ses codétenus ; mais il se rétracta après avoir subi la question. Sur cette unique déposition, retirée aussitôt faite, Diedo condamna à mort les prisonniers, qui furent exécutés le 23 janvier 1581. Ils moururent en fort bons chrétiens, disent les *Mémoires* du docteur Bertrand, et soutinrent leur innocence jusqu'à la fin. L'un d'eux, Pierre Lombard, se suicida dans sa prison le 13 janvier.

Ces exécutions déplurent à la population d'Avignon, qui disait ouvertement que Diedo était sans doute de la famille d'Hérode, puisque, sur de simples présomptions, il avait condamné à mort des gens d'honneur et de vérité. Le pape lui-même cassa le jugement de Diedo, ordonna la destruction des documents de la procédure, et réhabilita la mémoire des condamnés.

Par une seconde sentence, Diedo prononça la peine capitale contre Pierre Anselme et les autres conjurés fugitifs. Le premier avait suivi la fortune de Bellegarde dans sa conquête du marquisat de Saluces, et, après sa mort, s'était jeté dans toutes sortes d'intrigues et d'entreprises militaires. En dernier lieu, il occupait la forteresse de Centallo, qu'il céda au roi de France, en échange du gouvernement de Tarascon (1er février 1581). Ayant pratiqué dans ce nouveau poste des menées contre le service du roi en Provence, Henri III donna l'ordre au grand prieur de se saisir de lui et de lui faire son procès. Le colonel des Corses, Alphonse d'Ornano, s'acquitta de la première partie de la mission. Ayant appris qu'Anselme se trouvait avec une escorte de quinze cavaliers au bourg de Saint-Jean-d'Aix, au logis de la Madeleine, il le fit attaquer par ses soldats, qui se saisirent de lui et le conduisirent au château d'If. Soumis à la question ordinaire et extraordinaire, Anselme avoua ses nouveaux complots, et fut étranglé par deux esclaves turcs avec plusieurs de ses complices.

Au cours du procès des premiers accusés, Bellegarde, allié pour le moment avec les huguenots, avait fait des instances et même des menaces pour les sauver. En octobre 1579, il logea à Orange cent arquebusiers et cent chevaux, dont les chefs réclamèrent de sa part les prisonniers à D'Armagnac et aux consuls d'Avignon. En cas de refus, leur maître devait déclarer la guerre au Comtat. Là-dessus, la ville envoya aussitôt des députés à Catherine de Médicis, qui était pour lors à Montluel en Dauphiné, pour la prier de s'interposer entre elle et Bellegarde. Elle eut une conférence avec ce dernier, qu'elle apaisa en le confirmant dans son gouvernement du marquisat de Saluces, et en lui donnant la surintendance générale des provinces de Provence, Dauphiné et Lyonnais, pour y faire exécuter l'édit de Poitiers de septembre 1577 (1).

L'exécution des conjurés d'Avignon n'empêcha pas la formation d'un neuvième complot contre la sûreté de cette ville. Un gentilhomme provençal, nommé Ducros, et Taraud, officier des troupes royales du Languedoc, qui tous les deux avaient trempé dans la conjuration de 1578, persuadèrent aux soldats avignonais qui gardaient les bords du Rhône de faciliter l'entrée de la ville à un détachement de troupes huguenotes cachées dans l'île de la Barthelasse. D'Armagnac, ayant eu vent de ce nouveau complot, en donna avis à Malvezzi, qui fit aussitôt arrêter et exécuter les soldats compromis et d'autres conjurés.

(1) Secousse, *Mémoire*, p. 146-150, 178, 187, 297-299; Marquis de C***, *Additions au Mémoire*, p. 40-67, 149, 150; Du Puget de Saint-Marc, p. 278; Bertrand, *Journal* (ms.).

HUITIÈME ET DERNIÈRE GUERRE DE RELIGION

(AOUT 1585-26 AVRIL 1589).

EXPÉDITION DE LESDIGUIÈRES DANS LE COMTAT (1588-1589). LE JÉSUITE COTON A AVIGNON (1596).

Pendant cette huitième guerre de religion, suscitée par l'alliance de Henri III avec la Ligue (7 juillet 1585), le Comtat fut visité et réquisitionné par les huguenots du bas Dauphiné. Après avoir échoué dans leur double tentative sur Carpentras et Nisan (1586), ils enlevèrent Les Piles, Valouse et Eyrolles. Les Orangeois firent, de leur côté, de nombreuses courses dans le Comtat, comme on le verra à leur histoire. Le général des troupes papales était pour lors Dominique Grimaldi, dont il a été parlé souvent plus haut (1). Ce prélat belliqueux disait la messe de grand matin pour endosser la cuirasse plus à l'aise.

L'année précédente avait eu lieu à Avignon la conversion du gentilhomme Jean-M. Grillo, qui s'était « mis à la suite du feu prince de Salerne, lequel en ce royaume de France finalement tomba ès lacs et filets

(1) Il était parti secrètement pour Rome, le 13 mai 1580, à la suite de l'assassinat de son frère Thomas, par le jeune seigneur de Mazan, qui lui en voulait. Il revint à Avignon l'année suivante, avec le titre d'évêque de Savone, et fut nommé vice-légat, en 1583, par D'Armagnac; général des armes et évêque de Cavaillon en 1584, archevêque d'Avignon après la mort de D'Armagnac, survenue le 21 juillet 1585, et confirmé dans sa vice-légation par le cardinal de Bourbon. Rentré en Italie en 1589, il reprit son poste en avril 1592, avec tous les pouvoirs de la légation, puisque le cardinal de Bourbon était mort le 9 mai 1590, et qu'il n'y eut pas de légat jusqu'en 1593. Il mourut le 1er août 1592, âgé seulement de cinquante et un ans. « On soupçonna qu'il avait été empoisonné » (Cottier, *Notes historiques*, p. 217, 218, 229-232).

d'hérésie, lui étant à ce particulier instrument une certaine dame laquelle eut longue et familière conversation avec lui, et de laquelle les ministres à cet effet comme ès premiers temps fit Satan du moyen d'Eve, pour séduire Adam. » Le récit de la conversion de Grillo donna lieu à la publication de la brochure suivante : *Abjuration de plusieurs huguenots et hérétiques du païs de Provence et Languedoc. Faicte publiquement et volontairement par le Seigneur Jean-M. Grillo, Gentilhomme Salernitain et autres. Devant Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Cardinal d'Armagnac, y assistant Monseigneur le Révérendissime Archevêque d'Avignon*, etc. Paris, 1586, in-16. Le contenu de cette brochure ne répond pas à son titre, car on y cherche vainement les noms de ces *huguenots et hérétiques du païs de Provence et de Languedoc* qui auraient abjuré en même temps que Grillo. Ce dernier seul est nommé.

Quatre ans après, vers la fin de 1588, les capitaines dauphinois Blacons et Gouvernet, malgré la rupture de Henri III aux Etats de Blois avec la Ligue et l'assassinat de Henri de Guise, furent chargés par Lesdiguières de lever des contributions dans le Comtat. « Cette commission, » dit Justin, « n'était pas facile à exécuter par les obstacles qu'ils y trouvaient de la part de Grimaldi qui, sans mettre des troupes en campagne, se contentait de tenir de bonnes garnisons dans les lieux les plus exposés à être surpris. Souvent même ces garnisons tombaient à l'improviste sur ceux qui venaient les surprendre et les chassaient avec perte. »

Lesdiguières, en présence de l'insuccès de ses lieutenants, entra lui-même dans le Comtat et y déploya son intelligence et sa bravoure militaire habituelles. Il s'empara successivement de Colonzelle, dont toute la garnison fut passée au fil de l'épée (29 janvier 1589);

de Richerenches (même jour); du Bouchet (1er février); de Rochegude (2 février); Camaret (5); Aubignan (6), où le sieur de Saint-Veran, gentilhomme considérable du Dauphiné, fut tué par mégarde; de Villedieu (15); Cairanne (même jour); Buisson (même jour); Puyméras (17); Mollans (18), où périt le capitaine huguenot Vassieu et qui coûta la vie à cent soixante habitants du lieu. Plusieurs de ces places se rendirent sans attendre le canon.

Grimaldi, se sentant incapable de résister à Lesdiguières, dont les coups rappelaient par leur rapidité ceux du célèbre baron des Adrets en 1562, recourut à l'assistance de Damville qui, sur l'ordre des rois de France et de Navarre, devenus amis depuis l'armistice du 26 avril 1589 et également empressés de se réconcilier avec le pape, se rendit à Bagnols, où fut conclue une suspension d'armes. Un mois après (31 mai 1589), eut lieu la signature, à Orange, d'un traité de paix en quarante articles, dont les principaux suivent :

Elargissement de tous les prisonniers de guerre ou pour dette; restitution des places du Comtat prises par Lesdiguières, moyennant une rançon de 10,000 écus; paiement, au même général, de 25,000 écus, plus 500 écus par mois jusqu'à la paix générale; ratification du traité de Nîmes du 7 novembre 1578; abolition générale des ports d'armes et faits de guerre; jouissance paisible, par les catholiques comtadins, des biens possédés par eux dans le Dauphiné; examen des griefs des protestants comtadins réclamant des indemnités pour avoir été contraints de vendre à vil prix les biens qu'ils possédaient dans le Comtat; liberté, pour tous les protestants du royaume, de posséder des biens dans le Comtat; liberté absolue du commerce entre le Comtat, la principauté d'Orange et la France.

Lesdiguières et Blacons ratifièrent le traité le même jour. « Nous, » disaient-ils, « François de Bonne, seigneur des Diguières, et Hector de Mirabel, seigneur de Blacons, approuvons et confirmons le traité dessus inséré, compris en XL articles selon la substance et teneur d'iceux, ainsi qu'ils ont été couchés par les sieurs d'Aubignan, de Breton, de Châteauneuf et Fornier, députés par messieurs le vice-légat et général des armées audit pays de Comté et archevêché. Promettons d'observer et faire observer entièrement lesdits articles aux provinces où notre pouvoir s'étend, sans approbation toutefois du terme de *prétendu* et autres insérés dans lesdits articles, qui se trouvent contraires à la religion réformée, de laquelle nous faisons profession. Fait audit lieu, le jour et an que dessus. (signé) Lesdiguières, Mirabel. — Par mon dit seigneur des Diguières, (signé) Flourens (1). »

En 1595, les huguenots du Dauphiné paraissent avoir fait encore quelques courses dans le Comtat, vraisemblablement parce que les traités d'Orange et de Nîmes n'étaient pas fidèlement exécutés. Dans le but d'obtenir la prompte cessation de ces diverses expéditions, les Etats de la province décidèrent de demander au pape l'autorisation, pour le pays, de recourir directement au roi de France « pour avoir, » disaient-ils, « un soulagement de tant d'indignités qu'il recevait des huguenots. » L'affaire, heureusement, n'eut pas de suite, et un nouvel accord fut conclu à Caderousse entre les deux

(1) *Actes et correspond. de Lesdiguières*, t. II, p. 491, 492; Videl, *Vie et poésies de Soffroy de Calignon*, p. 54, 55; Videl, *Hist. du connestable de Lesdiguières*, p. 173, 175; *Journal des opérations de Lesdiguières*, dans Rochas, *Biographie du Dauph.*, t. II, p. 69; Lucien Gap, *Buisson (Vaucluse)*, dans le *Bullet. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, 1876, p. 353 et 391; Justin, p. 422-423; Perrin, p. 100 et 101; De Thou, t. V, p. 545.

partis (1). Le Comtat, du reste, ne prit aucune part directe aux luttes de la Ligue. Henri IV, toutefois, jugea nécessaire, après avoir pacifié la Bourgogne, de confirmer à Auxonne le 3 juillet 1595, l'article du traité de Nîmes du 7 novembre 1578, qui garantissait aux protestants la restitution de leurs biens situés dans le Comtat.

La tranquillité qui régnait dans la capitale du comtat Venaissin y attira beaucoup d'étrangers. Des protestants y vinrent eux-mêmes en assez grand nombre. Réservés d'abord dans la manifestation de leurs opinions, ils se servirent ensuite de la liberté qui leur était laissée pour faire des prosélytes parmi les étudiants de l'Université et dans quelques familles. Le jésuite Coton, qui donnait pour lors des prédications à Avignon (1596), en fut averti et s'efforça de tout son pouvoir d'arrêter le mouvement. Suivant le jésuite Prat (2), un grand nombre de protestants furent ramenés à la foi catholique par son moyen, notamment le Nîmois Guillaume Reboul, triste personnage qui avait été excommunié un an auparavant par son consistoire à cause de ses intrigues et s'était réfugié, l'année d'après, à Avignon dans la crainte d'être poursuivi par le duc de Bouillon, dont il était le secrétaire, et qui l'accusait de lui avoir soustrait une somme d'argent assez considérable (3). Coton convertit aussi, d'après Prat, un personnage surnommé l'Italien, qui avait été dès sa jeunesse au service du cardinal de Châtillon; un jeune protestant de Genève qui, ébranlé dans ses convictions, fit le voyage du Comtat pour voir de près le culte catholique, et douze ou quinze au-

(1) Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats, etc. (ms.).

(2) *Recherch. histor. et crit. sur la Cie de Jésus en France du temps du Père Coton*, t. I, p. 222-227.

(3) Voy. *La France protestante.*

tres protestants venus à Avignon pour assister aux prédications du célèbre jésuite.

ÉDIT DE NANTES

(1598-1685)

ASSEMBLÉE POLITIQUE DE MONTDRAGON. ENVOI DE COMMISSAIRES ROYAUX AUPRÈS DU COLÉGAT. CONVENTION DU PONT SAINT-BÉNÉZET (1612-1613).

L'édit de Nantes (art. 52 des particuliers), stipula que l'art. 46 des articles secrets, annexés à l'édit de Poitiers de septembre 1577, et le traité de Nîmes du 7 novembre 1578 seraient observés dans leur forme et teneur, c'est-à-dire maintint et garantit le droit de marque ou de représailles, conférés aux sujets du roi qui, possédant des biens dans le Comtat, ne seraient pas réintégrés dans la jouissance de ceux-ci. Henri IV, qui tenait à se ménager l'appui du pape, apporta néanmoins une restriction à ce droit en ajoutant, dans le même article 52 des particuliers, que les lettres de représailles, destinées à indemniser les sujets du roi de la confiscation de leurs biens situés dans le Comtat par la saisie de ceux que les Comtadins possédaient dans le royaume, ne seraient « données que par lettres patentes du roi, scellées du grand sceau. » Les ayantsdroit conservaient néanmoins la faculté de faire dresser des procès-verbaux de leurs griefs par les juges ordinaires, qui enverraient ces derniers au roi avec leur avis. Cette

procédure, engageant les protestants du royaume dans des dépenses et des longueurs infinies, l'assemblée politique de Saumur de 1611 présenta à Louis XIII un cahier, où elle lui demandait (art. 38) de permettre aux officiers des lieux de conférer directement le droit de représailles aux protestants qui auraient été lésés. Le roi n'y consentit point et ceux-ci continuèrent à être frustrés de leurs biens gratuitement.

Louis XIII chargea néanmoins, l'année suivante, Claude Frère (catholique), président au Parlement du Dauphiné, et René de la Tour-Gouvernet-Chambaud, gentilhomme du Vivarais (protestant), ses commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes en Provence, en 1612, « d'entendre et recevoir les plaintes faites par sesdits sujets ou autres faisant profession de la R. P. R., qui auraient quelques intérêts ou actions » dans le Comtat. Ces derniers s'étant réunis à Montdragon en assemblée politique avec l'autorisation des deux commissaires, rédigèrent une requête en un grand nombre d'articles, qu'ils leur remirent et qui fut envoyée au roi pour qu'il y pourvût. Ils demandaient, entre autres choses, que le traité de Nîmes du 7 novembre 1578, approuvé par la ville d'Avignon et les trois Etats du Comtat, et confirmé par Henri III le 18 novembre de la même année et Henri IV le 3 juillet 1595, fût maintenu: — que « les nouveaux officiers et commis aux charges publiques, soit pour les dignités ecclésiastiques, soit pour l'administration de la justice, charges consulaires et autres, » fussent tenus, avant d'entrer en fonctions, de « jurer solennellement l'observation entière dudit traité de Nîmes; » — que « ceux qui ont été dépouillés de leurs biens... depuis l'année 1540 jusques à présent, » fussent « rétablis et remis en leur entière possession; » — que les « fruits, ventes et revenus » de ces biens leur

fussent rendus, « nonobstant les exhérédations, privations et conditions odieuses fondées sur la seule cause de la religion; » — qu'ils eussent la faculté « de les administrer et régir par eux en leurs procureurs, » et l'autorisation de « faire résidence audit comté et archevêché, et y séjourner autant de temps qu'il sera nécessaire pour le bien de leurs affaires sans être inquiétés ou obligés à prendre passeport; » — que les réformés eussent le droit de faire commerce dans ledit comté; — que la permission accordée aux sujets réformés du roi de s'assembler à Montdragon s'étendît aux « habitants de Genève, Orange, et originaires du comté et archevêché susdits qui font profession de ladite R. P. R.; » — que les arbitres nommés par les parties pussent juger touts les différends, tant en matière civile que criminelle, et que les appellations pour les causes des Dauphinois et Provençaux fussent portées à la Chambre mi-partie de Grenoble et celles des Languedociens à la Chambre de Castres; et que les jugements rendus en matière civile par les arbitres fussent exécutoires, nonobstant appel et sans préjudice de celui-ci, comme aussi sans *placet*, *visa* et *pareatis;* — que les arbitres tinssent « une séance tous les ans de deux mois » sur les terres royales, avec liberté entière pour eux de suivre leur religion; — que les arbitres n'eussent aucun égard aux ventes, transactions, donations, jugements, instances et prescriptions dont les biens confisqués pour cause de religion auraient été l'objet; — que les ayants droit pussent vendre leurs biens situés dans le Comtat et que les communautés sur le territoire desquelles ils étaient situés fussent contraintes de « les acheter et payer comptant au prix raisonnable, selon l'estimation qui serait faite par des experts non suspects; » — enfin, que si les officiers du pape refusaient

d'acquiescer à « ce que dessus, qui est tout raisonnable et conforme » au traité de Nîmes, ou s'ils contrevenaient à ce dernier, le roi voulût bien octroyer des lettres de représailles aux suppliants, qui les feraient valoir « devant leurs juges royaux ou autres Chambres mi-partie à leur choix. »

Louis XIII fit « venir et rapporter » en son conseil la requête des protestants ; mais il ne voulut prendre aucune décision positive sans avoir conféré au préalable avec le cardinal Philonardo, colégat d'Avignon ; et, le 22 septembre 1612, il chargea Lesdiguières et François Du Faure, président au Parlement de Grenoble, de traiter avec lui et de l'exhorter à montrer le plus de bon vouloir possible, de peur que les intéressés, « par désespoir, » disent les instructions royales,... « ne se résolussent à quelque sinistre effet comme aucuns s'y sont déjà voulu porter, dont se pourrait ensuivre une infinité de maux et de confusions tant sur les terres, pays et sujets de Sa Majesté que sur ceux de Sa Sainteté. »

Le roi fit remettre à ses deux commissaires une copie de la requête des protestants, avec son sentiment, généralement favorable, sur chacun de ses articles, et les chargea de faire « reconnaître aussi aux susdits de la R. P. R., » disent encore les instructions royales, « le soin particulier que Sa Majesté prend d'eux, étant envoyés exprès pour... essayer d'obtenir dudit cardinal et des autres officiers de Sa Sainteté les conditions les plus avantageuses qu'ils pourront en leur faveur ; et néanmoins exhorteront et feront entendre aux susdits de la religion qu'ils ne doivent pas tellement s'affermir et raidir sur l'intercession et protection de Sadite Majesté qu'ils ne reçoivent les conditions raisonnables qui pourront leur être proposées de la part de ladite Sainteté,

et qui seront jugées suffisantes pour leur bien, repos et sûreté (1). »

Lesdiguières et Du Faure conférèrent avec le cardinal Philonardo, le 29 avril de l'année suivante (1613), dans la chapelle Saint-Nicolas du Pont-Saint-Bénézet. Nous n'avons pas retrouvé les articles dont ils convinrent; mais il est certain que le traité de Nîmes de 1578 fut reconnu et accepté de nouveau par le cardinal. Toutefois, le pape Paul V ne voulut pas ratifier purement et simplement les décisions de la conférence, et, par sa bulle de septembre de la même année, il stipula que les hérétiques ne seraient réintégrés dans la jouissance de leurs biens qu'à la condition qu'ils les vendraient le plus tôt possible, auquel cas les catholiques seraient tenus de les leur acheter, et, d'autre part, qu'il ne leur serait pas permis d'établir leur résidence dans le Comtat.

REQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE DE MONTDRAGON AU SYNODE DE PRIVAS. PERSÉCUTIONS DES PROTESTANTS DU COMTAT (1612, 1614).

Autrement, les protestants comtadins avaient beaucoup prospéré depuis le traité de Nîmes, quoique celui-ci fût mal exécuté; et, leur nombre s'étant accru, ils songèrent à s'organiser politiquement comme leurs coreligionnaires du royaume. Ils décidèrent en conséquence, à l'assemblée de Montdragon, dont il vient d'être parlé, de prier le synode national de Privas de 1612 : 1° de les recevoir dans la communion spirituelle des églises réformées de France; 2° de les autoriser à former une assemblée politique particulière; et 3° de les assister de quelque subvention. Le synode fut heu-

(1) « Instruction baillée aux commissaires allans en Avignon » (Arch. nation., TT, 329).

reux d'agréer « leur union dans la confession de foi avec toutes les églises réformées de ce royaume » et de « les embrasser dans cette même union comme frères ; » mais il s'excusa sur le deuxième point par la raison qu'il n'était pas lui-même une assemblée politique, et aussi sur le troisième, attendu qu'il n'avait aucun fond disponible. Il les assura toutefois de sa bonne volonté et de son désir de leur en manifester les effets dès que cela lui serait possible, et il recommanda très affectueusement leurs affaires aux députés généraux en cour des églises réformées.

Dans le courant de l'année 1613 ou en 1614, une violente persécution sévit contre les protestants comtadins. Elle paraît avoir consisté dans leur expulsion du pays à la suite de la bulle papale dont il a été question précédemment, et qui ne les autorisait à rentrer dans la jouissance de leurs biens qu'à la condition qu'ils ne résideraient pas dans le Comtat. Il est vraisemblable qu'ils se refusèrent à partir et qu'ils furent chassés de vive force. Quoi qu'il en soit, le synode national de Tonneins de 1614, à qui ils firent connaître leur triste situation, ordonna des prières publiques, dans toutes les églises réformées, en leur faveur, et chargea ses députés, aussitôt rentrés dans leurs églises respectives, d'informer les assemblées politiques provinciales de leur ressort des souffrances de leurs frères du Comtat, afin que des mémoires pussent être adressés par chacune d'elles à la prochaine assemblée politique générale. En attendant, le synode général suppliait le roi « de s'entremettre pour leur faire donner patience. »

REQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE POLITIQUE DE GRENOBLE. AFFAIRE DE LA DAME DE SCHÉLANDRE (1615).

Les restrictions apportées par le pape à la conven-

tion de Saint-Bénézet, et dont on vient de voir les conséquences, mécontentèrent fort, comme on peut le croire, les protestants de France ; de sorte que l'assemblée politique générale de Grenoble de 1615, dans les cahiers qu'elle présenta au roi à Poitiers, demanda qu'on ne tînt aucun compte des restrictions apportées au concordat du 29 avril 1613 par la bulle du pape ; qu'on rendît exécutoire ce dernier dans son intégrité ; qu'on ne pût point dire, comme le pape le demandait, que les protestants étaient seulement tolérés ; qu'on fît à ceux du Comtat quelques restitutions de biens ; qu'on accordât des indemnités à ceux qui avaient été lésés dans leurs intérêts ; enfin que le pape supportât les frais de l'arbitrage relatif à ces indemnités.

L'assemblée politique générale de Grenoble de 1615, comme celle de Saumur de 1611 l'avait du reste déjà fait, s'occupa également de l'affaire de la dame de Schélandre (1), qui avait eu principalement à souffrir des officiers du pape. Cette dame s'était fait adjuger des terres dans le comtat Venaissin, en paiement d'une somme considérable due à sa maison par les habitants du comté de Lamark, et avait payé aux autorités papales tous les droits de mutation ; et pourtant elle n'avait pu entrer en possession de ces terres, nonobstant tous les arrêts favorables obtenus et les diligences faites, et ainsi, comme elle le disait dans sa requête à l'assemblée de Grenoble, « elle mourait dépossédée en haine de la religion, au préjudice des concordats faits à Nîmes, en 1578, entre ceux de la religion et les catholiques romains. »

L'assemblée, faisant droit à la requête de la dame

(1) Veuve de Robert de Thin ou Schélander, un des officiers les plus distingués du duc de Bouillon, mort en 1595, à la prise de Ham. Voy. *La France protestante*, au mot THIN.

de Schélandre, décida d'embrasser résolument sa cause et d'en faire l'objet des premières demandes qu'elle adresserait à la cour par ses députés généraux ; et, en attendant, elle chargea de Rouvray et de Geneuille, membres de l'assemblée, de s'en entretenir avec Lesdiguières. Ce dernier tomba d'accord avec eux qu'il fallait supplier le roi, vu le manifeste déni de justice dont la dame de Schélandre était victime, d'octroyer à cette dernière des lettres de représailles et d'attribuer au Parlement de Paris, d'où étaient émanés les arrêts en vertu desquels l'adjudication des terres avait eu lieu, la connaissance de tous les faits qui pourraient advenir en suite de ces lettres de représailles. Le roi répondit au cahier de l'assemblée de Grenoble que si, dans trois mois, il n'était pas pourvu à cette affaire, il donnerait des ordres pour qu'elle se terminât conformément au traité de Nîmes et aux édits, au contentement des suppliants.

En 1618 et 1620, les affaires concernant les revendications pécuniaires des protestants comtadins n'étaient pas encore terminées, de telle sorte que les Etats du pays, fatigués des retards qu'apportaient à leur solution les officiers du pape et craignant toujours des représailles, décidèrent d'envoyer des députés au vice-légat pour le prier d'en finir.

PROTESTANTS RÉFUGIÉS DANS LE COMTAT A DIVERSES ÉPOQUES (1621-1623, 1665, 1685).

Pendant la première guerre de religion du dix-septième siècle, la ville de Molans, qui avoisinait le Comtat, étant tombée aux mains des huguenots du Dauphiné (1621), les Etats, redoutant quelque invasion, invitèrent aussi le vice-légat à prendre les mesures nécessaires

pour que les frontières du pays fussent protégées, et, l'année suivante (1622), ils envoyèrent des députés à Lesdiguières pour le prier de s'entremettre en faveur de la paix et d'empêcher les huguenots dauphinois de pénétrer en armes ou autrement dans le Comtat.

Quelques-uns d'entre eux s'étant néanmoins réfugiés dans ce pays, notamment à Saint-Falez, près Cavaillon, les Etats demandèrent au vice-légat « de les faire déloger. » Le Père inquisiteur de la foi à Avignon, qui voulait prendre une mesure générale, fit intimer l'ordre aux consuls des divers lieux du Comtat, de dresser le rôle de tous les huguenots qui s'y étaient établis; mais les Etats ne furent pas d'avis de charger le pays des frais de ces perquisitions, et l'affaire ne paraît pas avoir eu de suite (1623).

Quarante ans plus tard, en 1663, les Comtadins, qui semblaient n'avoir rien oublié et rien appris, supplièrent Louis XIV de défendre à ses sujets d'acquérir des biens et d'élire domicile dans le Comtat. Pourtant, lorsque le roi, par sa déclaration du 20 juin 1665, amplifiant celle d'avril 1663, condamna les relaps de son royaume au bannissement perpétuel, plusieurs de ceux-ci trouvèrent un refuge dans le comtat Venaissin, où leurs parents avaient la faculté de les visiter. C'est ce qui décida le roi, qui trouvait que, dans de telles conditions, la peine du bannissement perpétuel était insuffisante et trop douce, à ordonner, par sa déclaration du 13 mars 1679, que les relaps seraient condamnés non seulement au bannissement perpétuel, mais encore à l'amende honorable et à la confiscation de leurs biens. L'historien Benoît dit que cette déclaration fut inspirée par les jésuites, qui « voulaient reprocher malicieusement au pape que les relaps trouvaient plus de support et de tolérance chez lui que dans les Etats du roi. »

En 1685, alors que le comte de Tessé occupait Orange avec ses dragons, plusieurs des habitants réformés de cette principauté trouvèrent aussi un refuge dans le comtat Venaissin. Tessé, qui ne voulait pas même laisser à ces derniers la douloureuse ressource de la fuite et de l'exil, écrivit au légat qu'il se verrait contraint d'entrer à Avignon et dans les autres villes du Comtat, si l'on y donnait asile aux réfugiés. Cette fois les autorités du Comtat cédèrent, et des placards furent affichés en divers lieux du pays, enjoignant aux réformés fugitifs d'avoir à quitter incontinent les Etats du pape (1).

LE DÉSERT

(1685-1789)

MISSIONS DE L'ÉVÊQUE DE VAISON (1685).

Boyer de Sainte-Barbe (2) nous apprend que François Genest, évêque de Vaison, entreprit, immédiatement après la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs missions pour la conversion des protestants de son diocèse : « Il les obligea, » dit notre historien, « de lui rendre les livres hérétiques qu'ils avaient... et leur fit

(1) Benoît, t. II, p. 67, 92, 93, 137 ; t. III, p. 106, et Pièces justificatives, p. 374 ; Bouchitté, *Négociations*, p. 54, 762 ; Aymon, t. I, p. 427 ; t. II, p. 12 ; Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Avignon (Bibl. nat., fonds Brienne, nº 85) ; *Bulletin de la Soc., etc.*, vol. XXIX, p. 265 ; Barjavel, *Dictionnaire*, t. I, p. 153 ; Sommaire de toutes les délibérations des trois Etats, etc. (ms.).
(2) *Hist. de l'égl. cathédrale de Vaison*, l. 1, p. 187.

distribuer des livres de piété, de controverses familières, les Psaumes et le Nouveau Testament en Français, que Louis XIV avait fait imprimer et départir à tous les évêques de son royaume pour ce sujet. Le résultat de son prosélytisme aurait été plus considérable sans la guerre qui commença en 1688 (1) et qui obligea le roi de se saisir du comtat Venaissin le 29 de septembre, aussi bien que de l'évêque de Vaison comme d'un homme suspect dans sa foi et par les relations secrètes qu'il avait avec les ennemis de l'Etat. »

Dix ans plus tard, Louis XIV et les autorités du Comtat s'entendaient à merveille pour empêcher les protestants des provinces avoisinant la principauté d'Orange de s'y rendre pour remplir les devoirs de leur religion, et nous voyons, en 1699, les Etats du pays décider qu'on « remboursera aux communes ce qu'elles ont dépensé pour les ustensiles des soldats qu'on tenait dans les lieux pour veiller et empêcher que les huguenots de France eussent communications avec ceux de la principauté d'Orange. »

MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LES CAMISARDS (1704).

Pendant la guerre meurtrière des Camisards, en mars 1704, l'abbé Banchiéry, vice-légat d'Avignon et petit neveu du pape Clément IX, « prit toutes les mesures possibles, » dit Louvreleuil (2), « pour empêcher qu'aucun des rebelles ne pût entrer dans cette ville ni dans le comtat Venaissin, soit pour s'y réfugier soit pour y prendre des munitions. Il fit faire le dénombre-

(1) Il s'agit de la rupture de Louis XIV avec le pape, à l'occasion du droit de franchise que le premier voulait réserver à l'hôtel de son ambassadeur à Rome, et également de la guerre de la France avec les princes confédérés d'Augsbourg.

(2) *Le fanatisme renouvelé*, éd. d'Avignon, 1868, t. III, p. 29-31.

ment de tous les étrangers et défendit aux hôtes, de même qu'à ceux qui tenaient auberge ou qui louaient des chambres garnies de recevoir personne sans sa permission ou celle de quelqu'un des capitaines de quartier. MM. les consuls et assesseurs voulant seconder les bonnes intentions de Son Excellence, firent assembler le conseil et l'on y choisit pour cet important emploi sept gentilshommes distingués par leur ancienne noblesse, par leur âge un peu avancé, par leur expérience reconnue, par leur probité incorruptible et par plusieurs autres qualités. Chacun d'eux se chargea de veiller sur tout ce qui se passerait dans son département... Le vice-légat, de son côté, fit une semblable visite dans les places frontières du comtat Venaissin. Il fut à Sorgues, à Caderousse, à Piolenc, à Mornas, à Bollène, à La Palud, à Sainte-Cécile et à Sérignan. Partout il fit passer les habitants en revue, dressa des compagnies de milice et nomma des officiers pour les commander. »

CONVERSION DE VERNET AU CATHOLICISME (1740).

Jusqu'à l'année 1740, nous ne trouvons plus aucun fait relatif à l'histoire des protestants du comtat Venaissin; mais à cette date eut lieu la conversion au catholicisme de François Vernet, qui fit grand bruit. Natif de Genève et appartenant à une des familles les plus considérables de cette ville (1), Vernet, qui avait un frère cadet, nommé Jacob, ministre et professeur de belles-lettres et d'histoire à l'académie de Genève, puis de théologie, embrassa la carrière du commerce et réalisa une fortune de plus de 250,000 livres. La chute du système des billets de banque et la peste de Marseille

(1) Sur la famille Vernet, originaire de Seyne en Provence, voy. *La France protestante*, vol. IX. p. 466.

ayant presque entièrement ruiné sa maison, il s'établit dans diverses places de commerce pour refaire sa fortune, notamment à Livourne, et se fixa en dernier lieu à Marseille, où l'un de ses frères, qui était également dans le commerce, l'attira pour mettre à profit son expérience. Au bout de cinq ans ayant, suivant son dire, beaucoup à se plaindre de son frère, il fut obligé de le quitter et fonda une maison pour son propre compte, quand, le 13 décembre 1737, le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, l'exila hors du royaume par une lettre de cachet sur une dénonciation qui le représentait comme « un séducteur, un turbulent, un séditieux, qui n'avait, dans Marseille, ni commerce, ni feu, ni lieu, » et ajoutait qu'il était calviniste et n'avait pu vivre avec un frère qui lui faisait beaucoup de bien. Réfugié à Avignon, Vernet fit faire des instances nombreuses, mais inutiles, auprès du ministre, pour être admis à se justifier, soit devant Jean-Baptiste Des Gallois, seigneur de La Tour, intendant de Provence, soit devant le Parlement d'Aix; mais les députés que la république de Genève avait à cette époque à Paris ne jugèrent pas à propos de s'occuper de lui. Sur ces entrefaites, un ami lui conseilla de lire l'*Histoire des variations du protestantisme* de Bossuet, qui le troublèrent, dit-il, au point de lui faire perdre le sommeil « et presque toute envie de manger et de boire. » Les écrits des plus savants théologiens protestants n'ayant pu lui rendre le repos, il continua à examiner les preuves sur lesquelles reposaient les deux religions et demeura finalement convaincu « que la religion catholique était la seule qui eût des fondements certains et de toute évidence; qu'elle était, par conséquent, la seule véritable ou qu'il n'y avait point de religion. » Le 25 mai 1740, Vernet communia sous les deux espèces, reçut, le

2 avril, la confirmation avec l'assistance du marquis de Brantes, qui avait voulu être son parrain, et, le 10 octobre, publia le motif de son changement de religion dans un opuscule devenu rare, daté d'Avignon, 10 octobre 1740, dédié à François Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, et intitulé : *Lettre apologétique dans laquelle le Sr. François Vernet, negociant, expose à M. Jacob Vernet, son Frere, Ministre et Professeur en Belles-Lettres à Geneve, les motifs qui l'ont porté à abjurer l'Hérésie de Calvin; et à embrasser la Religion Catholique, Apostolique et Romaine*, à Avignon, chez Charles, Giroud, seul imprimeur de Sa Sainteté. M.D.CC.XL. 214 pages, in-12 (1). Avec permission des supérieurs (S. de Fosseran, vicaire général, et F.-N. Bermond, inquisiteur général d'Avignon).

Vernet avait à cette époque une fille de vingt-quatre ans, qui n'avait pas voulu suivre son père à Avignon. Pour l'obliger à le rejoindre, il ne craignit pas de recourir à la force, et, quatre mois plus tard, Saint-Florentin chargeait le résident de France auprès de la république de Genève de la faire venir en France, « parce que, » dit-il, « il est de droit naturel qu'un père puisse réclamer sa fille et l'avoir auprès de lui. » Si Mlle Vernet avait été catholique et son père protestant, le ministre aurait vraisemblablement trouvé qu'il est de droit naturel qu'une fille, âgée de vingt-quatre ans, demeure maîtresse d'elle-même.

L'année suivante, Vernet publia une deuxième lettre de controverse à son frère sous ce titre : *Seconde lettre apologétique du SR. François Vernet, négociant et nouveau Converti à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, à Mr. Jacob Vernet, son Frère, Ministre, Profes-*

(1) Seconde édition, Marseille, 1741, in-12.

seur en Belles-Lettres, et Recteur de l'Académie des Sciences à Génève, dans laquelle il se propose de lui prouver l'usage perpétuel de la Prière pour les Morts, et la constante créance du Purgatoire dans l'Eglise Universelle. A Avignon, de l'Impr. de François Girard et D. Seguin, Place Saint-Didier. Et se vend à Marseille, etc., 1741, in-12, 173 pages. — Cette seconde lettre est datée de Marseille, 10 juillet 1741.

En 1742 parut une *Troisieme lettre apologétique du S^R^ François Vernet, dans laquelle il expose à Is. Vernet, son fils, l'impression qu'a fait sur lui le Parallele de la Voye d'Examen soûtenuë par les Protestants, avec la Voye d'Autorité propre à l'Eglise Romaine. Avec une Lettre* (datée d'Avignon, 1er septembre 1742), *adressée à M. Jacob Vernet, son frère*, etc. A Avignon, de l'Impr. de François Girard, etc., 1742, 203 pages, in-12. — A la fin de l'écrit se trouve un *Extrait de trois Lettres du Sr. Is. Vernet pour justifier le Sr. François Vernet, son Pere, sur la prétenduë séduction, ou violence, dont quelques Calvinistes l'accusent d'avoir usé envers lui, pour le porter à renoncer à la Religion prétenduë reformée.* — Dans cet *Extrait*, François Vernet raconte que son fils Isaïe, âgé de vingt-trois ans et natif de Genève, étant arrivé de Leogane dans l'île de Saint-Domingue, à Marseille, le 24 juillet 1741, apprit la conversion de son père, et, désireux d'en connaître les motifs, lut les deux premières *Lettres apologétiques* qu'il avait publiées et la *Troisième*, qui était encore en manuscrit, et fut gagné par elles au catholicisme. Il ajoute que son fils fut confirmé dans sa nouvelle foi par la lecture des ouvrages de Bossuet, mais non sans ressentir, « de temps en temps, des retours de ses premières inquiétudes; » qu'il abjura le protestantisme le 25 février 1742 à Aix, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, entre les mains de l'ar-

chevêque de cette ville; qu'il « se rendit, peu de jours après à Avignon pour achever de s'instruire à fond des grandes vérités de la Religion sainte qu'il venait d'embrasser; » qu'il fit sa confession générale et, le 1er avril, « reçut le sacrement de confirmation, étant assisté de M. le comte de La Bastie, qui voulut bien, par un effet de sa charité, lui servir de parrain. »

Nous ne pensons pas que Vernet fût capable de composer les trois *Lettres apologétiques*, qui paraissent avoir été écrites par Antonin Léorat, mineur conventuel de Saint-François d'Annonay, qui publia divers traités de controverse, dont l'un, *Le Triomphe de la foi catholique*, parut sous le pseudonyme même de Vernet.

DEUX LIVRES DE CONTROVERSE (1745).

A peu près vers le même temps, on publia à Avignon trois livres de controverse qui ne visaient pas spécialement les protestants du comtat Venaissin.

Le premier est intitulé : *Lettres d'un nouveau Catholique à quelques personnes de la Religion Prétenduë Réformée pour les engager à se réünir à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, seule Eglise où l'on puisse faire son salut et pour répondre à leurs difficultés;* A Avignon, chez Jean Niel, imprimeur-libraire, Ruë des Fourbisseurs, 1744, in-18 (132 pages). — Ces lettres, au nombre de six, sont adressées, les deux premières à Madame de ***; la troisième et la quatrième à M. de ***, avocat; la cinquième et la sixième à M. de ***, gentilhomme des Cévennes.

Le deuxième livre est intitulé : *Lettre d'un curé, à ceux de ses paroissiens qui professent la Réligion pretenduë Réformée.* A Avignon, chez Jean Niel, etc.; 1745, 24 pages, in-12. — Suivant l'auteur, les obstacles qui

s'opposent à la conversion des protestants sont : 1° les préjugés de la naissance et de l'éducation ; 2° la fausse liberté que donne la R. P. R. ; 3° le respect humain. Regrettant la tolérance qui commençait à se faire heureusement sentir en France, l'auteur s'écrie assez naïvement : « Les circonstances du temps, mes très chers frères, qui vous paraissent si favorables, sont cependant très fâcheuses pour vous. La liberté de vos assemblées, la vaine espérance de voir vos temples relevés vous rejettent plus profondément que jamais dans les ténèbres d'où vous commenciez de sortir. Plusieurs de vous qui semblaient être sincèrement réunis à la vraie Eglise ont rougi de rester dans son sein, et vous regardez leur rechute comme une véritable conquête ; vos enfants ont renoncé à nos instructions... »

Le troisième livre de controverse a pour titre : *Entretiens de deux anciens de la religion prétenduë reformée, sur quelques matières de Religion.* A Avignon, chez Dominique Seguin, imprimeur-libraire, place Saint-Didier. M.DCC.XLV. Avec permission. — L'auteur assure que son livre n'est pas une fiction et que « les interlocuteurs sont deux personnes dont on n'a déguisé que le nom, sans rien changer au langage. » Les six entretiens dont est composé le volume sont intitulés : 1. Des ministres ; 2. Des sacrements ; 3. De l'infaillibilité de l'Eglise ; 4. Différence entre l'Eglise catholique et les sociétés protestantes ; 5. Avec quel soin les prétendus réformés évitent d'être désabusés ; 6. Artifices qu'on met en œuvre pour empêcher une conversion.

IMPRESSION CLANDESTINE DE LIVRES PROTESTANTS A AVIGNON (1745).

Chose étrange ! pendant que paraissaient à Avignon

ces livres de controverse, Joseph François Offray, imprimeur-libraire de la même ville, ainsi que son fils, imprimaient des ouvrages protestants, notamment un Catéchisme et un Nouveau Testament. Le procureur général du pape, le soupçonnant depuis longtemps de violer à cet égard les règlements des vice-légats, avait fait faire diverses perquisitions dans sa maison et dans sa boutique, mais sans rien y découvrir de suspect. Dernièrement, toutefois, il avait acquis la certitude qu'Offray venait de faire passer à Nîmes, par Joseph Gilli, messager de la ville d'Avignon et « porteur de Montpellier, » « sous une fausse lettre de voiture, » deux ballots de Nouveaux Testaments qui furent saisis « à la Bourgade de Nîmes » sur le fourgon dudit Gilli. Le procureur général déposa en conséquence une plainte criminelle contre Offray le 23 avril 1745, « attendu, » disait-il, « que de tels crimes ne doivent pas demeurer impunis, étant commis dans une ville sous la domination du Saint-Siège par un sujet du pape. » Huit autres personnes de Nîmes furent accusées d'avoir facilité le port et la vente des livres d'Offray, savoir : Bourrillon, fileur ou moulinier en soie; Boissier, faiseur de bas; Verdeillan fils, faiseur de peignes pour les cardeurs, tous les trois contumaces; Guillaume Issoire, meunier, prisonnier; Antoine Tourteau, marchand-commissionnaire (ce dernier habitait Beaucaire), décrété d'ajournement; Gabrielle Méric, hôtesse des *Trois-Maures*, décrétée de prise de corps et élargie à la charge de se représenter; François Lombard, voiturier, de même; Jean Colombe, revendeur d'agneaux, prisonnier. Dans le procès intervint aussi un libraire et relieur de Nîmes, nommé Charles Duyrat, qui fit une déposition contre Offray et ses coaccusés. Nous ignorons la fin de la poursuite; mais il est vraisemblable

qu'Offray, qui, au premier signal, avait quitté le comtat Venaissin, fut condamné à une peine rigoureuse, ainsi que ses complices (1).

ÉTABLISSEMENT DE PROTESTANTS A AVIGNON (1775-1789).

Nous ne pensons pas que, pendant la plus grande partie de la période du Désert, il y ait jamais eu beaucoup de protestants dans le comtat Venaissin, notamment à Avignon; mais quand le règne de la tolérance fut assuré en France, c'est-à-dire pendant le dernier quart du dix-huitième siècle, quelques protestants étrangers se fixèrent dans cette ville pour leur commerce. L'édit de 1787, qui accorda un état civil aux réformés; la Déclaration des Droits de l'homme de 1789, qui proclama la liberté de conscience, et la constitution de 1791, qui assura celle des cultes, durent favoriser ces établissements, que la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), qui reconstitua les cultes, rendit plus nombreux encore. Néanmoins, les protestants avignonais n'obtinrent que le 14 juin 1813 l'autorisation de célébrer publiquement leur culte. Pendant vingt ans encore, leur communauté ne fut qu'une simple annexe de l'église d'Orange; mais le 13 novembre 1833, une ordonnance royale la reconnut comme église particulière, et, à dater de cette époque, les protestants d'Avignon eurent le privilège de posséder un pasteur (2).

(1) Arch. de l'Hérault, C, 304.
(2) Gaitte, *Informations*, p. 53, 59.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — RÉFUGIÉS PROTESTANTS DU COMTAT A GENÈVE.

1° *Reçus bourgeois* (1).

1555, 21 novembre. Mondon, fils d'Antoine Faulchier, medecin à Bollene.
1556, 5 mars. Jehan de Piotay, barbier de Carpentras.
1557, 1er juillet. Pierre, fils de Pierre du Loct dict Garrat, d'Avignon.
1565, 30 mai. Jacques, fils de feu Anthoine Vian, de Cabrières, ayant un fils nommé Jehan.
» 21 juin. Jehan, fils de... Charbonnier, natif de Morna.
1570, 2 mars. Jehan, fils de feu Richard Serre, serrurier de Cabrières.
1714, 26 janvier. Sr Jean Faret, de Cabrières, avec Joseph et Jean Antoine Faret, ses deux fils.

2° *Reçus habitants* (2).

1549, 8 juillet. Jehan de Lon, natifz de la ville de Montdragon.
1553, 20 janvier. Pierre Dullet dit Garret, veloutier, natif d'Avignon.
» 1er juin. Vincent Meylier, de Lisle.
» 13 juin. M. Mondon Fauchier, docteur en medecine, natif de Bollene.
1554, 27 mars. Antoine Sorlin, d'Avignon.

(1) *Livre de bourgeoisie* (ms. de l'hôtel de ville de Genève).
(2) *Registre et Rolle des Estrangiers... reçus pour habiter à Genève* (idem).

1554, 25 mai. Pierre Veyrac, d'Avignon.
1555, 7 janvier. Antoine Vian, de Cabrières.
» 22 juillet. Etienne Mauffier, apothicaire, natif de Vaureas.
» 19 août. François Baridun, tinturier, natif de Cabrières.
» 2 septembre. Antoine Dart, natif d'Avignon, moulinier en soie.
1556, 18 mai. Jehan Morcau, natif de Bonieux.
» 5 octobre. Renault Talles, notaire de la ville de Vaurias, diocese de Vaison.
1557, 5 avril. Raynaud Vian, jadis de Cabrières.
» 18 juin. Pierre Lamour, de Carpentras.
» 2 août. Jehan Carbonnier, cousturier, natif de Mornas.
» 30 août. Esprit Bernard, rubentier, natif de la ville de Bedoin, en senechaussee de Carpentras.
» 15 octobre. Jehan Sarre, du lieu de Cabrieres.
» » Antoine Robin, veloutier, d'Avignon.
» » Camille Poncart, veloutier, natif d'Avignon.
» » Pierre Morgue, fils de Jehan, veloutier, natif du lieu de Lisle.
» 18 octobre. Nicolas Fabri, couturier, natif de Vaurias.
» 25 octobre. Imbert Chambaud, natif de Valréas, diocese de Veyson.
» 22 novembre. Camille Bérard, natif de Russel (Rustrel).
1558, 25 avril. Anthoine Constantin Dorcau, évesché de Carpentras.
» 27 juin. Claude de Paignon, cardeur, de Vorréas.
» 3 octobre. Guillaume de Sainct Pierre, fils de feu Dominique de Sainct Pierre, natif de Caderousse, diocese d'Orange, tailleur de pierre.
1558, 12 décembre. Anthoine, fils de feu M^tre Jehan Rossel, veloutier, natif d'Avignon.
1559, 8 mai. Pierre Robert, d'Avignon.
» » Pierre Tourtes, diocese de Carpentras.
» 15 mai. Romain Martinel, de Carpentras.
» 11 septembre. Pierre Gillet, velloutier, natif d'Avignon.
» 20 novembre. Monot Gauthier, de Carpentras.
1560, 22 janvier. Louys Allouet, fourbisseur, natif de la ville d'Avignon.
1572, 4 septembre. Loys Bernard, d'Avignon, taffetatier.
» 8 septembre. Loys Mermet, d'Avignon.

1572, 16 septembre. André de Fontaine Rousse, veloutier, d'Avignon.
» 14 octobre. Esprit Bernard, du comté d'Avignon, passementier.
» 16 octobre. N. Pierre de Merles, d'Avignon, gentilhomme.
» 24 octobre. Charles de Cains, d'Avignon.
» 28 octobre. Roland Jobert, de Mormoiron.
» » Jehan Bernussis, de Bedoin.
» 22 décembre. Marc Chamet, veloutier, d'Avignon.
1585, 17 mai. Pierre Savonne, d'Avignon, arithméticien.
1586, 12 avril. Guillot, fils de feu Mr Guillot Genin, d'Avignon, horloger.

3° *Réfugiés de la Saint-Barthélemy à Genève dont les familles subsistent encore* (1).

Loys Bernard, d'Avignon, taffetatier.
Loys Mermet, d'Avignon, sellier.
André de Fontaine, d'Avignon, veloutier.
Maron Polard, de Valréas.

4° *Réfugiés secourus par la bourse française de Genève* (2).

1699. Messan Daniel, d'Avignon.
1702. Dorieu Etienne, d'Avignon, veut abjurer; sa femme est protestante.
1705. Mossin Daniel, d'Avignon.
» Pichoty François, d'Avignon, prosélyte.
1706. Degleze Justine, d'Avignon, catholique, venue pour abjurer.
1707. Lion Isaac, juif de Carpentras, baptisé catholique, veut abjurer.

II. — RÉFUGIÉS A LAUSANNE (3).

1533. Martin Marra, de Carpentras.

(1) Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. II, p. 213-217.
(2) J. César Auquier, *Liste des assistés de la bourse française de Genève*, de 1680 à 1710 (ms.).
(3) *Bulletin de la Société, etc.*, t. XXI, p. 463-478.

1569, 15 février. Esprit Bernard, de Carpentras, passementier.

III. — AUTRES RÉFUGIÉS.

Guillaume Rabot dit Georges de Salon, d'Avignon, réfugié successivement à Padoue et à Strasbourg, échangea, de 1550 à à 1554, avec Calvin, quelques lettres qui sont parvenues jusqu'à nous (1).

Un autre Avignonais, dont le nom n'a pas été conservé, quitta sa patrie en 1543 et se réfugia d'abord à Strasbourg pour conférer avec Calvin et Farel sur quelques points de la foi, et tomba, en sortant de cette ville, entre les mains des voleurs, qui, après lui avoir enlevé 325 couronnes pour sa rançon, le conduisirent à Brisach, où il fut jeté en prison. Matthieu Zellius, de Strasbourg, et ses frères, l'ayant appris, écrivirent aussitôt à Oswald Myconius, pasteur à Bâle, et à ses collègues, pour le prier d'obtenir sa délivrance de l'archiduc d'Autriche, sous la domination duquel était Brisach (2).

IV. — ÉTUDIANTS DU COMTAT IMMATRICULÉS A L'ACADÉMIE DE GENÈVE (3).

1564, avril. Sebastianus Julianus Carpenctoratensis.
» » Petrus Combosus Carpentoratensis.
1570, 25 octobre. Jacobus Pelleterius Avenionensis.
1617, 7 octobre. (Promotus) Gaspar Martinus Carpentoratensis.
1634. Joanes Antonius de Cremeiano Avenionensis, antehac Curatus Bellimontis in Delphinatu

(1) *Calvini opera*, vol. XIII, nos 1379, 1389, 1649; vol. XV, no 2041.

(2) *Ibid.*, vol. XI, no 496.

(3) *Le livre du Recteur*, catalogue des étudiants de l'Acad. de Genève, de 1559 à 1859; Genève, 1860, in-8°.



TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME GUERRE DE RELIGION (25 août 1568-8 août 1570).

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION (novembre 1572-11 juillet 1573).

CINQUIÈME GUERRE DE RELIGION (septembre 1574-6 mai 1576).

SIXIÈME GUERRE DE RELIGION (janvier 1577-17 septembre 1577).

SEPTIÈME GUERRE DE RELIGION (février 1580-26 novembre 1580).

HUITIÈME ET DERNIÈRE GUERRE DE RELIGION (août 1585-26 avril 1589).

ÉDIT DE NANTES (1598-1685).

LE DÉSERT (1685-1789).



II

PRINCIPAUTÉ D'ORANGE



AVANT-PROPOS



L serait difficile de trouver une histoire plus fertile en péripéties émouvantes que celle des protestants de la petite principauté d'Orange. Martyrs, guerres, massacres, incendies, pillages, trahisons, usurpations, invasions, dragonnades, ruine de temples et de collège, conversions forcées, émigrations en masse, rien ne manque à ce lamentable tableau.

En racontant ces scènes de désolation et les autres faits qui rentrent dans notre cadre, nous eussions désiré de grouper les uns et les autres en périodes historiques distinctes, comme nous l'avons fait pour nos deux premières histoires; mais nous ne l'avons pu, parce que les protestants d'Orange ont subi la destinée de leurs princes souverains plutôt que celle de leurs coreligionaires de France. Sans doute, les situations si diverses par où ont passé ces derniers ont eu, d'une manière générale, leur contre-coup à Orange; mais, dans bien des cas, elles sont restées sans influence sur l'état intérieur de cette principauté. Ainsi, les guerres de religion continuaient à désoler la France quand elles

avaient cessé depuis plusieurs années à Orange ; la révocation de l'édit de Nantes, qui anéantit les églises réformées du royaume en 1685, n'amena la ruine définitive de celles de la Principauté que dix-huit ans plus tard, au moment de la grande émigration de 1703. Cette dernière date elle-même ne marque pas exactement le commencement de l'époque du Désert pour les protestants d'Orange, puisque, en 1705, un certain nombre de ceux qui avaient émigré purent rentrer dans leurs foyers, qu'ils n'abandonnèrent définitivement qu'en 1711.

Autrement, l'histoire des protestants de la principauté d'Orange, pas plus que celle des protestants de Provence et du comtat Venaissin, n'avait encore été écrite d'une manière complète et suivie. Aussi trouvera-t-on dans notre livre un grand nombre de faits dont les uns sont peu connus et les autres inédits. Les premiers ont été puisés dans des écrits très rares et les seconds dans des manuscrits inexplorés. Nous devons la communication de la plupart des uns et des autres à feu M. le docteur Martial Millet, d'Orange, qui avait recueilli, dans sa trop courte carrière, un grand nombre de documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire de cette principauté. Si nous ne pouvons lui exprimer notre reconnaissance, puisqu'il n'est plus de ce monde, nous pouvons du moins rappeler sa mémoire comme celle d'un travailleur aussi modeste qu'obligeant.



SOURCES PRINCIPALES

DE

L'HISTOIRE DES PROTESTANTS DE LA PRINCIPAUTÉ

D'ORANGE

I. IMPRIMÉS.

De la Pise, Tableau de l'histoire des Princes et Principauté d'Orange; La Haye, 1640, in-fol.

Bastet, Histoire de la ville et principauté d'Orange; Orange (1856), in-12.

De Schikler, Le protestantisme à Orange, dans l'Encyclopédie des sciences religieuses de Lichtenberger, t. X.

[*Perrat*], La chronique d'un notaire d'Orange; Avignon, 1881, in-12.

Bastet, Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange; Orange, 1837, in-8°.

Convenant, Histoire abrégée des dernières révolutions arrivées dans la principauté d'Orange...; Londres, 1704, in-8°.

[*Gaitte*], Informations historiques et statistiques sur l'église protestante d'Orange; Orange (1852), in-12.

[*Gaitte*], Emigration protestante de la principauté d'Orange en 1703..., racontée par un historien contemporain (Convenant, Histoire abrégée); Orange, 1859, in-12.

Martial Millet, Notice sur l'université d'Orange; Avignon, 1878, in-8°.

Martial Millet (et E. Arnaud), Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses; Valence, 1877, in-8°.

Siegmar Ce Dohna, Les comtes Dona à Orange de 1630 à 1660, traduit de l'allemand par L. Bourgeois; Berlin, 1878, in-8°, dans *Aufzeichnungen über die Vergangenheit der Familie Dohna*, Theil II a.

Les larmes de *Jaques Pineton de Chambrun*; La Haye, 1726, in-12.

De Chambrun, Relation de ce qui s'est passé au rétablissement d'Orange : Ensemble les discours et harangues qui ont esté faictes pour le mesme subject; Orange, 1666, in-4°.

Gaultier de Saint-Blancard, F. Histoire apologétique ou defense des libertez des églises réformées de France; Amsterdam, 1688, 2 vol in-12.

Correspondance de *Calvin*, dans *Calvini Opera*, vol. XVIII et XIX.

Lettres diverses de l'Eglise réformée d'Orange à la Compagnie des pasteurs de Genève, dans *Gaberel*, Histoire de l'Eglise de Genève; Genève, 1858, in-8°, t. I, Pièces justificatives.

Le Capucin réformé de *Gaspar Martin*, de Carpentras... Genève, 1618, in-12.

*
* *

De Gallier, Jean de Serres, historiographe de France sous Henri IV, dans le Bulletin de la Soc. dép. d'archéol. et de statist. de la Drôme, 1873.

Dardier, Jean de Serres, dans l'Encyclopédie déjà citée, t. XI, et Jean de Serres, historiographe du roi, etc.; Paris, 1883, in-8°.

Chorier, Vie d'Artus Prunier de Saint-André, publiée et annotée par Vellot; Paris, 1880, in-8°.

Spanheim, Commentaire historique de la vie et de la mort de messire Christoffle, vicomte de Dhona; Genève, 1639, in-12.

Actes et Correspondance du connétable de *Lesdiguières*, publiés par le comte Douglas et Roman; Grenoble, t. I, 1878; t. II, 1881, in-4°.

Mémoires des divers emplois et des principaux actes du maréchal *Du Plessis*, dans Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des Mémoires, 3e série, t. IV.

Mémoires de François de Paule de Clermont, marquis de *Montglat*, dans *Idem*, t. V.

De Boislile, Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces; Paris, 1874, in-4°, t. I.

Depping, Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV; Paris, 1850-1855, 4 vol. in-4.

Erman et Réclam, Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés françois dans l'état du Roi; Berlin, 1782-1799, 9 vol. in-8°.

Mœrikofer, Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse, traduit de l'allemand par G. Roux; Paris, Neuchâtel et Genève, 1878, in-8°.

*
* *

Relation faite des affaires d'Orange, par ordre exprès de Son Altesse électorale; s. l. ni d., in-4°.

Relation exacte de tout ce qui s'est passé entre le Parlement d'Orange et Monsieur le comte de Dona depuis le mois d'octobre 1657 jusques à présent; s. l. ni d., in-4°.

Réponse à un écrit intitulé, Relation exacte de ce qui s'est passé entre le Parlement d'Orange, etc.; s. l. ni d., in-4°.

Deux prières publiques et extraordinaires prononcées en l'Eglise d'Orange par *Jacques Pineton de Chambrun*, pasteur; Orange, 1666, in-4°.

Lettre d'un fidèle de l'Eglise réformée d'Orange à un fidèle de l'Eglise réformée de Paris. Sur l'état présent de l'Eglise d'Orange (Orange, 6 avril 1666). — Réponse du fidèle de l'Eglise réformée de Paris à la lettre du fidèle de l'Eglise réformée d'Orange, sur son état, sur celuy de plusieurs autres Eglises (Paris, 20 avril 1666), in-12.

Lettres d'adieu de Monsieur *De Labbadie*, pasteur se retirant de l'Eglise d'Orange, avec les réponses et les répliques qui les ont suivies (Orange, 1659), in-12.

Lettres de naturalité des habitans du marquisat de Salusses, vallées du Piedmont, et vicariat de Barcilonne. Octroyées par

Son Altesse *Frédéric Henri*, Prince d'Orange. Avec l'arrest du parlement dudit Orange, pour confirmation d'icelles : et le serment prêté par lesdits habitans ; Orange, 1655, in-4°.

Relation véritable de l'ordre tenu à l'entrée de Monseigneur Révérendissime *Jean de Tulles*, évesque d'Oranges en la ville et son Eglise cathédrale dudict Oranges..., par F. Chaissy, correcteur des Bulles de la légation d'Avignon ; Avignon, 1609, in-4°.

Discours sur la vérité de la doctrine de la Religion Catholique, prononcé dans le temple d'Orange le jour qu'il a été changé en Eglise par la bénédiction de Monseigneur l'Evêque Jean-Jacques d'Obeilh le 8 décembre 1719, par le R. P. *Jean Fornier*, de la Doctrine Chrétienne ; Orange, 1732, in-18. — Deux lettres à Mons. le marquis de**** protestant (8 avril et 5 septembre 1730).

II. MANUSCRITS.

Pièces diverses relatives à l'histoire des protestants de la principauté d'Orange (Archives de feu le docteur Martial Millet, d'Orange).

Livre contenant les édits, loix, ordonnances, patentes et règlements des princes d'Orange sur les affaires de sa Principauté et administration de ses domaines (*Idem*).

Edits, lois, ordonnances, lettres patentes et règlements des princes d'Orange sur les affaires de la Principauté (*Idem*).

Mémoires et autres pièces concernant les affaires de Provence dans les seizième et dix-septième siècles (Biblioth. nation., fonds français, n° 4598).

La souveraineté de la principauté d'Orange maintenue contre les prétentions injustes des rois de France (*Idem*, n° 8515).

Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Avignon, du Comté Venaissin et de la Principauté d'Orange (*Idem*, fonds Brienne, n° 85).

Diverses pièces de la bibliothèque de Carpentras. N° XXXI, vol. I, p. 17, 226, 231 ; n° LXXVIII ; collection Tissot, n° X.

De Lapise, Recueil de pièces sur l'Histoire d'Orange (Biblioth. d'Avignon).

*
* *

Registre ou Recueil de tous les actes des synodes qui ont esté tenus en la province du Dauphiné (Archives départementales de la Drôme).

Manuscrits d'Antoine Court, nº 17, B, C, F (Biblioth. publique de Genève).

Correspondance historique d'Etienne et d'Abraham Chiron (Archives Sérusclat et copie chez l'auteur).

Relation abrégée des principaux faits de la persécution exercée contre les protestants de la ville et principauté d'Orange, depuis le 26 octobre 1685 jusqu'au 22 octobre 1711 (Ms. Court, nº 17, F).

Mémoires concernant la dernière révolution d'Orange de 1703 (*Idem*).

Archives municipales d'Orange, GG, 37-48, 51-52.

Le Secrétaire burlesque mais véritable (Récit de ce qui s'est passé à Orange du 21 mars 1665 au mois d'août 1669). Nos archives particulières.

Lettres et pièces diverses concernant les Eglises réformées (Ms. français de la Bibliothèque publique de Genève, nº 197[aa]).





HISTOIRE
DES PROTESTANTS
DE LA
PRINCIPAUTÉ D'ORANGE

DÉBUTS DE LA RÉFORME DANS LA PRINCIPAUTÉ. CONDAMNATIONS ET ÉMIGRATIONS (1545-1559)



La principauté d'Orange (1) paraissait particulièrement préparée à recevoir la Réforme. Son souverain, Philibert de Chalon, qui avait pourtant embrassé le parti de Charles-Quint (1520), était violemment soupçonné de partager les opinions de Luther. Après la mort du connétable Charles, duc de Bourbon (1527), qui servait également l'empereur d'Al-

(1) Ce petit Etat, enclavé dans le comtat Venaissin, sauf au couchant ou il était limité par le Rhône, avait, de l'est à l'ouest, dans sa plus grande longueur, près de huit lieues, et du nord au sud, dans sa plus grande largeur, près de quatre. Il renfermait quatre villes d'étendue diverse : Orange, Gigondas, Jonquières et Courthezon, et plus de vingt hameaux, châteaux, maisons fortes ou fiefs. Sa population totale était de dix à douze mille âmes.

lemagne, il commanda l'armée d'outre-Rhin, qui assiégea Rome, et il ne montra pas, à cette occasion, un grand respect pour le saint-siège et le système romain. Sa mère, Philiberte de Chalon, comtesse de Charny, qui avait régi la Principauté pendant sa minorité, s'était rangée ouvertement du parti de Luther. Quoi qu'il en soit, c'est en 1545, sous le gouvernement de Guillaume Ier de Nassau dit le Taciturne, le célèbre fondateur de la République des Provinces-Unies, héritier, dès l'année précédente, de son cousin germain René de Nassau, qui l'avait été lui-même de Philibert de Chalon, mort au siège de Florence le 30 août 1530, que l'on signale à Orange le premier martyr luthérien.

Le notaire Perrat, qui raconte ce supplice, dit qu'un Frère mineur conventuel (religieux mendiant), nommé Cuirias, venant de Gap et prêchant le carême à Sainte-Cécile-en-Comtat, déclara publiquement qu'il n'y avait point de purgatoire, que l'eau bénite ne servait à rien, non plus que la confession auriculaire, et qu'il prononça « autres paroles hérétiques. » Il ajoute que, traduit pour ce fait à Orange, au diocèse duquel ressortissait Sainte-Cécile, et enfermé à l'évêché, il fut conduit, le dimanche 9 août 1545, « par toute la ville avec une chasuble de toile bleue, » qu'on l'obligea à abjurer ses erreurs dans la grande église, qu'il fut condamné à la prison perpétuelle, au pain et à l'eau, et que le lendemain les officiers de l'évêché le menèrent dans le même accoutrement à Sainte-Cécile, où on lui fit également abjurer ses opinions luthériennes.

Cette condamnation éveilla l'attention publique, qui, à dater de ce moment, se porta de plus en plus vers l'examen des nouvelles doctrines et la lecture des traités luthériens. Les adeptes de la Réforme, rares d'abord, n'eurent que des assemblées nocturnes et se-

crètes. Bientôt leur nombre s'accrut ; ils devinrent hardis et affichèrent aux portes des églises des placards où ils traitaient le pape d'Antechrist. L'évêque Rostaing V de La Baume-de-Suze, de concert avec le gouverneur de la ville, fit rechercher les novateurs. L'un d'eux, nommé Martin Dauriac (1), sellier d'Orange, convaincu d'avoir mal parlé de la foi, fut condamné par le vicaire Isnard et le religieux Auzias Langeau, gardien d'Orange et inquisiteur de la foi, à faire amende honorable, tête et pieds nus, une torche à la main, dans l'église cathédrale de Notre-Dame. On le jeta ensuite en prison en le soumettant à un jeûne de quarante jours au pain et à l'eau (3 juillet 1547).

L'année suivante (décembre 1548), Gabrielle de Borne, religieuse d'Orange et abbesse du monastère de Notre-Dame des Plans-lès-Montdragon, embrassa la Réforme, et, ayant réuni tout l'argent et le trésor du couvent, le quitta à minuit avec Isabeau Allouzière et Marthe ses compagnes, dans la société de deux prêtres et d'autres habitants de Montdragon, et se réfugia à Genève pour y vivre librement selon l'Evangile. Une autre religieuse d'Orange, Catherine Jeanne, du monastère de cette ville, partit également pour Genève, mais en plein jour, accompagnée d'un prêtre de Montdragon, et fut bientôt rejointe par les autres religieuses du couvent.

Courthezon, ville de la principauté d'Orange, qui renfermait des luthériens dès 1547, compta des martyrs en 1552. Quatre hommes y furent emprisonnés sous prétexte qu'ils avaient dérobé les calices et le trésor de l'église. Le plus jeune d'entre eux, soumis à la torture

(1) Perrat dit *Dau*; mais le mot ne paraît pas terminé; *La France protestante* écrit *Dauriers*.

extraordinaire, mourut trois jours après des suites de ses blessures. Son père, emprisonné pour le même objet, mourut également dans son cachot. Il fut prouvé qu'ils étaient innocents et qu'on ne les avait poursuivis que parce qu'ils étaient luthériens.

Cinq ans plus tard (1557), les consuls de Courthezon ayant découvert « un livre suspect et réprouvé de la foi, » chez le médecin Claude Audoard, natif d'Orange, firent poursuivre ce dernier comme hérétique. Le vibailli Antoine Ferrier et le vicaire François Serre, commis pour instruire le procès, condamnèrent le livre à être brûlé devant la cathédrale d'Orange : ce qui eut lieu le 28 juillet 1557 en présence des deux commissaires, des consuls de Courthezon et d'autres témoins. Quant à Audoard, on ne dit pas ce qui lui advint. Peut-être s'était-il enfui.

Après la paix de Câteau-Cambrésis (3 avril 1559), qui rendit la principauté d'Orange à Guillaume Ier de Nassau, dépossédé par Henri II depuis 1551, le protestantisme gagna beaucoup de terrain à Orange, et c'est de cette ville que partirent la plupart des évangélistes qui fondèrent les églises réformées du Dauphiné et d'ailleurs (1).

GRANDE EXTENSION DE LA RÉFORME A ORANGE (1560)

C'est surtout en 1560, sous François II, que la Réforme jeta de profondes racines à Orange. Elle fut prêchée, tant par d'anciens prêtres ou moines convertis à la foi évangélique que par des colporteurs venus de Genève. Un prédicateur picard, que le clergé

(1) Erman et Réclam, t. VIII, p. 82; — Perrat, p. 41, 52, 68, 96; — Lapise, p. 263, 264, 273; — Honoré Bouche, t. II, p. 627; — Justin, p. 92; — Baset, p. 212-214; — Barjavel, *Le seizième siècle*, p. 11.

d'Orange avait fait venir pour prêcher le carême, s'éleva lui-même publiquement, dans la cathédrale de Notre-Dame, contre les doctrines romaines, et sa voix eut un tel retentissement que presque tous les habitants de la ville et des lieux circonvoisins embrassèrent la Réforme. Ce fut lui qui établit le premier culte évangélique à Orange, mais sans l'administration des sacrements ni la bénédiction des mariages. D'autres prédicateurs de passage lui succédèrent et poursuivirent l'œuvre commencée, mais en tenant leurs prêches secrètement. Ce fut notamment le cas de Chastein, natif du Forez, qui fut nommé diacre et demeura deux ans environ à Orange.

Cette hardiesse décida Mesmay, commissaire de Guillaume Ier de Nassau, qui n'avait pas encore embrassé le protestantisme à cette époque, à publier un édit au nom de son prince, « interdisant tous prêches publics et particuliers ... à peine de confiscation de corps et de biens, avec prohibition de tout port d'armes, retraite d'étrangers ; ... auxquels est enjoint, » dit l'édit, « de se départir dans huit jours à peine de 500 livres d'amende. » Cette rigueur n'ayant pas ralenti le mouvement, les consuls accusèrent, auprès du Conseil du roi de France, leurs concitoyens « de recevoir dans leur ville toutes sortes de personnes, diffamées de sentir mal de la sainte foi et religion chrétienne, et de souffrir volontairement les prêches et conventicules de ceux qui sont chassés du Dauphiné et de la Provence pour crime d'hérésie. »

Artus Prunier, seigneur de La Boissière (plus tard de Saint-André), trésorier du Dauphiné et gouverneur de la principauté d'Orange, était pour lors à la cour. Il accueillit ces plaintes, et, s'étant abouché avec le duc François de Guise, ce dernier le pria de faire sa-

voir au prince d'Orange, son maître, qu'il emploierait, s'il le désirait, son crédit auprès du roi pour lui assurer le concours d'autant de gens d'armes dont il aurait besoin pour extirper l'hérésie de sa principauté. De retour à Orange, Prunier réunit le conseil de ville et le conjura de ne plus tolérer l'hérésie. Le conseil le promit; mais Prunier, qui savait qu'il ne pouvait compter sur sa parole, remit le gouvernement de la ville au viguier Pierre Chabert et aux consuls, dont le plus en vue était Jean de Langes, et se retira en Dauphiné sous prétexte d'y reprendre ses fonctions de trésorier, mais en réalité pour ne pas se faire des affaires avec le duc de Guise. Prunier avait beaucoup de douceur dans le caractère. Il « était bon et zélé catholique, » dit Chorier, le biographe de son fils, « mais sa piété n'avait rien de cruel; son zèle n'était point une fureur. » Henri II l'avait nommé gouverneur d'Orange en 1551, alors qu'il s'était emparé de la principauté; mais les Orangeois avaient si fort apprécié son administration qu'ils prièrent Guillaume de Nassau de le leur laisser pour gouverneur.

Le viguier et les consuls d'Orange favorisaient secrètement la Réforme; mais le départ de Prunier rendit leur position assez délicate pour que les protestants persécutés de Provence n'osassent plus se réfugier dans la principauté de peur de les compromettre (1).

ORANGE SECOURT MONTBRUN. MENACES DE LA MOTTE-GONDRIN (1560)

Sur ces entrefaites, Charles Du Puy-Montbrun, cé-

(1) Lapise, p. 274; — Chorier, p. 5; — Bastet, p. 215; — *Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Avignon, etc.*; — Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. I (éd. de 1858), pièces justificatives.

lèbre capitaine huguenot, ayant envahi le Comtat et pris Malaucène, ses coreligionnaires d'Orange lui firent passer des secours de toutes sortes, et, pour dissimuler leur sympathie, renforcèrent leur garnison et fortifièrent les parties faibles de leurs murailles. Prunier adressa bien de Grenoble des « Remontrances et Protestations » à la maison consulaire d'Orange (26 juillet 1560), mais il ne fut pas écouté. Là-dessus, Hector de Pardaillan, seigneur de La Motte-Gondrin, gouverneur du Dauphiné, qui avait été chargé par le roi et les officiers du pape de chasser Montbrun du Comtat, députa aux consuls d'Orange un homme d'armes et quelques autres personnes pour leur représenter que la ville, passant pour secourir les séditieux qui s'étaient emparés de Malaucène, devait, pour se purger de cette accusation, lui livrer Paulon Richieu, seigneur de Mauvans, chef des huguenots de Provence, qui était allé s'établir lui-même à Orange pour solliciter et organiser le secours. Les conseillers au Parlement, le viguier et les consuls firent semblant de fouiller tous les coins et recoins d'Orange pour se saisir de ce dernier, qui avait eu soin de se cacher en lieu sûr, et envoyèrent des députés à La Motte-Gondrin pour l'assurer que Mauvans n'était point dans leurs murs et que « désormais ils ne donneraient aucune aide, faveur, ni assistance à Montbrun, à ses adhérents et autres de la secte. » Mais ils ne tinrent point parole.

Trois jours après, un certain nombre d'hommes qu'ils envoyèrent à Montbrun furent pris par les soldats de La Motte-Gondrin et mis à mort en partie par le capitaine Fouquet de Tolon, seigneur de Sainte-Jalle. Les survivants ayant déclaré que les habitants d'Orange secouraient journellement Montbrun, La Motte-Gondrin, plein de colère, leur écrivit la lettre suivante :

« Consuls, conseillers, citoyens et habitants de la ville d'Orange :

» Tôt après votre partement d'auprès de nous, qui fut le jour d'hier, nous avons été faits certains que vous fournissez des secours à Montbrun, et nous ne pouvons en douter puisque ceux que vous avez fait partir à cette fin ont été rencontrés par les soldats de la compagnie de Monsieur de Sainte-Jalle, qui en ont tué aucuns et ont tenu les autres comme prisonniers. Ceux-ci ont confessé qu'ils sont sortis de votre ville envoyés par vous. Ils nous ont pareillement appris par quelles manières vous entretenez intelligences avec Montbrun, Mauvans et autres rebelles séditieux, qui ont pris les armes contre le Saint-Père et contre les rois très-chrétiens et catholiques. Cela prouve évidemment que vous adhérez aux malintentionés et qu'êtes malintentionnés vous-mêmes. Or, pour ce, ne manquez de nous envoyer dans tout le jour de demain la somme de mille écus, qui nous serviront à payer les troupes qui sont ici avec nous et que nous conduisons pour châtier les rebelles ; et soyez sûrs que si vous y manquez, nous ne ferons faute d'aller vous visiter avec les clefs que nous avons en main, plus que suffisantes à ouvrir vos portes, fussent-elles des plus épaisses et des mieux ferrées ; et nous vous traiterons comme gens rebelles aux souverains, et de manière que vous servirez d'exemple à ceux qui vous ressemblent. Nous ne vous en dirons pas davantage pour le présent, attendant sur le tout les marques de votre repentir. De Bollène, le 3 de septembre 1560. »

« Ne faites faute d'envoyer la somme ci-dessus dite par un messager exprès au lieu où nous serons demain, et que le trompette qui va par-devers vous de notre part soit accompagné par un des vôtres à son retour.

» Votre ami, La Motte-Gondrin. »

Le trompette chargé de porter cette lettre revint sans argent et sans député ; mais il était porteur d'une lettre d'excuse. Le capitaine catholique, dont la colère s'accrut, écrivit, deux jours après, aux Orangeois une lettre plus menaçante encore, où il leur déclarait que, le service du roi l'appelant ailleurs, il n'avait pas le temps d'aller les châtier sur l'heure, mais que plus tard il ferait une punition exemplaire d'eux et de leurs biens.

Le Parlement, le viguier, les consuls et le conseil de ville s'étant assemblés là-dessus, il fut décidé qu'on députerait à La Motte-Gondrin les conseillers Pierre Saunier, d'Orange, et Denis Bellujon, de Caromb, pour lui faire des excuses, mais également pour lui représenter qu'il n'avait aucun pouvoir sur Orange, non plus que le droit d'y lever des contributions. Néanmoins, les conseillers étaient autorisés à lui promettre que la ville lui compterait, à un jour donné, la somme de deux mille écus « par forme d'emprunt et au nom du roi pour aider au payement de ses troupes. » La Motte-Goudrin se déclara satisfait et partit pour le siège de Malaucène (1).

PRUDENCE DE CEUX DE LA RELIGION A ORANGE. IMPUISSANCE DES MESURES PRISES CONTRE LE MOUVEMENT RÉFORMÉ (1560).

Peu après, les autorités du comtat Venaissin députèrent à Orange le docteur en droit Gabriel des Isnards pour se plaindre de ce que les habitants de la ville avaient embrassé la nouvelle religion et épousé la querelle de Montbrun, et également de ce que celle-ci entretenait de la gendarmerie allemande dans ses murs et

(1) Lapise, p. 275, 276 ; — Honoré Bouche, t. II, p. 630 ; — Justin, p. 106-108 ; — Archives municip. d'Orange, culte protestant.

avait caché quatre cents soldats dans son château. Des Isnards (1), s'étant convaincu de la fausseté de ces dernières allégations, rentra satisfait à Avignon, mais non sans avoir obtenu des Etats de la principauté la défense de tenir des prêches dans tout son ressort.

Se voyant ainsi surveillés, les Orangeois redoublèrent de prudence et ne tinrent leurs assemblées religieuses que de nuit. Quelques jours plus tard, un ardent huguenot, Guillaume Raynard, ayant demandé à entrer dans leurs murs avec cinquante soldats, les consuls voulurent en délibérer avant d'y consentir. Pendant ce temps, quelques-uns des soldats pénétrèrent dans la place ; mais on les contraignit sur l'heure de sortir, et l'on fit publier que tous les étrangers eussent à quitter la ville dans la journée sous peine d'être pendus.

Après cela, les consuls se firent remettre les clés du château au même titre qu'ils avaient déjà celles de la ville, feignant par là de prendre leurs précautions contre les huguenots du dehors, mais en réalité pour établir « un saint asile, » dit Lapise, « pour la retraite de cette religion persécutée aux quatre coins de la France, notamment en ces provinces voisines, surtout en Avignon, où la cruauté se promenait avec le balai ardent de la persécution. »

Cependant le gouverneur Prunier, sur les nouvelles qu'il avait reçues d'Orange, se hâta d'ôter les clés de la ville au premier consul, Henry de Caritat, seigneur de Condorcet, avec l'assistance d'Alexandre de La Tour, écuyer du prince d'Orange. A ce moment, quatre conseillers au Parlement, savoir : Pierre Saunier, d'Orange, et Denis Bellujon, nommés plus haut, Jean Julien, de Carpentras, et Jean Pelet (2), de Camaret,

(1) Sur ce personnage, qui se fit peu après protestant, voy. p. 10 et 50.
(2) Sur ce personnage, qui se fit pasteur, voy. p. 33.

tenaient secrètement le parti de la Réforme, mais ne jugeaient pas encore prudent de manifester leurs nouvelles convictions. Il n'en était pas de même du procureur général Esprit Baussanc, de Bédarrides, qui fit décréter par le Parlement assemblé que tous les réfugiés du dehors, « vivant selon la forme de Genève, » seraient cités à comparaître devant lui. Quelques-uns se rendirent à l'appel, notamment Etienne Fougasse, Jean Jacquenus, Jacques et Antoine Gasquet, Louis Mermet et André Maret ; mais on se borna à leur enjoindre de vivre « catholiquement. »

Le président Le Jeune fut remplacé vers cette époque par l'Avignonais Parpaille (Perrinet), qui avait été professeur de Droit et primicier de l'université d'Avignon, « personnage, » dit Lapise, « doué d'une singulière probité et suffisance. » Il se montra tout d'abord l'adversaire de la Réforme. La Tour le consultait fréquemment et convoqua, d'accord avec lui, les Etats du pays pour délibérer sur la situation. Ceux-ci décidèrent qu'il serait défendu de donner asile aux réfugiés huguenots du Comtat et du royaume, qu'on ne souffrirait aucun prêche, qu'on n'assisterait en rien les rebelles et que tous les habitants de la principauté seraient tenus de vivre catholiquement sous peine de confiscation de corps et de biens ; mais ces mesures prohibitives n'amenèrent aucun résultat. Les prêches continuèrent de nuit, comme par le passé, et le nombre des adeptes de la Réforme s'accrut considérablement.

ARRESTATION DU CONSEILLER PELET ET DE QUELQUES MINISTRES PAR LES COMTADINS. MINISTÈRE DE CORNELLI (1561).

Cependant les Comtadins, à l'instigation du président

Parpaille, firent prisonnier le conseiller Jean Pelet à Camaret, situé en terre papale (1561). C'était pour qu'on lui fît son procès en qualité de sujet du pape, « tant pour crime d'hérésie que pour connaître les fautes des ecclésiastiques d'Orange, où il était magistrat souverain. » Cette arrestation fut suivie de celle de plusieurs pasteurs et diacres de la nouvelle religion qui exerçaient leur ministère dans le Comtat. Ils furent conduits en prison à Avignon et à Carpentras. Les Orangeois n'ayant pu obtenir leur élargissement par la voie de la douceur allèrent se poster sur le chemin d'Avignon à Carpentras et enlevèrent, près de la première de ces villes, le vicaire général de l'évêque de Carpentras qui se rendait dans la capitale du Comtat pour faire juger plusieurs procès dirigés contre des prisonniers réformés. On lui banda les yeux et, après lui avoir fait faire plusieurs détours, on l'enferma dans une des cavernes du château d'Orange. Ce coup de main hardi réussit pleinement. Les ministres et les diacres furent rendus, mais on retint Pelet sous divers prétextes. Quant au vicaire général, il ne sut jamais où il avait été conduit.

Dans les premiers mois de cette année 1561, le pasteur Georges Cornelli (Corneille), ancien moine (1), fut appelé à desservir l'église d'Orange par les anciens du consistoire. Il avait quitté Puimichel, en Provence (2), qui était un champ d'activité trop restreint pour lui. Il dressa aussitôt un consistoire, administra le baptême et la sainte Cène et bénit des mariages. Ses

(1) Lapise commet plusieurs erreurs au sujet de Cornelli. C'est ainsi qu'il le fait venir à tort de Lourmarin à Orange en 1560 (p. 274), et qu'il parle d'un autre pasteur, nommé Georges Gilles, présent à Orange en 1561 (p. 278 et 281), tandis qu'il s'agit du même Georges Cornelli.

(2) Voy. t. I, p. 325.

prédications, qui se faisaient de nuit et de maison en maison, devinrent peu à peu publiques et eurent lieu de jour. Le notaire catholique Perrat raconte ainsi ses travaux : « En la présente année (1561), au temps du carême, ledit frère a prêché par plusieurs fois de nuit, à la chandelle, dans les principales maisons d'Orange, à grande compagnie d'hommes et de femmes, et baptisait et faisait épousailles à la manière de Genève, et aussi (les luthériens) faisaient grandes assemblées par les champs, chantant à haute voix les psaumes et autres cérémonies, joignant les mains en haut. »

Comme quelques pasteurs de Provence accusaient Cornelli d'avoir été reçu à Orange « sans vocation et ordre légitime (1), » il écrivit ce qui suit à Calvin pour se disculper : « Le présent porteur, passant par notre cité d'Orange, vous dira en quel état les affaires sont en cette église, vous priant par cette mienne missive encore un coup de ne croire les calomnies que l'on me jette (2) dessus et singulièrement de avoir abandonné mon église sans forme ecclésiastique ; car je ne suis point venu ici, sinon avec le consentement du consistoire de mon église, comme vous dira M. de Mauvans (3), qui était présent, et pour ce je vous prie, au nom de notre Seigneur, de communiquer mon fait aux frères de l'Eglise de Genève, au jugement desquels je me rapporterai tant que je vivrai, voire au votre seul quand il vous plairait me commander, car je me veux du tout conduire par votre conseil et celui de l'Eglise. »

En écrivant à Calvin, Cornelli avait également pour

(1) Lettre de Bise à Calvin, du 16 décembre 1561 (*Calvini opera*, vol. XIX, n° 3654).

(2) Voy. t. I, p. 293.

(3) Mauvans s'était retiré à Genève, à la fin de l'année 1560, et ne rentra en France qu'après l'édit de janvier 1562.

but de le supplier de faire intercéder quelque grand personnage auprès de Guillaume de Nassau en faveur de ses sujets. « Je vous prie, » lui disait-il à ce propos, « me faire tant de bien de nous mander si vous nous pourriez donner quelque adresse à quelque prince d'Allemagne qui fût évangéliste et familier de Monsieur le comte de Nassau, lequel est prince souverain de cette principauté d'Orange, pour nous donner plus grande liberté par un intérim ; car nous avons toute la noblesse et la plupart des magistrats qui sont de l'Eglise. Les moines et prêtres ont dépêché un homme en Flandre, vers ledit seigneur de Nassau, et l'Eglise en a mandé un autre au nom du plus de la ville. Pourtant, vous prie, au nom de Dieu, nous faire quelque faveur envers quelque bon seigneur, vous qui avez crédit avec plusieurs princes, et le Seigneur Jésus, qui est mort pour son Eglise, vous récompensera du bien que, par votre moyen, pourrait avoir. Faisant fin, après avoir prié le Seigneur Jésus vous maintenir en sa grâce et toute prospérité (1). »

Depuis le départ de Cornelli de Puimichel, cette église était restée sans conducteur spirituel, quoique celle d'Orange, qui s'était engagée à demander pour elle un autre pasteur à Genève, eût tenu sa promesse ; mais son messager n'avait pas su remplir sa commission. C'est pourquoi, craignant que Cornelli ne fût redemandé par son ancienne église, elle écrivit cette lettre à Calvin :

« A Monseigneur, Monsieur Calvin, ministre en l'Eglise à Genève. La grâce et la paix de par Dieu. S[alut].

(1) *Calvini opera*, vol. XIX, nº 3855. Les éditeurs placent, à tort, cette lettre non datée en 1562.

» Monseigneur, étant venu par deçà Me George Corneille, naguère ministre au pays de Messieurs de Berne, pour servir en l'église de Puimichel, en Provence, et ayant connu le peu de fruit qu'il y pouvait faire pour la petitesse du lieu et petit nombre des habitants, le mandâmes prier de venir en cette ville où, grâces à Dieu, y a église dressée en grand nombre, pour y administrer la Parole de Dieu. Ce que l'église d'illec nous accorda en condition de leur faire venir un autre ministre au lieu dudit Me George. A quoi nous avons fait diligence et, à ces fins, mandé homme exprès là-haut ces Pâques derniers, lequel n'a su faire sa charge, de sorte que ceux dudit Puimichel poursuivent de nous ôter ledit Me George, que serait chose grandement dommageable et scandaleuse en cette ville et en notre église, où il est connu dès longtemps et aimé (1). Qu'est cause qu'il fait plus de fruit et édification que ne ferait un autre. Et pour ce vous supplions, à l'honneur de Dieu, dresser et envoyer un autre ministre audit Puimichel, afin que ledit Me George ne départe de nous. Et nous satisferons à touts dépens raisonnables. Priant sur ce notre bon Dieu vous maintenir en sa grâce, nous recommandant très humblement à la vôtre. D'Orange, ce second de juin 1561.

» Vos humbles serviteurs et anciens de l'Eglise d'Orange : Demontagu, Lange, Decange, Ballary (2). »

Le 11 juin suivant les anciens du consistoire d'Orange renouvelèrent à Calvin la même demande dans une lettre signée au nom de tous par le diacre Chastein et portée par de Mercurins, pasteur de Lourmarin (3). Cette troisième démarche n'aboutit pas à faire trouver

(1) Cornelli avait été moine augustin à Camaret, non loin d'Orange.
(2) *Calvini opera*, vol. XVIII, n° 3409.
(3) *Id.*, *ibid.*, n° 3413.

un pasteur pour Puimichel ; mais, comme on le verra plus loin, Cornelli fut obligé, par les circonstances, de reprendre son ancienne église.

DÉPUTATIONS AU PRINCE D'ORANGE (1561)

En présence des divers courants d'opinion qui se manifestaient à Orange, la ville avait député à Guillaume de Nassau (février 1561) le viguier Chabert et le premier consul de Langes (1). La Tour, écuyer du prince, leur remit une lettre pour ce dernier, où, prenant le parti des catholiques, il disait que le corps de la ville était coupable d'avoir secouru Montbrun, que les deux députés passaient, non sans raison, pour y avoir prêté la main et qu'il fallait punir les habitants d'Orange et expulser les hérétiques étrangers.

Chabert et de Langes ne furent pas reçus par le prince d'Orange ; mais le notaire Jean Travail, qui avait été député par les officiers de la principauté pour obtenir la délivrance du conseiller Pelet et la restitution des deux mille écus réquisitionnés par La Motte-Gondrin, lui fut présenté. Après avoir rempli sa mission, Travail s'enhardit à demander la liberté de conscience pour ses concitoyens.

Sa démarche ne produisit pas tout l'effet désirable. Le successeur de Prunier, Guillaume de Vincens, sieur de Causans, apporta des Pays-Bas des lettres-patentes du prince, conçues dans le même esprit que la lettre de cachet du roi Charles IX du 28 janvier 1561. Elles pardonnaient à ceux qui avaient envoyé des secours à Montbrun et faisaient aussi grâce aux Luthériens, mais à la

(1) On vient de voir, par la lettre de Cornelli, que les moines et les prêtres avaient aussi envoyé un député au prince.

condition que désormais ils vécussent catholiquement. Travail, néanmoins, reçut la mission secrète de faire savoir au roi de France que Guillaume voulait que ses sujets jouissent de la liberté de conscience.

Les lettres-patentes du prince furent enregistrées par le Parlement le 6 juillet. Après quoi eut lieu la convocation des Etats de la principauté. Le président Parpaille et le gouverneur Causans opinèrent avec force pour qu'on s'en tînt à la teneur des lettres-patentes. Le consul de Langes exprima, au contraire, l'avis qu'il fallait laisser à chacun la liberté de ses croyances. Le président et le gouverneur ayant parlé de nouveau dans le sens d'une obéissance stricte aux ordres du prince, leur avis prévalut.

PRÊCHES DE JOUR. DÉNONCIATIONS DE PARPAILLE ET DE CAUSANS. ÉDIT DE BRÉDA. FUITE DE CORNELLI (1561)

Sans s'arrêter au sentiment de la majorité des Etats, les protestants, devenant de plus en plus nombreux dans la principauté, firent prêcher de jour leurs ministres dans des maisons particulières, à Orange, à Courthezon et à Jonquières. Cornelli, croyant désormais que sa position était assurée, fit venir auprès de lui sa femme et ses enfants et dressa publiquement l'église d'Orange selon la forme de Genève. Les habitants de Courthezon et de Jonquières, de leur côté, embrassèrent presque tous en masse la Réforme.

Causans et Parpaille dénoncèrent ces faits à Guillaume. Baussanc fit de même, mais en termes plus mesurés. Les consuls, à leur tour, dénoncèrent Parpaille, qui, venu fraîchement de Rome avec le titre de chevalier de l'Ordre du Pape, ne cachait pas sa haine con-

tre les luthériens et menaçait de les faire tous périr. Sans attendre la réponse de Guillaume, Causans et Parpaille lui adressèrent de nouvelles lettres pour obtenir l'autorisation de choisir à leur gré des juges dans le Parlement, à l'effet de châtier trois ou quatre factieux. Le prince n'accéda pas à leur demande, qu'il jugeait « chose malséante, injurieuse et scandaleuse ; » mais il ordonna au Parlement de faire observer ses dernières lettres-patentes, de punir les trois ou quatre factieux susdits et d'arrêter le premier consul de Langes. Peu après, il publiait un édit, daté de Bréda, 6 juillet 1561, qui défendait les prêches et généralement l'exercice de la religion réformée, sauf l'approbation du gouverneur, du président du Parlement et du Parlement lui-même ; interdisait le port d'armes, expulsait du pays, dans les trois jours, les étrangers, à peine de 500 livres d'amende, et punissait ceux qui s'injurieraient d'une amende de 25 livres pour la première fois et de 100 pour la seconde.

L'édit fut vérifié et enregistré le 6 août par le Parlement ; mais il ne fit qu'irriter les adeptes de la nouvelle religion sans les effrayer. Cornelli, « plus instrument de guerre que de paix, » dit Lapise, « de trouble que de repos, » alla jusqu'à en appeler au conseil du roi (1) de l'édit du prince, et continua ses prêches comme par le passé ; mais, quatre jours après la publication de l'édit, pendant qu'il présidait un service religieux dans la maison de Colin Mujoul, on ferma les portes de la ville pour se saisir de sa personne. Averti à temps et assez heureux pour s'échapper, il alla reprendre son

(1) Charles IX avait promulgué, en juillet, un édit inspiré par L'Hospital qui, sans permettre encore le libre exercice de la religion, amnistiait le passé et faisait disparaître le bûcher et les échafauds.

ancienne église de Puimichel, où il se trouvait au commencement d'août.

CONVERSION DE PARPAILLE, DU PARLEMENT ET DE BAUSSANC. MINISTÈRE DE LACOMBE. PRÊCHES PUBLICS DANS LES ÉGLISES. CÉLÉBRATION DE LA PREMIÈRE CÈNE. RÉCLAMATION DE L'ÉGLISE DE ROMANS (1561).

Sur ces entrefaites, Parpaille, qui s'était montré jusque-là si hostile à la Réforme, en embrassa lui-même le parti avec la plupart des conseillers du Parlement et le procureur général Baussanc (1). Ils permirent l'exercice public de la religion réformée sans contrevenir, du reste, à l'édit de Bréda, qui les laissait juges de l'autoriser ou de le proscrire. Les prêches se firent dès lors ouvertement et d'une manière régulière dans l'église de Saint-Martin, qui fut dépouillée de tous les ornements de l'ancien culte, en même temps que dans des maisons particulières. Le pasteur Siméon de Lacombe, ancien carme, fut appelé pour remplacer provisoirement Cornelli. Il desservait pour lors l'église de Romans, en Dauphiné, qui, persécutée par le gouverneur La Motte-Gondrin, put le prêter pour quelque temps à l'église d'Orange.

Les moines eux-mêmes entrèrent dans le mouvement. Tous ceux du couvent des Jacobins (Frères prêcheurs), se convertirent et, l'église de Saint-Martin étant devenue trop petite, cédèrent leur chapelle pour les prédications. Tous les objets servant au culte catholique furent

(1) Baussanc se fit pasteur dans la suite, et occupa le poste de Courthezon, où il mourut, en 1597, après avoir rempli diverses missions politiques, et être intervenu, notamment, comme on l'a vu pages 98 et 105, dans la reddition de Ménerbes et la conclusion du traité de Nîmes de 1578.

enlevés de nuit de cette chapelle, et, le lendemain matin, 2 novembre, Lacombe y prêcha au son des cloches et donna la sainte Cène pour la première fois, au grand étonnement des catholiques, qui n'avaient jamais assisté à une cérémonie de ce genre. Presque tous les conseillers du Parlement, les officiers du prince, les consuls et les habitants notables y prirent part, au nombre d'environ quinze cents. Deux cents d'entre eux étaient armés d'arquebuses ou de pistolets pour prévenir toute agression. Les autres églises catholiques, à l'exception de la cathédrale de Notre-Dame, furent ensuite dépouillées de leurs images et statues et l'on y fit régulièrement le prêche tous les jours. Les vestiges du culte catholique furent aussi détruits dans tous les lieux de la principauté et, consommant le divorce entre l'ancien culte et le nouveau, Lacombe se maria avec Antoinette Bernard, fille d'un notaire de ce nom, d'Orange, et fit bénir son mariage dans l'église des Jacobins le dernier dimanche de novembre par le pasteur du Pont-Saint-Esprit.

La cathédrale subit peu après le sort des autres églises et fut ouverte au nouveau culte le dimanche 20 décembre. Les chanoines, effrayés, s'assemblent pour prendre un parti, quand les notables protestants de la ville, Lacombe à leur tête, se présentent devant eux, leur déclarent qu'on n'en veut pas à leurs biens, leur offrent de les aider pour la garde de l'église, mais leur recommandent de secourir les pauvres. Les chanoines feignent d'adhérer à ces propositions, mais la plupart d'entre eux se sauvent à Avignon, qu'ils font retentir du bruit de leurs doléances, et adressent une plainte au prince d'Orange. Ce dernier qui, dès son bas âge, avait montré du penchant pour la Réforme, s'étant marié sur ces entrefaites avec la princesse luthérienne Anne, fille du grand Electeur Maurice, duc de Saxe,

laissa aller les choses, quoiqu'il ne fît pas encore profession ouverte de protestantisme (1).

Cependant l'église d'Orange, satisfaite du ministère de Lacombe, n'avait pas hâte de se pourvoir d'un autre pasteur, bien qu'elle n'eût reçu ce dernier qu'en prêt. Lacombe, de son côté, se plaisait à Orange. C'est pourquoi les anciens et les diacres de l'église de Romans prièrent Calvin de leur faire rendre leur ancien pasteur. « Je suis contraint de soupirer avec eux, » disait pour eux Bise, pasteur à La Côte-Saint-André le 16 décembre 1561, « et me complaindre à vous du tort qu'il me semble leur être fait par lesdits d'Orange et Lacombe contre l'intention du synode tenu à Die et la permission des Etats de Romans; car si ceux d'Orange ne se sont voulus pourvoir de ministre, comme le leur avait été enjoint, regrettant encore leur Georg. Cornellius, reçu par eux sans vocation et ordre légitime, et si ledit Lacombe, n'ayant résisté audit Romans jusques à la prison et au sang, se trouve plus commodément et à son aise avec lesdits d'Orange ; si sa femme nouvellement épousée lui est un empêchement ou lui est plus chère que l'Eglise du Seigneur, de laquelle, par nécessité il a été en charge, qu'en peut mais le pauvre troupeau affamé et désolé duquel il rendra compte. Je vous supplie donc, au nom du Seigneur, leur tendre la main, de sorte qu'ils aient occasion d'être au double redevables envers vous (2). »

PLAINTES DE CAUSANS ET DE L'ÉVÊQUE. L'ÉDIT DE JANVIER APPLIQUÉ A ORANGE. DÉPART DE L'ÉVÊQUE ET DE CAUSANS (1562).

(1) Perrat, p. 119, 120, 122-124: — Lapise, p. 285-287; — Honoré Bouche, t. II, p. 633; — Justin, p. 111-112; — Bastet, p. 215.

(2) *Calvini opera*, vol. XIX, n° 3654.

Le nouvel évêque d'Orange, Philippe de La Chambre, s'était mis en route pour prendre possession de son diocèse ; mais ayant appris que les protestants étaient les maîtres de la ville et occupaient toutes les églises, il se retira à Avignon, d'où il écrivit à Guillaume, le 15 février 1562, pour s'excuser de ne pas s'être rendu à son poste. Il le priait en même temps d'avoir pitié de ses diocésains et se plaignait, après avoir raconté tous les événements qui s'étaient passés, de ce qu'il n'était pas permis aux trois mille catholiques de la ville d'avoir un prêtre pour dire la messe et aux religieux de porter le costume de leur ordre.

Le gouverneur Causans, qui revenait de Nice, témoin des changements considérables survenus dans la principauté, adressa de son côté à Guillaume un rapport dans lequel il lui disait que, depuis le 20 décembre dernier, il ne s'était dit aucune messe à Orange, à Courthezon et à Jonquières, parce que les protestants s'étaient emparés de toutes les églises.

A ce moment, Parpaille, devenu fougueux huguenot d'ardent catholique qu'il était, s'étant mis à la tête d'un certain nombre de bannis comtadins, tenta, pour isoler et affaiblir Avignon, de se saisir de Châteauneuf-du-Pape au moyen d'un pétard. Il échoua, mais fut plus heureux devant Saint-Laurent-des-Arbres, situé en Languedoc et ressortissant à l'archevêché d'Avignon. Il le prit et laissa démolir l'église par ses soldats. Après ce fait d'armes, il rejoignit l'armée du comte Antoine de Crussol, qui s'apprêtait à faire le siège de Barjols (1).

Quant au prince d'Orange, qui se laissait guider, dans les affaires de la principauté, par la politique de la cour de France plutôt qu'il n'avait une politique personnelle

(1) Voy. t. I, p. 137.

sur ce point, il voulut faire bénéficier Orange des avantages du célèbre édit de janvier 1562, qui proclamait le principe de la liberté de conscience et l'exercice du culte réformé dans certaines limites, et il chargea son écuyer Latour de le faire exécuter dans la principauté.

Arrivé à Orange aux environs de Pâques, et ayant convoqué en assemblée générale les trois ordres du pays, Latour déclara que son maître voulait suivre la politique du roi de France et permettre dans la principauté l'exercice des deux religions. Les Etats ayant acquiescé au vœu de leur prince, les protestants abandonnèrent les églises qu'ils détenaient, à l'exception de celle des Dominicains, qu'ils conservèrent pour faire leurs exercices. Le culte catholique, interrompu complètement depuis le 20 décembre 1561, fut rétabli, et l'évêque de La Chambre donna en personne dans la cathédrale d'Orange des conférences où il attaqua violemment les doctrines luthériennes.

Ces prédications ayant engendré des troubles, l'évêque se retira à Caderousse, en Comtat, qui ressortissait à son diocèse, avec ses chanoines et son clergé séculier et régulier. Après son départ, les Orangeois se mirent en devoir de démolir sept églises et abattirent le clocher et la voûte de la cathédrale. Le Parlement prononça ensuite le bannissement de l'évêque fugitif, la confiscation des biens du clergé et l'interdiction du culte catholique. A dater de ce moment, La Chambre ne revit plus qu'une seule fois en passant son diocèse, le 21 décembre 1564, et finit par se démettre de ses fonctions (1571). Ce ne fut, du reste, qu'en 1609 qu'un de ses successeurs, Jean de Tulles, l'oncle, reprit le siège épiscopal d'Orange.

Quant à Latour, il demeura à son poste jusqu'au 25 avril 1562, alors qu'informé du meurtre de La Motte-

Gondrin survenu à Valence le même jour, il prit peur et se réfugia à Avignon. Des députés lui furent envoyés pour l'assurer que ni sa personne, ni ses biens ne couraient aucun risque et l'engager à rentrer à Orange ; mais rien ne put lui faire changer de sentiment (1).

DEMANDE D'UN PASTEUR A GENÈVE. JUSTIFICATION DU DIACRE CHASTEIN (1562).

Lacombe ne séjourna pas à Orange au delà de l'année 1561. Le synode, tenu à Lyon le 25 novembre de cette même année (2), décida qu'il demeurerait à la tête de l'Eglise de cette ville jusqu'à la fin de décembre et qu'il reprendrait son ancien poste de Romans. Privé de pasteur, Orange s'adressa à la compagnie des pasteurs de Genève pour en obtenir un et lui écrivit à ce propos la lettre suivante :

« Grâces et salut par Jésus-Christ.

» Seigneurs, du temps que Dieu voulut dresser son église en cette ville, pour ce que peu de gens se voulaient déclarer nous élûmes entre autres diacres un qui, nommé Jehan Chasteing (3), natif du pays de Forez, espérant avoir quelque instruction de lui à la conduite de notre église, ayant-il demeuré quelque temps à Genève et vu l'état des églises réformées. Et pour autant qu'il y allait dernièrement pour y acheter quelques livres, lui donnâmes des lettres pour vous présenter, afin qu'il vous plût nous envoyer quelque ministre bien versé aux Saintes Lettres et au ministère, eu égard à l'importance de notre église constituée au milieu des terres du grand ennemi de l'Evangile, en attendant le

(1) Pérussiis, *Discours des guerres*, p. 45 ; — Lapise, p. 289, 290 ; — Bastet, p. 219-223.

(2) E. Arnaud, *Documents protestants inédits*, p. 30.

(3) Il signe *Chastein*.

retour de Monsieur De Villa (1), qu'avons envoyé devers vous pour se dresser au saint ministère. Toutefois nous avons entendu au retour dudit Chasteing, qu'il n'avait pas voulu comparoir devant vous sur quelque cas duquel il a été accusé, duquel nous n'avons pas encore vrai notice, et sommes ébahis que les parties n'en ont fait aucune plainte ou poursuite par deçà. Par quoi si aviez aucunes informations et preuves dudit affaire, vous prions les nous envoyer avec les parties, afin d'y faire telle procédure qu'il appartiendra selon la Parole de Dieu et pour le devoir de notre église, en laquelle ne voudrions souffrir gens reprochables qui deviendraient scandale et occasion aux malins de médire. Au surplus, ce en quoi l'a voulu charger qu'il dit d'avoir écrit contre un chrétien accusé d'hérésie devant les juges infidèles et de s'être pollué aux idolâtries depuis qu'il eut fait la cène, à Genève, nous vous assurons que ce n'a été en cette ville, car depuis qu'il est habitant en icelle l'avons vu toujours converser fidèlement quant aux apparences extérieures, sans donner aucun scandale ni mauvais exemple aux enfants de Dieu. Lequel Chasteing nous a même envoyé un ministre de votre part, appelé monsieur Patac, lequel, pour sa jeunesse, ne peut encore satisfaire entièrement à notre Eglise, bien qu'il soit formé de bon savoir, à laquelle serait requis comme bien consommé pour attirer les personnes ignares à la connaissance de Dieu : ce qu'il pourra bien faire avec le temps pour les dons que Dieu lui a départis. Cependant s'il y avait moyen nous pourvoir de quelqu'un dès longtemps institué au ministère, ayant le don d'éloquence de bien dire, nous vous prions, au nom de Dieu, le nous envoyer ou faire entendre pour le mander

(1) Ailleurs, Matthieu de Villa. Il signe : Laville.

quérir avec ledit De Ville, car notre église a besoin de trois ministres expérimentés, tant en la prédication qu'à la conduite d'une église; non seulement pour la nôtre, mais aussi pour en dresser de circonvoisines, afin de conserver la frontière que Dieu a voulu dresser au grand ennemi.

» Cependant nous prions le Seigneur vous continuer ses grâces, vous priant nous avoir pour recommandés à vos bonnes oraisons. D'Orange, le XII Avril 1562.

» Vos frères, serviteurs et amis, les anciens de l'Eglise d'Orange et pour la compagnie, Delange, diacre (1). »

Avant d'aller plus avant dans notre récit, nous dirons que l'église d'Orange, à ses débuts, fut rattachée aux synodes du Lyonnais et du Dauphiné réunis, comme on le voit dans les actes de ces assemblées :

« Item, ceux d'Orange ont été adjoints avec ladite province touchant la doctrine et police ecclésiastique, comme ils l'ont requis par procureur » (Syn. de Lyon du 13 avril 1561). — « Que la province du Dauphiné et autres conjointes à icelles seront divisées et ordonnées en cinq classes (colloques), à savoir... S. Paul-Trois Châteaux, Orange et son principauté, le Comté de Venise en Provence, à savoir les places et lieux qui sont entre le Dauphiné et le Comté d'Orange, une autre classe » (Syn. de Montélimar du 6 mars 1562) (2).

SACCAGEMENT ET INCENDIE D'ORANGE. MASSACRE DE SES HABITANTS (1562).

L'état prospère du protestantisme à Orange, qui fai-

(1) Dans Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. I, (éd. 1858), pièces justificatives.
(2) E. Arnaud, *Documents protest. inédits*, p. 18 et 37).

sait de cette place, située entre le Languedoc, le comtat Venaissin, la Provence et le Dauphiné, une sorte de forteresse de la Réforme et était un centre de ralliement et un lieu de refuge assuré pour les opprimés de ces quatre provinces, ne pouvait qu'exciter la colère et l'envie du parti catholique, resté tout-puissant dans le Comtat et devenu tel en Provence depuis la nomination de Honorat de Savoie, comte de Sommerive, comme gouverneur de ce dernier pays.

Le commandant des troupes du Comtat, Fabricio Serbelloni, sachant que ce dernier avait une armée toute prête à faire le siège de Sisteron, occupée pour lors par les huguenots (la *première guerre de religion* avait commencé en avril en France), lui écrivit, à la requête de La Chambre, évêque fugitif d'Orange, qu'il accomplirait une œuvre de la plus haute importance s'il marchait incontinent contre la ville d'Orange, où se réfugiaient chaque jour un grand nombre de huguenots qui, à moins qu'elle ne fût écrasée, pouvait causer des dommages considérables, non seulement à Avignon et au Comtat, mais encore à la Provence. Sommerive, étant entré dans ces vues, se dirigea vers Orange après avoir fait sa jonction avec les soldats du Comtat, campés à Cavaillon. Les deux chefs, qui disposaient de sept à huit mille hommes, de deux pièces de batterie et de quelques moyennes, s'abouchèrent avec Latour et lui firent part de leur dessein d'exterminer tous les huguenots d'Orange et de les remplacer par de bons catholiques. L'écuyer de Guillaume de Nassau l'approuva à condition que le gouvernement d'Orange lui serait maintenu. Ils le lui promirent, et ils se rendit à leur camp.

Les habitants d'Orange, ayant été prévenus de l'attaque projetée contre eux, songèrent aux moyens de se défendre. Parpaille et ses collègues du Parlement

firent appel aux églises voisines, qui leur envoyèrent sept à huit cents hommes avec la promesse de les secourir plus efficacement encore si c'était nécessaire. Serbelloni et Sommerive, l'apprenant, suspendirent pour le moment l'exécution de leur dessein et se tinrent sur l'expectative dans leur camp de Cavaillon. Pendant ce temps, et pour pouvoir payer leur nombreuse garnison, les Orangeois se saisirent du trésor des églises (celui de la cathédrale seule valait 800 marcs d'argent), et le viguier Chabert, accompagné de B. de La Baume, le portèrent à Lyon pour le vendre et acheter des armes (25 mai). Parpaille, qui désirait conférer avec les chefs huguenots du Dauphiné et du Lyonnais, se joignit à eux. A leur retour, Chabert prit la voie de terre et Parpaille et La Baume celle du Rhône avec l'argent qu'ils avaient retiré. Arrivé au Bourg-Saint-Andéol, sur la rive droite du Rhône, à cinq lieues d'Orange, Parpaille fut trahi par le batelier qui le conduisait, livré à Sommerive à Montdragon et réclamé aussitôt par le vice-légat comme sujet du pape, parce qu'il avait porté les armes contre son souverain légitime en assiégeant Châteauneuf-du-Pape. Le roi, consulté par Sommerive sur cette extradition, y consentit et adressa au vice-légat des lettres confirmatives.

Dans l'intervalle, les Orangeois, vivement désireux de délivrer Parpaille, envoyèrent au Bourg-Saint-Andéol leurs meilleurs soldats sous la conduite du capitaine Saint-André. Serbelloni et Sommerive, qui en furent avertis sur-le-champ par les catholiques d'Orange, se dirigèrent vers la ville en marchant de jour et de nuit, et, renforcés par un certain nombre de soldats catholiques du Dauphiné, commandés par François de La Baume de Suze, se trouvèrent aux pieds de ses murailles le jeudi, 4 juin, vers le matin. Sur le conseil de ces

mêmes catholiques, ils établirent leurs canons dans la vigne du Prince, au quartier de Saint-Eutrope, d'où l'on pouvait battre la courtine, qui protégeait le donjon du château, et le gros de l'armée campa au pied de la montagne qui domine la ville, vers la tour ronde, autrement dit vers les bains antiques, au quartier de Granouillet. Sans désemparer, Serbelloni fit crier dans le camp, au son du tambour, que « la ville d'Orange était donnée au sac et au pillage et qu'il était permis à chacun d'y aller pour faire son profit. » En présence du péril, les Orangeois s'assemblèrent en armes sur la place du Cirque; mais il ne s'y trouva pas un nombre suffisant d'hommes pour garnir la moitié des murailles, encore la plupart d'entre eux étaient-ils catholiques.

Les assiégeants ayant sommé la ville de se rendre, six députés sortirent de ses murs pour parlementer et on leur posa pour conditions que Latour serait reçu comme gouverneur avec une garnison de dix compagnies de soldats, que les étrangers quitteraient promptement la ville, que les habitants déposeraient toutes leurs armes dans le grand temple, enfin qu'on remettrait les clés de la place à Latour. Les Orangeois, qui n'avaient aucune confiance dans ce dernier, préférèrent la mort à l'acceptation de pareilles conditions, et le siège commença le jour même (jeudi, 4 juin). Le canon se mit à battre la courtine du château, à l'angle qui regardait la pente de la montagne, au quartier de Fourtoules; mais ceux qui dirigeaient le feu, étant exposés aux coups des arquebusiers du château, commandés par le capitaine Lacoste le jeune, originaire de Provence, changèrent leur canon de place et l'établirent du côté de la porte des Moulins, « battant si furieusement, » dit Crespin, « qu'après avoir tiré huit vingts coups de canon, il fit brèche raisonnable de 6 pieds de large et de 8 à 10 de haut. »

Cependant les soldats, qui étaient allés délivrer Parpaille, avertis de l'arrivée de l'armée ennemie par le messager de La Rays, d'Orange, et quelques autres, et également par le bruit du canon qui, favorisé par le temps, s'entendait de dix ou douze lieues à la ronde, revinrent sur leurs pas et, renforcés le long de la route de plusieurs soldats huguenots, se trouvèrent à Sérignan à la tombée de la nuit au nombre de douze cents hommes. Quelques habitants de la ville, qui avaient réussi à s'échapper, vinrent les rejoindre en exagérant les forces de l'ennemi. Plusieurs même dirent que la ville était déjà prise. La nuit s'écoula ainsi dans l'inaction et la peur. Le jour ne leur donna pas plus de courage, et ils n'osèrent avancer de crainte d'être enveloppés par la cavalerie de Serbelloni.

Quant aux habitants d'Orange, plusieurs d'entre eux, voyant la brèche ouverte. se sauvèrent par les murailles et allèrent se réfugier à Sérignan avec leurs femmes et leurs enfants. Les plus hardis seuls se mirent en devoir de fermer la brèche. Un certain nombre de femmes y charrièrent du fumier. Les défenseurs de la place étaient du reste si peu nombreux qu'on ne put en poster que trois ou quatre sur chaque tour. Ils avaient pour chefs le premier consul de Caritat et le capitaine Lacoste, dont il a été déjà parlé.

Le surlendemain, samedi, 6 juin, jour de Sainte-Claire, les catholiques de la ville trahirent leurs concitoyens. S'étant emparés de la porte de Pontillard, fermée par un treillis de fer, ils en enfoncèrent la serrure et sortirent en appelant l'ennemi, qui se hâta d'entrer, tant par cette ouverture que par des maisons attenant aux remparts et par les autres portes de la ville qui furent incendiées. Les défenseurs des tours de Tourres et de Saint-Martin, voyant cela, se cachent et

quelques-uns d'eux se réfugient au château, tandis que les soldats catholiques, s'avançant dans la ville au cri de « tue, tue, pague Barjols! » et proférant d'horribles blasphèmes, massacrent tous ceux qu'ils rencontrent sur leur passage. Les défenseurs de la brèche se sauvent également ; mais peu d'entre eux réchappèrent. Les soldats catholiques, voyant la brèche libre, s'y précipitent et, entendant les cris de leurs compagnons d'armes, se répandent dans la ville. L'un d'eux, voulant aller plus vite, sauta même du haut du rempart dans la place et se tua sur le coup.

Une fois maîtres de la ville, les soldats de Serbelloni, Sommerive et Suze pillèrent et saccagèrent toutes les maisons sans s'informer de la religion de leurs propriétaires. Une seule fut exceptée, qui appartenait à un personnage dont un parent servait dans l'armée catholique. Un grand nombre de dames de qualité, qui s'étaient réfugiées dans la maison de Caritat avec leurs effets les plus précieux, virent venir vers elles les chefs de l'armée catholique qui leur assurèrent, de la façon la plus formelle, que leur présence dans la maison n'avait d'autre but que de la préserver du pillage; mais c'était une feinte, car ils arrêtèrent incontinent Caritat, La Rays et Lacoste, qu'ils firent conduire sous bonne escorte à Tarascon. Puis, cherchant un prétexte pour s'emparer des effets précieux apportés dans la maison, ils y mirent le feu. Affolés, les femmes et les enfants sortirent en hâte, et les ravisseurs purent accomplir leurs déprédations sans difficulté. Ceux qu'on fit prisonniers furent conduits au camp, où d'autres femmes de la ville cherchèrent aussi un refuge. Quelques habitants, usant de ruse, se chargèrent de butin et, feignant de le porter au camp, se sauvèrent sans être reconnus. Le ministre Patac, qui était fort jeune et sans barbe et qui

avait pris un costume de femme pour échapper aux meurtriers, s'était joint aux femmes réfugiées chez Caritat; mais il fut reconnu à sa claudication et massacré sans pitié, ainsi qu'un frère de ce dernier, privé de raison.

Du reste, « la furie des soldats fut si étrange, » dit La Pise, « qu'elle n'épargna aucun âge, sexe, qualité, ni condition de personne. Il y eut des hommes de soixante et dix et quatre-vingts ans qui perdirent la vie en cette sanglante exécution. Tous les pauvres qui gisaient dans l'hôpital passèrent par le même traitement, qui n'épargna que quelques paralytiques attachés dès longtemps en leur lit. » La plupart des catholiques, ceux-là même qui avaient ouvert les portes de la ville à l'ennemi, s'étant assemblés sur la grande place du Cirque tout armés avec leurs femmes et leurs enfants dans la pensée d'être reconnus et remerciés, furent au contraire passés au fil de l'épée parce qu'on crut qu'ils voulaient faire de la résistance. Tous ceux d'ailleurs qui voulurent s'en remettre à la miséricorde de l'ennemi furent tués à petits coups de dague ou d'épée afin qu'ils se sentissent mourir. Si quelqu'un s'écriait qu'il était catholique, on lui promettait de le dépêcher sans le faire souffrir, pourvu qu'il consentît à renier Dieu pour montrer qu'il était bon catholique. Que s'il refusait, on le faisait mourir à petits coups d'épée. Il y en eut qui eurent les lèvres fendues jusqu'aux oreilles et qu'on laissa dans ce misérable état. D'autres furent pendus par le menton au crochet des crémaillères des cheminées, les mains attachées derrière le dos et brûlés à petit feu. D'autres, empalés de diverses manières, sciés ou précipités par les fenêtres et les toits des maisons et reçus sur la pointe des épées et des hallebardes. Tous les boiteux, sans en excepter un seul, furent tués parce

que les soldats avaient appris que Patac était atteint de cette infirmité. Des vieillards valétudinaires, qui depuis longtemps n'avaient pas quitté leur lit, furent traînés sur la place publique pour donner un plus horrible attrait à ce sanglant spectacle.

Le mot du guet était : « Je renie Dieu par trois fois. » Ceux qu'on voulait sauver étaient contraints à porter des patenôtres au cou, des croix ou des plumes à leur chapeau et de blasphémer et renier Dieu à chaque mot. Il y eut des catholiques qui, se faisant un scrupule de jurer, se virent en danger de périr, bien qu'on les connût depuis longtemps comme des ennemis déclarés des huguenots. En divers endroits de la ville, plusieurs filles et femmes furent pendues aux fenêtres et aux portes. Il y en eut de ces dernières qui virent leurs enfants massacrés dans leurs bras; d'autres subirent les derniers outrages: d'autres, qui étaient enceintes, furent arquebusées et leurs enfants arrachés de leur sein et écrasés contre les murailles; trois ou quatre autres, fort âgées et ferventes catholiques, furent massacrées sans égard pour leur religion. Nous passons sous silence de plus grandes horreurs que la plume se refuse à décrire.

Cependant, comme on avait publié à Avignon et dans tout le Comtat que chacun pouvait prendre part au sac d'Orange, beaucoup de gens sans aveu et des prêtres de mauvaise vie s'y rendirent dans ce but et se rendirent coupables de toutes sortes d'excès. Un jeune mauvais sujet, nommé Jean Jeune, qui avait été chassé d'Orange pour avoir battu sa mère, y rentra et se mit en devoir de piller et d'incendier la maison d'un ami qui lui avait sauvé les jours en décidant, par ses instances, ses juges à commuer la peine de mort à laquelle il avait été condamné. Il fit plus : il massacra tous ceux de ses voisins qu'il put rencontrer, fit tourmenter sa

mère par ses compagnons de pillage jusqu'à ce qu'elle lui eût donné son argent. Certaines personnes, soumises à des traitements que la pudeur nous empêche de nommer, n'en furent délivrées qu'en payant de fortes rançons. La femme du viguier Chabert, Catherine Gauthier, fut néanmoins assez heureuse pour sauver son honneur et la maison de son mari moyennant une somme de 400 écus d'or sol.

Les soldats catholiques s'acharnèrent même sur les cadavres qui jonchaient les rues et qui étaient dépouillés de leurs vêtements. Ne pouvant raconter toutes les indécences dont ils furent l'objet, nous nous bornerons à rapporter les suivantes d'après Lapise : « Aux bouches et aux plaies des uns on fichait des Psaumes, des Testaments Nouveaux ou quelques autres livres réformés... Il y eut des soldats qui se prirent à crier, regardant ces pauvres cadavres : Vous avez tant aimé ces livres, mangez-en à cette heure votre saoûl. Dites à votre Dieu, le Fort, qu'il vous garantisse. Puis, tenant leurs épées sanglantes en haut, s'écriaient : Où est maintenant votre poltron Dieu, qui ne vous aide à cette heure? Ce sont les propres termes des mémoires très véritables qui m'ont été donnés, rapportés ici sans blasphème. »

Quant aux Orangeois qui défendaient le château, ils se rendirent sous promesse de la vie ; mais les soldats catholiques les tuèrent tous, sauf le commandant Pierre Serre et un autre, qui obtinrent leur liberté en payant une rançon. De pauvres montagnards dauphinois, qui étaient venus faucher les blés dans la campagne d'Orange, furent tous mis à mort dans la cuisine basse du château. Cent neuf personnes furent ainsi égorgées ou précipitées du haut du rocher sur lequel était construit le château, et leur sang coula en abondance par

le canal de l'égoût. On les ensevelit dans une grande fosse, à gauche de l'entrée du château. Le notaire Jean Travail, dont il a été parlé ci-dessus, fut épargné moyennant une forte rançon; mais on ne le dirigea pas moins sur Avignon, où il resta prisonnier un an. Il emporta avec lui les archives des princes d'Orange.

Quand le château fut pris et la ville pillée, Suze y fit mettre le feu. Il avait eu soin de s'emparer « du plus beau et meilleur butin, dont il meubla sa maison. » Le château, le palais de justice, le palais épiscopal, la prévôté et un grand nombre de maisons furent détruits. La ville aurait même été entièrement consumée si une grosse pluie, accompagnée de tonnerres et de grêle, qui tomba le même jour (6 juin), n'eût arrêté providentiellement l'incendie. Les soldats catholiques en furent si fort effrayés qu'ils s'enfuirent au camp. Beaucoup d'Orangeois cachés en profitèrent pour sortir de leurs retraites et fuir; mais leurs ennemis parvinrent à les rejoindre et les mirent tous à mort après les avoir rançonnés. Dans les villages et les fermes avoisinant Orange les mêmes excès se reproduisirent. Les campagnes étaient jonchées de cadavres. Les mieux traités furent faits prisonniers.

On compta en tout cent quarante-huit chefs de famille mis à mort, sans parler des femmes, des enfants, des domestiques et des étrangers. Trois cent huit maisons furent brûlées, dont cent douze en partie seulement, ainsi que trente-huit granges. Chose étrange et qui montre le doigt de Dieu! les catholiques perdirent dans le massacre plus de monde que les protestants. L'armée assiégeante n'eut que dix ou douze morts. Quant au butin, il fut considérable, car « la ville était opulente, peuplée de très riches habitants, bourgeois, marchands, artisans. » Le capitaine Hugues, qui en eut la garde,

fit démolir, dès le lendemain, une bonne partie des murailles, de sorte que Latour, qui avait désiré en conserver le gouvernement de la ville, ne commanda qu'à des ruines. Aussi n'y séjourna-t-il pas longtemps.

REDDITION DE COURTHEZON. SORT DES ORANGEOIS FUGITIFS. EXÉCUTION DE PARPAILLE (1563).

Courthezon, place fortifiée de la principauté d'Orange et commandée par Tarrandol, gentilhomme dauphinois, se rendit à l'armée catholique. La garnison put sortir avec armes et bagages et fut suivie de plusieurs habitants hommes et femmes, qui prirent les uns et les autres la route du Dauphiné, mais non sans que quelques-uns d'eux fussent tués. Quant à ceux qui eurent le malheur de rester dans la ville, ils furent passées au fil de l'épée et leurs maisons pillées et saccagées.

Cependant les femmes et les enfants d'Orange, qui avaient trouvé un refuge momentané au camp catholique, y passèrent la nuit du 6 juin; mais la grosse pluie qui sauva la ville d'une entière destruction les mouilla jusqu'aux os. Plusieurs d'entre eux cherchèrent un asile dans les lieux environnants; mais on les rebuta de partout. D'autres, au nombre de deux mille environ (c'était la plus grosse troupe), allèrent d'abord à Caderousse, où le prévôt, qui était l'oncle et le tuteur du seigneur du lieu, les secourut efficacement. Ils passèrent ensuite pour la plupart dans le Languedoc, où leurs coreligionnaires les reçurent avec une charité digne de la primitive Eglise, se rendant à la porte des bourgs et des villes où ils devaient passer pour leur apporter des vivres et se disputant l'honneur de les recevoir dans leurs maisons.

Pour ce qui est des soldats orangeois ou autres au

nombre de douze cents qui s'étaient arrêtés à Sérignan sans oser avancer davantage, ils tentèrent de surprendre le camp catholique sept jours après le sac de la ville. Arrivés au quartier de Granouillet, ils tirèrent force arquebusades sur l'ennemi, mais furent finalement repoussés jusqu'à l'Aigues, après avoir fait essuyer de grandes pertes aux catholiques et en avoir essuyé eux-mêmes. De là ils se rendirent à Montélimar et prièrent le baron des Adrets, François de Beaumont, de tirer vengeance du sac d'Orange, ce dont le farouche capitaine ne se fit pas faute comme on a pu le voir plus haut à l'histoire des protestants du comtat Venaissin.

Le malheureux Parpaille, à qui les officiers du pape en voulaient d'une façon toute particulière et qui avait été déjà cité à comparaître dès le mois de septembre 1561, peu de temps après sa conversion au protestantisme, fut emprisonné pendant plusieurs semaines, exposé en diverses fois aux yeux de la populace dans une cage de bois suspendue en l'air et décapité le 9 septembre 1561 (1) par ordre de Serbelloni. Son corps et sa tête furent exposés sur la grande place du Palais. Tous les habitants d'Avignon allèrent les voir, les uns pour plaindre leur infortuné concitoyen, le plus grand nombre pour se railler de lui. La ville pourtant lui devait le rappel du vice-légat Jacques-Marie Sala, qui s'était rendu odieux à la population, le rétablissement de ses anciens privilèges et la création de deux foires nouvelles. Le sol de sa maison, condamnée à être rasée, fut converti en une place que le vice-légat d'Avignon, Laurent de Leuzi, évêque de Terme, alla bénir solennellement, escorté d'une procession, et qu'il nomma *Place Pie*, en l'hon-

(1) Parpaille fut averti, le 8, à 10 heures du soir, qu'il allait mourir, et exécuté entre 3 et 4 heures du matin dans le grand palais, contre le puits de Trovilles (De Cambis de Velleron, *Annales*, t. VI, fol. 46, ms.).

neur du pape régnant Pie IV (30 janvier 1563). On y éleva ensuite plusieurs colonnes qui portaient des inscriptions diffamatoires contre l'infortunée victime. Morelli et Pérussis affirment que Parpaille abjura les doctrines réformées à ses derniers moments et invoqua la vierge Marie. C'est ce qui explique pourquoi Crespin n'a pas relaté sa mort dans son *Histoire des Martyrs*. Sa famille obtint, du reste, la permission de lui ériger un tombeau dans l'église collégiale de Saint-Pierre où, d'après Granget, on le voit encore. En même temps que Parpaille, et à côté de lui, fut pendu le poudrier Antoine Pellegrin, d'Avignon, accusé d'avoir tenu le parti des huguenots (1).

ÉCHEC DE MONTBRUN SUR ORANGE. CRUSSOL Y ENTRE LIBREMENT. ÉDIT DE BRUXELLES. MINISTÈRE DE LAVILLE (1562, 1563).

Vers la fin du mois d'octobre (1562), les catholiques d'Orange qui s'étaient réfugiés à Avignon rentrèrent dans leur ville natale et firent dire la messe le jour de la Toussaint. Latour et Causans y rentrèrent aussi et procédèrent à la nomination des consuls, des conseillers communaux et des officiers ordinaires de la principauté.

(1) Perrat, p. 129, 130, 133, 134; — Pérussiis, *Discours des guerres*, p. 41-48, 92, et dans d'Aubais, t. I, p. 35; — Lapise. p. 291-299; — Crespin, *Recueil des choses faictes durant les troubles*, p. 520-540; — Morelli, *Discours des guerres* (ms.); — Crespin, *Martyrologe*, p. 673, 674; — De Serres, II. part. Commentar., p. 69; — *Recueil des choses mémorables*, p. 262-264; — De Thou, t. III, p. 226-228; — Bèze, t. III, p. 164-167; — D'Aubigné, t. I, p. 203; — Justin, p. 121-127; — Bastet, p. 115. — On ne saurait trop regretter, à propos du sac d'Orange, la partialité de Pérussis et de Bastet, qui ne disent aucun mot des excès de leurs coreligionnaires, et de Justin, qui les nie. Nous renvoyons ceux qui seraient tentés d'en douter à la relation du notaire Perrat, d'Orange, qui était catholique et contemporain, et à Varillas, *Hist. de Charles IX*, t. I, p. 202, 203.

Puis ils déclarèrent rebelles les protestants et parlèrent de se partager leurs terres. Quelques catholiques firent même acte de propriété en les ensemençant. Latour et Causans introduisirent aussi dans la place une garnison italienne et coururent sus aux protestants, dont ils tuèrent les uns et envoyèrent les autres prisonniers à Avignon, où ils étaient condamnés au gibet. L'historien Lapise fait remarquer que le prince d'Orange leur avait donné d'autres ordres.

L'année suivante (1563), le 28 février, huit compagnies de fantassins et deux cents cavaliers, commandés par Montbrun et tirés des garnisons de Bollène, Sérignan, Piolenc et autres lieux, qui étaient aux mains des huguenots, vinrent mettre le siège devant Orange. Ils battirent la place en courtine avec les pièces de canon dont ils s'étaient emparés à la bataille de Valréas l'année précédente (1), puis ils montèrent à l'assaut; mais la garnison, forte de deux cents hommes, se défendit si vigoureusement que Montbrun fut obligé de lever le siège en laissant dans le ravelin neuf échelles, dix-huit morts et plusieurs blessés.

Un mois après, le 21 mars, les huguenots commandés par Crussol, qui avait été nommé gouverneur du Dauphiné depuis la trahison du baron des Adrets, furent plus heureux et entrèrent dans Orange sans coup férir. Ils n'y trouvèrent que cinq vieillards et quelques femmes, qui furent respectés tout aussi bien que les maisons de la ville, dont aucune ne fut pillée. Les habitants, tous catholiques à ce moment, avaient fui en apprenant les succès du général huguenot dans le Comtat.

Les huguenots du Dauphiné et du Languedoc, que

(1) Voy. page 32.

l'*Edit de pacification d'Amboise* du 19 mars 1563 ne désarma pas, tinrent des Etats provinciaux (20 avril) et décidèrent d'affecter 1000 livres au relèvement des fortifications d'Orange et d'y mettre une garnison de quatre cents fantassins et de cent chevaux à la solde du consistoire ; puis Crussol confia le gouvernement de la principauté au vaillant capitaine dauphinois Gaspard Pape, seigneur de Saint-Auban, qui eut également le commandement de toutes les places du comtat Venaissin déjà conquises ou dont il pourrait s'emparer, et lui laissa des soldats et du canon. Les protestants orangeois fugitifs rentrèrent alors dans leurs foyers, qu'ils avaient quittés depuis dix mois, et envoyèrent peu après des députés à Guillaume de Nassau, qui leur octroya un édit de pacification, daté de Bruxelles, 26 août 1563. Cet édit permettait à tous les fugitifs, quels qu'ils fussent, de rentrer dans leurs foyers et dans la possession de leurs biens, autorisait le libre exercice des deux religions, cédait aux protestants d'Orange l'église des Jacobins, autrement dit des Frères prêcheurs; décidait qu'à Courthezon, Jonquières et Gigondas des places seraient affectées par le Parlement à l'exercice du culte réformé et que les églises seraient restituées aux catholiques. L'édit interdisait en outre les différends touchant les troubles passés jusqu'à l'arrivée de commissaires spéciaux, qui en prendraient connaissance et en feraient un rapport au prince ; exhortait les habitants à vivre comme des concitoyens et des frères ; et enjoignait aux étrangers, établis depuis dix-huit mois seulement dans la Principauté, de la quitter dans le délai d'un mois s'ils ne pouvaient fournir aux magistrats un certificat de leurs bonnes vies et mœurs (1).

(1) Crespin, p. 674; — Pérussis, dans d'Aubais, p. 36, 41, 45; — De Bèze. t. III, p. 167; — *Livre contenant les édits, lois, etc., des princes d'Orange* (ms.).

C'est à cette époque sans doute que le jeune Deville qui, comme on l'a vu plus haut (1), avait été envoyé à Genève par l'Eglise d'Orange « pour se dresser au saint ministère » commença ses fonctions.

ACTES D'HOSTILITÉ DE SERBELLONI CONTRE ORANGE. DÉPUTATION DES ORANGEOIS PROTESTANTS ET CATHOLIQUES AUPRÈS DE GUILLAUME DE NASSAU QUI PROMET D'ENVOYER DES COMMISSAIRES (1563, 1564).

La paix fut rétablie dans le Comtat entre les protestants et les catholiques par l'entremise du maréchal François de Scépeaux, sieur de Vieilleville, qui avait déjà fait de même en Provence; mais Serbelloni, qui ne se crut pas lié vis-à-vis des protestants d'Orange, se mit à faire des courses sur leur territoire (2). Les consuls de la ville le firent prier de cesser ces actes d'hostilité; mais il répondit qu'il n'en voulait rien faire et qu'on eût à bien se garder de lui. Saint-Auban, au contraire, ne sortit pas des bornes de la légalité; il n'usa point de représailles et défendit à tous ses ressortissants de faire aucune course sur le territoire papal. D'autre part, il travailla activement au relèvement des murailles d'Orange avec les secours en argent des églises réformées du Dauphiné et du Languedoc.

Sur ces entrefaites, les catholiques orangeois, qui croyaient avoir à se plaindre de leurs concitoyens protestants, envoyèrent des députés au prince d'Orange. Ces derniers lui députèrent, de leur côté, le conseiller Bellujon, le capitaine Pierre Chabert et le viguier Jean de Virieu. Guillaume répondit qu'il enverrait des com-

(1) Page 181.
(2) Voy. page 40.

missaires sur les lieux pour informer et statuer. Le pape fit faire aussi des démarches auprès du prince pour qu'il expulsât Saint-Auban d'Orange et y défendît l'exercice de la religion réformée. Guillaume, à cette époque, n'avait pas encore embrassé ouvertement le protestantisme.

L'année suivante (1564), le capitaine seigneur de Biron, envoyé par Charles IX pour pacifier la Provence, s'arrêta à Avignon et fut fort surpris d'y trouver les habitants en armes. On lui répondit que c'était à cause du voisinage d'Orange, qui renfermait une garnison de cinq cents fantassins et de cent cavaliers, allégation dont les consuls de cette ville lui démontrèrent facilement la fausseté.

Avant de faire partir ses commissaires, Guillaume envoya à Orange Antoine de Wolf, gentilhomme de sa maison, pour s'enquérir de la situation de la Principauté. Dès son arrivée (7 février), ce dernier ordonna à tous les Orangeois catholiques fugitifs de rentrer au plus tôt dans leurs maisons sous peine de confiscation de leurs biens. Il se rendit ensuite à Avignon pour conférer avec les autorités du Comtat; mais Serbelloni lui fit dire qu'il était absent et le vice-légat ne lui donna que des réponses évasives. Découragé, Wolf retourna auprès de son prince (11 février) et hâta le départ des commissaires.

Peu après, Henry de Montmorency, sieur de Damville, gouverneur du Languedoc, envoya à Orange un gentilhomme de sa suite, Scipion Vilmercato, pour en visiter les ruines. Touchés de cette marque de sympathie, les habitants lui remirent une lettre de remerciement pour son maître (27 février).

Quant aux députés orangeois, dont il a été parlé plus haut, ils s'étaient arrêtés à la cour de France, en

revenant d'auprès du prince d'Orange, et Charles IX leur avait remis pour les gouverneurs du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc, et également pour le vice-légat et Serbelloni, des lettres pressantes qui les priaient d'employer leurs bons offices pour rétablir la paix entre le Comtat et la Principauté. Tous promirent leur concours (et c'est ce qui motiva sans doute l'envoi de Vilmercato à Orange par Damville) : seul, Serbelloni ne voulut entendre parler d'aucun accommodement (1).

ARRIVÉE DES COMMISSAIRES DE GUILLAUME. CONFÉRENCE A VALENCE AVORTÉE EN PRÉSENCE DU ROI ET DE SA MÈRE. VISITE DE RENÉE DE FERRARE ET DE CATHERINE A ORANGE (1564).

Le 6 mars 1564, les deux commissaires du prince d'Orange arrivèrent à Orange. C'étaient Pierre de Varik, seigneur de Grippestein, et Paul de Heyst, docteur en droit. Les ecclésiastiques de la Principauté, sauf le vicaire général de l'évêque de La Chambre et le Vestiaire, n'avaient pas voulu rentrer dans la ville, non plus que la plupart des catholiques. Les commissaires firent tout ce qui était en leur pouvoir pour leur faire changer de sentiment ; mais Serbelloni leur défendit de retourner à Orange aussi longtemps que l'exercice de la religion réformée y serait toléré et les retint par force dans le Comtat. Voyant cela, les commissaires du prince, qui avaient rétabli le culte catholique, qu'ils suivirent d'abord, et fait prêcher des ecclésiastiques, autorisèrent le libre exercice de la religion réformée et y prirent part ; puis ils se rendirent à Caderousse pour traiter de

(1) Perrat, p. 140, 141 ; — Lapise, p. 315-321.

la paix avec les officiers du pape; mais ce fut sans succès.

De retour à Orange, ils convoquèrent le Parlement pour le 7 avril et lurent un édit de Guillaume du dernier de janvier 1564, portant que l'on ne pourrait travailler ni trafiquer les jours de fêtes catholiques, non plus que vendre de la viande les jours maigres; que les morts seraient enterrés dans leurs paroisses respectives; qu'on payerait au clergé, comme par le passé, les dîmes et les rentes; que les prêtres et les pasteurs seraient placés sous la sauvegarde particulière du prince et ne se provoqueraient les uns les autres en aucune manière; qu'il ne se ferait de collecte à l'issue des services religieux que pour les pauvres; que les malades de l'une et l'autre religion seraient reçus indifféremment dans les hôpitaux; que les ecclésiastiques catholiques jouiraient en paix de leurs biens, et que tous les vagabonds seraient expulsés de la ville.

Damville étant venu à Bagnols sur ces entrefaites, les deux commissaires se rendirent auprès de lui et lui exposèrent les difficultés que rencontrait leur mission. Pendant ce temps, Serbelloni faisait des courses de jour et de nuit dans la Principauté, « pillant, volant, meurtrissant, » dit Lapise. Peu après, Damville vint lui-même à Orange en compagnie de Vilmercato, député de Charles IX. Ils étaient chargés des plaintes des ecclésiastiques et des catholiques fugitifs, qui prétendaient qu'on les avait chassés d'Orange, que leurs biens avaient été mis en vente et que l'exercice de la religion catholique était interdit dans la Principauté. Damville et Vilmercato s'étant assurés de la fausseté de ces allégations, le premier leur ordonna de « se retirer en leurs maisons et d'obéir aux édits de leur prince sans plus le venir fâcher; » ce qu'ils firent pour la plupart.

Quant à Serbelloni, persistant dans son hostilité, il ne voulut consentir à aucun arrangement, et le recteur du Comtat, qui partageait ses vues, fit défense à ses ressortissants d'avoir aucune relation de commerce avec les Orangeois.

En présence de cette obstination, Antoine Escalin des Aimars, baron de Lagarde, se rendit lui-même à Orange, sur l'ordre de Catherine de Médicis, pour s'assurer de l'état des esprits. Serbelloni lui avait également persuadé qu'on ne disait aucune messe dans la ville, que les catholiques y étaient opprimés et qu'Orange était un repaire de voleurs et d'assassins. Tout catholique ardent qu'il fût, Lagarde reconnut et convint que tout ce qu'on lui avait dit était faux, donna tort aux autorités du Comtat et promit de faire son rapport au roi. Mais il partit et ne tint pas compte de ses engagements et les consuls d'Orange lui ayant écrit que Serbelloni recommençait ses courses dans la Principauté, il ne leur répondit pas. Le conseiller au Parlement Saint-Raphaël alla le rejoindre à Montélimar pour lui rappeler sa parole; mais il se borna à lui dire que « la reine l'avait contremandé et rappelé. »

Les commissaires du prince, fort attristés de la tournure que prenaient les événements, allèrent trouver eux-mêmes le roi à Lyon; mais la peste venait de s'y déclarer, et ils durent revenir à Orange sans avoir rien fait (16 juillet). Catherine s'étant retirée à Crémieu en Dauphiné, de Heyst, l'un des commissaires, se rendit auprès d'elle et obtint l'assurance qu'un gentilhomme serait envoyé à Serbelloni. Quant à Charles IX, qui venait d'arriver à Valence, il invita ce dernier à se rendre auprès de lui; mais le général des armes du pape s'excusa en disant qu'il redoutait d'être attaqué en route par les sept à huit cents hommes qui étaient en garnison à

Orange. Encore une fois le député de Catherine put se convaincre de ses propres yeux de la fausseté de cette allégation.

Là-dessus Varick alla trouver à Valence Charles IX, qui lui promit de le confronter avec son adversaire. Le conseil du roi ayant été assemblé, Serbelloni s'y présenta escorté du nonce du pape, en même temps que Varick, qui s'était fait accompagner du premier consul d'Orange, qui l'assistait en qualité d'avocat, et du procureur du prince. Chacun exposa ses griefs et Varick gagna à sa cause le duc de Savoie, l'ambassadeur d'Espagne, le chancelier de France, Vieilleville, la duchesse Renée de Ferrare, Crussol et François d'Agoult, comte de Sault. Mais le connétable Anne de Montmorency se rangea du parti de Serbelloni, et son fils Damville, à qui il venait de faire présent d'une pension annuelle de 5,000 écus et d'une croix d'or enrichie de diamants qui en valait 1,000, n'osa se prononcer, de telle sorte que rien ne fut décidé.

Après cette conférence, Renée de Ferrare, qui était une zélée protestante, alla témoigner sa sympathie aux habitants d'Orange. « En l'année présente [1564] et le vendredi 15e de septembre, » dit le notaire Perrat, « ladite dame est entrée à Orange avec son train, chariots et chevaux, en bon ordre, et équipage couvert de velours, et s'est logée dans la maison de Monsieur Laurent de Guillaumont. Ledit jour, et environ une heure de souper, ladite dame duchesse s'est faite porter par deux hommes, avec une chaise garnie de velours, à l'église des Prêcheurs d'Orange, et menait son ministre; et plusieurs de ses gentilshommes sont allés aux prières à l'assemblée. Le dimanche, 17 de septembre, ladite duchesse a fait prêcher son ministre à l'église des Prêcheurs de matin, et tous les jours allait au prêche

et aux prières, et plusieurs de ses gens allaient à la messe. Le mardi, 19 de septembre, ladite dame a donné pour les pauvres et femmes veuves 30 écus. Le mercredi, 20 dudit mois, ladite dame duchesse s'en est allée de matin avec tout son train, tirant vers Avignon. » Perrat ajoute que Renée était une « petite femme et fort vieille. »

La reine mère, l'ambassadeur d'Espagne, le chancelier de France, Crussol, les cardinaux Charles de Bourbon et Charles de Lorraine, Philibert de Marcilly, seigneur de Cipierre et gouverneur de Charles IX, toutes les princesses et les dames de la cour voulurent aussi visiter Orange (22 septembre). Suze, qui, lors du sac de la ville, avait donné l'ordre de l'incendier (1), s'étant joint au cortège, les Orangeois, poussés secrètement par la comtesse de Crussol et la princesse François de Bourbon de La Roche-sur-Yon, se mirent à crier en le voyant : « Justice ! justice ! » qui de la mort de son père, qui de celle de sa mère, qui de celle de son mari, qui de celle de ses enfants, de telle sorte que la reine mère, émue de tout ce qu'elle voyait et entendait, promit une réparation qu'elle n'accorda jamais. Charles IX avait aussi manifesté l'intention de visiter Orange ; mais les ennemis de Guillaume l'en dissuadèrent, et il descendit le Rhône jusqu'à Avignon, sans s'y arrêter (24 septembre).

NOUVEAUX POURPARLERS A AVIGNON (1564).

Varick, s'étant rendu en hâte auprès de Charles IX à Avignon, se fit présenter à Catherine, qui le reçut très froidement et donna l'ordre à son secrétaire de suivre

(1) Voy. page 191.

tous ses mouvements. D'autre part, Montmorency l'obligea à désarmer les habitants et à restituer les canons que Saint-Auban avait laissés à Orange et que celui-ci tenait du comte de Crussol : ce dont le chancelier de France, la duchesse de Ferrare, et Crussol lui-même témoignèrent tout leur mécontentement. Les canons furent enlevés le 30 septembre.

La ville d'Avignon n'était pas un milieu favorable pour Varick, qui, outre Montmorency, eut contre lui les évêques d'Orléans et d'Auxerre, le maréchal Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, La Garde, le conseiller au Parlement de Paris, Pierre de Villars, et le président Virago. Aussi, quand le conseil du roi se fut assemblé pour l'entendre contradictoirement avec Serbelloni, il vit la majorité de ses membres se déclarer contre lui. Le connétable, à qui la reine mère avait confié l'arrangement de cette affaire, disait que, pour cimenter une bonne paix entre les deux Etats, il était nécessaire que Sa Majesté établît un de ses gentilshommes dans le château d'Orange au choix du connétable, avec une bonne garnison aux dépens de Sa Majesté, pour prendre garde à tout ce qui se ferait dans la Principauté; mais il ne demandait rien de semblable pour Avignon. Varick, indigné d'une proposition si humiliante qui portait atteinte à la souveraineté de son maître, refusa tout net d'y souscrire, et le conseil se sépara sans rien décider. Toutefois, comme il fallait en finir, l'accord se fit, dans une seconde séance, aux conditions suivantes :

Les sujets et habitants de la Principauté pourront aller et venir dans le Comtat, y commercer et y travailler leurs terres; les revenus de leurs biens de l'année courante leur seront restitués, sauf un quart qui demeurera acquis aux communes sur le territoire des-

quelles se trouvent ces biens ; lesdits sujets et habitants ne pourront entrer dans le Comtat qu'au nombre de neuf à dix à la fois, et seulement avec leurs épées ; ils ne parleront de leur religion à personne et ne pourront la pratiquer ; les sujets et habitants catholiques de la Principauté retourneront dans leur pays, seront réintégrés dans leurs biens, auront le droit d'exercer leur religion, et les trois quarts de leurs revenus de l'année courante leur seront rendus ; les garnisons voisines de la Principauté seront licenciées.

Varick fut nommé gouverneur d'Orange par son prince, en récompense de ses loyaux services, et fit une visite à ce dernier, le 18 mars 1565, en compagnie de Bellujon, nommé procureur général et receveur général de la Principauté. Il administra celle-ci avec beaucoup de probité et de fermeté, et déploya un grand zèle pour les intérêts de son maître. Il fit rétablir la messe dans l'église des Carmes, le dimanche 12 août 1565. Elle n'y avait pas été dite depuis le sac de la ville, et quand les protestants, obligés de quitter l'église des Frères prêcheurs, la saccagèrent pour se venger, il fit emprisonner cinq ou six des plus mutins. Ce fut également à sa sollicitation que le prince d'Orange octroya à ses sujets l'édit de pacification de 1566, que le Parlement enregistra et publia le 10 mars 1567, mais que nous n'avons pu retrouver (1).

INCONDUITE DU PASTEUR DEVILLE. VIRET A ORANGE. ARRÊT RENDU CONTRE L'EVÊQUE (1564-1566).

L'année même où s'opérait la pacification d'Orange

(1) Perrat, p. 144-148, 151, 155, 164 ; — Perussis, dans d'Aubais, t. II, p. 67, 74 : — Lapise, p. 321-331, — *Livre contenant les édits, lois, etc.* (ms.

et du Comtat (1564), l'église réformée de cette ville eut à souffrir d'un scandale. Son jeune pasteur, Matthieu Deville, dont il a été parlé plus haut (1), accusé de paillardise, fut suspendu de ses fonctions par la classe (colloque) de Saint-Paul-Trois-Châteaux (6 juin), condamné à faire confession et réparation publique de sa faute, un dimanche, en présence de l'église assemblée, déposé de sa charge et privé des sacrements jusqu'à plus ample information. La classe exhortait en même temps les églises de Courthezon et de Jonquières, qui avaient des pasteurs, à desservir celle d'Orange en attendant qu'elle fût pourvue. Quatre jours après, Laville adressait une remontrance à son consistoire pour le prier de lui permettre d'aller continuer ses études. Il rappelait qu'il l'avait déjà averti, l'année précédente, qu'il n'était « suffisant ni idoine pour régir une telle église, » et ajoutait que « aucuns des plus fameux du Dauphiné, » — M. Lacombe, pasteur à Romans, Mr E., Mr le ministre de Largentière et M. Baussanc, jadis avocat général de Son Excellence le prince d'Orange, — seraient heureux d'accepter sa proposition. Laville, se ravisant ensuite, déclara, dans une seconde remontrance au consistoire, qu'il se refusait à faire amende honorable; que néanmoins il consentait à être suspendu provisoirement du ministère, mais non déposé, et qu'il en appelait au synode provincial du Dauphiné de la sentence rendue par la classe de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il avait pourtant déclaré, dans sa première remontrance au consistoire, et dans le sein même de la classe, qu'il ne ferait point appel. Indécise sur le parti qu'elle devait prendre, l'église d'Orange envoya le dossier de l'affaire à la compagnie des pas-

(1) Pages 181 et 197.

teurs de Genève, pour avoir son sentiment (1). Nous n'avons pu découvrir la suite qu'eut cette affaire (2).

Vers la fin de l'année suivante (1565), l'église d'Orange eut le privilège de posséder pendant quelques mois le célèbre réformateur Viret, qui avait dû quitter Genève, en mars 1563, pour aller chercher en France un climat plus doux. Après avoir séjourné jusqu'en août 1565 à Lyon, d'où il fut expulsé comme étranger, et passé plusieurs mois dans la Valloire en Viennois, contrée du Dauphiné, où, pour le même motif, le gouverneur Gordes chercha à l'emprisonner, Viret se réfugia à Orange, mais n'y séjourna pas longtemps, car Jeanne d'Albret, reine de Navarre, l'appela bientôt en Béarn pour lui confier l'enseignement de la théologie dans le collège qu'elle avait fondé à Orthez.

Cependant l'évêque Philippe de La Chambre suscitait de grandes difficultés aux autorités orangeoises. Non seulement il ne voulut pas se remettre à la tête de son diocèse, qu'il s'était borné à visiter en passant, le 21 décembre 1564, mais encore il laissait les chaires catholiques de la principauté d'Orange sans prédicateurs. De là l'arrêt du Parlement de cette ville du 12 juin 1566, exhortant « ledit évêque de commettre et députer homme savant, de bonnes mœurs, vie et conversation et doctrine et de qualité requise pour prêcher et annoncer la Parole de Dieu aux jours nécessaires en l'église cathédrale de ladite ville d'Orange ; pourvoir aussi d'autres personnages de la qualité susdite pour prêcher et annoncer la Parole de Dieu aux autres prieurés et lieux de son diocèse dans la Principauté aux jours nécessaires, et ce dans le même délai

(1) Le secrétaire de la classe de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'appelait Planchier, et celui du consistoire d'Orange, De Georgiis.

(2) Gaberel, *Hist. de Genève*, t. II (édit. de 1858); Pièces justificatives, p. 164.

de deux mois... ; à faute de ce faire, passé ledit délai, sesdits domaines, fruits et revenus seront saisis et réduits à la main de Monseigneur le Prince pour être employés à l'entretien des personnages de la qualité susdite et requise. » Cet arrêt ne fit pas changer de résolution à l'évêque, qui ne rentra plus à Orange (1).

GUERRE AVEC LE COMTAT. TRÊVE. CONFISCATION D'ORANGE PAR CHARLES IX (1567, 1568).

Le prince Louis de Condé ayant repris les armes (*deuxième guerre de religion*, septembre 1567), en apprenant que Charles IX ordonnait des levées de troupes et faisait venir en France six mille lansquenets suisses, députa Moreau à Orange, dans le Comtat et en Provence, pour donner le signal de la prise d'armes aux huguenots de ces régions. La nuit du jour où il arriva à Orange, un parti de ces derniers s'empara de Mornas par escalade et fut aussitôt rejoint par un grand nombre de gens de guerre accourus des provinces environnantes. Varick, apprenant cette levée de boucliers, réunit le viguier, les consuls, les gentilshommes et les notables d'Orange des deux religions, et les exhorta à demeurer étrangers aux troubles de leurs voisins ; et les consuls ayant convoqué le conseil général et le clergé sur son ordre, il leur fit les mêmes recommandations. Tous déclarèrent qu'ils ne prendraient pas part à la lutte et se porteraient mutuellement secours sous l'autorité de leur prince. Après cela, Varick envoya des députés au colégat d'Avignon, le cardinal Georges d'Armagnac, pour renouveler avec lui le dernier traité de paix ; mais ces députés, accablés de menaces et de

(1) *Edits, lois, ordonnances, etc.* (ms.).

mépris par Suze, qui avait remplacé Serbelloni comme général des armes, furent obligés, après trois jours d'attente, de revenir à Orange sans avoir rien conclu. Varick, voyant cela, se mit en devoir de fortifier son château et ses murailles.

Nous avons raconté plus haut (1) les exploits de Suze, qui parvint à s'emparer de Courthezon, Gigondas et Jonquières. Après ces faits d'armes, le général comtadin somma Orange de se rendre; mais Varick lui opposa un refus énergique, et Suze fut obligé de se retirer, car Jacques de Crussol, baron d'Acier, généralissime des troupes huguenotes du Languedoc, fit entrer dans la ville cinq compagnies de gens de pied, formant un effectif de huit cents hommes.

La paix ayant été conclue en France à Lonjumeau le 20 mars 1568, et suivie de l'*édit de pacification de Paris* du 23 mars, Varick, comme on l'a vu plus haut (2), ne put obtenir qu'une trêve de la part de d'Armagnac. Il espérait néanmoins parvenir à conclure un traité de paix, quand Lagarde arriva à Caderousse porteur de lettres patentes de Charles IX, lui enjoignant d'occuper Orange, car le roi venait de déclarer rebelle Guillaume de Nassau et prononcer la confiscation de la Principauté (18 juin). Varick députa aussitôt à Lagarde Guillaume de Calvière, président du Parlement, l'avocat général Bellujon et les consuls; mais le capitaine général des galères de Marseille leur montra sa commission, portant qu'il avait « pouvoir et mandement de se saisir de la ville et principauté d'Orange pour les tenir désormais en sa main et sous le nom de Sa Majesté... et, en cas de refus, y entrer par force. » Varick

(1) Pages 54 et 55.
(2) Page 57.

lui adressa alors des *Remontrances*, où il disait qu'avant de rendre la place il avait besoin de consulter le roi lui-même et le prince d'Orange. Dans ce but, il députa à Charles IX Bellujon et le premier consul Jean de Langes ; mais le roi ne fit que confirmer, par un arrêt de son conseil du 12 août 1568, la commission qu'il avait donnée à Lagarde, et le même jour il nomma Jacques de Boniface, seigneur de La Molle, gouverneur d'Orange. Ce dernier revint avec les deux députés de Varick, et, arrivé à Caderousse, traita de la capitulation de la ville. Il fut convenu que La Molle se ferait restituer les places de Courthezon, Jonquières et Gigondas, occupées pour lors par les troupes papales ; qu'il ne s'immiscerait en rien dans la justice et police du pays ; que les gens de sa suite paieraient toutes leurs dépenses ; que l'exercice des deux religions ne subirait aucune entrave ; que les habitants de la Principauté jouiraient de tous les droits, exemptions, privilèges, franchises et libertés octroyés par leurs princes ; que le commerce serait libre entre Orange, le Comtat et le royaume ; qu'aucun homme de guerre ne serait introduit dans la place ; enfin, que tous les protestants et les catholiques qui voudraient partir pourraient le faire, même avec leurs armes.

Le conseil général de la Principauté, assemblé le 8 septembre, ratifia la capitulation, et, le 10, il jura fidélité au roi entre les mains du nouveau gouverneur. Quant à Varick, il quitta immédiatement la ville avec cinq cents protestants, tant orangeois que dauphinois et provençaux, et, tous ensemble, sous les ordres de Mauvans, ils rejoignirent d'Acier, qui les mena plus tard en Guyenne, où la plupart d'entre eux périrent pendant la *troisième guerre de religion*, qui avait commencé le 25 août 1568. Varick, toutefois, ne les suivit

point à l'armée, et, après avoir conféré avec le comte Ludovic de Nassau, qui servait sous d'Acier, il regagna la Hollande. Guillaume, qui trouvait que Varick avait cédé trop facilement sa principauté, refusa de le recevoir, et le malheureux gouverneur en mourut peu après de chagrin. Il était digne assurément d'un meilleur sort, car c'était un homme d'un grand cœur, qui avait donné des preuves éclatantes de son dévouement à son prince ; mais la reconnaissance fut rarement la vertu des grands (1).

VIOLENCES DU GOUVERNEUR LA MOLLE ET SA DESTITUTION. RESTITUTION D'ORANGE A GUILLAUME DE NASSAU (1568-1571).

La Molle ne respecta aucun des articles de la capitulation d'Orange. Il défendit l'exercice de la religion réformée, s'empara du temple, brûla les Psaumes, les Bibles et les autres livres qui s'y trouvaient, y fit dire la messe, se saisit des divers meubles et des revenus de plusieurs protestants, et ordonna à tous les habitants d'aller à la messe dans les six jours sous peine de confiscation de corps et de biens. D'Armagnac se rendit d'Avignon à Orange pour consacrer par sa présence et son autorité toutes ces violences et se fit attribuer la juridiction souveraine de l'Etat au détriment des droits de Guillaume et de Ludovic de Nassau son frère, que le premier avait investi de la régence de la principauté au moment où il quitta l'armée huguenote de France pour rentrer dans ses Etats.

La Molle n'occupa pas longtemps son poste. Ayant

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. II, p. 97, 98 ; — Lapise, p. 350, 355, 357-361 ; — Bastet, p. 117, 118 ; — *Mémoires et autres pièces concernant les affaires de Provence, etc.* (ms).

demandé au roi de taxer à deux cents soldats le chiffre de la garnison d'Orange et à 2,000 livres par mois, aux frais de la ville, celui de son entretien, cette dernière trouva la somme excessive et envoya des députés à Charles IX, qui consentit à la réduire à 677 livres. La Molle, pour se venger, fit assassiner un consul en plein jour. Le peuple, de son côté, s'étant soulevé, tua Chevrille, un des hommes du gouverneur, et assiégea ce dernier dans son château.

Ce fait, étranger à la religion, n'arrêta pas les violences dont les protestants d'Orange furent l'objet. Tous ceux d'entre eux que les consuls trouvaient priant Dieu ou recevant des lettres de leurs parents fugitifs étaient jetés en prison, condamnés à l'amende et quelquefois appliqués à la torture. Les familles de ces fugitifs furent même chassées en masse (1569).

Charles IX, informé de ces excès, remplaça La Molle par Laurent d'Arpajon, seigneur de Lers, gentilhomme bien né, plein de mérite et d'honneur; mais il resta peu de temps en charge. D'Armagnac, le trouvant trop modéré, lui fit donner pour successeur de Sainte-Jalle, une de ses créatures, à qui le roi octroya en outre la seigneurie de Nyons. Le nouveau gouverneur reçut l'ordre de faire démolir le château « et d'y procéder par l'avis du cardinal d'Armagnac. » Or, comme il hésitait, ce dernier le pressa d'obéir, et tous les paysans des environs, principalement ceux de Caderousse, furent conviés à accomplir cette œuvre de destruction; mais les murailles du château étaient d'une telle solidité que ceux-ci retournèrent bientôt à leurs champs.

Cependant la troisième guerre de religion venait de se terminer en France par la paix de la Charité (8 août 1570), qui fut suivie de l'*édit de pacification de Saint-*

Germain du 15 août, dont l'article 30 stipula expressément la réintégration de Guillaume dans sa principauté. Or, comme de Sainte-Jalle, mécontent de perdre sa charge, s'opposait de toutes ses forces au retour des fugitifs dans leurs foyers, le capitaine Sébastien du Crest reçut une commission du roi pour remettre toutes choses en leur ancien état, pendant que le comte Ludovic de Nassau et les protestants les plus marquants d'Orange priaient de leur côté Damville de les aider de ses bons offices. Du Crest se rendit auprès de ce dernier; mais le gouverneur du Languedoc, qui ne voulait pas de Du Crest parce qu'il était protestant, chargea Claude de La Guiche, seigneur de Saint-Géran, d'occuper le château d'Orange et de remettre les fugitifs en possession de leurs maisons. Saint-Géran remplit sa mission, chassa du château les soldats de Sainte-Jalle et en confia la garde au capitaine Montméjean.

Damville vint lui-même à Orange le 14 décembre (1570) et, dès le lendemain, réunit les protestants et les catholiques, les pressa fortement de vivre en paix les uns avec les autres, déclara Guillaume réintégré dans sa principauté, et remit en place ses officiers; mais il écarta Du Crest, qu'il disait n'être point de qualité requise pour commander la ville, et nomma Montméjean gouverneur. Ce dernier était au contraire d'une extraction moins noble que le premier, qui n'avait que le tort d'être protestant. Du Crest se retira donc et alla à La Rochelle rendre compte des faits à Ludovic de Nassau.

Sous le gouvernement de Montméjean les catholiques d'Orange continuèrent à manifester les sentiments les plus hostiles contre leurs concitoyens protestants. Ces derniers, « pour montrer, » dit Crespin, « le désir qu'ils avaient de vivre en union avec eux, leur avaient proposé de se prendre en garde les uns les autres res-

pectivement, au cas qu'il advînt mal aux uns ou aux autres. Pour cet effet, ils se présentèrent au nombre de douze ou treize des principaux de la ville pourvu que les catholiques romains voulussent de leur côté promettre le semblable : ce qu'ils refusèrent en présence des conseillers du prince et des consuls de la ville, qui étaient sommés d'autoriser cela. Se voyant frustrés de leur offre, ils requirent leur être permis d'accompagner les consuls de la ville avec les catholiques romains, le tout en nombre égal et choisis par lesdits consuls. Les catholiques romains ne voulurent s'accorder à cette requête (1). »

SECOND MASSACRE DES PROTESTANTS D'ORANGE (1571).

Peu après, les catholiques d'Orange montrèrent clairement où ils voulaient en venir. Poussés par « les religieux mendiants, » ils s'assemblent, le 6 janvier 1571, dans l'église de Saint-Martin, où l'on célébrait la messe et où ils avaient porté un immense gâteau, pétri dans la maison de Louis Guiaud, dit le cadet Mignoni. Un morceau est donné à tous les assistants, et Jean Pons, proclamé roi de la troupe, reçoit le serment de fidélité de tous les conjurés, renie Dieu par trois fois selon l'abominable coutume des catholiques fanatiques de cette triste époque, et promet à tous un bon repas. Les protestants alarmés font assigner les consuls devant les magistrats, qui défendent « à toute personne, de quelque religion et qualité qu'elle soit, d'aller la nuit par la ville en armes et sans lumière, sinon en la compagnie des

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 108, 113, 116; — Crespin, fol. 776, 777; — Lapise, p. 361, 376, 377.

consuls, » et de chanter des chansons diffamatoires (31 janvier). Les consuls, de leur côté, promettent qu'on ne se portera à aucune voie de fait contre personne; mais, étant eux-mêmes de la conjuration, ils n'empêchent rien, de telle sorte que, nonobstant toutes les criées et les défenses qui sont faites, les catholiques se promènent en armes dans la ville, jettent des pierres aux fenêtres des protestants inoffensifs, introduisent de nuit dans Orange des étrangers, contrairement aux assurances les plus positives du premier consul de Condes, qui avait les clés de la ville, et les tiennent cachés jusqu'au 2 février (1571), jour de la fête de Notre-Dame, surnommée depuis *la massacreuse*.

La nuit de cette même fête, qui devait durer trois jours, ils se saisissent des portes, tours et murailles de la ville, se réunissent dans l'église de Saint-Martin, où ils renouvellent leur complot de tuer tous les protestants d'Orange, et décident que si quelque catholique parle de sauver l'un d'eux, il sera mis à mort le premier. Ils se distribuent ensuite les quartiers. Les catholiques de la ville étaient commandés par Jean Moutet, Mignoni nommé plus haut et Michel La Baume, et ceux du dehors, venus d'Avignon et autres lieux du Comtat et du royaume, par Bataillard, de Mornas, Guillaume, Villeneuve et Morichon, de Piolenc.

« Tous ces mutins assemblés, » dit Crespin, « commencèrent à enfoncer portes et fenêtres et, entrant dans les maisons, massacrèrent furieusement plusieurs gens honorables... Plusieurs maris furent massacrés entre les bras de leurs femmes, les vieilles gens et les malades dagués dans leurs lits; les jeunes gens, ayant reçu quelques coups d'arquebuses en leurs chambres, étaient jetés tout nus par les fenêtres en la rue. Ils en étouffèrent et enfumèrent quelques-uns. Les autres, ayant été

blessés à mort de quelques coups, furent achevés les deux jours suivants. Les maisons pillées, des papiers et enseignements dérobés, puis brûlés. Les habillements vendus publiquement à l'encan et, pour comble de cruauté, exposèrent publiquement pour viande aux chiens les corps des massacrés et ce en la place publique de la ville. Ils en prirent quelque nombre qu'ils rançonnèrent étrangement, leur faisant donner une partie de leurs héritages après avoir perdu leurs meubles, puis les contraignirent d'aller à la messe les jours suivants. »

Quinze protestants environ, pour échapper à la mort, avaient cherché un refuge dans la maison Prunier, où demeurait Bellujon, avocat général de Guillaume et receveur général de la Principauté. C'étaient, outre celui-ci, Julien, conseiller au Parlement, et son fils Sébastien, le ministre; Pierre de Langes et son fils, Ollier, Chanuel, le Cadet de Trescléoux, Louis Corrège, Magnan, le capitaine Isnardi. Les autres étaient des domestiques. Moutet, étant venu de nuit, « demanda, » dit Crespin, « ouverture de la maison afin d'avoir ceux qui étaient dedans. L'avocat général répondit que ce n'était pas là bien procédé de s'adresser aux officiers du prince à heure indue et en telle façon. Ces remontrances mutinèrent davantage Moutet qui, poussant les autres séditieux, fit apporter grande quantité de fagots contre la porte et mettre le feu dedans, accompagnant ce cruel effort de menaces étranges et blasphèmes horribles... Sur le matin les consuls vinrent parler aux officiers du prince... Lesdits officiers, ayant remontré aux consuls leur irréparable faute, les sommèrent de faire venir le capitaine Montméjean pour apaiser les troubles... Sur ce les consuls allèrent vers le château et députèrent l'un d'entre eux, nommé Poignety (ou Poignet) pour parler

à ce capitaine Montméjean, lequel fit réponse qu'il ne voulait abandonner la place pour laquelle garder soigneusement il avait été commis par le maréchal [Damville]. »

Pendant que Poignety accomplissait sa mission, les autres consuls allèrent trouver les chefs des séditieux, qu'ils trouvèrent disposés à mettre bas les armes à condition que tous les étrangers faisant profession de la religion réformée quitteraient la ville dans deux jours, et qu'ils compteraient une somme d'argent aux Comtadins qui étaient venus leur prêter main-forte. Quand les officiers du prince connurent cette condition, ils firent observer que son accomplissement causerait un grand préjudice à la fois au prince, puisque tous ses officiers étaient étrangers, et à la ville, dont les meilleurs marchands et ouvriers étaient également étrangers. Cette observation ne put fléchir les séditieux, qui présentèrent la liste des personnes dont ils demandaient le bannissement. Les officiers du prince finirent par accéder à leurs vœux ;. mais leurs hôtes ne furent pas épargnés pour cela. En sortant de la maison Prunier, Pierre de Langes et son fils étaient allés se cacher dans la mai-Arzelliers, au fond d'une étable, derrière la grande muraille du cirque. Les consuls les désignent aux massacreurs, qui, conduits par Bataillard, se hâtent de leur courir sus. Ils trouvent le fils le premier et le pressent de faire connaître la retraite de son père. Il s'y refuse et prie qu'on lui donne à boire. On lui répond qu'on lui fera boire du sang de son père. Celui-ci est enfin découvert et supplie qu'on sauve son fils, offrant sa propre vie en échange de la sienne, et une riche récompense que donnera la mère. Ils lui répondent qu'il le verra mourir le premier, et, au même instant, ils tirent deux coups de pistolet sur le malheureux jeune

homme, qui meurt foudroyé. Le père est poignardé à son tour et tombe sur le corps de son fils.

Ollier, Chanuel et le Cadet de Trescléoux avaient reçu de Moutet l'assurance qu'ils seraient épargnés. Ce dernier les avait même cachés dans sa maison; mais il dévoila leur retraite à Bataillard, qui alla également les massacrer. Louis Corrège, qui avait tué un des gens de Moutet pendant le siège de la maison Prunier, Magnan et le capitaine Isnardi, parvinrent à s'échapper en descendant des remparts de la ville avec des cordes. Le conseiller au Parlement, Julien, son fils Sébastien le ministre et Bellujon furent reçus secrètement au château.

Le dimanche, 4 février, le troisième jour du massacre, vers dix heures du soir, une autre bande attaque la maison de l'ancien consul Jean de Langes, qui y était renfermé avec ses trois fils, ainsi que Pierre Arnaud, Guillaume Reynard, le capitaine André et Claude Durand; mais comme ils se défendaient vaillamment, le premier consul de Condes et Poignety, accompagnés de Moutet, La Baume et Mignoni, leur proposent de sortir moyennant la vie sauve. A cette condition, ils ouvrent les portes. Quatre d'entre eux sont conduits dans la maison de Gaspard Allier et placés sous la sauvegarde de Bataillard. Les consuls emmènent eux-mêmes Jean de Langes et ses trois fils; mais après avoir franchi la rue de l'horloge et être arrivés à la hauteur de la maison de Balthazar Allari, une bande de massacreurs apparaît. Guichard dit le Veyrier, qui les commande, tire un coup d'arquebuse sur le père et le blesse. Arnaud dit Tirin tue son second fils Antoine; puis Mignoni et ceux qui l'accompagnent se jettent sur le père blessé et le percent de plus de deux cents coups d'épée. Le fils aîné, parvenant à s'échapper, va se cacher dans une

étable, derrière la grande muraille du cirque ; mais découvert par une mégère qui crie : *A l'huguenot! à l'huguenot!* il est mis à mort par les massacreurs. Quant au plus jeune fils Louis, qui avait également réussi à fuir, il se cacha d'abord dans les ruines de la grande église, puis chez un de ses parents qui demeurait proche de là. Chabrel, un des massacreurs, le reçut comme prisonnier et le confia au consul Poignety, qui le garda dix ou douze jours chez lui et le fit sortir d'Orange en sûreté. La maison de son père fut pillée de fond en comble et la famille rançonnée. Jean de Langes, qui, comme on l'a vu plus haut (1), avait été chargé d'importantes missions, était, dit Crespin, un « homme de marque pour beaucoup de vertus qui le rendaient aimable et redoutable, et qui avait dès longtemps manié les affaires de la ville au contentement de chacun ; au reste bien affectionné à la religion. »

Les quatre protestants réfugiés dans sa maison, savoir : Arnaud, Reynard, André et Durand, furent aussi mis à mort dans des circonstances particulièrement tragiques. Arnaud, seulement blessé par les massacreurs et revenu à lui après un long évanouissement, se rend chez un ami qui refuse de le recevoir, mais lui indique la maison d'une pauvre femme où on lui donnera l'hospitalité. La porte était fermée ; mais Arnaud, doué d'une force herculéenne, dresse une échelle de charrette contre la maison et s'y introduit par la fenêtre. La femme l'accueille avec une apparente bonté et le couche dans son propre lit, où une bande de massacreurs vient le poignarder sur les indications de la mégère, qui, tout en disant qu'il n'est pas chez elle, le montre du doigt. Reynard est tué à petits coups entre les bras de Batail-

(1) Page 172.

lard, qui crie par dérision : *Sauve le renard!* André, à moitié mort, est conduit chez un cousin qui le dénonce. Les massacreurs surviennent et le mènent à la place de La Boucherie, où ils l'achèvent. Quant à Durand, il fut tué sur le coup. Pour expliquer ces lâches dénonciations, il faut dire que les séditieux avaient fait publier par la ville, sous l'autorité des consuls, que toutes les personnes qui avaient chez elles des gens de la religion devaient les livrer sous peine de voir leurs maisons saccagées. Pour arrêter les fuyards, ils avaient également aposté des gardes aux ponts, ports et passages qui conduisaient dans le Comtat.

La bande de Morichon, de Piolenc, se présente à son tour devant la maison de Laurent de Chabert, appartenant à une des grandes familles d'Orange, et y pénètre par une fausse porte. La mère appelle aussitôt son mari, puis un nommé Julien, âgé de soixante et dix ans, et ses neveux Jean, âgé de quatorze ans, et Pierre, âgé de dix-huit. Ils sont tous massacrés les uns après les autres, puis la maison est pillée de fond en comble et 1,200 écus, trouvés dans un coffre, volés (1).

François Barry, docteur en droit, laissé pour mort, demeura deux jours en terre, revint à lui et put se racheter moyennant 40 écus, grâce à l'intervention de Moutet. Il vécut longtemps encore et mourut conseiller au Parlement d'Orange. Un nommé Thibaud tua l'as-

(1) Furent encore massacrés : Jean Coq, marchand ; Cassefière, chirurgien, trahi par sa femme amante de Mignoni ; Bardel, gradué d'Orpierre, de passage à Orange ; Gardenqui, maître d'école ; Croissant, chirurgien ; Laurent Philippon, docteur en droit : — Matthieu Aymard ; Jean Coste ; Jean Martin ; Pierre Isnard, coutelier ; Batisse ; Pays ; Ollier ; Deville ; Simoni ; Bernard Guérin ; Guillaume Corrège ; Barboire ; Le Gavet ; Bonnet, tanneur ; Pierre Chièze, âgé de soixante ans ; Baculard, âgé de quatre-vingts ans ; Bauzille ; Sauvian jeune ; Guillaume ; Meyer, cordonnier ; Du Fourt ; Pierre Arnaud ; un cordonnier de Sisteron, arrivé le même jour à Orange ; Jean Jalet ; Vitalis du Bessé, catholique, tué par vengeance.

sassin qui venait le poignarder chez lui, et, après s'être défendu longtemps, monta sur les remparts attenant à sa maison, sauta sur la neige dont la terre était recouverte et parvint à s'échapper.

Quant aux corps des victimes, au nombre de cent trente, ils furent tous dépouillés de leurs vêtements et traînés sur la place du Cirque, où on les enterra. Le massacre avait duré du 2 au 12 février 1571 (1), et ne se serait probablement pas terminé avant l'entière extermination des protestants, si Montméjean, qui jusque-là était resté impassible dans le château, n'eût fini par intervenir avec ses soldats.

A Courthezon, les catholiques, voulant suivre l'exemple de ceux d'Orange, prirent soudain les armes et se saisirent des portes et des tours de la ville, en faisant courir le bruit que c'était une simple mesure de sûreté générale ; mais les protestants de la ville, s'apercevant qu'on aiguisait des couteaux pour les égorger, se hâtèrent de fuir.

Pendant ou à la suite des massacres d'Orange, douze cents familles de la Principauté se réfugièrent sur les terres du roi de France, en Dauphiné. Elles y demeurèrent plusieurs mois, car le synode national, tenu à Nîmes le 8 mai 1572, se fonda sur l'éloignement de ces familles de leur patrie pour exhorter toutes les églises de France à « assister de leurs charités les pauvres membres de la Comté et église d'Orange qui sont dans un extrême pauvreté (2). »

(1) « Le 2 février advint le cruel et exécrable massacre exécuté contre plusieurs notables citoyens d'Orange faisant profession de la religion ; lequel massacre dura onze jours » (Registre des délibérations du conseil communal d'Orange).

(2) *Mémoires de l'Estat de France*, vol. II, p. 29-33 ; — De Serres, III. partis commentar., fol. 7 et 8 ; — La Popelinière, liv. XXIV, fol 8 ; — Crespin, fol. 777 ; — De Thou, t. IV, p. 483-484 ; — D'Aubigné, t. I, col. 525 ; —

REQUÊTE DES PROTESTANTS ORANGEOIS A LUDOVIC DE NASSAU. MISSION DE GORDES. NOMINATION DE BARCHON COMME GOUVERNEUR (1571).

Les protestants d'Orange qui avaient échappé au fer des assassins rédigèrent un mémoire contenant la plupart des faits relatés ci-dessus et l'adressèrent au comte Ludovic de Nassau, qui était pour lors à La Rochelle, en le priant de faire bonne justice des massacreurs et de charger, dans ce but, un commissaire de se livrer à une enquête pour établir les responsabilités. Ils offraient de se soumettre aux punitions les plus sévères, si on les trouvait répréhensibles en quoi que ce fût. Ils lui demandaient, en outre, de faire des instances auprès du roi pour qu'il châtiât exemplairement ceux de ses sujets qui avaient trempé dans le massacre.

Au reçu du mémoire, Ludovic dépêcha un gentilhomme auprès du roi pour l'informer de ce qui s'était passé et le prier d'autoriser son frère Guillaume à nommer à Orange un gouverneur dévoué à ses intérêts. Guillaume, de son côté, demanda à Charles IX de faire exécuter l'édit de pacification de Saint-Germain du 15 août 1570, qui le réintégrait dans sa principauté, et spécialement de donner l'ordre à Montméjean de quitter Orange. Les princes Henri de Condé et Henri de Navarre (devenu plus tard Henri IV) joignirent leurs instances aux siennes. Les catholiques trouvèrent aussi des avocats pour excuser leurs excès auprès du roi et

Lapise, p. 378-384; — *Livre contenant les édits, lois, etc.* (ms.); — Aymon, t. I, p. 124; — Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 130, et Justin, p. 274, 275, avec leur partialité ordinaire, prétendent que c'étaient les protestants qui avaient comploté le massacre des catholiques le 2 janvier 1571, et l'expulsion de Montméjean du château.

en rejeter la faute sur les protestants ; mais, pour cette fois ; ils ne furent pas écoutés.

Avant le massacre, Ludovic avait nommé gouverneur d'Orange Guillaume de Barchon, seigneur et baron de Mesmey, gentilhomme sage et « doué, » dit Lapise, « d'une singulière probité, » qui, parti de La Rochelle, apprit à Béziers ce qui se passait. Il pressa son voyage pour arrêter, si possible, l'effusion du sang, et, le dernier jour de l'exécution, arriva à Nîmes, où il vit plusieurs réchappés du massacre qui se jetèrent dans ses bras en sanglotant. Poursuivant sa route, il s'arrêta à Grignan, d'où il fit offrir sans succès à Montméjean une somme d'argent pour qu'il évacuât le château.

Cependant le roi avait chargé Bertrand Raimbaud de Simiane, baron de Gordes, son lieutenant général en Dauphiné, de se rendre dans la Principauté avec Jean Béatrix Robert, conseiller au Parlement de Grenoble, et l'avocat général Félicien Boffin (1), pour faire des informations sur les auteurs du massacre. Arrivé à Orange et escorté de quelques gens d'armes de sa compagnie et de cent arquebusiers, commandés par L'Isle des Isnards, de Carpentras, Gordes fit aussitôt arrêter Montméjean et le remplaça par Jean d'Arces, seigneur de Domène, un des gentilshommes de sa suite. C'est ainsi qu'il exécuta l'édit de pacification de Saint-Germain et respecta les droits du prince d'Orange.

Barchon ne se laissa pas arrêter par cet acte arbitraire et se rendit à Courthezon, où il se fit reconnaître comme gouverneur de la Principauté. Bientôt rejoint par une escorte de deux cents cavaliers huguenots venus de Lourmarin et autres lieux, il fit fortifier Cour-

(1) D'après Pérussis, Boffin aurait été accompagné de Laporte, second président au Parlement de Grenoble, et du conseiller Boqueron.

thezon et dépêcha Pierre de Merles, gentilhomme de cette ville, à Gordes, pour lui montrer les lettres royales de réintégration de Guillaume, son maître. Le lieutenant général ne daigna pas seulement les lire et répondit ceci : « J'ai reçu une nouvelle commission de Sa Majesté et ne puis faire autre chose. » Néanmoins il quitta Orange, en laissant d'Arces dans le château. Il avait séjourné dans cette ville du 19 mars au 7 avril, mais n'avait ordonné l'arrestation d'aucun des auteurs du massacre.

Cependant Barchon envoyait dépêche sur dépêche au roi et à Ludovic de Nassau pour obtenir que d'Arces évacuât le château, et il n'y parvint que cinq mois après. D'Arces s'exécuta de mauvaise grâce, et il fallut lui compter 1,000 livres pour payer ses soldats. Barchon entra à Orange le 6 septembre 1571. Les auteurs du massacre n'osèrent pas rester dans la ville et s'enfuirent ; mais les bonnes paroles et la douceur persuasive du gouverneur leur fit croire à l'impunité, et ils rentrèrent en partie. Barchon, dit de Serres, « couvrait son zèle de la religion d'une feinte admirable, puisqu'il n'allait pas même aux saintes assemblées des religionnatres et favorisait en quelque manière les papistes (1). »

COMPLOT CONTRE ORANGE. ÉDIT DE PACIFICATION. CHATIMENT DES MASSACREURS (1571, 1572).

Barchon, qui désirait que la Principauté vécût en paix avec le comtat Venaissin, envoya un député au cardinal d'Armagnac pour le persuader de conclure un

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 130-132; Crespin, fol. 778; — De Serres, III. partis commentar., fol. 8; — La Popelinière, liv. XXIV, fol. 8; — *Mémoires de l'Estat de France*, vol. II, p. 33, 34; — Lapise, p. 384 et suiv.; — Justin, p. 276.

traité d'alliance avec lui. Le vice-légat s'y refusa, en répondant qu'il « n'estimait point crime ce que ceux d'Orange avaient exécuté pour y avancer la religion catholique ! » Néanmoins il ne se livra ostensiblement à un acte d'hostilité contre Orange, car il complotait à ce moment même de s'en emparer par intelligence. Il gagna, moyennant 3,000 écus, un soldat de la garnison, nommé Mèges, homme sans moralité, qui avait été accusé de vol et de fabrication de fausse monnaie. D'Armagnac convint avec lui que des soldats comtadins escaladeraient les murailles de la ville, du côté de Saint-Martin, la nuit d'avant Noël. Cellérier, l'agent du cardinal, vint se cacher au jour dit dans une des cavernes du château, du côté de Tourres, avec cinquante affidés et quelque sicaires ; mais comme Barchon, qui se doutait de quelque surprise, faisait faire bonne garde, Cellérier attendit deux jours sans apercevoir de signal et se retira.

Mèges conçut alors un autre plan et s'en ouvrit à un Comtadin protestant, nommé Febrier, qui le dénonça. Le traître fut arrêté, avoua tout, et on l'écartela.

Au commencement de l'année suivante (1572), Ludovic de Nassau vint visiter Orange et publia, le 6 janvier, un règlement destiné à pacifier les esprits. Le prince d'Orange le ratifia le 1er mars suivant. En voici les principaux articles :

Libre exercice des deux religions ; égalité complète des protestants et des catholiques pour les charges municipales et autres ; nullité des emprunts et compositions imposés par un parti sur l'autre ; restitution de tous les biens meubles et charges à leurs anciens propriétaires ; annulation et défense de toute poursuite en justice et jugements pour le fait de la religion ; prohibition du

port d'armes et des injures, querelles, chansons et libelles diffamatoires relatifs aux troubles passés, et pareillement de toute prédication excitant à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres; dépôt dans les maisons consulaires de toutes les armes autres que l'épée et la dague; autorisation donnée aux protestants de lever parmi eux les deniers nécessaires à l'entretien de leurs ministres et régents; défense de travailler à boutique ouverte les jours de Noël, Toussaint, Saint-Florent, Fête-Dieu, Notre-Dame et fête des Apôtres, et de vendre de la viande les jours prohibés par l'Eglise romaine.

Ce règlement sage et modéré ne contenta pas les catholiques, qui rêvaient toujours l'extirpation complète de l'hérésie et des hérétiques dans la Principauté; car, peu après, ils tramèrent un nouveau complot contre la sûreté d'Orange. Dans ce but, ils s'adressèrent à Charles de La Roche, natif de Mantes-sur-Seine et domicilié à Orange, qui feignit de se prêter à leur dessein. Ils lui dirent qu'il s'agissait cette fois de tuer tous les protestants de la ville, de mettre le feu à ses quatre coins et de la réduire en un désert et un repaire de serpents. L'exécution du complot fut fixée au lendemain de Pâques, 7 avril (1572). Barchon, tenu au courant de tout, ordonne aux consuls de s'assembler à l'hôtel de ville pour délibérer sur quelques points de police municipale, et ordonne à tous les protestants de s'armer et de s'emparer sur-le-champ des postes les plus importants de la ville. Pendant ce temps, il bat tous les quartiers d'Orange, enveloppe l'hôtel de ville et l'église Saint-Martin au moment de la messe, et, en trois heures de temps, fait emprisonner quatre-vingts des massacreurs de l'année précédente. Le lendemain, le Parlement s'assembla et décida, en vertu d'une commission

expresse du roi, de s'adjoindre les plus célèbres conseillers des sièges de Languedoc et de Dauphiné pour juger les coupables. Le président Calvière, de Nîmes, atteint de paralysie, se fit transporter à Orange. Les débats du procès furent solennels, et les sentences commencèrent de s'exécuter le 6 mai.

Le consul Poignety et trois de ses complices eurent la tête tranchée. Huit autres furent pendus, Arnaud dit Tirin et vingt de ses compagnons condamnés au bannissement à temps, au fouet ou aux galères; trente-quatre contumaces au bannissement perpétuel. La maison de Mignoni fut rasée et convertie en une place, sur laquelle on érigea une colonne, qui existait encore en 1640 et qu'on remplaça plus tard par une fontaine.

Les contumaces dont les noms suivent furent condamnés : le juge La Baume et le premier consul de Condes à avoir la tête tranchée; Bataillard, Morichon, Mignoni, Michel La Baume, Moutet et dix-huit de leurs complices à être brûlés vifs; trente autres à être pendus, parmi lesquels un carme, un jacobin et le notaire Reynier, qui avaient montré un acharnement exceptionnel dans le massacre. Ils furent tous exécutés en effigie. Un certain nombre d'autres contumaces eurent seulement leurs biens confisqués.

Plusieurs des chefs, qui avaient réussi à s'échapper, furent pris dans la suite et exécutés. Morichon fut roué vif à Orange, Moutet pendu à Uzès sur des procédures envoyées dans un baril d'anchois à double fond, et Bataillard tué à coups de dague dans le Vivarais pendant qu'on lui criait : *Sauve Bataillard*, par allusion à son *Sauve le Renard*. Mignoni, fait prisonnier à la suite d'une rencontre armée, se laissa mettre à mort plutôt que d'être ramené à Orange.

Après ce jugement, Barchon ordonna une saisie-arrêt

sur les revenus des terres que les Comtadins possédaient dans la Principauté, par représailles contre pareille mesure ordonnée par le vice-légat sur les biens des Orangeois situés dans le Comtat (1).

BARCHON RECUEILLE LES FUGITIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY ET TRAITE AVEC LE VICE-LÉGAT (1572).

Barchon, en apprenant la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy (24-28 août 1572), redoubla de vigilance et renforça les garnisons d'Orange et de Courthezon. Les riverains du Rhône, apercevant les nombreux cadavres charriés par le fleuve depuis Lyon, où la boucherie avait été épouvantable, furent glacés d'épouvante. Ils « étaient éperdus, » dit Crespin, « de voir tant de corps flottants sur l'eau si inhumainement mutilés, plusieurs attachés ensemble à de longues perches et d'autres qui, venant à bord, avaient les yeux crevés, le nez, les oreilles, les mains coupés, dagués et percés en infinis endroits, tellement que plusieurs n'avaient aucune forme humaine. »

Le gouverneur d'Orange recueillit un grand nombre de protestants du Dauphiné et de la Provence qui, à la première alerte, s'étaient enfuis, de crainte d'être enveloppés dans la proscription générale. Le roi (22 octobre), le cardinal de Bourbon, le premier président au Parlement de Dauphiné, Claude de Bellièvre, et quatre

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, vol. II, fol. 174, 175; — De Serres, III. partis commentar., fol. 20; — La Popelinière, liv. XXIV, fol. 8; — De Thou, t. IV, p. 484, — Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 136; — *Livre contenant les édits, lois, etc.* (ms.); — Lapise, p. 384-388; — Justin, p. 276 et 277, explique ces condamnations d'une façon singulière. Il prétend que les Orangeois voulurent décharger leur fureur sur quelques prisonniers catholiques, parce qu'un complot, qu'ils avaient tramé contre Avignon pour les fêtes de Noël, échoua par la vigilance du vice-légat.

autres grands personnages écrivirent à Barchon de les expulser; mais il n'en fit rien. Bellièvre allait jusqu'à lui faire un devoir de bannir les ministres, de faire cesser les prêches et généralement d'interdire l'exercice de la religion protestante dans la Principauté. Le roi lui écrivit une seconde lettre, le 14 décembre, pour qu'il permît aux bannis et aux fugitifs de 1571 de rentrer à Orange. Sur tous ces points, Barchon déclara vouloir s'en référer au prince, son seul souverain légitime.

Le vice-légat, voyant sa fermeté, demanda à traiter avec lui la question des revenus possédés soit par les Comtadins dans la Principauté, soit par les Orangeois dans le Comtat. Les pourparlers eurent lieu à Beaucaire entre le lieutenant Mutonis, qui représentait Barchon, et Labeau, avocat fiscal du pape. Damville et le duc Guillaume de Joyeuse, selon le vœu de Charles IX, qui jouait le rôle de médiateur, assistaient également à la conférence. Il fut convenu que d'Armagnac « permettrait la jouissance des biens aux vrais et naturels sujets de la Principauté... et moyennant ce le Sr de Barchon ôterait la mainmise des fruits de ceux dudit Comté. » Labeau demanda en outre que l'évêque, qui était pour lors Jean de Tulles l'oncle, les chanoines, les moines et les catholiques, bannis ou fugitifs à la suite du massacre de 1571, pussent rentrer dans la ville, que leurs biens leur fussent rendus et qu'ils ne pussent être troublés dans l'exercice de leur religion. Barchon accorda ces divers points, sauf celui qui était relatif au retour des massacreurs de 1571 condamnés au bannissement. Les ecclésiastiques d'Orange, établis à Caderousse depuis plusieurs années, ne voulurent pas profiter de la liberté que leur laissait le traité de paix, de telle sorte que le culte catholique demeura suspendu à Orange pendant longtemps encore faute de prêtres pour le célébrer.

Le vice-légat, qui ne pouvait se contenir longtemps dans la voie de lá modéralion et de la justice, défendit bientôt à tous les Orangeois, sous peine de mort, de mettre les pieds dans le Comtat et réciproquement aux Comtadins d'entrer dans la Principauté sous la même peine. Ce n'était pas là le moyen d'entretenir la paix entre les deux pays, et Barchon, par mesure de représailles, édicta une ordonnance semblable : ce qui décida d'Armagnac à revenir à des sentiments plus pacifiques et à consentir à ce que les habitants des deux pays pussent librement circuler de l'un à l'autre.

Vers ce même temps, les massacreurs d'Orange, condamnés par contumace à la confiscation de leurs biens, implorèrent la protection de Charles IX pour rentrer en possession de ceux-ci. Le roi se borna à prier Barchon de tenir la main à ce que les catholiques d'Orange « fussent dorénavant mieux et plus humainement traités et assurés en leurs biens et possessions qu'ils ne l'avaient été par le passé. » Se voyant déboutés de leur requête, les massacreurs recoururent à l'appui de Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, frère de Jean de Pontevès, comte de Carcès, lieutenant général pour le roi en Provence. Ce cruel personnage avait trempé dans le premier massacre d'Orange de 1562 (1). Ils s'adressèrent aussi à La Bruyère, d'Avignon, qui écrivit en leur faveur au même Flassans ; mais la lettre fut adroitement interceptée à Sénas par le notaire Laigneau. Elle portait que les Comtadins projetaient de se saisir par ruse de Courthezon sans perdre un seul des leurs et que, pour Orange, on pouvait la prendre avec deux cents hommes et devenir maître du château huit jours après. La Bruyère se plaignait du vice-légat et de Car-

(1) Avec Serbelloni, Sommerive et Suze.

cès lui-même, qu'il trouvait trop modérés. Barchon communiqua un double de cette étrange lettre à d'Armagnac en lui laissant le soin de se défendre lui-même contre les attaques de ses administrés (1).

REFUS DE BARCHON DE PRENDRE PART A LA NOUVELLE GUERRE DE RELIGION. RÉTABLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ D'ORANGE (1572, 1573).

Une *quatrième guerre de religion* s'étant déclarée en France (novembre 1572) à l'occasion de la Saint-Barthélemy, Montbrun, le vaillant chef des huguenots du Dauphiné, pressa beaucoup Barchon de se mêler à la lutte en lui représentant que jamais il n'aurait une meilleure occasion de prendre sa revanche des injures qu'il avait reçues du cardinal d'Armagnac. Le gouverneur d'Orange répondit qu'il attendait les ordres de son maître. Or, le comte Ludovic fut loin de se montrer favorable à la participation de la Principauté à la levée de boucliers du parti huguenot en France. Il enjoignit à Barchon de vivre en paix avec tous ses voisins, notamment avec les sujets du roi de France, et d'indemniser ceux de ces derniers qui avaient eu à souffrir des courses armées des Orangeois sur leur territoire, « attendu, » disait-il, « qu'il avait reçu des plaintes de la cour à ce sujet. » Barchon communiqua ses ordres à d'Armagnac et à Damville et convint avec eux que la Principauté et le Comtat vivraient en bonne intelligence et s'avertiraient réciproquement des complots tramés contre leur sûreté particulière (14 septembre 1573). Les parties contractantes furent d'autant plus disposées à s'entendre

(1) Crespin, fol. 795; — Lapise, p. 388-390; — Bastel, *Essai historique*, 224-227.

que la paix avait été conclue en France depuis deux mois (*édit de Boulogne* du 11 juillet 1573).

Ludovic profita de la tranquillité dont jouissait la Principauté pour rétablir l'université d'Orange, fermée depuis 1562. Dans les lettres patentes de réorganisation du 28 août 1573, il déclare que son frère Guillaume avait désiré depuis longtemps le rétablissement de cette institution ; mais que la guerre s'y était toujours opposée. Agissant maintenant au nom de son prince souverain et après avoir pris l'avis de ses conseillers, il publie les présentes lettres patentes pour « l'élection et création d'un collège en la ville et principauté d'Orange. » Viennent ensuite les détails d'organisation, dont voici le résumé :

Le collège sera composé d'un principal, Mre Antoine de Bessods, qui enseignait déjà à Orange depuis une année à ses dépens, et de quatre régents. Le principal « fera une leçon en quelque langue ou science pour l'avancement de ceux qui auront désiré plus d'intelligence. » Ses émoluments seront de 250 livres par an, ceux du premier régent de 150, ceux du deuxième de 125, ceux du troisième de 100 et ceux du quatrième de 60. Le portier, chargé du soin d'empêcher les enfants de sortir pendant les leçons, touchera 28 livres. Quatre élèves pauvres, principalement « instruits en théologie, » seront entretenus aux frais du prince et toucheront 50 livres par an pendant quatre ans, à la condition qu'ils exerceront leur ministère dans la principauté. Le recteur sera élu de trois ans en trois ans par le gouverneur et les consuls réunis, le Parlement entendu. Il aura la mission de défendre les droits et privilèges de l'université devant le Parlement et sera le dépositaire du sceau. A l'université sera adjoint une imprimerie, qui comprendra un compositeur, un presseur aux gages de 50 livres par année, et un correcteur. Les honoraires

du compositeur et du correcteur ne sont pas indiqués. L'université sera installée dans la maison de l'ancien premier consul de Condes, dont les biens avaient été confisqués, et 300 livres seront employées à la réparer après avoir pris l'avis du Parlement.

Par de secondes lettres patentes, datées du même jour, Ludovic rattache les pasteurs d'Orange à l'université. « Annexons et incorporons, » dit-il, « à ladite université et collège d'Orange tous les ministres de la Parole de Dieu par nous établis en ladite Principauté et leurs successeurs; à ce que, selon leurs charges, ils soient vigilants, considérateurs de la vie de la jeunesse, et l'avertissent souvent et soigneusement de son devoir : la réprimant en ce qu'ils la verront commettre contre l'honneur de Dieu et lui mettant devant les yeux toutes actions honnêtes pour la divertir de l'inclination naturelle qu'elle a au vice et l'attirer par gracieuses remontrances à l'amour de la vérité. »

Enfin, par de troisièmes lettres patentes, datées également du même jour, Ludovic de Nassau affecte les biens provenant des communautés catholiques à l'entretien du collège et des ministres protestants d'Orange.

En prévision de ce rétablissement de l'université d'Orange, le synode national de Nîmes de 1572 fut consulté sur la question de savoir si, dans ladite université, des docteurs en théologie pourraient être « créés et admis à leurs dignités et offices par les docteurs en droit assistés d'un ministre de la Parole de Dieu. » Le synode répondit que « les avocats et les médecins pouvaient être reçus de cette manière, mais non les théologiens, et que l'Eglise réformée avait expressément pourvu à de pareils abus (1). »

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 153 ; — Lapise, p. 412, 413 ; — Aymon,

GLANDAGE S'EMPARE DU CHATEAU D'ORANGE ET EN EST DÉPOSSÉDÉ QUATRE MOIS APRÈS (1573, 1574).

Un lieutenant de Montbrun, le jeune Hugues de Laire de Glandage, gentilhomme dauphinois fort entreprenant, qui, quoique catholique, tenait le parti des huguenots, résolut de s'emparer d'Orange, sous prétexte que Barchon avait reçu de l'argent du cardinal d'Armagnac pour conclure un traité secret à l'avantage du Comtat et qu'il ne remplissait pas loyalement ses fonctions de gouverneur; mais en réalité parce qu'il n'avait pas voulu s'associer à la dernière prise d'armes des huguenots du royaume. Il se présenta de bon matin, le 5 novembre 1573, devant les portes d'Orange avant qu'elles fussent ouvertes avec treize cavaliers et demanda à se rafraîchir. Barchon, sans défiance, lui ouvre les portes et le reçoit avec cordialité. Le lendemain, Glandage se saisit en un tour de main du château, où il avait été invité à dîner par le gouverneur, qui, fait prisonnier sur l'heure, essaya de résister et tira son épée; mais Glandage la lui fit rendre en colorant son action du prétexte qu'il avait voulu prévenir les catholiques qui méditaient de surprendre le château d'Orange. Après cela, il fit faire de la fumée sur le Belvédère et aussitôt quatre-vingts cavaliers, qui étaient cachés dans la campagne de La Rays, à proximité de la ville, pénétrèrent dans la ville. Quant à Barchon, il parvint à s'échapper et alla s'enfermer dans Courthezon. De là il adressa ses plaintes à Damville, qui n'en tint aucun compte, non plus que les synodes de Nîmes et de Mi-

t. I, p. 121; — Justin, p. 289; — *Livre contenant les édits, lois, etc.* (ms.); — Arch. municip. d'Orange, GG, 79.

lhau, qui ne le trouvaient pas assez zélé pour la cause.

Deux mois après (9 janvier 1574), Montbrun, étant venu visiter Glandage, se rendit à Courthezon pour engager Barchon à céder cette place; mais ce dernier ne voulut pas y consentir, et, le même jour, un de ses officiers, le capitaine Lacroix de Caderousse, qui était sorti avec trente-deux cavaliers pour faire une reconnaissance du côté d'Orange, fut chargé par la nouvelle garnison de cette ville, qui lui tua vingt-trois hommes et le blessa lui-même grièvement.

Quelques jours après, le cadet d'Alleins, gentilhomme d'Arles (1), qui servait sous Ludovic de Nassau, et que ce dernier avait dépêché à Montbrun et à Glandage, se présenta devant Orange, chargé par son maître de la mission d'occuper la ville et le château au nom de Guillaume et de rétablir Barchon dans son gouvernement; mais les deux capitaines dauphinois n'accédèrent pas à son vœu. Glandage toutefois ne resta en possession d'Orange que quatre mois. Le notaire Jacques de La Pise (2), l'ami particulier de Barchon, profita de l'absence de l'usurpateur pour prendre avec de la cire l'empreinte des clés du château et en fit fabriquer de nouvelles à Avignon avec l'agrément du vice-légat. Ce stratagème lui réussit. Quelques partisans du gouverneur s'introduisirent dans le château et lui-même y entra le lendemain avec un certain nombre de soldats, qu'il avait fait cacher pendant toute une nuit dans les cavernes situées du côté de Saint-Martin (fin février 1574). Ainsi fut dépossédé à son tour Glandage qui, depuis le suc-

(1) Peut-être le fils de Jacques Reynaud, seigneur d'Alleins, l'ami de l'humaniste Baduel et le protecteur des Vaudois (Voy. page 9, et t. I, p. 543).

(2) Gardien des archives et secrétaire du prince d'Orange, greffier du Parlement et le père de l'historien Joseph de La Pise, qui hérita de toutes ses charges et dignités.

cés de son entreprise, n'avait cessé de faire des courses armées dans le comtat Venaissin, de piller le pays et de voler les marchands (1), procédés qui lui avaient attiré la haine de tous les esprits modérés. C'était, du reste, un personnage assez étrange. Il répétait sans cesse qu'il n'approuvait en aucune façon la religion réformée et que le tranchant seul de son épée était religionnaire. C'est sous l'inspiration de cette politique qu'il n'avait pas craint de prendre les armes contre son propre père en Dauphiné. Plus tard, néanmoins, comme on l'a vu (2), il rentra dans les rangs du parti catholique (3).

HOSTILITÉ DES ORANGEOIS CONTRE BARCHON. SON EXPULSION. MERLES, QUI LE SUPPLANTE, EXPULSÉ A SON TOUR PAR CHABERT, QUI CÈDE SA PLACE A BLACONS (1575-1579).

La défiance que les habitants d'Orange avaient à l'endroit de leur gouverneur se manifesta l'année suivante (1575) d'une façon fort grave, car ils ne tentèrent rien moins que de se saisir du château par escalade. C'était pendant la *cinquième guerre de religion* (septembre 1574), qui se termina par l'*édit de pacification de Beaulieu* (mai 1576). La force resta à Barchon ; mais l'hostilité dont il était l'objet alla croissant. La mission pacificatrice dont furent chargés les deux commissaires du prince d'Orange, Jacques de Tayard et Gilbert Roy, jurisconsultes éminents, ne produisit qu'un résultat temporaire. Pendant la *sixième guerre de religion* (janvier

(1) Voy. pages 70 et suiv.
(2) Voy. page 84.
(3) De Serres, III. partis commentar., fol. 120, 135 ; — De Thou, t. V, p. 21, 35 ; — D'Aubigné, t. II, col. 684 ; — Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 157-159 ; — Lapise, p. 413-415 ; — Justin, p. 295-297.

1577), suivie bientôt de l'*édit de pacification de Poitiers* (17 septembre 1577), les Orangeois firent même des courses armées malgré Barchon (17 juin), et après la mort du régent de la principauté, Ludovic de Nassau, survenue en 1578, Antoine de Colla (1), sieur de la Magdeleine, président du Parlement d'Orange, se mit à la tête du parti hostile au gouverneur et y fit entrer le Parlement avec lui. C'était, au jugement de Lapise, un « grand justicier, docte jurisconsulte et bon formaliste, » qui avait quitté le Parlement d'Aix pour cause de religion et que Ludovic avait rappelé de Genève, où il s'était réfugié. Les protestants trouvaient Barchon trop modéré, parce qu'il ne voulait pas se mêler des querelles de ses voisins et prendre les armes pour soutenir la cause des huguenots du royaume. Ils projetèrent donc de le chasser d'Orange et gagnèrent à leur cause Pierre de Merles, gentilhomme de Courthezon, dont il a été question plus haut (2), et qui pour lors était le lieutenant du gouverneur. Le pasteur d'Orange, Sébastien de Julien, « véritable antipape, » dit Lapise, contribua beaucoup à l'entraîner en lui représentant qu'il devait et pouvait contribuer à la chute de Barchon.

Là-dessus les deux partis députent leurs avocats respectifs à Guillaume, qui envoie deux commissaires à Orange pour pacifier la Principauté. Ceux-ci se divisent à leur tour. L'un se range du parti du gouverneur, l'autre de celui du Parlement. Le prince d'Orange, ne sachant plus que faire, investit Damville de l'intendance

(1) Il est appelé, ailleurs, *Decolle* (c'est, croyons-nous, le vrai nom), et fut proposé par le duc d'Alençon, frère de Henri III, pour être le président de la chambre tripartie du Dauphiné (1er août 1576), qui n'exista que de nom. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. I, p. 348 et 349. *La France protestante* croit à tort, selon nous (t. IV, p. 1 et 2), à l'existence simultanée de deux Colla (Antoine et Jacques).

(2) Voy. page 224.

générale de la Principauté avec de pleins pouvoirs, et Damville se prononce contre le gouverneur. Barchon, averti de ce qui se passe par son ami Jacques de La Pise, qui revenait de chez Damville pour des affaires d'Etat, se rend au château et trouve « visage de bois, » comme on disait au seizième siècle. Merles s'était en effet saisi des portes du château, le 3 avril 1578, pendant que Barchon assistait au sermon au temple de la ville. Cruellement désappointé, le gouverneur quitta sur-le-champ Orange et se rendit auprès des chefs protestants du Dauphiné réunis à Nyons, où il essaya en vain de se former un parti. Sa femme fut chassée d'Orange et lui-même retourna en Hollande pour rendre compte de son administration à Guillaume, qui lui exprima ses regrets de la marche qu'avaient prise les événements. Lapise, qui avait pour lui une véritable amitié, mourut de chagrin de sa chute.

Merles fut nommé par Damville commandant du château avec 600 livres d'appointements et Moissac gouverneur de la Principauté avec 1,200 livres. Le premier reçut l'année suivante, de la part du roi Henri de Navarre, après la *conférence de Nérac* (28 février 1579), qui ratifia et compléta l'édit de Poitiers, la mission de faire exécuter ce dernier dans la Principauté : ce qui donnerait à entendre qu'il en avait à ce moment l'administration générale et que Moissac ne demeura pas longtemps à son poste. Quoi qu'il en soit, Merles, après une année de gouvernement, fut expulsé du château par de Chabert, gentilhomme d'Orange, qui lui portait envie et avait contre lui une haine de famille (1er juillet 1579). Au bout de peu de temps, Chabert céda sa place à Hector de Mirabel, sieur de Blacons, grand capitaine huguenot du Dauphiné, en échange de la main de sa sœur ; mais ce dernier lui laissa le com-

mandement de la ville. Blacons ne parvint pas toutefois à faire reconnaître son autorité par le prince d'Orange, quelque peine qu'il y prît; mais il eut la gloire de défendre vaillamment la Principauté contre tous ses ennemis du dehors (1).

NOUVEL ÉDIT EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ D'ORANGE. MORT DE GUILLAUME DE NASSAU. RÉGENCE DE SON FILS MAURICE (1580-1585).

Quand Guillaume eut connaissance de l'entreprise de Chabert et de Blacons, il envoya le sieur de Mimet (2) dans la Principauté pour en prendre le gouvernement; mais les deux usurpateurs ne voulurent pas le recevoir, et Mimet fut obligé de se réfugier à Courthezon, où le ministre du lieu introduisit secrètement Blacons, qui fit prisonnier l'envoyé de Guillaume et s'empara ensuite de la place (février 1580). En août, la garnison d'Orange fut renforcée de cinq cents huguenots étrangers, à cause de l'entrée de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, dans le Dauphiné, avec quinze mille hommes de troupes et onze canons. C'était pendant la *septième guerre de religion*, qui commença en février 1580 et se termina, le 26 novembre de la même année, par le *traité de Fleix*.

Autrement l'usurpation de Blacons, qui vivait dans les meilleurs termes avec le Parlement, assura la tranquillité d'Orange pendant plusieurs années. Les habitants en profitèrent pour réorganiser leur collège. Théodore de Bèze, à la demande du Parlement, envoya de

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 174, 201, 214, 223; — Lapise, p. 448-450; — Justin, p. 390-410; — Bastet, *Histoire de la ville*, p. 119, et *Essai historique*, p. 228 et 229, 306 et 307; — *La France protestante*, t. 7, p. 365.

(2) Selon d'autres, Justin Meynet.

Genève le professeur Thomas Scheneur pour en être le principal. La lettre de remerciement du Parlement est du 28 avril 1583. Quelques mois plus tard (3 novembre), le prince d'Orange, avec la collaboration du président De Colla, publia un édit remarquable « contenant règlement sur le fait de la justice, police, domaine, collège et université d'Orange. » Voici la substance des articles qui ont trait au collège et à la religion réformée, intimement unis depuis l'édit du 28 août 1573 :

Prélèvement, sur les revenus ecclésiastiques, d'une somme de 1,200 livres pour entretenir les trois pasteurs de la Principauté (deux à Orange et un à Courthezon), soit 400 livres pour chacun, et d'une seconde somme de 1,200 livres pour l'entretien du collège ; présence du président du Parlement ou d'un de ses conseillers aux séances du consistoire, conformément à l'arrêt de cette Cour de l'an 1574 ; réunion du bureau du collège le 1er samedi de chaque mois sous la présidence du président du Parlement, avec l'adjonction des pasteurs, des ministres et des régents ; réunion, tous les dimanches, du bureau des pauvres et de l'hôpital, composé du président du Parlement, ou d'un de ses conseillers, d'un pasteur, d'un consul, d'un des recteurs de l'hôpital et d'un diacre ; interdiction de la mendicité ; entretien des pauvres par les revenus de l'hôpital et, à leur défaut, par des collectes particulières.

Sept mois après, l'illustre Guillaume de Nassau n'était plus de cette terre. Il périssait de la main d'un émissaire du parti espagnol, le 10 juillet 1584. Il avait régné quarante ans et laissait ses Etats à son fils aîné Philippe-Guillaume, âgé de trente ans. Ce dernier avait été enlevé par Philippe II d'Espagne, le 10 septembre 1567, et ne fut délivré que dix ans après la mort de son père, en 1594, après une captivité de dix-huit

ans, pendant laquelle il suça les principes du catholicisme. En son absence, la régence de la Principauté fut dévolue à son frère cadet, le fameux capitaine Maurice de Nassau. Le nouveau régent confirma dans leurs libertés et privilèges le Parlement, les officiers de la Principauté, les divers ordres de l'Etat et les communes. Seul Blacons ne fut pas reconnu comme gouverneur. Sa confirmation se fit attendre encore quatre ans; mais il n'en demeura pas moins fidèle à la maison d'Orange et continua à administrer la Principauté à la satisfaction de tous (1).

GUERRE AVEC LE COMTAT. BLACONS SÈME LA DIVISION A ORANGE ET MEURT (1585-1596).

La naissance de la Ligue, qui inspira les plus vives alarmes aux protestants, surtout lorsqu'ils virent Henri III s'allier avec elle, décida Blacons à sortir de sa neutralité pendant la *huitième guerre de religion* (mars 1585), qui dura jusqu'à l'alliance des deux Henri (26 et 30 avril 1589), et à entrer dans le comtat Venaissin. Allié à ses coreligionnaires du Dauphiné, du Vivarais et du Languedoc, il se met en campagne (1586), après avoir établi de bonnes garnisons dans les places de la Principauté, se saisit d'Aubignan et d'Entraigues, près d'Avignon, fait trembler cette dernière cité, pille et dévaste toutes les campagnes, pendant que quatre officiers des plus hardis de sa compagnie d'hommes d'armes, Vigouroux, Compan, Mazeran et Bringues, dont les noms devinrent redoutables dans le pays, poussent des pointes audacieuses jusqu'aux portes de Mar-

(1) Pérussis, dans d'Aubais, t. I, p. 232-235; Lapise, p. 450, 451; — Justin, p. 410, 411; — *Livre contenant les édits, lois, etc.* (ms.); — Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. II, pièces justificat., p. 34, 35.

seille, passent et repassent à leur gré la Durance. Blacons garda assez longtemps les places qu'il avait prises, notamment Entraigues, que Dominique Grimaldi, devenu archevêque d'Avignon et vice-légat, ne put recouvrer qu'avec le concours et les contributions du Comtat.

Après cette campagne victorieuse, et comme enivré de ses succès, Blacons se départit de la mesure qu'il avait apportée jusque-là dans l'administration des affaires intérieures de la Principauté et, pour accroître son pouvoir, fomenta des divisions entre le Parlement et les consuls. Ces derniers accusaient le Parlement de rendre mal et chèrement la justice, de porter atteinte à leurs privilèges et le président de Colla d'être d'une sévérité excessive dans ses jugements. Blacons se rangea de leur parti et s'attira ainsi la haine du Parlement (1587).

L'année suivante, il parvint à se faire reconnaître comme gouverneur d'Orange par Maurice de Nassau, à qui ses partisans firent observer que Blacons était un « brave et galant gentilhomme, » qu'il tiendrait tout ce qu'il promettrait et surtout qu'il n'était pas possible de lui ôter son gouvernement. Le régent se décida donc à lui confirmer ses pouvoirs et, pour éviter des conflits et des abus, accompagna sa nomination d'un nouveau règlement en forme d'édit sur l'administration de la justice, police et finances de la Principauté (14 octobre 1588).

A cette époque, les ligueurs du Dauphiné songeaient à se saisir d'Orange, qui interceptait leurs communications avec le comtat Venaissin. Pour éviter toute surprise, le célèbre François de Bonne, seigneur des Diguières, chef des huguenots du Dauphiné, introduisit sous divers prétextes, dans la ville, environ quatre cents de ses meilleurs soldats, sur l'ordre du roi de Navarre, qui avait pris sous sa protection la Principauté.

Une fois pourvu de son gouvernement par Maurice de Nassau, Blacons continua malheureusement à semer la division entre les consuls, dont il avait épousé le parti, et le Parlement, et, à cette occasion, répétait souvent à ses familiers cette maxime favorite des despotes : « Pour bien régner, il faut entretenir la division dans l'Etat. » La lutte fut surtout vive à partir de 1589, et dura jusqu'en 1594, époque où le président de Colla, « assez rude en ses mœurs, » dit Lapise, « et d'humeur rébarbative, pourvu néanmoins de suffisance, d'intégrité, de courage, ne voulut rien démettre de son autorité, » et, obligé de quitter Orange, se retira à Courthezon, où plusieurs conseillers ne tardèrent pas à le rejoindre. Maurice de Nassau, informé de leur retraite, donna gain de cause au Parlement et ordonna à Blacons d'en rappeler les conseillers et de les réintégrer dans leurs fonctions. Le célèbre capitaine ne survécut pas longtemps à cet événement et mourut deux ans après des suites de son incontinence (24 mai 1596).

BLACONS LE FILS USURPE LE GOUVERNEMENT D'ORANGE. GRANDES DISSENSIONS QUI EN SUIVIRENT (1596-1598).

Blacons laissa par testament le gouvernement de la principauté d'Orange, comme si c'était une propriété de famille, à son fils, Alexandre de Mirabel-Blacons, sous la tutelle du seigneur d'Aramon. C'était porter une atteinte audacieuse aux droits du prince d'Orange. Aussi, le Parlement se hâta-t-il de casser le testament de Blacons et de destituer Chabert, qui avait conservé le commandement de la ville depuis 1579. Il chercha même à chasser d'Aramon du château; mais ayant échoué dans son entreprise, il dut se retirer à Cour-

thezon, d'où il ne voulut pas sortir, malgré les sommations du nouvel usurpateur. Alexandre avait pour lui les consuls et l'église, dont les deux pasteurs, Sébastien de Julien et le célèbre pasteur Jean de Serres, se déclarèrent ses partisans. Ce dernier même composa un libelle « faux, » au dire de Lapise, sous le nom de la « Communauté de la ville d'Orange, » contre Philippe de Marnix, baron de Sainte-Aldegonde, que le prince d'Orange, Philippe-Guillaume, sorti de sa longue captivité, avait envoyé dans la Principauté pour pacifier les esprits. Le régent Maurice, frère de Philippe-Guillaume, fit poursuivre le libelle en Languedoc, où il avait été publié, et l'auteur, l'imprimeur et le libraire qui l'avait mis en vente furent condamnés à de fortes amendes, quoique l'assemblée politique du Dauphiné, siégeant à Gap, se fût prononcé contre Sainte-Aldegonde, et que celle du bas Languedoc, réunie à Uzès, eût également donné tort à Broderode, qui avait remplacé Sainte-Aldegonde.

La mission successive des deux commissaires ayant échoué, Philippe-Guillaume chargea Lesdiguières de se rendre à Orange pour terminer les différends à l'amiable. Le célèbre capitaine, chargé pour lors de commander une expédition contre le duc de Savoie, délégua ses pouvoirs, à la demande des députés de la maison commune d'Orange, à son ami, Arthus Prunier de Saint-André, l'un des présidents du Parlement de Grenoble. « Les consuls d'Orange, » dit Chorier, « et Bellujon, leur principal député, l'en prièrent et, pour l'obtenir, ils avaient une raison à laquelle il lui aurait été mal avisé de résister : c'était la vénération que l'on y avait pour la mémoire de son père, qui y avait eu, durant plusieurs années, toute l'autorité d'un gouvernement souverain. Ce démêlé fut depuis décidé, comme le

prince le désirait, pour l'honneur de son autorité, après que le roi l'eut appuyé de la sienne. Le prince, étant à Paris, en écrivit à Saint-André, qui persuada aux consuls de ménager leurs intérêts d'une manière qui ne les éloignât point de leur devoir (1). »

LES PASTEURS DE JULIEN ET DE SERRES (1593-1598).

Le pasteur Sébastien de Julien, qui desservait l'église d'Orange depuis l'an 1571 au moins, ne pouvant plus, en 1593, « à cause de son infirmité, » satisfaire à toutes les exigences de son ministère, le Consistoire, uni aux chefs de famille, aux membres du Parlement et au Conseil communal de la ville, dont les consuls, depuis les élections du 5 mai 1587, étaient tous protestants, pria instamment, le 5 novembre 1593, les ministres de Genève de leur accorder pour pasteur Simon Goulard, « le tant vertueux et saint personnage. » Nous ne savons la réponse qui lui fut faite, mais il est très vraisemblable que l'église de Genève ne consentit pas à se dessaisir d'un personnage aussi éminent et aussi utile.

Nous pensons que le célèbre pasteur Jean de Serres, qui avait fait deux années au moins de prison à Apt, en Provence, pour « la vraie doctrine, » en sortit à cette époque, et vint à Orange seconder Julien. Il rêvait la réunion des deux religions qui se partageaient la France et scandalisa fort ses ouailles, dans les premiers mois de l'année 1595, par une prédication où il émit sans doute ses idées favorites. Le colloque des Baronnies, auquel ressortissait l'église d'Orange, informa aussitôt contre lui, et sa procédure reçut l'approbation du synode de la province du Dauphiné, assemblé à Orange le 24 avril

(1) Lapise, p. 554, 555, 560-573 : — Justin, p. 421, 422 ; — Bastet, p. 122 ; — Chorier, *Vie d'Arthus Prunier de Saint-André*, p. 142, 143.

1595. De Serres, repris par ses collègues dans ce synode, se conduisit avec modestie, sans toutefois se rétracter. « Il fit entendre de vive voix que son intention n'avait jamais été ni ne serait à l'avenir de dire ni d'écrire un seul mot contraire à la pureté de la doctrine des églises réformées, ni aussi différent de leur discipline, mais qu'il se soumettrait toujours et en toutes choses au jugement desdites églises et de celle de Genève. » Le synode n'osa point le condamner, et décida, avec son agrément, qu'il se rendrait le plus tôt possible à Genève pour prendre l'avis des ministres et professeurs de cette ville. Nous ne savons si De Serres accomplit son voyage, mais ce qui est certain, c'est qu'il ne renonça pas à son projet de réunir les deux communions rivales, et qu'il l'exposa dans un opuscule imprimé à Paris en 1597 et intitulé : *De fide catholica sive principiis religionis christianæ, communi omnium christianorum consensu semper et ubique ratis*, etc. Ce n'était que le programme d'une *Harmonie*, à laquelle il travaillait depuis 1594, et dont il présenta le manuscrit à Arthus Prunier de Saint-André, dont il a été parlé précédemment, dans une visite qu'il fit à ce magistrat l'année même de sa mort, survenue à Orange en 1598 (1).

RECONNAISSANCE DE LA SOUVERAINETÉ DE PHILIPPE-GUILLAUME. CONFIRMATION DE BLACONS. RÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE. MAINTIEN DE LA RELIGION PROTESTANTE. DEMANDE D'UN PASTEUR A GENÈVE (1598-1599).

L'*Edit de Nantes*, octroyé aux protestants de France

(1) Bastet, p. 121, 122 ; — Chorier, *Vie d'Arthus Prunier de Saint-André*, p. 146, 147 ; Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, t. II, pièces justificatives, p. 46, 47 ; — Ch. Dardier, *Jean de Serres*, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, t. II, p. 562-569 ; — Ms. franç. de la bibl. de Genève, nº 106.

en avril 1598, ne contenait aucune clause relative à Orange; mais comme il mettait un terme aux guerres de religion et qu'il fut suivi de la paix de Vervins (2 mai 1598), que Henri IV conclut avec Philippe II d'Espagne, et qui donna le coup de mort à la Ligue, il assura la paix extérieure à la Principauté, sinon la paix intérieure. Philippe-Guillaume, qui fut réintégré officiellement dans sa principauté par le traité de Vervins, reçut la soumission d'Alexandre de Blacons. L'usurpateur fit le voyage des Pays-Bas et se jeta aux pieds de son prince, qui le reçut avec bonté et le confirma dans son gouvernement. Ce dernier, se rendant en Espagne peu après, visita Orange et chargea les commissaires De Zeelen et J. Scharron d'y installer un Parlement mi-partie, c'est-à-dire composé d'un nombre égal de conseillers des deux religions, et d'y rétablir la religion catholique sous l'autorité du prince, qui était lui-même catholique, comme on l'a dit plus haut.

Depuis l'horrible massacre de 1571, dans lequel le clergé avait joué un rôle si condamnable, la religion catholique était en effet proscrite à Orange, quelques instances que ses partisans eussent faites auprès de Henri III pour en obtenir le rétablissement. Ce dernier avait bien écrit deux lettres en sa faveur à Guillaume de Nassau (1573 et 1583), mais sans succès. « Ne pensez pas, mon cousin, » disait-il dans l'une d'elles, « que vos sujets catholiques se soient adressés à moi comme à leur souverain; ils m'ont prié d'intercéder auprès de vous, afin qu'il vous plaise de rétablir leur religion dans votre Principauté, et c'est en qualité d'intercesseur que je vous écris. »

Les protestants d'Orange, connaissant les tendances de Philippe-Guillaume, dévoué à l'Espagne, jugèrent prudent de s'assurer de ses intentions à leur égard et

lui présentèrent un cahier en sept articles, auxquels il acquiesça et qui portaient reconnaissance de leurs droits. En voici le texte :

« 1. Que l'exercice de la religion réformée demeurera du tout entier et, qu'en toute sainte liberté, les suppliants se pourront assembler sous l'obéissance de Son Excellence en leurs consistoires, colloques et synodes, pour la conservation de leur discipline ecclésiastique, tout ainsi qu'ils avaient accoutumé de faire auparavant sans y rien changer ou innover;

» 2. Que le temple de Saint-Martin, auquel lesdits suppliants ont accoutumé de faire leur exercice, leur demeurera en la même condition et possession de laquelle ils ont auparavant joui et sont maintenant jouissants;

» 3. Que le payement des 2,400 livres, ordonnées par feu d'immortelle mémoire, Monseigneur le Prince, père de Son Excellence, pour l'entretenement des pasteurs, du collège et autres œuvres pies, leur sera continué et distribué par le même ordre qui a été observé jusqu'à présent;

» 4. Que les cimetières seront communs à tous sujets de Son Excellence sans aucune différence de religion, et y pourront lesdits suppliants librement enterrer leurs morts;

» 5. Que les religieux mendiants ne seront aucunement réintégrés pour avoir été atteints, convaincus, condamnés et exécutés en effigie par la souveraine Cour de Parlement de Son Excellence, comme criminels de lèse-majesté et comme auteurs et fauteurs du dernier massacre perpétré en la présente ville d'Orange;

» 6. Que l'exercice de la religion romaine ne pourra se faire qu'en une seule part de la ville d'Orange;

» 7. Que ce qui avait été ordonné pour le payement

de celui qui fait les prières à Jonquières sera continué » (il touchait vingt écus).

« JULIEN, ministre, pour tous ainsi signé » (9 février 1599). » Les commissaires du prince étaient R. de Aloens et J. Scharron.

Le rétablissement de la religion catholique à Orange fit sentir aux protestants la nécessité de posséder un pasteur de talent qui pût seconder Julien, déjà avancé en âge et infirme. Le consistoire et les consuls de la ville, qui appartenaient tous à la religion réformée, n'ayant pu, depuis la mort de Jean de Serres, réussir à trouver dans les provinces voisines un pasteur bien qualifié pour leur église, prièrent les pasteurs et professeurs de Genève de leur en procurer un. Les seconds (1) disaient : « Nous avons bien voulu joindre nos très humbles supplications à celles qui vous sont faites par messieurs de notre consistoire à ce qu'il vous plaise nous obliger de tant que de nous faire retourner quelque bon personnage qui puisse assister cette église en la nécessité que nous avons maintenant d'un pasteur : vous connaissant aussi bien que nous combien il nous est important qu'il soit accompagné de doctrine, en bonnes mœurs, puisque Dieu a voulu que la papauté se soit approchée de nous. Nous espérons bien que par sa sainte grâce elle ne prendra pas plus grande racine, pourvu qu'il vous plaise nous secourir selon notre nécessité. »

Une lettre à peu près semblable fut adressée par les mêmes à Théodore de Bèze.

Les membres (2) du consistoire insistaient sur ce qu'il était « du tout nécessaire de s'opposer aux erreurs de

(1) Langes-Montmirail, Vigorons, Bernard, J. Convenent.

(2) De Gallest, diacre; Chappon, ancien; Vallier, diacre; Laigueau, ancien et secrétaire.

la religion romaine, » que Philippe-Guillaume avait rétablie à Orange, « et courageusement et avec une capacité requise. » Le pasteur Julien ajoutait dans une lettre particulière qu'il adressa à De Bèze : Ce pasteur « sera reçu avec tout l'honneur, l'entretenement et respect que le mérite de sa charge requiert de nous, et, en particulier, je vous supplie l'assurer de ma part que je l'aimerai et honorerai de toute ma puissance. »

Ces trois lettres portaient toutes la même date du 4 mars 1599. Jean Jacquemot répondit sans délai au nom de ses collègues les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève : « Nous n'avons, pour le présent, rien pu trouver ni parmi nous ni ailleurs, dont nous sommes très marris. » Il leur donna, toutefois, « quelque avis, lequel si vous suivez, » ajoutait-il, « il nous semble qu'en recevrez quelque bonne consolation : c'est qu'en votre si grande nécessité, ne pouvant trouver secours ailleurs, vous vous adressiez à Son Excellence (1), au Pays-Bas, où il y a plusieurs bons et français personnages de notre langue, desquels vous pourriez être fort proprement assistés, quand il lui plairait s'employer pour vous, suivant la grande créance qu'il y a de la bonne affection qu'il vous a toujours portée et qu'il vous porte encore pour le jour d'hui (2). »

RÉVOLTE DE BLACONS, APPUYÉE PAR LES SYNODES, ET SA SOUMISSION. INTERVENTION DE HENRI IV EN FAVEUR DE PHILIPPE-GUILLAUME. MISÈRE DE L'ÉGLISE D'ORANGE (1598-1605).

La confirmation de Blacons dans sa charge par Phi-

(1) Maurice de Nassau, le frère de Philippe-Guillaume.

(2) Lapise, p. 573 ; — Pineton de Chambrun, *Les larmes*, p. 97 ; — Ms. de la bibl. de Gen., n° 197^{aa}, portef. 4 et 15. — Voy. aussi Ms. de Carpentras, n° XXX, vol. I. p. 17.

lippe-Guillaume et la démission du président au Parlement de Colla, son adversaire, ne mirent pas fin aux troubles intérieurs qui déchiraient Orange. Le gouverneur devint si despote et si arrogant qu'il s'érigea presque en souverain. C'est pourquoi le prince résolut de le révoquer et se rendit dans ce but à Orange (1602). Il ordonna à Blacons de réduire de vingt-quatre à six les hommes qui formaient la garnison du château; mais ce dernier s'y refusa. Les pasteurs, qui redoutaient plus encore la religion de leur prince que l'ambition de Blacons, vinrent de leur côté le supplier de maintenir la garnison sur l'ancien pied et le gouverneur dans sa charge, et, au cas où il viendrait à mourir, à laisser aux Orangeois le choix de son successeur. Philippe-Guillaume, ne voyant pas d'issue à cette affaire, prit le parti de demander à Lesdiguières (2 avril 1603) d'écrire aux protestants d'Orange de se fier aux assurances qu'il était prêt à leur donner, attendu qu'il n'avait eu « intention ou pensée d'attenter ou innover la moindre chose qui fût au préjudice de ladite religion. » Il protestait en même temps devant Dieu qu'il maintiendrait les droits qu'il avait accordés à tous et à chacun. Lesdiguières lui répondit qu'il ajoutait foi à sa parole; mais qu'il ne devait pas trouver étrange que ses sujets et leurs voisins de la religion entrassent « en ombrage et défiance de perdre la sûreté » qu'ils avaient depuis si longtemps à Orange; et il lui conseillait « de laisser les choses en l'état qu'elles étaient, sans altération, » l'assurant qu'il ne se ferait en Dauphiné « aucun remuement ni levée d'armées sans la permission du roi. » Lesdiguières écrivait en même temps à Henri IV en parlant du prince : « Il est à Orange où il veut faire des changements; il y a trouvé de l'opposition, et encore qu'il semble n'en vouloir qu'à la personne de Monsieur de Blacons, peut-

être que ses desseins passent plus outre. Votre Majesté a un grand intérêt que ce petit Etat soit ès mains de quelqu'un des vôtres, qui vous en puisse répondre, car vous savez que celui-là à qui il appartient est nourri et porte ses affections chez un prince qui n'a l'œil ouvert que pour votre ruine. Votre Majesté y pensera et me donnera sur cette occurrence ses commandements » (9 avril 1603) (1).

Pendant ce temps, Blacons, qui occupait la ville tandis que Philippe-Guillaume tenait le château, augmenta la garnison d'Orange et déclara qu'il avait répondu de la place au roi de France et qu'il ne la céderait que sur son ordre. Après cela, il se mit en devoir de bloquer le prince. Ce dernier parvint néanmoins à s'évader et se réfugia à Courthezon, d'où il gagna Paris pour implorer le secours de Henri IV, qui ne consentit à lui venir en aide qu'à la condition qu'il épouserait Eléonore de Bourbon, fille du prince Henri de Condé. Il le promit et le roi donna l'ordre à Blacons de sortir d'Orange ; mais celui-ci, qui était soutenu par le fameux capitaine dauphinois René de La Tour, sieur de Gouvernet, son beau-père ; par René de La Tour-Gouvernet, seigneur de Chambaud et de Privas, son beau-frère (2), et secrètement par Lesdiguières, n'obtempéra pas au commandement du roi.

Blacons avait également l'appui des synodes du Lan-

(1) Nous ne pouvons donner l'analyse de toutes les lettres échangées à l'occasion de cette affaire ; nous nous bornerons à dire que Philippe-Guillaume écrivit lui-même au roi (10 avril 1603), le roi à Blacons et à Gouvernet (12 avril), Blacons au roi (18 avril), le roi à Blacons et à Gouvernet (26 avril), Philippe-Guillaume au roi (30 avril), Blacons au roi (2 mai), Gouvernet au roi (3 mai), Blacons au roi (7, 13, 30 mai ; 6, 27 septembre, avec un Mémoire justificatif), Gouvernet au roi (30 septembre), etc., etc. Voy. bibl. nation., fonds français, nos 23197, 23198.

(2) C'était le sixième enfant des dix-sept qu'avait eus ce dernier. Epoux de Paule de Chambaud, il avait pris son nom à la mort du père de celle-ci.

guedoc et du Dauphiné, qui craignaient que son départ, étant donnés les sentiments espagnols et catholiques de Philippe-Guillaume, ne causât un grand préjudice aux intérêts protestants dans Orange et dans les provinces environantes. C'est pourquoi, lorsque Maurice, pasteur d'Orange, Galle et Châteauneuf, députés de l'Eglise, demandèrent au synode d'Embrun du 2 juillet 1603 qu'on « départît quelque personnage qui eût charge de leur donner des lettres de la part de tout le corps selon les occurrences et affaires qui leur surviendraient, soit qu'il fallût écrire au roi ou à M. le prince Maurice, à MM. nos députés en Cour ou au synode national ou ailleurs, » la compagnie accéda à leur désir et chargea MM. Caille et Cresson, pasteurs de Grenoble, « d'écrire les lettres qui seraient nécessaires et toutefois par l'avis de Monseigneur de Lesdiguières et de MM. du conseil de nos églises, qui seront priés, de la part de cette assemblée, d'y apporter tout ce qui sera de leur zèle, prudence et charité. »

Le synode national de Gap, réuni quelque mois après le synode particulier d'Embrun (1er octobre 1603), ratifia l'union de l'Eglise d'Orange avec celles du royaume et chargea les députés généraux en Cour « de s'employer aux affaires de ladite église en tout ce qui serait nécessaire, » et décida pour cet effet qu'on leur écrirait de travailler « à la mettre en sûreté. »

Il paraît que ces décisions ne furent pas exécutées, car, l'année suivante (1604), Rossel, pasteur d'Orange, requit le synode provincial de Die d'écrire en faveur de l'église d'Orange à M. le prince Maurice, à MM. nos députés en Cour. » La compagnie délibéra « qu'on ne trouvait pas à propos d'écrire au prince; bien écrira-t-on à MM. nos députés en Cour pour ladite église d'Orange. » L'affaire fut encore portée devant le synode

de Grenoble du 2 mai 1605, à qui les députés de Provence demandèrent qu'on s'occupât de la conservation d'Orange « comme importante aux églises. » L'assemblée politique générale de Châtellerault de juillet 1605 s'occupa également du sort d'Orange et intercéda auprès du roi en faveur de Blacons; mais Henri IV répondit que ce dernier devait perdre son gouvernement parce que sa personne n'agréait pas à Philippe-Guillaume. Il ajouta toutefois qu'il ferait en sorte que la place fût défendue par une garnison et un commandant protestants. Lesdiguières le promit même formellement de la part du roi. Le commandant devait être le sieur de La Chesnaye.

Henri IV s'était en effet aperçu que Blacons, malgré la recommandation de l'assemblée politique de Châtellerault, n'était pas soutenu par la masse des députés; aussi donna-t-il à Lesdiguières l'ordre de l'expulser d'Orange. A la première sommation, le gouverneur répondit qu'il ne remettrait la place qu'au roi. Henri IV lui dépêcha en conséquence un sergent de ses gardes pour recevoir sa soumission, pendant que Lesdiguières, à la tête de deux mille hommes et de trois canons, s'emparait de la ville et du château au nom de Philippe-Guillaume. Chambaud s'apprêtait bien à secourir son beau-frère avec sept à huit cents hommes du Vivarais; mais il fut devancé par le capitaine dauphinois. Blacons acculé fit sa soumission au prince, qui était à Montélimar avec Lesdiguières et qui lui pardonna, mais sans vouloir lui donner audience.

Lesdiguières reçut une lettre de remerciements de Henri IV pour le service qu'il lui avait rendu (30 septembre 1605), et laissa à Orange une garnison de Français et de Suisses sous les ordres de la Chesnaye, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi (5 sep-

tembre 1605). La Chesnaye se montra tout aussi rebelle que Blacons aux ordres de Philippe-Guillaume. Il obéissait en cela à des ordres secrets de Henri IV qui, trouvant que ce prince ne se hâtait pas de conclure son mariage avec Eléonore de Bourbon, voulait le contraindre par ce moyen à tenir sa promesse. Le mariage ayant enfin eu lieu (1606), Philippe-Guillaume fut remis en pleine possession de la souveraineté d'Orange, et Lamon, exempt des gardes du roi, remplaça La Chesnaye.

Ces troubles portèrent un rude coup à la paix intérieure de l'Eglise d'Orange, car nous voyons le synode national de Gap (1603), qui fut informé des dissensions qui la déchiraient, charger, « après avoir pris connaissance des lettres que ladite église et Blacons lui avaient écrites, » les pasteurs et anciens Sonis, Jossion, Chauffepied, du Bourg et Lagarde « de passer par ladite ville d'Orange en se retirant dans leurs provinces pour apaiser les troubles suscités en ladite ville et dans son église. »

La fortune de l'église subit également une grave atteinte, car, dès le début de la lutte, elle fut privée du secours de 1,200 livres, que Philippe-Guillaume avait promis de lui octroyer par les règlements de ses commissaires du 9 février 1599. Aussi voyons-nous Maurice, son pasteur, Galle et Châteauneuf, ses députés au synode d'Embrun de 1503, représenter à la « compagnie l'extrême nécessité et affliction de ladite église » et demander aux églises du Dauphiné « de les recommander particulièrement à leurs prières publiques et particulières, et leur assister en quelque somme d'argent pour pourvoir à leurs affaires urgentes. » Le synode répondit « qu'on ne pouvait que participer à l'affliction de leur église comme étant membres d'un même corps

et d'abondant proches voisins; qu'on les a déjà recommandés aux prières depuis l'accident qui leur est survenu et qu'on continuera à le faire par après; qu'on n'a point d'argent et ne sait-on où le prendre pour le leur prêter. »

Au synode de Die de l'année suivante (1604), Rossel, pasteur d'Orange, ayant demandé à la compagnie d'accorder à ses paroissiens « leur part tout entière des deniers de la subvention du roi, » celle-ci agréa sa demande et décida en outre de supplier le synode national « d'assister à une si importante et si calamiteuse église (1) »

REQUÊTE DES PROTESTANTS D'ORANGE A LEUR PRINCE. DÉLOYAUTÉ DE CE DERNIER. INTERVENTION DES SYNODES (1605-1607).

Les protestants d'Orange profitèrent de la présence de Lesdiguières dans leur ville (1605) pour le charger de présenter à Philippe-Guillaume un cahier en vingt articles, qui énumérait les droits nouveaux qu'ils désiraient d'obtenir de lui et ceux dans lesquels ils demandaient d'être maintenus. Ces articles étaient tirés, pour la plupart, des cahiers ou édits antérieurs; mais les réponses ne furent pas toutes favorables.

Ainsi le prince n'acquiesça pas aux articles portant que tous les consuls et les membres du Parlement seraient réformés comme autrefois; que les arrêts rendus contre les massacreurs de 1571 seraient irrévocables;

(1) Lapise, p. 573-587; — Chorier, *Vie d'Artus Prunier de Saint-André*, p. 198, 203, 204; — *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. I, p. 457-460, 463, 502, 504; — Videl, *Histoire du connestable de Lesdiguières*, p. 448-455; — Aymon, t. I, p. 284; — Benoit, t. I, p. 4; — Bastet, p. 122, 123; — Registre... de tous les synodes... du Dauphiné (ms.); Ms. de Carpentras, nº XXXI, vol. I, p. 231.

que le séjour de la Principauté serait interdit aux jésuites ; que, suivant le traité de Nîmes de 1578, aucun officier du pape ne pourrait exercer de magistrature dans la Principauté ; que le conseil politique de Courthezon serait composé d'un nombre égal de protestants et de catholiques. Par contre, le prince renouvela l'autorisation qu'il avait déjà donnée, le 9 février 1599, aux églises réformées de la principauté d'Orange de « continuer leur union, tant en doctrine qu'en toutes les parties de leur discipline, avec celles du royaume de France et, en conséquence d'icelle, jouir de la faculté de tenir leurs consistoires, colloques et synodes qui seront assignés tant en Dauphiné que même en cette Principauté ou ailleurs. »

Les articles qui suivent étaient nouveaux et furent approuvés :

« Que dans Courthezon soit continué aux réformés la possession qu'ils ont de la maison de ville pour y faire leurs exercices sans qu'ils y puissent être troublés par les consuls ou autres, comme il est advenu souvent ; que mêmement il soit défendu d'y faire les assemblées de la jouissance pour leurs abbayes et reynages comme ils ont fait par le passé ; » — que, dans la même ville, « le cimetière dont les réformés jouissent ce présent leur soit confirmé : étant défendu à tous d'y faire aucune insolence ; même qu'aux frais communs il soit clos de murailles, à ce qu'on ne puisse d'ores en avant y faire, comme on a voulu, une voirie. » Le prince exigea que ce mur fût fait entièrement aux frais des réformés.

Le quinzième article, qui était de grande conséquence, portait : « Et pour ce qu'il y a plusieurs des sujets de Son Excellence qui ont des biens dans le Comtat, plusieurs aussi, originaires du Comtat, réfugiés dans la Principauté, qui ont un grand intérêt à l'observation du

traité de Nîmes, qu'il plaise à Son Excellence trouver bon que lesdits aient dans ladite Principauté même droit de marque et de représailles qu'ont ceux qui habitent dans le royaume de France en cas de contravention, déni de justice ou iniquité, de jugement, comme il est porté par ce trente-sixième article dudit traité, et comme il a été octroyé par les rois de France. » Philippe-Guillaume répondit par ces mots : « Nous agréons que nos sujets de la religion réformée et autres jouissent du contenu au traité de Nîmes et nommément au trente-sixième article d'icelui, pour raison duquel nous nous réservons l'octroi des lettres de marque et représailles. »

Le cahier tout entier fut signé par le prince le 3 septembre 1605.

L'année suivante, l'Eglise d'Orange, dont les ressources étaient encore fort précaires, demanda au synode de Saint-Marcellin d'être déchargée de la subvention que chaque église de la province était obligée de fournir pour l'entretien de l'Académie de Die. La compagnie ne jugea pas équitable d'agréer cette requête en présence de la décision du synode de Gap de 1603 qui avait attribué à l'Eglise d'Orange « trois portions égales à celles des autres pasteurs de la province. »

Cependant, Philippe-Guillaume, qui était venu s'établir pour quelque temps à Orange après son mariage (1606), se montrait peu empressé à tenir les promesses qu'il avait faites aux protestants de la principauté le 9 février 1599, et, en dernier lieu, le 3 septembre 1605. Il voulait spécialement « désunir ladite église de celles du royaume, et particulièrement de celles de cette province [de Dauphiné], auxquelles elle était jointe en synode selon le département des synodes nationaux. » Le synode de Montélimar du 20 juin 1607, ému du

danger que courait l'église d'Orange par suite du manque de parole du prince, décida d' « embrasser affectionnément cette affaire. » Précédemment, des lettres « consolatoires et exhortatoires » avaient été adressées à l'église, et une députation, envoyée à Jean Du Puy-Montbrun, le fils de l'illustre capitaine de ce nom, et à Daniel Chamier, le savant pasteur de Montélimar, qui, « chargés de lettres et mémoires exprès, » s'étaient rendus auprès de Philippe-Guillaume. Les deux députés, de retour de leur mission, remirent au synode de Montélimar une lettre du prince remplie de promesses, « mais parce qu'on a jugé, » disent à ce propos les actes de la compagnie, « qu'on ne se peut ni doit contenter des promesses dudit prince, il a été arrêté de députer de la part de cette assemblée un pasteur qui aille saluer monseigneur Des Diguières et le prier d'assister en cette affaire à ladite église de son conseil et autorité, vu nommément que ça a été par son entremise et sur l'assurance qu'il donna aux églises que le château d'Orange fut rendu ; — qu'il sera aussi écrit à nos frères du synode du bas Languedoc à ce qu'il leur plaise se joindre à nous en cette poursuite, et députer aussi de leur part, par le moyen d'une assemblée qu'ils convoqueront expressément, à ce que leur député et celui de cette compagnie se transporteront par-devers ledit sieur prince d'Orange pour le prier d'observer de point en point ses promesses et édits, et lui représenter généralement tout ce qui sera contenu ès mémoires qui leur seront donnés, et s'adresseront même à Sa Majesté si ledit sieur prince ne donne un entier contentement à ladite Orange et voisines, vu que, par la communion que nous avons ensemble, l'intérêt de ladite Eglise d'Orange est le nôtre ; à ce qu'il plaise à Sa Majesté se souvenir des promesses qu'il fit aux églises lors de la

reddition dudit Orange. » C'est le pasteur de Die, Jean Vulson, sieur de La Colombière, qui fut chargé par le synode de « la négociation des affaires d'Orange. » Il lui fut alloué pour ses frais la somme de 300 livres.

Les églises de France prirent aussi en main la cause de leur sœur d'Orange, qu'elles regardaient comme leur propre cause. Dans une requête, qu'elles adressèrent au roi, le 26 septembre de cette même année 1607, elles se plaignirent de la non-exécution de toutes les conventions consenties par Philippe-Guillaume le 3 septembre 1605. Ainsi, Jean de Grispère, seigneur de Cocquelmond, commandant de la garnison d'Orange, était catholique, aussi bien que ses soldats (1); le collège, entièrement protestant, avait été créé mi-partie; le prince venait d'envoyer à Rome le président de Châteauneuf pour obtenir l'établissement des jésuites à Orange; l'union de doctrine et de discipline des églises de la Principauté avec les églises réformées de France, notamment avec celles du Dauphiné, avait été suspendue : le prince ayant interdit, depuis le 3 septembre 1605, la tenue des colloques convoqués à Orange, et défendu à ses pasteurs d'assister aux synodes du Dauphiné et du bas Languedoc; le second consul seul, sur trois, était réformé; dans le Parlement, avaient été introduits plusieurs sujets du pape, de sorte que « les vies et biens des réformés étaient à la discrétion de juges mal affectionnés, » etc. Henri IV se borna à renvoyer la requête des protestants orangeois à Henri de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, beau-frère de Philippe-

(1) Ce furent d'abord deux compagnies entretenues par l'archiduc de Flandre, « catholique romain, mal affectionné à tous les Français, et surtout aux Français de la religion réformée; » puis des Suisses du canton catholique de Fribourg, « qui commirent beaucoup d'insolences. »

Guillaume par sa seconde femme, Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume (1).

ÉDIT DE PHILIPPE-GUILLAUME (1607).

Il est vraisemblable que ce furent toutes ces instances qui décidèrent Philippe-Guillaume à promulguer l'important édit du 23 août 1607, qui fut enregistré par le Parlement le 1er septembre, et dont voici les principaux articles :

Egalité complète des deux religions et protection égale accordée à leurs ministres ; maintien des rentes, dîmes et revenus des ecclésiastiques romains ; défense aux ministres des deux religions de s'enlever mutuellement les enfants pour les faire baptiser ; l'église de Saint-Martin laissée aux réformés moyennant le remboursement de 500 livres aux catholiques pour les réparations qu'ils y ont faites ; obligation imposée aux réformés de chômer les jours de fête catholique ; le cimetière d'Orange divisé en deux parties égales aux frais communs des deux religions ; le cimetière protestant de Courthezon maintenus aux réformés, qui le cloront à leurs frais ; les conseillers au Parlement et les quatre consuls nommés mi-partie ; prohibition des injures, querelles, libelles diffamatoires, chansons, prières à l'occasion des troubles passés et des ligues, pratiques, intelligences avec l'ennemi ; interdiction de la mendicité ; présence obligatoire d'un conseiller du Parlement aux réunions du consistoire et autres assemblées protestantes ; prestation du serment de fidélité imposée à tous les ministres et anciens de l'Eglise réformée à chaque re-

(1) Livre contenant les édits, lois, etc. (ms.); — Registre... de tous les synodes... du Dauphiné (ms.) : — Voy. aussi ms. de Carpentras, n° XXXI, vol. I, p. 231.

nouvellement du consistoire; autorisation accordée aux réformés de lever sur eux des deniers et d'accepter des legs et donations pour l'entretion de leur culte, de leurs régents et de leurs écoliers; règlement des degrés prohibés du mariage; mariages des prêtres et des religieux déjà consommés non poursuivis; confirmation de « l'institution de l'université aux sciences des lois, médecine et philosophie, » et de celle du collège; les quatre régents institués mi-partie, mais non le principal, qui sera toujours protestant; expulsion de tous les étrangers établis à Orange depuis vingt ans qui ne pourront fournir des témoignages de leurs bonne vie et mœurs.

Le consistoire d'Orange, dans la personne de son syndic, Perrotet, adressa, le 18 avril 1608, à Philippe-Guillaume, de « très humbles supplications et remontrances » sur quelques-uns des articles de son édit. Il réclama, en particulier, contre l'article qui obligeait les protestants de chômer les jours de fête catholique, et le prince consentit à y apporter la restriction suivante : « Il est toutefois permis à ceux de la Religion de prendre et donner jour dans leurs boutiques, pourvu qu'ils n'y soient vus travailler de la rue...; étant aussi enjoint aux charpentiers et autres voisins des églises catholiques de s'abstenir de mener bruit durant l'office auxdits jours de fête. »

Comme les étrangers établis à Orange, surtout les protestants émigrés du comtat Venaissin, ne pouvaient toujours se procurer des attestations de leurs bonne vie et mœurs, le prince stipula que si les magistrats et consuls des lieux d'où les protestants étaient originaires se refusaient à leur délivrer lesdites attestations, ils n'auraient qu'à se présenter devant les magistrats de la Principauté, qui y pourvoirait selon les besoins.

Quant à la présence obligatoire d'un conseiller du

Parlement aux réunions du consistoire et autres assemblées protestantes, elle fut rendue simplement facultative.

Le syndic du consistoire adressa aussi au prince des réclamations sur des points que l'édit avait passés sous silence. C'est ainsi qu'il demanda l'abolition des confréries, abbaye de Malgouvert et autres réjouissances qui donnaient lieu à des scandales. Le prince fit droit à cette requête, mais lorsque le syndic le pria de faire exécuter toutes les sentences rendues par le Parlement contre les massacreurs de 1571, il se borna à répondre : « Nous y pourvoirons lorsque le cas arrivera. »

Il fit la même réponse sur un article important relatif aux vexations que les Comtadins ne cessaient d'exercer contre les Orangeois, et que le syndic exposait ainsi : « Et d'autant que ceux du Comtat ne font point grande difficulté de vexer vos dits sujets en haine de la religion, si les occasions s'en présentent, lesquelles ils font naître sous le moindre sujet, comme il s'est vu clairement aux personnes de M. de Raphélis et Etienne Coux, lesquels, sur des occasions frivoles, ont été mis en prévention, et ce dernier fort cruellement vexé et ruiné : lui ayant été prises toutes les marchandises qu'il portait; sont interdits du Comtat et ici confinés, ne pouvant aller ailleurs où leurs affaires le requièrent, d'autant qu'il est impossible de sortir de votre Etat sans entrer dans les terres du pape; — Votre Majesté est très justement et très humblementt suppliée leur vouloir être garant contre telles injustes et indues vexations, contraires à la liberté que les bénéfices de la paix ont acquise à chacun; et qu'ils puissent avoir révocation des sentences qui sont, à ces fins, données contre eux ; et, afin que vos autres sujets de la religion ne soient contraints de souffrir sous leurs injustices, leur vouloir aussi pourvoir, selon l'édit de Nîmes, de tels autres moyens pro-

pres et raisonnables, ainsi que Votre Excellence jugera selon les nouvelles occurrences et circonstances. »

Des lettres-patentes du prince, données le dernier jour du même mois d'août 1607, peu après l'édit, réorganisèrent le Parlement mi-partie, qui fut ainsi composé :

Un président : Esprit Dallemand, de Carpentras;

Neuf conseillers : Jean César le père, Jean Chambarut, Christophe de Servant, d'Orange; André Aiguillonnet, de Nîmes; Pierre de Villard, de Nîmes; Jean de Barry, d'Orange, docteur en droit; Pierre de Payen, Joseph de Suarès le fils, Jean Reynaud (ces trois derniers d'Avignon et docteurs en droit).

Un procureur général : Ulysse d'Isnard.

Un greffier : Jacques de La Pise.

Deux huissiers : Jacob Félix et Pierre Salvajon.

Les officiers du Parlement dont les noms suivent furent destitués pour avoir abandonné le service du prince pendant les derniers troubles : André Sibert, procureur général; Imbert Bruneau, de Bagnols, et Claude Masclary, du Pont-Saint-Esprit. Quatre officiers étaient nouveaux : Barry, Payen, Suarès et Reynaud (1).

COCQUELMOND GOUVERNEUR. ENTRÉE DE L'ÉVÊQUE JEAN DE TULLES. COLLECTE EN FAVEUR DE GENÈVE. RÉCLAMATIONS DIVERSES DE L'ÉGLISE D'ORANGE (1608-1617).

Après avoir réglé toutes les affaires de la Principauté, Philippe-Guillaume partit pour la Hollande, en laissant sa femme comme gouvernante (1608). Celle-ci partit elle-même l'année suivante après avoir confié à Cocquelmond le gouvernement de la Principauté.

(1) Lapise, p. 587; — Livre contenant les édits, lois... (ms).

L'année suivante (1609), en août, de La Veuve, pasteur de Courthezon, conduisit son fils à Genève « afin de l'avancer aux bonnes et saintes lettres et servir à la gloire de Dieu, » et il emmena avec lui un écolier, nommé Jacques Meyraud, nâtif de Marseille, qui venait de terminer ses études à Avignon. Ce jeune homme désirait « se retirer des abus et superstitions de la papauté, » et avait, pour ce fait, subi de mauvais traitements de la part de ses parents. Après avoir passé quelque temps à Orange, il se rendait à Genève pour continuer ses études, muni d'une lettre de recommandation des pasteurs Maurice et Rossel, d'Orange, du 18 août 1609.

Cette même année, Jean VI de Tulles, évêque d'Orange, fit son entrée solennelle dans la capitale de son diocèse, que ses prédécesseurs avaient abandonnée depuis 1562. Il y trouva très peu de catholiques, mais n'en fit pas moins célébrer la messe. Une relation fut publiée à cette occasion (1), qui décrit le cortège qui accompagna le prélat depuis Avignon jusqu'à Orange, ainsi que les noms et qualités des principaux personnages catholiques qui en firent partie. Quant aux protestants, ils « se tinrent fermes et cois. »

La mort de Henri IV (14 mai 1610) ayant réveillé les espérances ambitieuses que le duc de Savoie nourrissait sur Genève, cette ville, qui craignait pour son indépendance, fit appel à ses amis et sollicita d'eux des secours pour se mettre en état de défense. Les églises réformées de France, qui lui étaient redevables de tant de services, lui envoyèrent des sommes considérables. Le consistoire d'Orange ne resta pas en arrière et lui an-

(1) *Relation véritable de l'ordre tenu à l'entrée de Monseigneur Révérendissime Jean de Tulles, évesque d'Orenges, en la ville et en son Eglise cathédrale dudict Orenges*; Avignon, 1609, in-4°. — Justin, p. 430.

nonça sa collecte en ces termes, le 28 avril 1611 : « La cause commune de la religion et la gloire de Dieu nous obligent tellement à contribuer tout ce qui est notre pouvoir la conservation de votre chère église, à laquelle toute l'Europe est si redevable, que ce serait une par trop remarquable ingratitude quand nous y manquerions. Nous avons déjà pourvu pour la collecte et n'attendions que le retour de nos députés du synode [de Veynes] pour savoir quelle voie la province aurait prise pour le recueil de cette subvention, ayant délibéré dès dimanche sans attendre leur retour d'y faire procéder, car nous ne voudrions être des derniers à un tel devoir, tendant cependant nos mains au ciel pour implorer son secours à votre délivrance et confusion des adversaires de son église. » Signé : J. Rossel, ministre de la Parole de Dieu ; Vigourous, ancien; Saint-Laurent, ancien ; De Loulle, ancien; J. Gallest, diacre; J. Benoît, ancien; A. Reinaud ; C. Bastide, ancien ; Chasse, ancien.

Le gouverneur d'Orange Cocquelmond était catholique, contrairement aux promesses que Henri IV avait faites à l'assemblée politique de Châtellerault de 1605 et que l'assemblée politique de Gergeau de 1609 lui rappela. Celle de Saumur de 1611 (art. XLIX de son cahier) demanda à Louis XIII de s'entremettre auprès de Philippe-Guillaume pour qu'il confiât le château d'Orange aux mains d'un réformé comme le roi défunt l'avait promis ; mais Louis XIII se borna à répondre que son père avait restitué Orange à son prince légitime et contraint ce dernier à faire une déclaration en faveur des réformés de cette ville, dont ceux-ci avaient été satisfaits. C'était assez donner à entendre qu'il se souciait fort peu d'accomplir des promesses que son père lui-même n'avait pas respectées. Pour en finir avec ces réclamations, nous ajouterons que l'assemblée po-

litique générale de Grenoble de 1615 se plaignit des entraves apportées à l'exercice du culte réformé à Orange ; que le synode provincial de Mens du 7 mai de la même année unit ses efforts à ceux des protestants orangeois pour empêcher la nomination d'un conseiller catholique au Parlement, et que le synode de Dieulefit du 9 juin 1616 s'opposa à la rupture de l'union des églises de la Principauté d'avec celles de France que l'on voulait encore tenter, et exhorta les pasteurs desdites églises à redoubler de diligence, de jeûnes, de prières et de protestations, « et, en somme, témoigner toute vigueur avec le respect dû au prince. »

En 1611, les députés de l'Eglise d'Orange au synode national de Privas se plaignirent à cette compagnie de ce que ladite église avait été exclue des assemblées politiques du Dauphiné, province à laquelle elle ressortissait ecclésiastiquement. Le synode « les renvoya à la première assemblée politique générale pour y faire leurs plaintes si bon leur semblait. » En 1614, l'Eglise d'Orange renouvela ses plaintes au synode national de Tonneins, ajoutant qu'elle avait été exclue des assemblées politiques du Dauphiné par le synode de Veynes de 1611, c'est-à-dire par un corps ecclésiastique qui ne pouvait en connaître. Le fait ayant été confirmé par les députés du Dauphiné présents au synode national, la compagnie décida que les églises de la Principauté d'Orange devaient être remises dans leur premier état. C'était une grave imprudence, car le prince d'Orange, qui voyait déjà d'un mauvais œil l'union ecclésiastique de l'église d'Orange avec celles du Dauphiné et du reste du royaume, ne pouvait que concevoir de l'ombrage de sa participation aux assemblées politiques d'un pays dont les monarques avaient souvent porté atteinte à sa souveraineté.

Philippe-Guillaume fit une nouvelle visite dans sa Principauté en 1615 et destitua le gouverneur Cocquelmond (1), parce qu'il avait épousé le parti du Parlement contre les consuls d'une manière trop ouverte et pris des allures hautaines. Il fut remplacé par De Croëser.

Nous ne savons à la suite de quel événement et à quelle époque précise les sieurs Julien, Alamy et leurs familles furent bannis d'Orange; mais les églises de France attachaient, paraît-il, une importance particulière au retour des exilés, puisque le synode général de de Vitré de 1617 daigna s'occuper de leur état. Il pria Charlotte Brabantine de Nassau, fille de Guillaume et veuve de Claude, duc de La Trémoille, d'écrire à Philippe-Guillaume, son frère, « d'user de support » envers eux pour qu'ils pussent rentrer dans leurs foyers. La compagnie la pria également de faire agir en leur faveur son fils Henri de La Trémoille et décida enfin d'écrire dans le même but au duc de Bouillon, beau-frère de Philippe-Guillaume.

Pour terminer cette époque, nous rappellerons un arrêt important du Parlement du 16 août 1614, qui permettait aux catholiques d'Orange de se réunir pour s'occuper des affaires de leur religion, à condition toutefois qu'ils ne traiteraient que des questions d'ordre purement ecclésiastique et qu'un conseiller du Parlement assisterait toujours à leurs délibérations. L'arrêt leur permettait en outre de dresser des rôles d'impositions pour subvenir aux dépenses de leur culte sous le contrôle du Parlement (2).

(1) Il s'était marié avec Marie de Chabert, d'Orange.

(2) Registre... de tous les synodes... du Dauphiné (ms.); — Ms. français de la bibl. de Genève, nº 197[aa], portef. 6; — Édits, lois, ordonnances, etc. (ms.); — Aymon, t. I, p. 410; t. II, p. 112; — Benoit, t. II, p. 69; — Lapise, p. 597.

CONVERSION AU PROTESTANTISME DE GASPARD MARTIN (1615).

Vers ce même temps eut lieu à Orange un événement qui fit grand bruit. Nous voulons parler de la conversion au protestantisme de Gaspard Martin, de Carpentras, en religion père Sylvestre, « président en la fabrique d'Orange » du couvent des Capucins. C'était un moine instruit et éloquent et d'une moralité irréprochable, qui avait été nommé prédicateur de son Ordre, le 23 mai 1602, par le général des capucins, résidant à Rome, Jérôme de Castroferettes, et qui prêcha successivement, de 1604 à 1614, le carême à Roquevaire (Provence), Aramon (Languedoc), Vence, Riez, Gap, Uzès, Grasse, Aix, Marseille, Aubusson et Clermont.

Il avait eu du succès dans ces diverses missions et ne s'était pas épargné pour convertir les protestants. Il disait plus tard à l'auteur A. B. C., qui répondit à sa première déclaration citée plus loin : « Je n'aurais pas maintenant le regret d'avoir perverti par un sophisme ce bon seigneur feu M. de Cabanes (1), comme ne savent que trop les habitants de Gordes ; je ne plaindrais pas la ruine de tant d'âmes que j'ai séduites à Gap par mes conférences familières, comme savent les papistes qui m'assistaient dans l'église en leur réception ; je ne pleurerais pas la perversion de sept ou huit hommes que je reçus au papisme, dans la maison, et en présence des domestiques de M. l'évêque d'Uzès, comme aussi de deux femmes que je fis révolter en la même ville pendant le Carême ; je ne regretterais pas la perte

(1) Voy. t. I, p. 299.

de tant d'hommes et de femmes que j'ai pervertis en divers endroits du Dauphiné en un voyage que j'y fis avec le père Richard, de Gap, après Pâques. »

A Grasse, où il prêcha l'Avent et le Carême, en 1610, il fut sur le point d'avoir une dispute publique avec Toussaint, pasteur du Luc. « Je ne faisais, » dit-il, plus tard, « en chaire et hors de chaire que braver, mépriser et défier en l'air messieurs les ministres, qui étaient bien loin de moi, si bien que quelques gentilshommes de la religion, ne pouvant plus supporter l'orgueil de mes vanteries, furent contraints d'appeler M. Toussaint, ministre du Luc, en Provence, pour venir défendre leur honneur. Mais moi, ayant appris son arrivée, je renforçai mes bravades, je n'attendis pas qu'il vînt me trouver, je fus l'attaquer le premier devant la porte de l'église, au milieu des gentilshommes de la religion qui l'accompagnaient et, lui ayant laissé le choix des points de controverse qu'il voudrait pour disputer, je fis élection du lieu et de l'heure de la dispute en la maison de M. de Saint-Césaire et, nous étant donné la main réciproquement, je conviai les plus signalés et capables de la ville pour être spectateurs et juges de cette conférence. Le grand vicaire de l'évêque de ladite ville, en étant averti et voyant que cela détournerait les exercices de la dévotion accoutumée en la semaine sainte, en laquelle nous étions, courut subitement au notaire, lui commanda de dépêcher des lettres, portant, d'un côté, inhibition et défense de nous joindre durant cette semaine et, de l'autre, la permission de le faire incontinent après la fête de Pâques. » La conférence, toutefois, n'eut pas lieu; les supérieurs du capucin, « ennemis de toutes telles disputes, » ayant jugé que leur prédicateur serait plus utile ailleurs.

Gaspard Martin avait été gardien du couvent des

capucins de Salon en 1607, de Brignolles en 1609, et prédicateur du couvent de Lisle en 1612, année où il fit le voyage de Rome pour rendre visite à son général. Or, comme il était également professeur de théologie, il reçut, le 9 septembre 1607, l'autorisation, du frère Raphaël, son provincial, de lire la Bible en français et les livres hérétiques défendus par l'index romain, afin de pouvoir, au besoin, réfuter les docteurs protestants, soit par écrit, soit de vive voix, tant en public qu'en particulier. Cette autorisation lui fut renouvelée par un autre provincial, le frère Jérôme d'Arles; mais les livres hérétiques produisirent sur lui une tout autre impression que celle qu'il attendait et, comme il le dit lui-même, « Dieu lui fit la grâce de sortir de la moinerie pour se ranger à la profession de l'Evangile en l'Eglise réformée. » Il quitta aussitôt son couvent; mais ses supérieurs empêchèrent « cauteuleusement » son projet de conversion et le ramenèrent « par force dans leurs cloîtres. » Ils ne purent pourtant l'y retenir longtemps et il en sortit peu après.

Cependant ses anciens confrères d'Orange, alarmés des suites que pourrait entraîner la déclaration publique qu'il s'apprêtait à faire de sa nouvelle foi, supplièrent le Parlement de l'exiler; mais celui-ci n'y consentit point, et Gaspard Martin, à quatre reprises différentes, annonça publiquement à Orange son changement de religion. Après quoi, il fit imprimer dans la même ville les *Motifs de la conversion à la Religion Réformée de Gaspar Martin, premier supérieur au couvent des Capucins en la ville d'Orange.* Ce livre, que nous n'avons pu retrouver, parut aussi à Montpellier, à Die et à Genève et courut « toute la France, voire les pays étrangers. » Le nouveau converti, autorisé par le Consistoire à donner des prédications dans les temples de la ville, y oc-

cupa la chaire tous les dimanches pendant six mois consécutifs, et plusieurs catholiques furent amenés par son moyen à embrasser le protestantisme.

Ces faits, qui se passaient au sein d'une population impressionnable et à une époque où les passions étaient encore ardentes, émurent profondément les catholiques d'Orange, qui furent sur le point d'exciter une sédition. « On fut contraint, » raconte Gaspard Martin, « d'écrire à Son Excellence, en Flandre, et à leur évêque, résidant pour lors à Rome, que peu s'en était fallu qu'on n'eût vu une générale révolte des catholiques de la ville à mon occasion. »

Les *Motifs de la conversion* de Gaspard Martin mirent également en émoi tout le clergé des environs. « Le vice-légat d'Avignon fit assembler en son palais capucins, jésuites, dominicains, minimes... pour voir d'étouffer promptement le nouveau-né et les exhorter de contribuer chacun ses artifices et efforts pour cet effet. » Le vice-légat fut obéi, et l'on vit paraître peu après une *Response au livre intitulé : Motifs*, etc., dont l'auteur se désigna par les lettres A. B. C.

Cet écrit, que nous n'avons non plus retrouvé et qui comptait un peu plus de 111 pages, attaquait violemment d'une part l'honorabilité de l'ancien capucin et s'efforçait d'autre part d'affaiblir la force de ses arguments. Martin, sur le premier point, opposa les témoignages de son provincial et de ses autres supérieurs, qui affirmaient « qu'ils l'avaient toujours connu bon religieux et que partout où ils l'avaient mandé il en avait donné de bonnes preuves, voire laissé des marques signalées de sa vertu et fidélité. » Il fit aussi appel à la bonne foi des capucins d'Orange et leur demanda si, « sommés par messieurs de la Cour de ladite ville à déposer franchement ce qu'ils savaient de sa vie, ils ne

furent pas contraints par la force de la vérité à confesser devant cet auguste sénat qu'ils le croyaient homme de bien en tout, sauf en ce qu'il les avait quittés pour se rendre de la religion.

Sur le second point, Martin disait : « Si mon livre était peu de chose, pourquoi fit-on publier des défenses par toutes les villes du Comtat de ne lire ma déclaration sans grièves peines et censures? Pourquoi contraignit-on tous les principaux de Carpentras de rendre toutes les copies qu'ils en avaient achetées et les donner entre les mains de l'inquisiteur? Pourquoi le vice-légat d'Avignon fit-il courir des prêcheurs, notamment jésuites, par toutes les villes et lieux de sa juridiction pour raffermir ceux qui chancelaient par la seule lecture des *Motifs* de ma conversion? Pourquoi le même fit-il assembler les plus doctes des couvents d'Avignon pour résoudre promptement la réfutation d'iceux, afin d'arrêter la réduction de tant d'âmes que Dieu attirait puissamment dans son église? » Martin rappelait aussi que les docteurs et savants catholiques « rendirent témoignage qu'ils n'avaient vu de longtemps une pièce mieux élaborée, » et que les théologiens du Comtat dirent « que, sans doute, les plus doctes ministres avaient enfanté ces écrits. »

Le synode de Mens, en Dauphiné, entre les mains de qui Martin abjura officiellement le catholicisme le 7 mai 1615, le nomma pasteur de Montélimar; mais il déclina cet honneur et, sur sa demande, reçut l'autorisation d'aller étudier à l'Académie de Genève, à la condition toutefois qu'il n'y séjournerait qu'une année et n'accepterait pas d'église ailleurs qu'en Dauphiné. Il demeura pourtant à Genève aux frais de la province jusqu'en 1619, mais ce fut avec l'agrément de celle-ci, qui lui portait le plus vif intérêt et l'avait recommandé plu-

sieurs fois aux pasteurs et professeurs de l'Académie de cette ville.

C'est là qu'il publia son célèbre écrit, devenu presque introuvable et recherché avec ardeur par les bibliophiles : *Le Capucin reformé de Gaspar Martin de Carpentras : Déclarant au long les causes de sa conversion à l'Eglise Reformée : Refutāt par le menu la Respōse d'A. B. C. contre sa première déclaration : Et descouvrant les grands erreurs et abus de l'Eglise romaine et de sa Moinerie ;* Genève, 1618, in-8°, 964 pages. Les pages liminaires du livre renferment des pièces de vers de Jean Dragon, pasteur à Saint-Paul-Trois-Châteaux (en latin, en grec et en hébreu); de Jean Habram, pasteur à Beaumont; Jean Fewot, ancien pasteur du Dauphiné et pasteur à Morges (Suisse); de Chaud, docteur en médecine; Gaspard Vidil, d'Orange, pasteur à Loriol.

Le libraire de Genève, qui édita *Le Capucin reformé*, en tira un nombre d'exemplaires beaucoup plus considérable que celui que l'auteur avait fixé, et les vendit au détriment de ce dernier. Le synode national d'Alais de 1620, qui accueillit à ce propos les justes plaintes de Martin, lui alloua en dédommagement une somme d'argent et pria le professeur de théologie, Bénédict Turrettin, de Genève, député par ses collègues au synode, de représenter aux libraires de cette ville la nécessité de réparer le préjudice qu'ils avaient causé à l'auteur. D'autre part, le synode d'Embrun du 14 juin 1618, à qui Martin avait dédié son livre, lui accorda « pour reconnaissance une demi-portion » des deniers d'octroi du roi, et exhorta les églises de la province « de débiter de son livre autant qu'il sera possible, et remettre les deniers entre les mains du sieur Guyon [pasteur à Dieulefit], qui les fera tenir au sieur Martin. »

En rentrant en Dauphiné, notre ancien capucin fut nommé pasteur à Saillans (1621-1625), puis à Die. Comme on pouvait s'y attendre, il fut l'objet des attaques des jésuites de cette ville, et publia son *Apologie en faveur des mariages contractés après le vœu illicite de célibat monachal contre les calomnies des Jésuites résidant à Die*, etc.; Dye, 1624, in-12, 72 pages. Il fut également persécuté par l'évêque de Valence et de Die, Jacques de Gélas de Leberon, qui, fort de la déclaration royale du 14 avril 1627, qui défendait aux ministres étrangers d'exercer leur ministère en France, lui enjoignit de quitter Die en 1629. Martin se réfugia à Mens, où, ayant continué à prêcher, l'évêque le fit arrêter et conduire dans les prisons de Valence. Le roi, son conseil privé entendu, le rendit à la liberté, mais le bannit du royaume, et le synode du Dauphiné lui assigna le poste de Courthezon, dans la principauté d'Orange, où il était encore en 1637. A cette date, nous le perdons de vue. Il est vraisemblable qu'il mourut peu après (1).

AVÈNEMENT DE MAURICE DE NASSAU. LE PRINCE DE PORTUGAL NOMMÉ GOUVERNEUR AVEC VALCKEMBOURG POUR LIEUTENANT (1618-1625).

Philippe-Guillaume mourut sans enfant, le 20 février 1618, laissant la principauté à son frère Maurice, qui en avait eu déjà la régence. Cet illustre capitaine appartenait à la religion protestante et, peu après son avènement, députa à Orange le commissaire de Volber-

(1) Aymon, *Tous les synodes nationaux;* — E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 71, 411, 412; — Idem, *Notice hist. et bibliogr. sur les controv. relig. en Dauph.*, p. 32, 33; — Registre ou Recueil de tous les actes qui ont esté tenus dans la prov. de Dauph. (ms.); — *Le Capucin reformé*, p. 7, 8, 13, 28, 31, 49, 50, 53, 54, 56; — Barjavel, *Le seizième siècle*, p. 27.

ghen pour s'enquérir de l'état des esprits. Sur son rapport. il remplaça de Croëser par le jeune Emmanuel II, prince de Portugal, son petit neveu (1), à qui il donna pour lieutenant Jean de Herthogue d'Osmaal, seigneur de Valckembourg.

Croëser n'était, en effet, rien moins que sûr. Comme on cherchait en France, à cette époque, à dépouiller les protestants de leurs places de sûreté, le cardinal de Richelieu l'avait fait corrompre à prix d'argent pour l'empêcher de remettre le château d'Orange à Maurice, qui, l'apprenant, s'écria qu'il ferait poignarder Croëser, quand même il serait entre les bras de l'Empereur.

L'évêque Jean VI, de Tulles, ne vit pas sans quelque appréhension un prince protestant devenir le maître de la Principauté. C'est pourquoi il se hâta de faire le voyage de Hollande pour saluer le nouveau souverain et sonder ses intentions. Ce dernier, qui était un prince juste, le rassura entièrement et lui garantit la jouissance des biens du clergé séculier et régulier de la Principauté, et l'égalité de justice et de police pour les deux religions.

Maurice songea après cela à fortifier Orange, et, en trois années, fit élever autour de son château et des remparts de la ville de formidables bastions, qui en firent une des places les plus fortes d'Europe. Il édicta également (12 janvier 1622) des lois militaires d'une grande sévérité, dont nous rapportons les articles qui se rapportent à la vie morale et religieuse.

« Tout ceux qui auront blasphémé ou pris le nom de Dieu en vain, à la première fois seront mis aux prisons ordinaires pour trois jours et ne mangeront qu'un quar-

(1) Par Emilie de Nassau, fille de Guillaume Ier, mariée à Emmanuel Ier, prince de Portugal, vice-roi des Indes.

teron de pain noir par jour et ne boiront que de l'eau ; et la seconde fois seront punis de trois traits de corde et chassés ; et où ils seront récidivants et coutumiers, ou s'ils sont convaincus d'avoir grièvement offensé Dieu par des blasphèmes horribles, la langue leur sera percée avec un poinçon de fer ardent, ou seront punis d'autre peine arbitraire, selon la gravité de l'excès (art. 2).

» Tous ceux qui, de fait ou de paroles, injurieront quelque personne ecclésiastique, sans distinction de religion, seront punis de trois traits de corde, dégradés, dévalisés et chassés ignominieusement (art. 3).

» Et défendu à chacun d'entrer aux temples ou églises d'autre religion que celle dont ils font profession, ni y donner aucun scandale, sous peine que le contrevenant sera puni exemplairement de trois traits de corde » (art. 4) (1).

AVÈNEMENT DE FRÉDÉRIC-HENRI DE NASSAU. CONFIRMATION DE VALKEMBOURG, SES EXCÈS, SA DESTITUTION ET SA MORT VIOLENTE (1625-1630).

Maurice de Nassau ne jouit pas de longues années du pouvoir. Il mourut, sans avoir été marié, le 22 avril 1625, et eut pour successeur son frère, Frédéric-Henri, qui confirma Valkembourg dans sa lieutenance. Ce dernier suivit l'exemple du second Blacons. Il épousa le parti de la maison consulaire contre le Parlement, et prit les allures d'un despote, désirant, comme son émule, faire passer sa charge sur la tête de son fils. Il avait même traité secrètement avec la France pour la reddition d'Orange, moyennant 100,000 écus, quoiqu'il favorisât,

(1) Pineton de Chambrun, *Les larmes*, p. 99, 100 ; — Lapise, p. 774 ; — Bastet, p. 125, et *Essai historique*, p. 234 ; — Livre contenant les édits, lois, etc. (ms.).

extérieurement du moins, les armes du duc de Rohan dans le Vivarais. Ce dernier lui écrivait, à la date du 10 avril 1628 : « Je ne suis méconnaissant des obligations que je vous ai. » Du reste, toute la principauté d'Orange était acquise au parti du duc, qui écrivait à la même date à l'avocat Saint-Julien : « J'ai appris de M. de Saint-André de Montbrun les bonnes dispositions que vous avez pour moi, dont je vous ai beaucoup d'obligation. » Il existe d'autres lettres de Saint-André de la même époque à Valkembourg, au pasteur Chambrun le père, et au sieur de Raphélis, qui témoignent du même fait. Saint-André, lieutenant du duc et gouverneur de Baix, disait à ce dernier qu'il désirait « conférer avec lui des moyens qu'il peut avoir de subsistance (1). »

Quoi qu'il en soit, Frédéric-Henri, désireux de faire cesser les divisions intérieures fomentées par Valkembourg, qui se prétendait calomnié et poursuivi depuis trois ans par la haine du sieur de Volberghen (2), un des conseillers du prince, envoya, en 1629, deux commissaires à Orange pour pacifier les esprits ; mais ils échouèrent dans leur mission. L'un d'eux mourut après un an de séjour, et Valkembourg obligea l'autre de partir.

L'année suivante, en mars ou avril, le prince d'Orange envoya un autre commissaire, nommé de Knuyt, avec la charge expresse de destituer le gouver-

(1) Ms. de Carpentras, XXXI, vol. II. — Voy aussi *Etat des provinces rebelles non subjuguées*, s. l. n. d., 1621, in-4°.

(2) Celui-ci était venu à Orange douze ans auparavant (Voy. p. 275). Valkembourg, dès le 10 juin et le 30 août 1627, demandait au prince des officiers sur lesquels il pût compter. Il se plaignait, dans une lettre du 29 octobre 1628, que, depuis le 10 septembre 1627, toutes ses lettres étaient restées sans réponse, quoiqu'elles fussent importantes, et qu'on avait donné comme enseigne aux soldats de la garnison le sieur van Santen, dont le père était son mortel ennemi.

neur infidèle. C'était un homme de cœur et de raison, actif et vigilant au possible, en même temps que fort attaché à son souverain. Il lui fallut beaucoup de temps et de patience pour réduire Valkembourg, qui soutint un véritable siège dans le château d'Orange. Arrivé à la chambre où il s'était retranché, le sieur de Mimet, gentilhomme provençal, qui commandait les soldats de Knuyt, fit tirer un double coup de mousquet et de pistolet par une ouverture, pratiquée dans la porte à coups de massue, et l'on entendit Valkembourg s'écrier en tombant : « Je me rends, je suis mort. » La porte fut alors enfoncée, et Mimet, aidant le gouverneur à se relever, le fit porter sur son lit, en lui représentant qu'il était le seul artisan de son malheur.

Valkembourg, se sentant atteint mortellement, demanda un ministre et un chirurgien. Les deux frères Sylvius, qui remplissaient ces offices, accoururent auprès de lui et le pressèrent de rendre les clés du château et de se repentir de ses fautes, mais il s'y refusa obtinément. Sa femme, qui se trouvait ailleurs, et qu'on manda en toute hâte, n'eut pas plus d'influence sur lui, bien qu'elle le suppliât à genoux de donner l'ordre de la remise du château. Il fallut que Knuyt vînt lui-même lui donner lecture de la commission de son prince pour le décider; encore l'ordre de reddition fut-il écrit de la main de sa femme et en son nom. Les deux Sylvius portèrent aussitôt l'ordre au commandant du château, qui remit les clés. C'était minuit.

Le reste de la nuit se passa en exhortations chrétiennes et en prières. Pineton de Chambrun le père s'était joint à son collègue Sylvius, et les deux pasteurs eurent la satisfaction de voir Valkembourg revenir à de meilleurs sentiments. Il disposa de ses affaires en toute liberté et en confia la direction à sa femme. Ses trois

filles à genoux reçurent sa bénédiction. Il leur recommanda d'obéir en toutes choses à leur mère, qu'il avait toujours tenue pour une sage et vertueuse épouse; se repentit de n'avoir pas suivi ses conseils et demanda pardon à Dieu de ses fautes, notamment d'avoir déserté son culte pour des raisons tout humaines; après quoi il expira à six heures du matin (11 juin 1630) (1).

GOUVERNEMENT DE CHRISTOPHE DE DOHNA ET DE SA FEMME. PROSPÉRITÉ DE L'ÉGLISE. AVÈNEMENT DE GUILLAUME II (1630-1649).

L'ambition et la félonie des derniers gouverneurs d'Orange, jointes aux nombreuses irrégularités financières et à la confusion administrative qui régnaient dans la Principauté, décidèrent Frédéric-Henri à mettre à la tête de son gouvernement un personnage intelligent, ferme et dévoué. Il choisit, dans ce but, le mari de la sœur de sa femme Amélie, le burgrave Christophe de Dohna, comte de l'Empire, diplomate loyal et expérimenté. Dès son arrivée à Orange (14 octobre 1630), Dohna rétablit la discipline militaire. Il s'occupa ensuite de la justice et réorganisa le Parlement dont les séances étaient interrompues depuis quelques années.

(1) Lettre du gouverneur d'Orange à Mgr le prince d'Orange, du 29 octobre 1528, et « Récit véritable ce qui s'est passé en la ville et chasteau pour y rétablir le service de Mgr le Prince contre ledit de Falkenbourg, etc., » dans le *Recueil de pièces pour servir à l'histoire d'Avignon, etc.* (ms.); — Lapise, p. 821, 873, 887; — Pithon-Curt, *Hist. de la noblesse du comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, t. I, p. 413; — Voy. aussi Ms. de Carpentras, nº LXXVIII. — Samuel Sorbière, ancien principal du collège d'Orange et auteur qui ne mérite aucune confiance, dit (*Soberiana*, Toulouse, 1691, in-12) que Valkembourg fut assassiné dans la chambre de la femme de l'historien Joseph de Lapise, avec laquelle il passait pour entretenir des relations coupables; mais ce fait est contredit par le *Récit véritable* que nous avons suivi. Il est toutefois certain que le gouverneur d'Orange avait des mœurs dissolues.

Il agrandit le collège, qui était bien déchu, et y appela un principal de renom, Samuel Corbière, en même temps qu'il faisait venir de Genève l'imprimeur et libraire Etienne Voisin. Il fit construire, en grande partie à ses frais, un magnifique temple, dont la première pierre fut posée le 13 mai 1633 et dont la dédicace eut lieu le 23 mars 1636. Quoique protestant et même fort religieux (1), il sut maintenir une égale balance entre les deux religions et entretint des relations excellentes avec les autorités du comtat Venaissin et la couronne de France. La confiance qu'il inspirait était telle que, dans les affaires litigieuses, on préférait recourir à son arbitrage plutôt qu'aux jugements des tribunaux. Il fut même pris pour arbitre dans des différends étrangers à la Principauté.

Son administration ne dura malheureusement que sept années, mais elle laissa de si bons souvenirs, qu'après sa mort, survenue le 1er juillet 1657 (2), le Parlement et les autres autorités d'Orange s'empressèrent de demander à Frédéric-Henri de ne confier le gouvernement de la Principauté qu'à sa veuve, Ursule de Solms-Braunfels, femme d'une grande distinction. Le prince y consentit et, pendant douze années que dura l'administration de la comtesse, la tranquillité la plus parfaite régna à Orange, si bien qu'on peut considérer cette période comme la plus prospère de l'histoire de la Principauté. Néanmoins, comme Ursule vécut beaucoup à la cour de Hollande, surtout dans les dernières années de son

(1) Il a composé l'ouvrage suivant, publié par sa veuve : *Sainctes méditations et explications sur le Cantique des Cantiques, composées en allemand... nouvellement traduites en françois*, par A. K. M. D. S. E ; Orange, 1638, in-4°, 185 pag. (André Kreguelius, ministre du saint Evangile, aumônier particulier de l'auteur).

(2) Il fut enseveli dans le grand temple qu'il avait fait construire, et où un riche mausolée fut érigé à sa mémoire.

gouvernement, on peut croire que ses absences répétées ne furent pas étrangères au refroidissement du patriotisme de certains personnages d'Orange dont nous parlerons plus loin.

Christophe de Dohna et sa femme avaient été admirablement secondés dans leur œuvre de restauration et de paix par le pasteur Jacques Pineton de Chambrun le père, qui était doué d'une « rare vertu, » d'un « grand savoir, » et d'un « génie extraordinaire dans toutes sortes d'affaires. » Son fils, qui nous le représente sous ce jour élogieux, mais véridique, ajoute : « J'ose dire que sa prudence exquise avait beaucoup contribué à rendre l'Eglise d'Orange florissante. Il avait eu la consolation de la voir multiplier à merveille. Il y avait peu de jours qu'il ne passât des prosélytes par ses mains, de sorte que, dans moins de vingt ans, il vit augmenter son Eglise de la moitié. » Barthélemy Piélat, savant médecin d'Orange, dans une lettre adressée à Chambrun père, fait aussi ressortir la probité, l'équité, la prudence, la piété, la sagesse et la bienfaisance de ce digne pasteur (1).

Le prince Frédéric-Henri mourut vers ce temps (1647) et eut pour successeur son fils, Guillaume II, qui ne lui survécut que trois ans et demi (2).

GOUVERNEMENT DE FRÉDÉRIC DE DOHNA. AVÉNEMENT

(1) Barjavel, *Le seizième siècle*.

(2) Pineton de Chambrun, *Les larmes*, p. 14; — Martial Millet (et E. Arnaud), *Notice sur les imprimeurs d'Orange*, passim; — Siegmar comte Dohna, *Les comtes Dohna à Orange*, p. 4-11; — Spanheim, *Commentaire histor. de la vie et de la mort de messire Christoffe, vicomte de Dohna*; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 83-85; — Justin, p. 431, suivi par Bastet, *Essai historique*, p. 236, prétend qu'à cette époque l'évêque d'Orange, Jean de Tulles le neveu, résista si vigoureusement aux religionnaires qui cherchaient à susciter de nouveaux troubles, que sa vie courut plusieurs fois les plus grands dangers Nous n'avons trouvé aucune trace de ce fait.

DE GUILLAUME III. CONSPIRATION DE SYLVIUS. PREMIÈRE OCCUPATION D'ORANGE PAR LOUIS XIV (1649-1660).

La comtesse Ursule se démit de son gouvernement en 1649 en faveur de son fils Frédéric-Henri, qui hérita de tous les titres de son père. L'administration du nouveau gouverneur fut paisible pendant une dizaine d'années et rien ne faisait prévoir la catastrophe qui devait en marquer la fin en 1660. Lui-même ignora jusqu'en 1658 la conspiration qui devait non seulement lui faire perdre son gouvernement, mais encore arracher la Principauté des mains de son souverain légitime.

Cette conspiration prit naissance en 1650, à l'époque de l'avènement de Guillaume III Henri, fils posthume de Guillaume II, et plus tard roi d'Angleterre. Elle fut ourdie par J. Sylvius, avocat général au Parlement d'Orange, G. Sylvius, son frère, David Sylvius, leur père, pasteur à Orange, gens « d'humeur nécessiteuse, » dit une pièce du temps, « dépensière et ambitieuse, » et Sébastien de Laurens, sieur de Beauregard, maître des finances ou trésorier de la Principauté. Leur but était d'évincer de la régence de la Principauté deux des tutrices du jeune prince Guillaume III, savoir sa grand'-mère, Amélie de Solms-Braunfels, veuve de Frédéric-Henri, et sa tante, Louise-Henriette d'Orange, fille de Frédéric-Henri de Nassau et femme de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, pour la mettre exclusivement entre les mains d'Henriette-Marie d'Angleterre. Ils commencèrent d'abord par brouiller les trois princesses entre elles (1) et mirent ensuite en délibé-

(1) D'après le comte de La Guiche, la princesse Marie était doublement fière de son titre de mère du jeune prince et de sa qualité de fille de Charles Ier, roi d'Angleterre. Quant à la princesse Amélie, elle avait le ca-

ration les trois projets suivants : Assassiner le comte Dohna, ou lui faire fermer l'entrée du château d'Orange par son lieutenant Van Santen, ou obtenir une lettre de Louis XIV qui lui enjoindrait de ne reconnaître comme régente de la Principauté que la princesse Henriette-Marie.

L'avocat général s'arrêta à ce dernier parti ; mais tout ce qu'il put obtenir fut une lettre de cachet que le roi écrivit au cardinal Bichi et au vice-légat d'Avignon pour leur recommander les intérêts de cette princesse.

Les conjurés, se voyant frustrés de leurs espérances, se tournèrent du côté du duc Henri II de Longueville, prince souverain de Neuchâtel, qu'ils voulurent mettre en possession de la principauté d'Orange. Ce dernier, en effet, en tant que dernier rejeton des margraves de Bade, était héritier des droits qu'un de ses ancêtres, Louis, premier duc de Longueville, tenait de sa femme, la margravine Jeanne de Bade, parente des Chalon, souverains de la principauté d'Orange avant les Nassau. Le duc Henri II de Longueville, descendant de celle-ci, aurait dû, sans doute, selon les lois naturelles de succession, régner sur la Principauté, car Jeanne de Bade, comme on l'a dit, tenait ses droits des Chalon eux-mêmes, antérieurs aux Nassau ; mais, comme on l'a encore dit au commencement de cette histoire (p. 158), Philibert, le dernier des Chalon, étant mort sans enfants, avait laissé tous ses biens à René de Nassau, fils de sa sœur, Claude de Chalon, mariée à Henri, comte de Nassau-Bréda. Du reste, les plus hautes juridictions de

ractère inquiet et intrigant. Elle aimait mieux mal faire plutôt que de cesser d'agir, et, pourvu qu'elle fût maîtresse, elle ne songeait point aux dépens de qui ce pouvait être. Sa fille, la princesse Louise-Henriette, était d'une humeur tout opposée, de sorte que la rivalité existait surtout entre les deux premières princesses.

l'époque s'étaient prononcées en faveur de la maison de Nassau à la suite de procès retentissants (1630).

Dans le but de réaliser leur dessein en faveur du duc de Longueville, J. Sylvius se mit en rapport avec les missionnaires de Marseille, Beauregard avec ceux de Paris, et l'un et l'autre avec le clergé catholique de la Principauté et le légat d'Avignon. En 1654, ils eurent des conférences directes avec le conseiller d'Etat de Morangis, chef des missionnaires de Paris, et avec l'abbé de la Vieuville, mais en se donnant toujours comme les défenseurs des intérêts d'Henriette-Marie. Cette dernière étant venue à Paris en 1656, leur nouveau dessein fut rompu, et ils prirent le parti de conseiller à la princesse Henriette-Marie de traiter avec Armand de Bourbon, prince de Conti, beau-frère du duc de Longueville, qui avait épousé sa sœur (1). Mais nous ne pensons pas qu'ils aient poussé plus loin ce dernier projet, et il est vraisemblable qu'ils s'en tinrent au précédent.

Quoi qu'il en soit, l'édit du 3 mai 1658, destiné à augmenter le nombre des membres du Parlement d'Orange, fut le signal de la révolte de J. Sylvius. On a vu plus haut que ce Parlement était composé d'un nombre égal de conseillers des deux religions. Les conseillers catholiques, pour la plupart, ne résidaient pas à Orange et se bornaient à assister aux deux sessions annuelles du Parlement. Il en résultait que les procès catholiques étaient quelquefois instruits par des conseillers réformés, et c'est pour remédier à cet état de choses, qui indisposait fort les catholiques, que les princesses Amélie et Henriette-Marie rendirent l'édit susmentionné, qui ajoutait au Parlement deux nouveaux conseillers, l'un catholique, qui devait toujours résider à

(1) Relation faite des affaires d'Orange, etc.

Orange, l'autre protestant. J. Silvius, profitant de cette occasion pour lever le masque, fit avancer secrètement des troupes pour surprendre le château d'Orange, s'opposa à l'enregistrement de l'édit et entraîna dans sa révolte la plupart des membres du Parlement (1), qui s'assemblèrent à Pierrelate, le 22 juillet 1658, pour délibérer et laissèrent par deux fois sans réponse les lettres de jussion (2) de Dohna, leur enjoignant d'enregistrer l'édit du prince.

Dohna, ne se laissant pas arrêter par cette résistance et assisté du conseiller Guirand, passa outre à l'enregistrement de l'édit, installa les deux nouveaux conseillers Chieze et Drevon, et fit arrêter J. Sylvius, chez lequel furent trouvées les pièces à conviction du complot. A ce moment, le conseiller de Lubières parut sur la place du Cirque avec les insignes de sa charge pour exciter une sédition populaire; mais ce fut sans succès. Là-dessus, les conseillers récalcitrants s'assemblent à Avignon, cassent l'arrêt d'enregistrement de l'édit du 3 mai 1658 et maintiennent celui qu'ils avaient rendu à Pierrelate et qui portait surséance dudit enregistrement.

Cependant, le duc de Longueville, qui était tenu au courant de tout, voyant J. Sylvius emprisonné et le Parlement fort compromis, car ce corps avait toute la

(1) Nous ne savons si c'est à cette occasion qu'eut lieu le commencement de sédition que signale une brochure fort rare, qui raconte qu'en 1658 des catholiques ivres attaquèrent, un jour de sainte cène, deux protestants à la porte du grand temple d'Orange. Le sang de l'un d'eux coula. Leurs coreligionnaires, se rappelant les affreux massacres de 1562 et de 1571, et « croyant qu'on en voulait à leur vie aussi bien qu'à leur religion, se mirent en état de se défendre et de repousser les agresseurs. » Tout, heureusement, se réduisit là. — *Lettre d'un fidèle de l'Eglise réformée d'Orange à un fidèle de l'Église réformée de Paris sur l'état présent de l'Eglise d'Orange* (6 avril 1660); — *Réponse d'un fidèle de l'Eglise réformée de Paris à la lettre du fidèle de l'Eglise réformée d'Orange sur son état et sur celuy de plusieurs autres églises* (20 avril 1660), s. l. n. d., in-12; à la biblioth. publ. de Genève.

(2) La première était du 1er août 1658.

population orangeoise contre lui, changea de tactique, et fit offrir 300,000 florins à Dohna s'il voulait lui livrer Orange; mais le gouverneur méprisa cette offre, et le duc, qui ne voulait pas faire répandre le sang, se tint à l'écart à dater de ce moment.

Cependant, les conspirateurs étaient parvenus à semer la division entre les princesses qui se partageaient la tutelle du jeune Guillaume III, savoir, comme on l'a déjà dit, sa grand'mère Amélie, sa mère Henriette-Marie, et sa tante Louise-Henriette d'Orange, fille de Frédéric-Henri de Nassau et femme de Fredéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Marie s'était laissée gagner par les conspirateurs et, asquiesçant à leur décret illégal, qui lui transférait entièrement la régence de la Principauté et la tutelle de son fils, au détriment des droits des deux autres princesses, elle écrivit à Dohna, le 10 octobre 1658, qu'elle désapprouvait sa conduite. Elle ordonna en même temps à son fermier général de n'effectuer aucun paiement entre ses mains, et pria le roi de France de lui prêter son appui pour qu'elle pût gouverner la principauté d'Orange à titre unique et indépendant.

Dohna protesta contre cette illégalité et demanda immédiatement aux Etats généraux des Provinces-Unies de mettre d'accord les princesses pour éviter une catastrophe. De son côté, le consistoire d'Orange représenta humblement à la princesse Marie, à la date du 6 novembre 1658, que les ennemis seuls de l'Etat et de l'Eglise pouvaient désirer un changement de gouvernement, et que son union personnelle avec les princesses Amélie et Louise-Henriette avait fait jusqu'ici le bonheur d'Orange. Dans une seconde lettre de même date, adressée à la princesse Amélie, le consistoire est plus explicite encore. « Nous pouvons aussi dire avec vérité

et sincérité de cœur, » écrit-il, « que Monseigneur le comte de Dohna, à qui nos princes ont commis la conduite de leurs sujets et la garde de leur couronne, n'a jamais usé de concussion, de fraude, ni d'injustice envers aucun, mais plutôt fait rendre à chacun le sien et tendu la main indifféremment à ceux qui ont eu besoin de son aide, soit près, soit loin, soit dans l'Etat, soit hors : ce qui lui a acquis les vœux et les cœurs des domestiques et des étrangers. »

La princesse Marie ne voulut pas déférer à ces sages avis, et Louis XIV, dont elle invoquait l'appui, n'eut garde de laisser passer l'occasion qui lui était offerte d'intervenir dans les affaires intérieures d'Orange. Deux ans s'écoulèrent ainsi en tiraillements, publication de manifestes et intrigues de toute espèce ; puis le roi somma Dohna de lui remettre Orange, en disant que, n'ayant pu, depuis deux années, ramener par aucune persuasion la paix entre les princesses, il se voyait contraint de veiller à ce que le désordre qui régnait dans le gouvernement de la Principauté ne gagnât les provinces limitrophes de son royaume ; il se déclarait ensuite le tuteur du jeune prince, en sa qualité de parent et de souverain d'un pays qui enveloppait la Principauté de toutes parts. La suite montrera que Louis XIV avait d'autres visées.

Dohna, ayant demandé quelque temps pour en référer en Hollande, les princesses commencèrent de comprendre leur imprudence et signèrent, avec la coopération et l'approbation des Etats généraux, un accord, délimitant leurs droits respectifs. Marie fit part de cet accommodement au roi, et le pria de laisser les choses dans leur ancien état ; mais Mazarin, qui tenait à ce moment les rênes de l'Etat et était irrité contre la Hollande, qui avait déserté les intérêts de la France, ré-

pondit que l'intervention des Etats généraux n'avait aucune valeur légale, que le revirement d'opinion de la princesse Marie était trop tardif, qu'elle avait plus besoin d'un tuteur que son fils; enfin, que le roi était trop engagé pour reculer. Les troupes, commandées par le maréchal Du Plessis, marchèrent donc en avant et campèrent sous les murs d'Orange. Dohna, qui ne disposait que d'une faible artillerie, de peu d'approvisionnements et d'une garnison en partie française et d'une sûreté douteuse, et qui, du reste, n'avait pas reçu de la princesse Amélie, qui l'avait toujours soutenu, l'ordre formel de défendre la place à outrance, la céda, après avoir fait tirer pour la forme quelques coups de canon du haut de la citadelle. Les principales clauses de la reddition, signées le 20 mars 1660, dans la capitale du comtat Venaissin furent, que la Principauté serait restituée à Guillaume III à sa majorité; que Dohna toucherait 200,000 livres comme indemnité des avances qu'il avait faites pour l'entretien de la garnison; que la justice serait rendue exclusivement au nom du jeune prince; que, si ce dernier venait à mourir pendant sa minorité, la souveraineté d'Orange passerait à la princesse Louise, sa tante; que le comte resterait gouverneur honoraire de la Principauté jusqu'à la majorité du prince; qu'aucune innovation préjudiciable aux adeptes des deux religions ne serait apportée dans « les offices et charges, tant de justice, police, université, collège, qu'autres; » que tous les procès, civils ou criminels, que pourrait intenter ou soutenir le comte, ainsi que sa femme, Espérance du Puy-Montbrun-Ferrassières, fille du comte Jean du Puy-Montbrun, et ce dernier lui-même, seraient jugés par la Chambre de l'édit de Castres.

Louis XIV, qui accompagnait l'armée, visita Orange

le 27 mars, à la demande de Du Plessis: Il trouva la place « fort bonne, située avantageusement et si bien fortifiée qu'il eût fallu au moins un mois pour la prendre et non pas cinq jours comme quelqu'un l'avait publié. » Il traita du reste dédaigneusement la religion réformée dans la personne de ses pasteurs, qui demandèrent la faveur d'être admis à le saluer et qu'il ne voulut ni entendre ni voir.

Dohna, qui avait remis Orange à Du Plessis le 25 mars, se retira avec sa famille, pour laquelle il avait obtenu un sauf conduit, dans la baronnie de Coppet, en Suisse, qu'il possédait depuis 1657. Les calomnies que l'on répandit sur son compte à Genève, à propos de la reddition d'Orange, l'obligèrent à se justifier auprès des magistrats de cette ville. Dans une lettre qu'il leur écrivit à ce sujet, il démontra l'impossibilité où il etait de résister au roi de France et rappela qu'il avait obtenu « des conditions où l'Eglise, » dit-il, « le prince et l'Etat trouvent, sur la parole du roi, les sûretés requises (1). »

L'église d'Orange s'appauvrit beaucoup, au milieu de toutes ces luttes, et nous la voyons réduite à recourir à l'assistance de la princesse Marie pour pouvoir subvenir à l'entretien de son troisième pasteur. Dans une requête non datée, elle lui expose que, les deux pasteurs institués par le prince d'Orange ne suffisant plus à ses besoins, elle a dû recourir au ministère d'un troisième; mais que, sa pauvreté et les mauvaises récoltes ne lui permettant plus de payer les honoraires de ce dernier, elle la supplie de lui accorder « une pension annuelle et perpétuelle pour l'entretenement dudit

(1) A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, Dohna se déclara généreusement le protecteur des réfugiés français, et s'employa activement pour eux, plusieurs années durant, comme représentant de la Prusse.

troisième pasteur (1). » Nous pensons que ce troisième pasteur était Jacques Pineton de Chambrun le fils, qui fut donné comme collègue à son père en 1650.

La ville d'Orange perdit également une grande partie de son lustre au départ du comte de Dohna. « La politesse et la magnificence de ce seigneur, » disent Erman et Réclam, « qui tenait une cour aussi brillante que celle des princes d'Orange, y attirait une foule d'étrangers de toutes les nations et en faisait un des plus agréables séjours de France. » La femme du comte ne contribuait pas peu à rehausser les charmes de cette cour. Le célèbre Bayle, qui fut le précepteur de ses enfants à Coppet, dit à son sujet : « Elle a toutes les belles qualités des Françaises sans en avoir les défauts, car elle a l'esprit fin et délicat, un agrément singulier dans ses paroles et dans ses actions, beaucoup de douceur et une grande beauté; mais au lieu que les dames de France donnent presque toutes dans le jeu, la coquetterie et les divertissements de la plus folle dépense, sans se soucier du qu'en-dira-t-on, celle dont je parle ne fait son capital que de la piété (mais d'une piété douce et nullement chagrine), de l'amour de son mari et d'une conduite toute vertueuse (2) »

La reddition d'Orange fournit l'occasion à deux fidè-

(1) Requête à S. A. R. Madame régente (ms.). — La lettre est signée par les pasteurs De Chambrun le père, Vial, De Chambrun le fils; et par les anciens Bédarrides, du Bois, Félix, de Granetier, Vigut, Reynaud, Pascal, Girbe, Pelet, secrétaire.

(2) Siegmar, comte Dohna, p. 12-41, 96-98; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 85-90; — *Mémoires des divers emplois et des principaux actes du maréchal Du Plessis*, p. 443; — *Mémoire de François de Paule de Clermont, marquis de Montglat*, p. 346; — Bayle, *Nouvelles lettres*, t. I, p. 271; — *Lettre du comte de Dohna*, aux Arch. de l'hôtel de ville de Genève, pièces histor., n° 3377 (ms.); — *Mémoires et autres pièces concernant les affaires de Provence* (ms.); — Justin, p. 428, 429; — Comte de La Guiche, *Mémoires*; Londres, 1744, p. 203; — Mœrikofer, p. 198, 199; — Ms. de Carpentras, fonds Tissot, n° X.

les, l'un de l'église d'Orange, l'autre de l'église de Paris, d'échanger deux lettres qui ont été imprimées (1). Le premier faisait connaître l'affliction profonde où était plongée son église par suite des graves événements qui venaient de s'accomplir, sur lesquels toutefois il gardait le silence le plus complet. Le second compatissait aux malheurs de l'église d'Orange et l'engageait à s'humilier sous la main puissante de Dieu, qui tient entre ses mains les destinées des hommes et se propose toujours leur bien, quoiqu'il les châtie sévèrement quelquefois.

JEAN DE LABBADIE A ORANGE (1657-1659).

Nous suspendons un instant ce récit pour mentionner le court passage à Orange du pasteur Labbadie. Ce mystique célèbre, élève des jésuites et jésuite lui-même, mais janséniste au fond du cœur, se convertit au protestantisme en 1650 et fut nommé, cette même année, pasteur à Montauban, où il demeura jusqu'en 1656, époque où ses ennemis l'accusèrent d'avoir fomenté une émeute à l'occasion de l'enterrement d'une femme protestante, tandis qu'il avait mis au contraire tous ses soins à l'apaiser. « Le procès fut porté en la Chambre de Castres, où sont ses juges naturels, » dit l'*Apologie des Eglises réformées du Languedoc ;* « mais le clergé le voulait ailleurs, voyant bien que, dans le voisinage qui était pleinement informé de la vérité et parmi des magistrats dont ceux qui sont suspects à l'accusé ne surpassent pas en nombre les autres, on lui ferait justice, ou du moins qu'il y aurait partage. Ce procès fut donc révoqué par le Conseil sans aucun prétexte et sans que personne le requît à la Cham-

(1) Nous avons donné leurs titres plus haut, p. 286, note 1.

bre de l'édit de Paris, et au lieu de le renvoyer à la Chambre la plus proche de celle où le procès fut évoqué, on choisit la plus proche de l'Assemblée du clergé, croyant que le sieur d'Abbadie s'y transporterait pour en faire la poursuite; mais il ne fut pas conseillé de s'exposer à la passion de ses ennemis qui lui en veulent pour ce qu'il a quitté leur église, où il était fameux prédicateur, pour se ranger à la nôtre et qu'aujourd'hui il fait beaucoup de fruit à Montauban... Après cela ses ennemis ont obtenu une lettre de cachet, qui lui fait commandement de se rendre à Paris, et à peine lui fut-elle signifiée qu'elle a été suivie d'un arrêt du Conseil qui porte que, s'il désobéit, le procès lui sera fait comme à un criminel d'Etat. Cependant on l'avertit en secret que, pourvu qu'il se retire, le Conseil du roi lui fera cette grâce de ne donner contre lui qu'un arrêt de bannissement hors du royaume. » C'est ce que fit Labbadie. Réfugié d'abord à Nîmes, où l'église réformée le réclamait depuis longtemps, il ne crut pas prudent d'y exercer son ministère et s'établit à Orange, où il fut reçu comme pasteur extraordinaire, le 28 octobre 1657. A peine y fut-il installé que des catholiques de marque l'injurièrent (1) et que le pape mit tout en œuvre pour le faire partir; mais les protestants orangeois, pleins d'admiration pour ses talents et de vénération pour sa piété, écrivirent lettre sur lettre en sa faveur au jeune prince d'Orange Guillaume III et à ses tutrices Leurs Altesses royale, douairière et électorale les princesses Marie, Amélie et Louise. Prévoyant, en juin 1659, l'occupation prochaine d'Orange par l'armée française, Labbadie quitta incognito son église, laissant à sa nièce,

(1) Le consul de Langes, qui fut poursuivi criminellement pour ce fait (Réponse à un écrit, intitulé : *Relation exacte de tout ce qui s'est passé entre le Parlement d'Orange, etc.*).

M[lle] de La Grille, une lettre de consolation pour ses paroissiens. Elle fut lue en chaire le dimanche 22 juin 1659 et aussitôt imprimée. Dès le 29, les pasteurs et anciens du consistoire (1) y firent une réponse où l'affection se mêlait aux regrets, et, quelques jours après (8 juillet), les chefs de famille de l'Eglise (2) voulurent exprimer à leur tour à leur digne pasteur le vif chagrin que leur causait sa détermination. Labbadie, qui s'était réfugié à Genève (3), leur répondit quelques semaines plus tard (20 août). Il les remercie de leurs témoignages d'affection et les loue de la piété et des bonnes mœurs qui règnent parmi eux. Avant la Réforme, fait-il remarquer, Orange était aussi corrompue qu'Avignon. Le libertinage, les blasphèmes, les profanations, les chicanes, les injustices, les duels, les querelles, les haines, les vengeances, l'orgueil, le luxe, la vanité, les danses, les bals, les jeux, les festins, les impuretés étaient communs dans la cité : à cette heure, ces vices grossiers ont disparu (4).

Nous sommes entré dans ces détails, qui sont tout à la louange de l'église d'Orange et d'un pasteur qui fut souvent calomnié. Auteur fécond, Labbadie a composé plus de cinquante ouvrages, dont le suivant seul a été publié à Orange : *Les sainctes décades des quatrains de*

(1) Pasteurs : De Chambrun le père, Vial, de Chambrun le fils. Anciens : Bédarrides, Du Bois, Félix, de Granetier, Vigut, Reynaud, Pascal, Girbe, Pelet, secrétaire.

(2) La lettre porte la signature de quatre-vingt-onze d'entre eux, qui déclarent signer « pour tous. » Nous relevons les noms suivants : De Drevon, conseiller; S. Laurens, viguier; Du Plessis; Bouyer, docteur et avocat; Du Faur; Claude Le Maire; Chappat; Petit; Raban; etc.

(3) La calomnie le poursuivit jusque dans cette ville, où l'on répandit un *Advis charitable à Messieurs de Genève touchant la vie du sieur Jean Labbadie* (1662). Arch. nation., TT, 464.

(4) *Lettres d'adieu de Monsieur de Labbadie pasteur se retirant de l'Eglise d'Orange, avec les responses et les repliques qui les ont suivies*; s. l. n. d. (Orange, 1659), 182 pag. in-12.

piété chrétienne, touchant la connaissance de Dieu, son honneur, son amour, et l'union de l'âme à luy. Ire partie, adressée à Son Excellence, Madame la comtesse de Dona, Madame Espérance de Ferrassières de Montbrun; Orange, 1658, in-8°. — La IIe partie, peut-être, n'a jamais paru.

DÉMOLITION DES BASTIONS DU CHATEAU D'ORANGE. LES CATHOLIQUES RELÈVENT LA TÊTE ET VEXENT LES PROTESTANTS (1660-1665).

Aussitôt après la reddition d'Orange, Louis XIV ordonna la démolition des bastions que Maurice de Nassau avait fait construire pour fortifier le château, bien que la convention signée par ses commissaires portât expressément que le château avec ses canons, ses armes et toutes ses munitions seraient remis à Guillaume III à sa majorité. Un évêque, celui de Lavaur, rendit grâce au roi de son œuvre de destruction, et l'exalta en termes magnifiques. Pour en relever le prix, il disait que le bastion qui portait le nom d'Orange avait été construit sur les ruines d'une église où s'étaient assemblés autrefois des conciles (5 février 1561).

La Principauté demeura pendant cinq ans aux mains de Louis XIV. « Dieu sait, » dit Pineton de Chambrun, « ce que l'Eglise souffrit pendant tout cet interrègne. Les romains, qui jusque-là avaient demeuré dans une juste modération, commencèrent à lever l'étendard de la division et de la discorde. Ils établirent une confrérie de miséricorde, sans l'aveu et la permission de leur prince légitime, qui devint en très peu de temps très puissante par l'argent qu'ils quêtèrent de toutes parts pour pouvoir opprimer plus facilement les réformés. Ils employèrent leur argent à faire des nouveaux convertis,

à quoi les aumônes qu'on leur avait données étaient particulièrement destinées. Les faux dévots se mirent en campagne pour débaucher les enfants de l'obéissance qu'ils devaient à leurs pères. On établit une maison à Avignon pour les recevoir, et, s'ils n'en pouvaient pas venir à bout par la douceur et les caresses, ils se servaient de l'autorité des officiers qui étaient dans le château pour les enlever de vive force. »

L'édit royal contre les relaps ayant été rendu vers cette époque (avril 1663), le gouverneur d'Orange, le chevalier Pierre de Bouc, seigneur de Gaoust (son frère Jérôme commandait le château) (1), manda Chambrun auprès de lui pour lui déclarer que Louis XIV entendait que l'édit fût exécuté dans la Principauté. Le pasteur lui répondit que ce dernier ne visait que les sujets du roi, qu'on ne pouvait regarder comme tels les habitants de la Principauté, et que, vivant sous les édits d'un grand prince, les Orangeois ne devaient reconnaître d'autres lois que les siennes. Cette réponse courageuse jeta le gouverneur dans une grande colère; il fit mille menaces à Chambrun, mais n'alla pas plus loin.

C'est cette même année, 1663, qu'eut lieu le procès véritablement incroyable du jeune Louis Villeneuve, fils d'un soldat de la garnison. Cet enfant, âgé seulement de neuf ans, fut accusé d'avoir commis une irrévérence dans la chapelle qu'on avait dressée dans le château, et fouetté publiquement par le bourreau, quoiqu'il fût inouï qu'on pratiquât de pareilles rigueurs sur des enfants qui n'avaient pas atteint l'âge de puberté. On le traîna de carrefour en carrefour pour recommencer autant de fois l'exécution; et, afin de la rendre plus solennelle, on choisit un dimanche, à l'heure du culte, bien

(1) Il fut remplacé plus tard par de Bédarrides.

qu'il y eût très peu d'exemples qu'ont eût profané de pareils jours pour la punition des criminels. Le bourreau, bien moins cruel que ceux qui le commandaient, pleurait à chaudes larmes en procédant à l'exécution (8 juillet).

D'autre part, les réformés ne trouvaient « plus de justice près des magistrats, » dit Chambrun, « quoiqu'ils exerçassent leur charge au nom et sous l'autorité du prince. Les liaisons et la complaisance qu'ils avaient pour le commandant les rendaient insensibles à toutes les misères de l'Eglise, et, au lieu de se raidir fortement contre le torrent qui se débordait, ils laissaient tout périr par lâcheté ou par des intrigues d'Etat. Avant que la citadelle fût démolie, les avents, les carêmes et les octaves se passaient fort paisiblement, sans que les prédicateurs romains s'emportassent contre la religion réformée, et sans qu'ils osassent même provoquer les ministres à la controverse; et s'il y en avait quelqu'un qui s'échappât sur ce sujet, les romains même lui disaient qu'on ne vivait pas ainsi à Orange, et le priaient de se tenir dans les termes de la modération; mais sitôt qu'ils virent paraître l'autorité étrangère, ils changèrent bien de langage. Les jésuites, qu'on ne voyait auparavant que fort rarement à Orange, furent recherchés avec empressément pour remplir les chaires. Ces messieurs, qui savent faire de belles entrées, ne parlèrent au commencement que de paix et de concorde; mais, à peine eurent-ils passé un demi-avant, qu'ils ne parlèrent que d'hérésie, de religion damnable, et appelèrent tous les ministres au combat spirituel de la controverse. » Chambrun ajoute que, pendant vingt-deux ans, il soutint tout le poids de la lutte, et qu'une quinzaine de jésuites des plus fameux passèrent par ses mains, sans parler des religieux des autres ordres. Parmi les premiers, il cite

les pères Grate, Gras, Félix, Grousel et Barnouin; « tous gens du gros collier de leur ordre. »

Là ne se borna pas l'œuvre des jésuites. Ils prirent à tâche de susciter de grosses affaires aux réformés, en « mettant en usage les faux témoins, la fraude et l'imposture. » C'est ainsi, qu'en novembre 1661, ils réussirent à faire condamner aux galères les sieurs Itier et Roussas, qu'on accusa faussement d'avoir mal parlé du roi, à propos du feu de joie qui fut fait à Orange à l'occasion de la naissance du dauphin. Itier mourut de chagrin en prison, et Roussas ne fut rendu à la liberté que quelques années après.

Une autre fois, on accusa des jeunes gens qui étaient à table, un dimanche, dans une maison dont les fenêtres donnaient sur la porte de l'église catholique, d'avoir contrefait le prêtre et de s'être moqué des cérémonies de l'Eglise romaine. On demanda justice au Parlement, on écrivit même à la cour, et les faits furent si exagérés que l'intendant du Languedoc reçut l'ordre de se transporter sur les lieux pour informer. Il constata la fausseté de la dénonciation; mais il partit sans faire connaître le résultat de son enquête. Il dut néanmoins dire la vérité à la cour, car le Parlement se borna à condamner les inculpés à des amendes et au bannissement.

Les finances de la Principauté ne furent pas mieux respectées. « Nos archives, » dit Bastet, « fourmillent d'actes iniques, d'abus de pouvoirs commis par le roi de France. » Rien n'était épargné aux habitants pour satisfaire l'avidité des agents de Louis XIV. « Des impôts de toute nature pesaient sur eux. Chaque hiver ils avaient à nourrir une multitude de soldats qui les ruinaient non seulement, mais les violentaient dans leur domicile (1). »

(1) Pineton de Chambrun, *Les larmes*, p. 14-33; — Benoit, t. III, p. 120,

RESTITUTION DE LA PRINCIPAUTÉ AU PRINCE D'ORANGE (1665-1671).

La convention du comte Dohna du 20 mars 1660, relative à la reddition d'Orange, ne fut pas ratifiée par les tutrices de Guillaume III, qui envoyèrent à la cour de France un ministre plénipotentiaire, Constantin Huygens, seigneur de Zulichem, pour obtenir la restitution de la Principauté à son prince légitime. Zulichem lutta quatre ans pour obtenir ce résultat. La nouvelle du succès de ses négociations parvint à Orange le 31 décembre 1664, mais l'ordre d'évacuation ne fut donné au gouverneur De Gaoust que le 21 mars 1665. Des prières publiques furent aussitôt ordonnées par les consuls, et Chambrun, se faisant l'interprète des sentiments de toute la population protestante, prononça dans le grand temple d'Orange, le 25 mars, une ardente prière pour rendre grâce à Dieu d'avoir exaucé les requêtes que ses coreligionnaires lui adressaient depuis plusieurs années pour qu'il les remît sous la douce domination de leur grand prince et qu'il relevât son autorité abattue (1). Un *Te Deum* fut aussi chanté à l'église catholique et il y eut de grandes réjouissances dans toute la ville. Chambrun, dans sa joie, fit établir une fontaine de vin devant la porte de sa maison.

Zulichem arriva à Orange le 12 avril 1665. Il fut reçu au milieu de l'allégresse universelle et félicité par toutes les notabilités du pays, notamment par le consistoire d'Orange, par celui de Courthezon, par les capu-

341; — Bastet, p. 138, 139; — *Le secrétaire burlesque, mais véritable* (ms.), fol. 15.

(1) *Deux prières publiques et extraordinaires prononcées en l'Eglise d'Orange*; Orange, 1666, in-4°. — La première est du 3 octobre 1664, et fut prononcée pour demander à Dieu de préserver de la peste les princesses de Hollande.

cins, les carmes, les religieuses, et par le clergé catholique, ayant à sa tête le grand vicaire. Un service spécial d'actions de grâce, auquel assista Zulichem, fut célébré au temple. Chambrun prononça la première prière, fit chanter la dernière pause du psaume CXVIII et prononça un discours de circonstance sur les versets 25 et 26 de ce psaume (15 avril).

Le 7 mai, Zulichem lut une amnistie générale pour tous les crimes passés, que donna la princesse douairière Amélie, agissant comme tutrice de Guillaume III et en son nom. La cérémonie se fit en grande pompe sur la place du Cirque, où plus de huit mille personnes se trouvèrent présentes (1).

Zulichem, après avoir visité la fontaine de Vaucluse et divers lieux de la Principauté et la Provence, partit d'Orange le 18 juillet, escorté de plus de trois cents cavaliers. Les consuls l'accompagnèrent jusqu'à Montélimar. C'était, au dire de Chambrun, un personnage fort savant, grand littérateur et politique.

Etienne de Milet, seigneur de Mesmay, qui fut nommé gouverneur de la Principauté et arriva à Orange dès le 15 mai, s'acquitta de ses fonctions avec une grande impartialité. « Il tenait si bien la main à toutes choses, » dit Chambrun, « que personne n'osait rien entreprendre de ce que nous avions vu auparavant. Tout catholique romain qu'il était, il tenait la balance égale; mais comme son équité n'était pas agréable aux esprits remuants, on tâcha de lui susciter des affaires en cour de France. Il haïssait mortellement les faux dévots et

(1) Le récit de ces diverses fêtes parut sous ce titre : *Relation de ce qui s'est passé au rétablissement d'Orange : ensemble les discours et harangues qui ont esté faictes pour le mesme subject,* par Monsieur de Chambrun, etc. Orange, 1666, in-4°. — Cette relation, composée à la demande de la princesse douairière, fut traduite en allemand, et parut à Herborn, en 1690.

traitait avec beaucoup de mépris toutes les superstitions de l'Eglise romaine. » Aussi l'évêque d'Orange le poursuivait-il de sa haine (1).

De Milet ne conserva pas son poste de longues années. Il mourut à Lyon le 16 juin 1669 des suites de l'opération de la pierre, et son corps fut inhumé dans la cathédrale d'Orange le 18. Il eut pour successeur Jean Henry de Berckoffer, son lieutenant (1670), qui épousa Françoise de Veilheux, dame de Buffières, Maison-Blanche et Grand-Champ en Viennois. Berckoffer marcha sur les traces de Milet. « Il veillait sur tout avec tant d'exactitude, » dit Chambrun, « que nous vivions dans une profonde paix. Il ne se donnait aucun repos ni jour ni nuit pour s'acquitter dignement de son emploi, ne sortant que rarement du château pour s'empêcher de surprise; mais la grande cause qui influait pour notre repos était la majorité du prince, que tous ses sujets craignaient et respectaient; de sorte que jusques au temps de la guerre nous ne fûmes fatigués d'aucune inquiétude ni par ceux de dehors ni par ceux de dedans (2). » Les lettres et les sciences refleurirent avec éclat, et Barthélemy Piélat pouvait écrire à ce propos au prince d'Orange, en 1671 : « Je déclarerai hautement, avec la permission de Votre Altesse, que si la ville d'Orange est une seconde Athènes en considération des esprits savants et curieux qui s'y trouvent, c'est à Votre Altesse qu'elle est redevable de cet honneur (3). »

(1) Ce dernier, à l'époque où Guillaume III Henri fut déclaré majeur et chargé du gouvernement de ses Etats (octobre 1668), refusa de chanter un *Te Deum* en son honneur ; mais le prince ayant donné l'ordre au Parlement de lui faire prêter un serment particulier, il s'exécuta le 15 janvier 1669, et fit chanter le *Te Deum* le 3 mars suivant, sur l'ordre, dit-on, de la cour de France.

(2) *Les larmes*, p. 28, 37-50; — *Relation*, etc.; — *Le secrétaire burlesque, mais véritable*, passim.

(3) Barjavel, *Le seizième siècle*, p. 56.

DEUXIÈME OCCUPATION FRANÇAISE D'ORANGE. DÉMOLITION DU CHATEAU. LES VEXATIONS CATHOLIQUES RECOMMENCENT (1672-1678).

La guerre qui éclata entre la France et la Hollande en 1672 n'amena pas incontinent une nouvelle occupation de la principauté d'Orange par les soldats de Louis XIV. Mais le 11 janvier 1673, le Conseil d'Etat rendit un arrêt qui, sous prétexte de confiscations commises au préjudice du comte d'Auvergne pendant la guerre des Pays-Bas, lui adjugeait la principauté d'Orange à titre de représailles. La nouvelle en arriva à Orange le 16 mars, et peu après De Rouillet, intendant de Provence, pénétra de nuit dans la ville, accompagné d'un prévôt et de ses archers et d'un bourreau, avec force menaces, et en obtint la reddition. Ayant sommé Berckoffer, après cela, de lui rendre le château, ce dernier répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de Guillaume III. Rouillet se retira donc; mais il plaça à la tête de l'administration des domaines de la principauté un nommé Richard, procureur du comte d'Auvergne.

Le roi, informé de ce qui s'était passé, autorisa Berckoffer à demeurer dans le château avec sa garnison de soixante et dix hommes, à la condition qu'il n'empêcherait pas la levée des deniers de la Principauté; mais Richard, qui désirait d'être logé dans le château, écrivit au comte d'Auvergne que le commandant l'empêchait de remplir ses fonctions, et que si on ne le faisait pas sortir, il serait contraint de se retirer lui-même. Là-dessus Louis XIV, ayant donné l'ordre à François de Castellane-Adhémar d'Ornano, comte de Grignan, son lieutenant général en Provence, de s'emparer de

vive force du château, ce dernier fit sommer Berckoffer de le lui livrer (26 octobre 1673); mais comme le commandant répondit de la même manière qu'il avait déjà fait à Rouillet, le château fut investi. Un mois après, « le comte de Grignan, » dit Chambrun, « à la tête de toute la noblesse, parut devant la ville, suivi du régiment des galères, et prit des chemins détournés pour n'être pas incommodé du canon; mais pourtant il ne put si bien se détourner qu'il n'y eût quelques personnes emportées par le canon, qui fit un grand feu tant que les troupes furent à la vue du château. Il ne fut pas plus tôt dans la ville qu'il envoya un trompette pour sommer ledit commandant, qui répondit comme il avait fait auparavant. La nuit on fit approcher le canon, qu'on avait tiré de l'arsenal de Marseille; mais comme le commandant n'avait pas une garnison suffisante pour résister aux ennemis, il fit une honorable capitulation, conformément aux ordres du prince. »

« Mr de Berckoffer ne fut pas plus tôt sorti qu'on commença d'enlever les munitions et armes qui étaient dans le château, après quoi il fut rasé jusqu'aux fondements, et le puits, qui était une des rares merveilles de l'Europe, entièrement comblé. On voulut obliger les habitants à faire cette démolition : ils se refusèrent constamment, quelque menace qu'on leur sût faire. On fut obligé d'y employer les Comtandins, qui n'enlevaient aucune pierre dont la grosseur fût considérable, que ce ne fût ou ma tête, ou mes bras, ou mes jambes, car à tout moment on les entendait crier : « Voilà la tête de Chambrun, voilà le corps de ce diable de ministre, voilà son bras, voilà sa jambe. » Ils ne se contentèrent pas seulement de me rouer ainsi par leurs paroles, ils me brûlèrent au lieu de Sérignan en effigie avec Calvin et Bèze, nous faisant sauter par une mine; en quoi

ces misérables me firent plus d'honneur que de mal en m'associant avec des personnes d'un mérite si extraordinaire. »

Berckoffer fut remplacé par Zacharie de Broulon, seigneur de Bujaux, commissaire du comte d'Auvergne (4 mars 1675). Sous son gouvernement, les catholiques commencèrent à mettre de grosses affaires sur les bras des protestants. Ainsi deux croix de bois, élevées par les Comtadins sur les ruines du château, ayant été démolies, le curé Omagi, poussé par l'évêque d'Orange, Jean-Jacques d'Obeilh, abbé et comte de Montfort, suborna des enfants pour accuser des protestants de marque d'avoir accompli cette action; mais la malice fut heureusement découverte. Le même curé fit dresser sans plus de succès par Aimard, avocat au Parlement, une requête au roi remplie de mille impostures et tendant à faire retrancher aux protestants les deniers de la péréquation employés à l'entretien des pasteurs, des professeurs et des régents du collège. Une autre requête du même personnage au comte d'Auvergne et demandant que l'église de Saint-Martin fût restituée aux catholiques, malgré la teneur formelle des édits des princes d'Orange, resta également sans réponse (1).

NOUVELLE RESTITUTION DE LA PRINCIPAUTÉ A GUILLAUME III. SUITE DES VEXATIONS (1678-1681).

La paix de Nimègue, conclue le 16 août 1678, rendit la principauté d'Orange à son souverain légitime par un article exprès; mais ce dernier n'y jouit de fait que d'une autorité nominale, et les catholiques continuèrent

(1) Chambrun, *Les larmes*, p. 50-62; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 91-93; Benoit, t. III, p. 920-922; — Bastet, p. 139.

à susciter des tracasseries sans fin aux protestants. Nous n'en rapporterons qu'une seule.

Un ermite, froissé par les grandes réjouissances auxquelles les protestants orangeois s'étaient livrés à l'occasion du retour de la Principauté à Guillaume III, alla, accompagné de deux garnements, abattre les deux croix que les Comtadins avaient dressées sur les ruines du château d'Orange et qui avaient été, comme on vient de le dire, renversées une première fois. L'évêque d'Obeilh, au courant du complot, monte furieux aux bastions, en redescend plus furieux encore et dénonce le fait à la cour de France. Le Parlement, de son côté, fait de grandes informations sans se livrer à aucune enquête sérieuse et condamne sans preuve au bannissement le protestant Jean Poudrier, tandis qu'il laisse impuni un des complices de l'ermite, le catholique Thevenon, chez lequel on trouva les supports en fer des croix et qui avait pris la fuite au reçu de son assignation.

Le roi voulut que les croix fussent rétablies en grande pompe et même qu'on en érigeât une troisième sur la place du Cirque. Sur son ordre, l'intendant de Provence De Rouillet arriva, menaçant de faire entrer dans la ville un régiment de dragons si les habitants se refusaient à obéir. On exigea que les consuls, dont le premier était protestant, assistassent en chaperon à la cérémonie, qui fut présidée par l'évêque, escorté de pénitents de toute couleur, d'une foule de catholiques venus de tous les lieux environnants et de la musique d'Avignon. Celle-ci eut soin, en redescendant du château, de faire une longue station sous les fenêtres de Chambrun, qui, pour le moment, souffrait de la goutte. L'envoyé du prince d'Orange, de Ryomal (1), qui avait été reçu avec

(1) Commis du château d'Orange en 1665, à l'époque de sa première restitution.

de grandes démonstrations de joie comme son prédécesseur de Zulichem, voulut s'opposer à la cérémonie du rétablissement des croix ; mais il ne fut pas écouté et s'absenta pour ne pas être témoin de la violation des droits de son prince.

Mentionnons un autre fait qui appartient à cette époque. Louis XIV, par sa déclaration du 20 juin 1665, amplifiant celle d'avril 1663, condamnait les relaps de son royaume au bannissement perpétuel. Comme plusieurs de ces derniers se réfugiaient à Orange, où leurs parents avaient la satisfaction de pouvoir les visiter, le roi, trouvant que le bannissement dans ces conditions n'était pas une peine assez sévère, ordonna, par sa déclaration du 13 mars 1679, que les protestants qui, après avoir fait abjuration, retourneraient à leurs anciennes erreurs, c'est-à-dire les relaps, seraient condamnés non seulement au bannissement perpétuel, mais encore à faire amende honorable avec confiscation de leurs biens (1).

TROISIÈME OCCUPATION FRANÇAISE D'ORANGE. RASEMENT DES MURAILLES DE LA VILLE. HOSTILITÉ CROISSANTE DES CATHOLIQUES. ARRÊTS INIQUES DE LOUIS XIV (1681-1685).

Louis XIV, qui cherchait toutes les occasions de s'immiscer dans les affaires intérieures de la principauté d'Orange, en trouva bientôt une qui le décida à occuper militairement la ville pour la troisième fois. « L'abattement de la citadelle, » dit Chambrun, « avait laissé la ville ouverte du côté du midi. Cette ouverture donnait un passage libre aux garnements du voisinage pour y

(1) Chambrun, *Les larmes*, p. 62-69; — Benoit, t. III, p. 920, 921; IIe partie, p. 106, et Pièces justificatives, p. 374; — Voy. aussi plus haut, p. 296.

exercer mille voleries. Il y en eut deux qui furent surpris et exécutés à mort. Ces excès, qu'on commettait presque toutes les nuits, obligèrent les consuls de s'adresser par une requête à Son Altesse royale [Marie d'Angleterre] tendant à ce qu'il lui plût d'ordonner que la ville fût fermée de ce côté-là. Le prince leur demanda un plan de ce qu'ils avaient intention de faire. On le lui envoya et il en fit tirer un sur celui qui lui avait été envoyé, et, en leur permettant de fermer la ville, il leur recommanda très expressément que la muraille fût à la hauteur des autres. On commença cet ouvrage avec beaucoup d'empressement ; mais à peine en eut-on bâti quelques toises que, l'avis en étant porté en cour de France, le marquis de Montanègues, lieutenant général de la province du Languedoc, eut ordre de se transporter secrètement sur les lieux et d'en faire son rapport. » Six semaines après (décembre 1681), il revint avec des ordres de la cour de faire cesser l'ouvrage. Les consuls répondirent qu'ils en référeraient à leur prince. L'affaire en resta là jusqu'au 20 juillet de l'année suivante alors que Montanègues revint pour renouveler ses ordres. Les consuls dirent cette fois qu'ayant construit cette muraille sur l'ordre de leur prince, ils n'avaient pas le droit de la démolir. Montanègues se retira pour la seconde fois ; mais, le 14 août suivant, il entra dans Orange, précédé de ses gardes, à la tête du régiment des dragons de La Lande et l'épée au poing. Dès le lendemain, Montanègues exhiba l'ordre du roi enjoignant aux consuls de raser les murailles d'Orange, faute de quoi elles seraient rasées à leurs dépens, et portant que les gens de guerre y demeureraient jusqu'à l'entière exécution de l'ordre royal. Les consuls durent s'exécuter, et les murailles furent démolies, à la grande satisfaction des catholiques qui, fort peu patriotes, te-

naient le parti du roi de France contre celui de leur souverain légitime. Les dragons demeurèrent dix-huit jours à Orange et, sans parler des pillages et rançonnements qu'il exercèrent sur les habitants, ils emportèrent plus de 50,000 livres de la ville.

Comme Louis XIV s'attendait à recevoir des représentations de la part du prince d'Orange, il voulut pouvoir justifier sa conduite et, dans ce but, il obligea le célèbre Louis de Bourbon, prince de Condé, administrateur des biens de son neveu, l'abbé Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, à présenter une requête au roi, dans laquelle il revendiquerait la propriété de la principauté d'Orange (1). Le procureur du roi revendiqua de son côté la souveraineté pour le roi son maître, de telle sorte que le Conseil d'Etat ordonna que les parties seraient appelées par-devant lui, et un huissier fut envoyé à Orange pour assigner le prince en la personne du président du Parlement Frédéric de Langes-Montmirail, sieur de Lubières, à comparaître dans deux mois à Paris. Un huissier du Parlement d'Aix remplit la même formalité à l'égard du duc de Longueville (décembre 1682). Nicolas Heinsius, le savant député des Etats généraux de Hollande, arriva sur ces entrefaites à la cour pour se plaindre de l'atteinte portée à la paix de Nimègue par la démolition des murailles d'Orange; mais Louis XIV, se fondant sur l'assignation qui avait été lancée, dit qu'il avait eu le droit de faire ce qu'il avait fait. C'est en vain qu'Heinsius lui répondit que son prince était maître absolu dans ses Etats et qu'on ne pouvait avec justice abattre les murailles de la capitale de sa principauté; il fut obligé de rentrer en Hollande sans avoir rien pu obtenir du roi, non plus

(1) Sur les droits de la maison de Longueville, voyez plus haut, p. 284.

que du célèbre Charles Colbert, marquis de Croissy, son ministre.

Deux jours avant l'arrivée des dragons de Montanègues, l'intendant de Provence Thomas-Alexandre de Morant, seigneur de Seulles, était venu à Orange exécuter l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 juillet 1682 enjoignant aux écoliers français originaires de Nîmes et d'autres lieux du Languedoc, qui suivaient les leçons du collège, de le quitter sans retard, et aux autres Français domiciliés dans la Principauté de rentrer dans le royaume, faute de quoi tout commerce serait interdit entre la France et la Principauté.

Morant, revenu en décembre, se saisit de tous les titres de propriété de l'abbaye de Saint-André-de-Ramières pour dépouiller Guillaume III des droits qu'il avait sur le couvent. Après cette expédition, il arrêta sept ou huit personnes d'Orange sous prétexte qu'elles étaient relapses et les fit conduire dans les prisons d'Aix où, après avoir beaucoup souffert, plusieurs d'entre elles retournèrent au catholicisme pour recouvrer leur liberté. Quant à celles qui persévérèrent, elles furent condamnées à l'amende honorable, à la confiscation de leurs biens et à de grosses amendes, avec ordre de quitter sur-le-champ le royaume et la Principauté sous peine de la hart. C'était en exécution de la déclaration royale du 13 mars 1679, qui avait renchéri sur les précédentes d'avril 1663, du 20 juin 1665 et du 2 avril 1666.

Les catholiques d'Orange se livrèrent de leur côté à de nouvelles hostilités contre les protestants. Le curé Omagi, malgré l'opposition du procureur général au Parlement, institua une confrérie de pénitents noirs qu'on n'avait jamais vus dans Orange et qui, en juin 1683, le dimanche après la Fête-Dieu, faillit exciter une sédition. Elle faisait ce jour-là une procession vers

les six heures du soir. Ceux qui sortirent les premiers de l'église avaient caché sous leurs robes de gros bâtons et diverses armes pour courir sus aux protestants au cas où ceux-ci voudraient s'opposer à leur procession. Mais les protestants, avertis le matin même par le consistoire, restèrent enfermés chez eux, bien qu'on lançât des pierres à leurs fenêtres. Ne sachant sur qui exercer leur rage, les pénitents se jetèrent alors sur quelques moissonneurs dauphinois qui traversaient une rue et, si l'on n'y eût fait obstacle, ils les auraient tous massacrés, quoique ces pauvres montagnards fussent catholiques. Pour aggraver la situation, des gens malintentionnés dirent à l'évêque, qui était encore dans l'église, que les protestants avaient attaqué les pénitents, et plusieurs de ces derniers, de leur côté, se répandirent dans la ville, avec l'ermite dont nous avons parlé plus haut, en criant qu'on avait tué l'évêque et enlevé le saint-sacrement. Là-dessus les catholiques s'arment; les protestants, craignant qu'on ne veuille renouveler les massacres de 1562 et de 1571, s'arment aussi, et le sang allait couler quand Chambrun, qui jouissait d'un ascendant considérable sur ses coreligionnaires, leur fit dire de rentrer dans leurs maisons et ce commencement de sédition n'eut pas de suite. Le lendemain, le Parlement, à la requête du procureur général, voulut poursuivre les coupables; mais l'évêque s'y opposa avec menaces, et le Parlement n'osa pas faire des informations. Guillaume III eut plus de courage et cassa la confrérie par une ordonnance expresse.

Les catholiques accusèrent Chambrun d'avoir provoqué cette mesure et cherchèrent à lui susciter une fâcheuse affaire à l'occasion d'une course qu'il fit le mois suivant à Balthazar, port du Rhône, où quelques-uns de ses amis prenaient des bains. Ils l'accusèrent de s'être

rendu, avec Frédéric de Béranger, seigneur de Beaufin, procureur général du Parlement, aux îles du Prince pour conférer avec les députés des Cévennes et du Vivarais, contrées où les protestants, conformément au projet des réformés arrêté à Toulouse (janvier 1683), tenaient leurs assemblées de culte sur les ruines de leurs temples démolis. L'évêque, qui en voulait tout particulièrement à Beaufin, dénonça à la cour cette prétendue conférence. Le Conseil du roi s'en occupa et, sans le maréchal Nicolas duc de Villeroi, qui connaissait Beaufin et qui insista pour que la dénonciation de l'évêque fût contrôlée, ce dernier et Chambrun auraient été arrêtés. L'intendant de Provence, chargé de s'enquérir des faits, découvrit aisément l'imposture.

Pendant la deuxième occupation française, le curé Omagi, comme on l'a vu, avait demandé sans succès au roi de France d'ôter aux protestants les deniers de la péréquation au moyen desquels ils pourvoyaient à l'entretien de leurs pasteurs et des régents de leur collège. Cette même année 1683, il renouvela sa demande et obtint gain de cause. Un arrêt du Conseil du roi défendit au trésorier de cette péréquation d'en lever les deniers sous peine de désobéissance, avec injonction au comte de Grignan, son lieutenant général en Provence, de prêter main-forte à l'exécution de cet arrêt. « Ce fut un rude coup, » dit Chambrun, « pour les églises de la Principauté, qui ne savaient d'où tirer la subsistance tant des pasteurs que des professeurs et régents du collège ; mais Son Altesse royale [Marie d'Angleterre], en ayant été informée, y pourvut selon sa charité ordinaire. »

L'année suivante, trois ou quatre relaps, sujets du roi, furent arrêtés à Aix et élargis après avoir abjuré. Trois d'entre eux étant retournés à Orange et ayant été

de nouveau reçus à la paix de l'Eglise, Louis XIV, par un arrêt de son Conseil du 7 avril 1684, chargea Morant, son intendant en Provence, d'informer contre eux et fit expresses défenses au consistoire d'Orange de commettre à l'avenir de pareilles entreprises sous les peines portées par les édits. Le comte de Grignan fut chargé de veiller à l'exécution de l'arrêt.

La même année, à l'occasion de la conversion au protestantisme d'un jeune notaire d'Orange, nommé Dumas, que l'évêque fit passer pour un relaps et un sujet du roi, un second arrêt du Conseil du mois de juillet défendit aux ministres d'Orange et aux anciens de recevoir dans leurs temples aucun sujet relaps de Sa Majesté (Dumas n'était nullement relaps puisqu'il avait toujours professé le catholicisme), ni à travailler à pervertir les catholiques pour leur faire embrasser l'hérésie sous les peines portées par ses déclarations, avec la même injonction au comte de Grignan de prêter main-forte à l'exécution dudit arrêt. C'étaient autant d'atteintes portées aux droits du prince d'Orange, seul souverain du pays ; mais Louis XIV s'en mettait peu en peine (1).

ARRIVÉE A ORANGE DE RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION. CRAINTE DES HABITANTS. ARRÊT D'EXPULSION DU PARLEMENT (1685).

La *révocation de l'édit de Nantes*, survenue en octobre 1685, fournit à Louis XIV un nouveau prétexte pour envahir la Principauté. Plusieurs années déjà avant cette date néfaste, un grand nombre d'églises avaient été interdites en France. A la veille de la Révocation, pres-

(1) Chambrun, *Les larmes*, p. 62-96; — Benoit, t. III, p. 922-923; — Depping, *Correspondance administrative*, t. IV, p. 335; — Arch. municip. d'Orange, GG, 48.

que tous les exercices du Vivarais, du Dauphiné et de la Provence étaient supprimés, et ceux du Languedoc et des Cévennes avaient si fort diminué qu'il fallait distribuer la communion tous les dimanches dans les églises restées debout. Cette désolation, jointe aux dragonnades qui dévastaient le Dauphiné et le Languedoc, attira dans la Principauté huit cents personnes environ (1) de tout âge, sexe et condition. Les pasteurs d'Orange se multipliaient pour secourir temporairement et spirituellement tous ces fugitifs, et à la cène de septembre 1685 ils furent contraints de donner la communion dans les deux temples à trois tables différentes.

L'évêque d'Orange, irrité de cette affluence d'étrangers, écrivit à la Cour de France qu'il y avait dans la ville plus de quatre mille huguenots français et plus de soixante ministres, qui prêchaient jusque sur les remparts. Les divers chefs militaires, qui commandaient les missions bottées du Dauphiné, savoir : le marquis de La Trousse, le comte de Tessé et Saint-Ruth, disaient tout haut de leur côté à Montélimar qu'ils iraient sous peu piller et saccager Orange, et ils écrivaient au roi qu'on parlait fort peu respectueusement de lui dans la Principauté et que c'est de là que devait partir la révolte des huguenots. Craignant d'être envahis par les dragons, les Orangeois firent démentir ces bruits calomnieux auprès des ministres du roi, qui déclarèrent qu'on ne toucherait pas à Orange, bien qu'il eût été arrêté dans le conseil qu'on y enverrait des dragons pour s'emparer de tous les réfugiés et traiter la Principauté comme le reste du royaume.

Le Parlement, instruit secrètement de cette résolu-

(1) Selon d'autres, six mille, dix mille, douze mille. Nous suivons *Gaultier de Saint-Blancard*, qui devait être bien informé.

tion, se hâta de rendre un arrêt (septembre) enjoignant à tous les étrangers de sortir dans trois jours de la Principauté, et prit soin d'en faire tenir une copie par deux gentilshommes aux chefs militaires qui étaient à Montélimar. Ces derniers reçurent fort mal les députés du Parlement. La Trousse, en particulier, ne leur parla que de faire pendre les ministres et de mettre à l'interdit toute la Principauté. Il venait, en effet, de recevoir une lettre de François-Michel Letellier, marquis de Louvois (14 octobre), qui lui apprenait que le roi ne pouvait souffrir plus longtemps « l'insolence » des habitants d'Orange et voulait que Tessé entrât dans cette ville avec un régiment de dragons et un bataillon d'infanterie, et qu'il le fît à l'improviste afin que les ministres n'eussent pas le temps de s'échapper.

PAROLES RASSURANTES DU COMTE DE GRIGNAN (1685).

Sur ces entrefaites, le comte de Grignan arriva à Orange avec des ordres de la cour. Ayant pris avec lui à Tarascon l'intendant de Provence De Morant et une escorte de deux compagnies, l'une de ses gardes, l'autre de dragons, il entra dans la ville le 23 octobre 1685 et alla loger à l'évêché. Puis il fit appeler les officiers du bureau des domaines et leur déclara qu'il avait ordre de leur signifier de la part du roi de faire sortir les réfugiés, de leur interdire l'entrée des temples et de cesser les services religieux extraordinaires, moyennant quoi ils n'auraient rien à redouter. Les officiers lui répondirent qu'on avait déjà fait ce qu'il demandait et, lui montrant l'arrêt que le Parlement avait rendu à ce propos, ils ajoutèrent qu'on était prêt à le publier une seconde fois et à rechercher de nouveau les réfu-

giés pour hâter leur départ. Grignan, fort satisfait en apparence de la conduite des officiers et des autres habitants d'Orange, leur promit de rendre un bon témoignage de leur conduite au roi et les assura de sa bienveillance. Il ordonna toutefois aux habitants de rendre leurs armes et partit après avoir passé seulement vingt-quatre heures dans la ville. Les événements qui suivirent donnèrent un tel démenti aux paroles de Grignan que plusieurs historiens, n'osant croire à une mauvaise foi si insigne de sa part, ont admis qu'il avait été joué par le roi. Celui-ci faisait en effet écrire par Louvois à Nicolas de Lamoignon dit Bâville, son lieutenant général dans le Languedoc, peu après l'arrêt d'expulsion rendu par le Parlement d'Orange contre les réfugiés : « Cet arrêt ne doit point vous empêcher d'exécuter ce que je vous ai mandé des instructions du roi à l'égard des troupes dans Orange » (6 octobre).

INVESTISSEMENT D'ORANGE, DE COURTHEZON ET DE JONQUIÈRES PAR LES DRAGONS DE TESSÉ (1685).

Dès la nuit qui suivit le départ de Grignan, la ville fut investie par le régiment de dragons de la reine. On l'avait dirigé le jour précédent sur le Pont-Saint-Esprit, mais, à l'entrée de la nuit, on lui fit prendre la route d'Orange. Le comte de Tessé, colonel général des dragons de France, les commandait. C'était « l'homme au chapeau gris, » dit le duc de Saint-Simon, « caractère liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde, fier, ingrat, adroit à merveille, fourbe et artificieux de même. » Tessé ne fut pas plus tôt arrivé devant la ville qu'il en fit le tour lui-même et posa des sentinelles à tous les passages pour empêcher que personne ne sortît. En même temps, il envoya deux détachements de

dragons à Jonquières et à Courthezon pour occuper ces deux places.

Tout le monde dormait paisiblement à Orange sur la foi des paroles du comte de Grignan. Il y avait même des réfugiés qui, ayant appris son départ, étaient rentrés secrètement dans la ville à la tombée de la nuit pour y passer encore quelques jours avant de quitter la France. Vers les quatre heures du matin, plusieurs habitants, ayant voulu sortir pour aller à la campagne, rencontrèrent des dragons en sentinelle, qui leur barrèrent le passage et les contraignirent de rentrer dans la ville, où ils semèrent aussitôt l'alarme. Les habitants se réveillent remplis d'effroi, les réfugiés surtout, dont les uns se sauvent en traversant des fossés pleins d'eau, tandis que d'autres attendent le jour avec impatience pour connaître le sort qui leur sera réservé. Les pasteurs d'Orange, Gondrand, Chion et Petit et un pasteur de Provence, du nom de Villet, veulent aussi prendre la fuite, mais ils sont repoussés par les dragons qui font feu sur eux. Villet seul parvient à s'échapper.

ENTRÉE DE TESSÉ A ORANGE. SA FOURBERIE (1685).

Dès qu'il fit jour, Tessé entra seul dans Orange et alla loger directement à l'évêché. Il déclara d'abord qu'il n'en voulait ni aux temples, ni à l'exercice de la religion réformée, ni à la religion réformée elle-même, et qu'il était seulement venu pour obliger les sujets du roi qui s'étaient réfugiés dans la Principauté de retourner dans leurs maisons. Il demanda donc qu'on fît une nouvelle recherche de ces derniers, afin qu'il pût leur délivrer des passeports ; après quoi, laissant une partie de ses dragons en dehors des remparts pour garder les passages, il donna l'ordre à l'autre de pénétrer dans

l'intérieur de la ville et les fit ranger en bataille sur la grande place du Cirque.

Les discours de Tessé, malgré quelques vagues menaces qui lui échappèrent sur ce qu'on avait donné asile aux réfugiés, rassurèrent la population. On fit ce qu'il désirait et les officiers de police, accompagnés d'officiers de dragons, parcoururent les divers quartiers de la ville pour dresser la liste des réfugiés avec leurs noms, prénoms, qualités et domiciles. Ils remirent ensuite cette liste à Tessé, qui commença à confectionner des passeports. Quand il fut arrivé au nom d'Alphonse des Vignolles, pasteur au Cailar, dans le bas Languedoc, il mit de côté le passeport qu'il avait commencé pour lui en disant qu'il voulait lui parler. Puis il acheva d'écrire les autres passeports, qui furent remis à leurs destinataires, lesquels partirent pour la plupart.

ARRESTATION DES MINISTRES (1685).

A l'heure du dîner, Tessé donna ordre qu'on lui amenât tous les pasteurs présents à Orange, tant ceux de la Principauté que les étrangers, faute de quoi la ville serait mise au pillage et les temples abattus. Des Vignoles, Petit, Gondrand et Reynaud, ancien professeur de théologie à Die, arrivèrent les uns après les autres; mais Chambrun, retenu au lit par la goutte et une fracture du fémur, ne put se rendre à l'appel. Quant à Chion, sa femme, qui ne l'avait pas trouvé, demanda quelque temps pour découvrir sa retraite. Tessé, fort en colère, déclara que, si on ne l'amenait pas dans un quart d'heure, il ferait démolir le temple. Avec les pasteurs vinrent aussi une foule de personnes, dont les unes avaient été mandées par Tessé et dont les autres avaient accompagné par curiosité ou par sympathie leurs con-

ducteurs spirituels. Ce fut en présence de tout ce monde que le colonel général des dragons dit aux pasteurs : « Messieurs, vous avez eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, vous surtout, monsieur Petit; vous avez prêché séditieusement, vous avez fait cinquante actions plus impertinentes les unes que les autres; je perdrai tout mon crédit ou je vous ferai pendre. En attendant, allez en prison. » Se tournant ensuite vers le viguier Thibaud et, s'adressant aux consuls, il leur dit : « Messieurs les consuls, je vous défends de la part du roi de faire jamais aucun exercice de la religion dans toute l'étendue de la Principauté sous peine de la vie. » Il répéta les mêmes paroles un moment après d'un ton plus élevé et ajouta : « Quand même il n'y aurait que deux personnes qui fissent ensemble l'exercice de la religion, on les punira de mort. » Puis il ordonna à un officier d'enfermer les quatre pasteurs « dans l'endroit le plus caché de la prison sous l'écrou du roi » et, s'adressant une nouvelle fois aux ministres, il leur dit : « Allez, messieurs, six dragons devant et six derrière. »

L'officier obéit, et les quatre ministres traversèrent les rues de la ville au milieu d'une double haie d'habitants, dont la plupart fondaient en larmes. Ils furent jetés dans le cachot de la prison du Cirque, et Tessé envoya des dragons dans la maison de Chambrun, pour le garder à vue. Chion, informé de ces faits, voulut partager le sort de ses collègues, et se rendit auprès de Tessé, de qui il obtint un excellent témoignage, mais qui ne l'envoya pas moins rejoindre le quatre autres pasteurs.

Le détachement dirigé sur Courthezon y exerça beaucoup de ravages. Les dragons se saisirent d'un habitant, nommé Garaignon, qu'ils conduisirent garrotté à Orange. Ils arrêtèrent aussi le pasteur Aunet, que Tessé fit jeter

dans le cachot où étaient détenus ses collègues. A la tombée de la nuit il consentit pourtant à ce qu'on placât les six pasteurs dans un lieu de la prison moins incommode : ce qui permit à Des Vignoles, d'écrire à ses parents de Nîmes, qui firent ausitôt les démarches nécessaires auprès du duc Anne-Jules de Noailles, ancien lieutenant général du roi en Languedoc, pour qu'on le transférât à Nîmes. Le duc écrivit dans ce sens à Tessé, qui laissa partir le prisonnier.

DÉMOLITION DES TEMPLES D'ORANGE ET DE COURTHEZON (1685).

Le lendemain, 26 octobre, à deux heures de l'après-midi, le premier bataillon d'infanterie de Du Plessis-Bellièvre entra à Orange, et, le surlendemain, fut suivi du deuxième. Tessé se fit alors apporter la clé du grand temple et y entra accompagné de l'évêque, qui dit en se raillant : « Adieu, pauvre Jérusalem ! » Les Bibles et les Psaumes furent lacérés, ainsi que les armes des princes d'Orange, le mausolée de Christophe de Dhona détruit, la chaire profanée par des discours licencieux, et les troncs pillés. Quant aux bancs, il furent transportés; en partie dans la cathédrale, en partie dans l'église du couvent des capucins; après quoi on démolit le petit temple de Saint-Martin. Relevons en passant l'acte héroïque d'un soldat protestant, qui aima mieux souffrir mille coups de bâton et être traîné par les rues que de participer à cet acte de vandalisme. Il déclara même à son capitaine qu'il souffrirait plutôt la mort que d'obéir à un commandement si injuste. La démolition du grand temple, qui était un fort bel édifice, suivit de près celle du petit.

Pendant ce temps les dragons de Courthezon abat-

taient aussi le temple que les protestants y avaient construit, et l'on vendit ses matériaux 1200 livres, qui servirent à affermir dans leurs convictions de fraîche date les nouveaux convertis pauvres du lieu.

DRAGONNADES (1685).

Les dragons et les fantassins entrés à Orange furent logés chez les habitants, savoir, deux tiers chez les protestants et un tiers chez les catholiques. Ils se comportèrent d'abord d'une façon irréprochable, et sans commettre aucun désordre. Ils n'engageaient personne à changer de religion, et Tessé déclarait lui-même qu'il n'avait reçu aucun ordre à cet égard. Cela dura ainsi dix-sept jours, et l'on sut que la mort du chancelier de France, Michel Le Tellier, un des principaux inspirateurs de la révocation de l'édit de Nantes, avait été la seule cause de cette absence d'ordres de la part du roi.

Ceux-ci arrivèrent enfin le 10 novembre, et portaient qu'on contraindrait les protestants d'Orange à se réunir à l'Eglise romaine par les moyens mis en usage dans les Etats du roi. Tessé, qui se trouvait pour lors au château de Suze-la-Rousse, à trois lieues d'Orange, rentra aussitôt dans la ville. Les catholiques chez qui étaient logés les dragons en furent déchargés, et ceux-ci, réunis à leurs compagnons placés chez les protestants, commencèrent sur l'heure leurs missions bottées, avec l'acharnement que l'on connaît : pillant et saccageant les maisons, gaspillant les vivres, détruisant tout ce qui ne se pouvait emporter, exerçant toutes sortes de violences et de cruautés sur leurs hôtes, rouant de coups ceux-ci, traînant par la ville ceux-là; pendant les uns aux planchers et brûlant les pieds des autres. On n'entendait partout que des lamentations, et il n'était

permis à personne d'aller secourir et consoler ses parents. Les veilles forcées ne furent non plus oubliées. Pour empêcher les protestants de dormir, les dragons les gardaient à vue nuit et jour, et les tourmentaient sans relâche. Du reste, tout ce qui se pratiquait en France de plus inhumain et de plus barbare pour convertir de force les victimes fut mis en usage à Orange. Cette mission furieuse dura quinze jours, et personne ne fut épargné, pas même les conseillers du Parlement. De Lubières, Alexandre Berger de Bologne, seigneur d'Alençon, et Louis de Drevon, reçurent des dragons comme de simples particuliers.

VISITE DE TESSÉ A CHAMBRUN ET AUX AUTRES PASTEURS. LEUR FERMETÉ. CONVERSION EN MASSE DES ORANGEOIS (1685).

Le jour-même où commença la mission bottée, sur les quatre heures de l'après-midi, Tessé, accompagné de l'évêque d'Orange, alla voir Chambrun dans sa maison. Il lui parla d'abord fort poliment et s'informa de sa santé, puis il l'engagea à obéir au roi qui lui demandait de changer de religion, ajoutant qu'il avait amené avec lui l'évêque d'Orange, afin que, s'il avait quelque scrupule de conscience, ce dernier pût les lever. Chambrun lui répondit qu'il avait un Maître dans le ciel, à qui il devait obéir avant toutes choses, qu'il ne reconnaissait sur la terre d'autre souverain que le Prince d'Orange, et que, quant à discuter avec l'évêque, qu'il connaissait depuis longtemps, c'était inutile. Tessé lui demanda alors pourquoi il rejetait le culte des images et le purgatoire, et ne voulait pas se réunir à l'Eglise catholique. Chambrun lui en développa longuement les raisons, de sorte que le commandant des dragons le voyant inébran-

lable, chercha à le corrompre, en lui disant que le roi, qui se faisait un point d'honneur de sa conversion, était disposé à lui accorder tout ce qu'il demanderait. Chambrun lui répondit qu'il se connaissait lui-même; qu'un grand roi comme Louis XIV se souciait fort peu d'un misérable ministre tel que lui; et que, tout ce qu'il réclamait, c'était un passeport pour se rendre auprès de son souverain. Tessé repartit qu'il n'était pas en son pouvoir d'accéder à son vœu, et qu'on le savait homme trop dangereux pour qu'on lui permît jamais de retourner auprès du prince d'Orange; puis il ajouta brusquement que c'était assez raisonné, et qu'il fallait obéir, faute de quoi il exécuterait les ordres qu'il avait reçus. « Vous n'oseriez, » lui dit par trois fois Chambrun, et, se découvrant pour lui montrer l'état misérable de son corps, il ajouta : « Considérez, monsieur, ce cadavre : votre compassion et votre générosité vous empêcheront toujours de le maltraiter. » Tessé vaincu, se borna à lui dire : « Monsieur, vous êtes trop éloquent pour moi; pensez à vous et à obéir au roi, autrement on vous fera mal vos affaires. » C'est sous l'impression de cette visite que Tessé, écrivant à Louvois, le fils du chancelier de France, disait de Chambrun : « Cet homme est habile, dangereux, séditieux, beau parleur; et il vaudrait mieux assurément que le roi le fît mettre dans une citadelle ou château pour toute la vie, que de permettre qu'il se retirât en Hollande, où il demande qu'on le conduise. »

La femme de Chambrun faillit elle-même être livrée à la brutalité des dragons. Son mari lui avait persuadé de se retirer chez son père; « mais on l'y découvrit, » dit Smiles (1), « et on la traîna devant le comte de

(1) *Les Huguenots*..., trad. par Ath. Coquerel fils, Paris, 1870, in-8°, p. 224.

Tessé, qui lui dit brutalement qu'elle devait se regarder comme la propriété du régiment. Elle tomba à ses pieds en proie au plus violent désespoir, et aurait été perdue sans un moine auquel Chambrun avait rendu quelque service, et qui affirma qu'elle avait fait son devoir. » Elle appartenait à la noblesse, et s'appelait Louise de Perrotet de Chavanon.

En sortant de chez Chambrun, Tessé se rendit également, en compagnie de l'évêque, à la prison où étaient les pasteurs Gondrand, Chion, Petit, Reynaud et Aunet; et, prenant chacun d'eux à part, il s'efforça de les ébranler par des promesses ou des menaces; mais ce fut en pure perte. Ils demeurèrent inébranlables dans leur foi; et Tessé, se retirant tout confus aussi bien que son compagnon, fit conduire les cinq prisonniers à Valence auprès du féroce La Rapine, directeur de l'hôpital de cette ville, qui mit tout en œuvre pour les convertir (1). Ils croupirent pendant six mois dans des cachots infects, où ils endurèrent des souffrances inouïes, et furent en dernière analyse transférés au château de Pierre-Scize à Lyon à l'exception de Reynaud, qui, affaibli par l'âge, ne put résister à tant de maux, et abjura (2).

Tessé se mit ensuite en devoir d'exécuter l'ordre du roi, arrivé le 10 novembre, portant que tous les habitants d'Orange devraient se convertir de gré ou de force au catholicisme. C'est en vain qu'un conseiller au Parlement, accompagné d'un avocat, lui représenta que c'était illégal de faire changer de religion aux sujets du prince d'Orange et de leur refuser des passeports pour

(1) Sur les actes de barbarie de ce triste personnage, que protégeait l'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. III, p. 45 et suiv.

(2) Sur Reynaud, voy. E. Arnaud, *Hist. de l'académie prot. de Die*, p. 89.

se rendre dans les pays étrangers; il ne voulut rien entendre et, sur son ordre, les protestants orangeois, convoqués en assemblée générale, abjurèrent aux conditions radoucies que leur proposa l'évêque, savoir : « que, pour leur plus grande... édification, tous les dimanches... sera lu un chapitre de l'Ecriture Sainte en français... suivant les traductions approuvées par l'Eglise, et que tout le service divin, qui se fait en latin, sera expliqué en français...; qu'ils ne croiront être nécessaire, de nécessité de salut... autre médiation que celle de... Jésus-Christ...; qu'ils ne seront tenus de rendre aucun culte divin aux images...; que dans l'Eucharistie on adorera Jésus-Christ, qui est réellement, spirituellement et sacramentellement dans cet adorable sacrement; que l'on donnera cette consolation aux fidèles de communier sous les deux espèces si l'Eglise universelle voulait le juger à propos » (11 novembre 1685) (1).

Les membres du Parlement abjurèrent aux mêmes conditions vingt-quatre heures après les habitants, et un pasteur du Buis en Dauphiné, nommé Paul Cherler, qui s'était aussi réfugié à Orange, avait déjà embrassé le catholicisme. Il s'était d'abord caché lorsque les dragons de Tessé envahirent la ville, et avait échappé à leurs recherches; mais quand il sut qu'on avait emprisonné ses collègues, il promit de changer de religion et se convertit quelques jours après, ce qui lui valut une pension du roi (29 octobre 1685). Les abjurations individuelles, couchées par écrit, avaient précédé l'abjuration générale et durèrent du 26 octobre au 22 novembre, soit devant l'évêque, soit à la chapelle épiscopale, soit au couvent des Capucins.

(1) Voy. aux Pièces justificatives, nº VI, l'acte d'abjuration des protestants d'Orange *in extenso*.

On verra par la suite que la conversion en masse des habitants d'Orange, inspirée par la crainte, fut loin d'être sincère. La plupart d'entre eux revinrent à leurs premiers sentiments. Quelques-uns, du reste, purent s'échapper à temps, et d'autres résistèrent courageusement à l'entraînement général.

LES DRAGONS CHEZ CHAMBRUN. SES SOUFFRANCES, SON DÉPART D'ORANGE, SA CHUTE, SON REPENTIR ET SON ÉVASION DE FRANCE (1685-1686).

Deux heures après avoir quitté Chambrun, Tessé, irrité de sa résistance, envoya quarante-deux dragons dans sa maison pour le forcer à abjurer. En moins d'une heure ils eurent tout dévasté. Ils entrèrent jusque dans la chambre du pauvre malade et commirent à son égard toutes sortes d'indignités : fumant du tabac au point de l'étouffer et faisant battre quatre tambours sans relâche pour l'empêcher de dormir. Trois jours et trois nuits se passèrent de la sorte, après lesquels Chambrun, étourdi par la fumée et le tapage et affaibli par les veilles, s'évanouit et resta sans connaissance pendant quatre heures. Le bruit même courut qu'il était mort, et son troupeau bénit Dieu d'avoir mis un terme à ses souffrances. Tessé crut aussi à sa fin et, craignant de recevoir des reproches de la cour, il fit éloigner tout de suite les dragons, n'en laissa que quatre auprès de lui et, pour se mettre à couvert, fit dire par ses agents qu'on l'avait empoisonné. Apprenant ensuite qu'il était revenu à lui, il donna l'ordre de le transporter au château de Pierre-Scize, à Lyon.

Le lendemain on alla le prendre dans son lit et on le plaça sur un brancard porté par des mulets; mais ce fut au prix de si grandes souffrances que Tessé le fit con-

duire seulement jusqu'au Pont-Saint-Esprit. En traversant les rues d'Orange, Chambrun fut l'objet des manifestations les plus sympathiques de la part de la population. Chacun voulait le voir, le toucher et recevoir sa bénédiction. Les rudes dragons qui l'escortaient étaient eux-mêmes émus jusqu'aux larmes.

Après avoir passé vingt jours au Pont-Saint-Esprit, où il fit la connaissance de plusieurs personnes qui adoucirent ses souffrances par leurs soins empressés, on l'embarqua sur le Rhône, d'après de nouveaux ordres, à destination de Lyon. Comme le vent était contraire, la barque mit cinq jours pour aller à Anconne, qui n'est qu'à six lieues du Pont-Saint-Esprit. On le tenait sur le pont du bateau depuis la pointe du jour jusqu'à dix ou onze heures du soir, malgré la saison avancée de l'année (on était au mois de décembre), de sorte qu'il fut bientôt perclus de tous ses membres. Quand il fut arrivé à Anconne, André-Thomas de Vermenton, prévôt en chef et chevalier du guet dans le ressort du présidial de Valence, appréhendant qu'il ne rendît le dernier soupir, attendit qu'il fît beau pour lui faire continuer sa route, et comme le mauvais temps ne cessait point, il le fit porter sur un brancard jusqu'à Valence par douze paysans (10 décembre).

L'évêque de Valence et de Die, Daniel de Cosnac, ayant appris son arrivée, le sollicita aussitôt de changer de religion (car il était grand convertisseur); mais, quelques promesses qu'il pût faire au prisonnier, tous ses efforts furent inutiles. C'est alors qu'il imagina, pour le faire succomber, d'éloigner de lui sa femme, son neveu Gabriel de Convenant, conseiller au Parlement de Grenoble, et ses domestiques, qui savaient seuls le déplacer dans son lit sans le faire souffrir. Ce fut un coup terrible pour lui, car, ayant voulu se faire habiller par les

exempts qui avaient remplacé ses domestiques, il en éprouva de telles douleurs qu'il s'écria dans un moment de désespoir : « Eh bien, je me réunirai ; » mais il n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, arrachées par la violence du mal, qu'il se repentit amèrement, et lorsque l'évêque, informé de sa chute par un exempt, vint présenter à sa signature un acte d'abjuration, il reprit sa première fermeté et s'y refusa obstinément.

Trois mois environ s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels l'évêque de Valence fit à Chambrun de fréquentes visites pour le presser de mettre à exécution sa promesse, après quoi il le fit exiler de guerre lasse à Romeyer, petite communauté solitaire des montagnes du Diois (2 mars 1686). Le pieux confesseur y demeura cinq mois. Pendant ce temps, il pleura jour et nuit sa faute et fut visité par un grand nombre de ses coreligionnaires des lieux circonvoisins. Il les exhortait à persévérer dans la profession de la vérité s'ils y avaient été fidèles et à se relever promptement s'ils avaient eu la faiblesse de succomber. Daniel de Cosnac vint le harceler jusque dans cette retraite ; mais il ne réussit pas mieux qu'à Valence à lui faire signer un acte d'abjuration. A chaque visite, Chambrun le suppliait de lui faire délivrer un passeport pour l'étranger ; mais comme c'était toujours en pure perte, il feignit de ressentir une nouvelle atteinte de la maladie de la pierre dont il souffrait et pria l'évêque de lui obtenir la permission d'aller se faire opérer à Lyon, d'où il espérait pouvoir gagner la Suisse. Cosnac, très aise de se débarrasser d'un homme qui lui était plus à charge que tout son diocèse, comme il le disait lui-même, demanda cette autorisation et l'obtint d'autant plus facilement qu'on espérait en haut lieu que Chambrun mourrait pendant l'opération.

Porté sur un brancard par douze paysans, il arriva à

Lyon (5 août 1686), où il reçut la visite de l'archevêque, qui lui fit défense de présider des assemblées et de sortir de la ville. Chambrun s'occupa aussitôt des moyens de se réfugier à Genève. Celui auquel il s'arrêta, après avoir eu soin, pour éloigner les soupçons, d'appeler plusieurs fois auprès de lui le propre médecin de l'archevêque, qui le fit sonder par un de ses opérateurs, fut de sortir de France en poste dans une chaise roulante avec le train d'un grand seigneur. Quand tout fut prêt, il partit de Lyon le dimanche soir, 8 septembre, avec un seul valet, pendant que toute la ville était à la promenade. « La nuit me surprit, » raconte-t-il lui-même, « lorsque je trouvai les autres valets avec cinq chevaux, qui m'attendaient derrière une masure; on attela promptement un second cheval à ma chaise et, tout mon monde étant à cheval, nous allâmes avec une diligence incroyable. Je m'étais attaché à ma chaise avec deux courroies qui me tenaient si fort serré contre cette machine qu'il était impossible qu'on reconnût que j'étais incommodé. »

Le lendemain, au point du jour, Chambrun franchit le Pont-de-Beauvoisin sur la frontière de Savoie. Son équipage et son train le faisaient traiter partout de Monseigneur, et comme il ne parlait que du service du roi, qui l'obligeait, disait-il, à faire diligence, les soldats qui gardaient la frontière le laissèrent passer sans oser lui dire un mot. Néanmoins, à quelque distance du Pont-de-Beauvoisin, sept gardes l'arrêtèrent. Prenant alors le verbe très haut et menaçant de faire jeter dans une basse fosse le soldat qui avait osé présenter son fusil aux chevaux, il les intimida si fort, tout aussi bien que leur commandant, qui mangeait des raisins à quelques pas de là et avait violé sa consigne en quittant son poste, qu'on le laissa passer. Il traversa ainsi la Savoie et arriva

sans encombre à Genève, où il reçut les félicitations de tous les pasteurs présents dans la ville et d'un grand nombre de réfugiés et d'habitants. Mais ce qui soulagea le plus son cœur, ce fut son rétablissement dans le ministère, que signèrent dix-huit de ses anciens collègues de France (12 septembre 1686).

Chambrun demeura encore quatre mois à Genève pour attendre sa femme, qui réussit également à sortir du royaume, et il se rendit avec elle en Hollande auprès de son souverain, Guillaume III d'Orange, qui le reçut avec de grandes marques de bienveillance. L'année suivante, il publia ses *Larmes*, ouvrage célèbre, écrit avec l'éloquence du cœur et tout empreint des accents de la plus vive piété. Cinq éditions successives le firent connaître à l'Europe. On le lut dans toutes les familles et, de nos jours encore, où il a été réimprimé, il n'a rien perdu de son poignant intérêt.

Pour en finir avec Chambrun, nous dirons qu'il passa en Angleterre, et fut pourvu d'un canonicat à Windsor, où il mourut en 1689, âgé de soixante ans environ (1).

SUITE DE LA PERSÉCUTION D'ORANGE ET SON RALENTISSEMENT (1686-1697).

L'occupation de la principauté d'Orange par les soldats de Tessé, qui coûtait à la ville seule huit cents écus par jour, à raison de 10 sols par fantassin et de 30 sols par cavalier, équivalut à une véritable prise de posses-

(1) Chambrun, *Les larmes*, p. 105-308; — Gaultier de Saint-Blancard, t. II, ch. XVIII; — Benoit, t. III, p. 865, 923-926; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 95-97; — Gaitte, *Emigration protestante*. p. 16-21; — Burnet, *Mémoires historiques de la Grande-Bretagne*, t. III, p. 91; — Bastet, p. 145; — *Bulletin de la Société, etc.*, t. III, p. 156-160; — *Relation abrégée* (ms. Court, nº 17, F); — Court, *Histoire des Eglises réformées*, t. I, p. 69, 96-111 (ms. nº 28); — Arch. municip. d'Orange, GG, 48; — Adolphe Michel, *Louvois et les protestants*, p. 166 et suiv.

sion par la France. Louis XIV y établit un gouvernement militaire et nommait les consuls par l'intermédiaire du comte de Grignan, qui eut le commandement suprême de la Principauté. Le roi laissa bien un semblant d'autorité aux consuls, qui étaient censés administrer la cité « pour le prince d'Orange, » car l'ordonnance du 11 janvier 1686 leur donnait la charge de tenir la main à ce qu'après le départ des soldats aucun ministre ne fût reçu dans la Principauté, d'arrêter tous ceux qui mettraient le pied sur son territoire et de les conduire dans les prisons les plus voisines de la Provence ou du Dauphiné; mais c'était une autorité illusoire : le commandant militaire était un véritable proconsul aux ordres du comte de Grignan.

Autrement, la persécution d'Orange ne cessa pas avec le départ des dragons. D'autres soldats leur succédèrent, qui commirent toutes sortes de désordres et de violences. Par l'ordonnance citée plus haut, Louis XIV expulsa de la Principauté tous ceux qui ne voulurent pas abjurer leur foi; il réunit à l'hôpital général les revenus, les rentes et les biens-fonds du consistoire, et recommanda aux nouveaux convertis de se plaindre au comte de Grignan, s'ils venaient à être inquiétés. Le Parlement fut interdit de ses fonctions, et son président, de Lubières, arrêté dans sa maison le jour de Pâques fleuries et conduit au château de Pierre-Scize, à Lyon, où il rejoignit les pasteurs d'Orange et mourut dans la nuit du 20 au 21 mars 1697, à l'âge de soixante-sept ans. Pendant les onze ans que dura sa captivité, il fit toujours « paraître une fermeté, une résignation véritablement chrétienne et un zèle extraordinaire pour la religion. » On pratiqua, du reste, contre les Orangeois qui n'étaient pas tenus pour bons catholiques ou qui refusaient de se convertir, les mêmes ri-

gueurs qu'en France. Les uns furent jetés en prison, les autres envoyés aux galères, d'autres exilés en Terres-Neuves (vallée de Barcelonnette), d'autres déportés en Amérique. Quant aux femmes et aux enfants, on les enferma dans des couvents. « La rapine ne fut pas oubliée, ni même les amendes pécuniaires, qu'on donnait à ceux qu'on prétendait ne pas faire leurs devoirs. » Guillaume III d'Orange, monté sur le trône d'Angleterre depuis 1688, et les Etats généraux de Hollande intercédèrent auprès de Louis XIV pour qu'il fît cesser cette persécution; mais ce fut en pure perte.

« Ce triste état de choses, » dit Gaitte, « fut couronné par l'édit de 1687, d'après lequel tous les livres prétendus hérétiques furent brûlés sur la place du Cirque. Un peu plus tard les scellés de la Cour furent apposés sur les archives du domaine des princes, qui, sans doute, subirent le même sort. Est-il étonnant, après cela, que le buffet de la bibliothèque communale, qui porte pour inscription : *Livres protestants*, soit complètement vide et que l'on manque, dans la localité, de documents précieux et utiles? »

Deux ans après (1689), les religionnaires d'Orange reprirent courage comme ceux du royaume. « La persécution s'est ralentie, » dit Adolphe Michel, « ou, pour mieux dire, apaisée et arrêtée; ils commencent à se rassembler; ils ne sont plus en butte aux outrages violents de la populace; mais, fait bien significatif, ils sont l'objet de sourdes menées et de dénonciations anonymes. On n'ose plus les frapper en place et en plein soleil; on les signale en dessous à la vigilance des magistrats. Nous avons une lettre curieuse du comte de Grignan à Louvois du 6 février 1689, où se dessinent ces animosités locales. « Il y a quelques jours, » dit-il, « qu'il fit des vents si furieux dans le Comtat et dans la Principauté

d'Orange, que plusieurs maisons en furent abattues. Deux croix de pierre qui sont à Orange furent renversées en ce temps-là, et le conseil de ville d'Orange délibéra de les faire redresser. Il y a deux jours on trouva à la porte de l'hôtel de ville un billet affiché qui contenait ces mots : « Messieurs les magistrats, on a brisé vos croix et on y met dessus des choses qui font trembler. » Le sieur de Lissac, capitaine d'une compagnie de cavalerie qui est à Orange, fit voir en même temps un billet qu'il dit avoir trouvé dans sa chambre, qui lui donne le même avis, ajoutant que huit huguenots avaient abattu ces croix. On alla en un endroit assez écarté, qui est la place où le château d'Orange avait autrefois été, et on trouva que la croix y avait été renversée et qu'on avait planté à terre un morceau de fer où était attachée une espèce de banderole de toile blanche où on lisait ces paroles écrites en gros caractères :

Le Dieu des armées est pour vous;
Nous le prions sans cesse qu'il vous bénisse!
Que le ciel nous soit propice!
Le tyran ne vivra pas toujours.
Grand monarque, vous avez des fidèles sujets partout! »

» Le comte de Grignan ajoute qu'il y a beaucoup de conformité entre les deux écritures, ce qui, » dit-il, « fait soupçonner qu'il pouvait y avoir en tout cela quelque malice cachée de la part de quelques gens malintentionnés pour les habitants d'Orange. »

Le ralentissement dans la persécution éloigna, comme on pouvait s'y attendre, les nouveaux convertis des pratiques du culte catholique. En juillet 1691, l'évêque d'Orange écrivit une longue lettre à tous les curés de son diocèse, « dans laquelle, » dit une pièce du temps, « il se plaint que ceux de la religion, qui avaient volontairement embrassé le catholicisme sans aucune con-

trainte de sa part (!), ne faisaient plus aucun exercice de cette religion et vivaient dans une espèce d'athéisme et d'irréligion. » Pour prévenir ces abus et pour tâcher de les ramener à leur devoir, il défend à tous les curés de son ressort de recevoir aucun nouveau converti ou nouvelle convertie ni aux fiançailles, ni au sacrement du mariage, ni à être parrains et marraines, ni à faire offrande dans l'église ou à la messe de paroisse, ni pour être d'aucune confrérie, jusqu'à ce qu'ils soient assurés par un témoignage public, signé de sa main et contresigné par son secrétaire, que lesdits nouveaux convertis ont satisfait au précepte de l'Eglise contenu au décret du concile de Latran touchant la confession annuelle et la communion pascale. Il proteste en même temps qu'il n'a jamais cru qu'il fût permis aux évêques et aux prêtres de forcer personne par les armes ou par les supplices à embrasser la vraie religion et que sa conduite, toute pleine de douceur, le justifie assez à ce sujet (!). « On croyait, » ajoute la pièce que nous citons, « que d'Obeilh, en lançant cette lettre épiscopale, n'avait fait que suivre les ordres de la cour. Sa démarche, du reste, produisit quelque effet, car on compta, parmi les nouveaux convertis, cent communiants en 1692, trente-six en 1693, quarante-huit en 1694 et trente-quatre en 1697 (1). »

SYMPATHIE TÉMOIGNÉE AUX PASTEURS D'ORANGE EMPRISONNÉS A LYON (1685-1697).

Les quatre pasteurs de la principauté d'Orange en-

(1) Adolphe Michel, *Louvois, etc.*, p. 182-184; — Gaultier de Saint-Blancard, t. II, p. 20; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 97, 98; — Bastet, p. 145, 146; — Gaitte, *Informations*, p. 37; — *Bulletin de la Société, etc.*, t. XXIX, p. 35; — *Relation abrégée* (ms. Court, nº 17, F); — Ms. Court, nº 17, C; — Arch. municip. d'Orange, GG, 48.

fermés au château de Pierre-Scize, Gondrand, Chion, Petit et Aunet reçurent de leurs coreligionnaires de France et de l'étranger de nombreuses marques de sympathie, qui adoucirent leur dure et longue captivité. Les pasteurs et anciens des églises wallones, réunis en synode à Rotterdam, leur écrivirent la lettre qui suit à la date du 3 mai 1686 :

» Messieurs et très honorés frères,

« Nous compatissons avec toutes vos peines et nous souffrons avec vous comme si nous étions prisonniers dans le lieu même de votre détention. Nous avons appris avec une extrême sensibilité ce que vous endurez pour la gloire de notre commun maître. Nos prières publiques et particulières demandent à Dieu votre délivrance. Nous vous regardons comme des Antipas (Apoc., II, 13), comme des fidèles martyrs de notre Seigneur Jésus-Christ, et si vos chaînes sont pesantes, elles sont précieuses à Dieu et à son Eglise. Vous êtes le spectacle du monde, des hommes et des anges. L'Eglise qu'on croit avoir détruite est encore visible dans votre sang et dans vos larmes. Dieu, qui ne se laisse pas sans témoignage dans la nature, ne nous laisse pas dans la grâce sans témoins de la vérité. Vous êtes ces heureux témoins! Vous êtes fidèles à Christ et, pour envisager cette affliction, qui lasse la constance des plus fermes, regardez-la comme légère en la comparant avec la gloire dont vous devez être un jour couronnés. Vous combattez un bon et beau combat, les anges et les hommes en sont les admirateurs; mais cette force est en Dieu et non pas en vous; elle est en Celui qui vous promet la couronne de justice. Que vous bénirez un jour les combats qui produiront en vous un

poids de gloire excellemment excellente ! Nous espérons de notre grand Dieu et de notre miséricordieux Sauveur qu'ayant commencé cette bonne œuvre, il ne vous abandonnera pas ; qu'avec les violentes tentations il vous donnera la force de les soutenir ! Vous avez prêché à votre troupeau pendant la paix de l'Eglise, vous prêchez par vos liens aux anges du ciel et aux anges de l'Eglise ; vous faites ce que nous prêchons aux autres et vous êtes nos docteurs et nos prédicateurs ! Soyez fidèles jusqu'à la mort ; vous confondrez les démons et les émissaires de l'Anti-Christ. Nous ne cesserons d'élever nos mains à Dieu pendant votre combat, espérant avec vous le triomphe que nous vous souhaitons et que nous demandons à Dieu avec toute l'ardeur dont nos âmes sont capables. Nous solliciterons le ciel et la terre pour votre liberté, et nous serons avec vous à vivre et à mourir. Nous sommes, Messieurs et très honorés frères, vos très humbles et très affectionnés frères.

» Les pasteurs et anciens assemblés en synode à Rotterdam, et, au nom de tous, Phinéas PIÉLAT, modérateur ; De JONCOURT, secrétaire. »

Les pasteurs d'Orange, mus par des raisons de prudence, leur répondirent seulement le 8 avril 1693. « L'assurance, » leur dirent-ils, « que nous a souvent donnée notre dit frère, M. Piélat, que vous vous souvenez de nous comme si vous étiez emprisonnés avec nous, et que vous faites sans cesse mémoire de nous dans vos oraisons, a servi de beaucoup pour adoucir nos amertumes, et dissiper en quelque manière les ennuis de notre prison. C'est Dieu, à la vérité, qui nous soutient par sa main puissante dans ce long et rude combat d'affliction auquel il lui a plu de nous appeler. Il accomplit si bien en nous la vertu de son Esprit, que,

plus nous sommes faibles, et plus nous sommes forts; et nous espérons que, comme ses dons et sa vocation sont sans repentance, nous ayant délivrés jusqu'ici, il nous délivrera encore ci-après, mais moyennant aussi votre aide par la prière que nous vous supplions de lui faire pour nous. Car nous reconnaissons que, aussi faibles et aussi infirmes que nous le sommes naturellement, nous ne pourrions que succomber, si Dieu suspendait en nous l'efficace de sa grâce, et nous abandonnait à nous-mêmes. Nous vous prions donc, Messieurs, par notre Seigneur Jésus-Christ et par la charité de l'Esprit, que vous combattiez toujours avec nous par vos prières à Dieu pour nous, afin que nous sortions victorieux de ce combat, que nous parachevions notre course en sanctification et honneur; que Jésus-Christ soit glorifié en nous, soit par notre vie soit par notre mort; que nous fassions un bon usage de la discipline du Seigneur, et que nous possédions nos âmes par notre patience, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de briser nos chaînes et de nous introduire dans ses tabernacles pour le bénir et lui rendre, avec toute l'Eglise, de solennelles actions de grâces pour l'issue heureuse qu'il aura donnée à toutes nos tentations (1). »

UNE JEUNE INSPIRÉE DU DAUPHINÉ A ORANGE (1688).

L'illuminisme, cette maladie religieuse étrange, dont furent atteints un certain nombre d'enfants, filles et garçons des montagnes du Dauphiné, à la suite des nombreux malheurs qu'entraîna la révocation de l'édit de Nantes, ne se manifesta pas à Orange, grâce aux lumières exceptionnelles dont jouissait cette église, une

(1) *Bulletin de la Société, etc.*, t. VI, p. 367-370.

des plus cultivées de France. Elle posséda néanmoins pendant quelque temps en 1688 une jeune inspirée, descendue du Dauphiné dans les plaines d'Orange pour la récolte des fruits. Les caractères spéciaux de son inspiration méritent d'être signalés, et nous les rapportons d'après le récit d'un témoin oculaire (1).

« Il y aura dix-neuf ans au mois de septembre prochain, » disait-il, « que, comme les jeunes gens des montagnes du Dauphiné descendaient dans la plaine pour gagner quelque chose en cueillant nos fruits, nous louâmes deux filles, dont l'une était âgée de dix-huit ans et l'autre de quinze ou environ. Le soir du même jour qu'elles entrèrent dans notre maison, comme chacun se disposait à se retirer, nous fûmes tout étonnés que la plus âgée des deux, s'étant jetée à genoux, se mît à faire une prière à haute voix. Mon mari, qui était alors catholique romain, sortit de la chambre, et moi je dis à la fille que c'était bien fait à elle de prier Dieu, mais qu'elle pouvait faire ses dévotions en particulier, ou du moins parler plus bas, parce que nous étions environnés d'ennemis papistes et que sa prière nous exposait à de grands dangers. Elle me répondit qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de parler ainsi; qu'elle avait reçu des grâces d'en haut, dont elle était obligée de rendre participants ceux qu'elle fréquentait et qu'il ne fallait pas avoir honte de prier Dieu. Elle continua donc de faire sa prière, qui fut très belle; et pendant qu'elle fut avec nous, elle fit tous les jours la même chose soir et matin. Nous étions dans une surprise extrême, non seulement d'entendre dire des choses admirables avec tant de facilité à cette jeune fille qui ne savait, comme on dit, ni

(1) Marie Chauvain, veuve de Guillaume Rayne, habitante d'Orange, réfugiée à Londres (15 mars 1707).

A ni B; mais, ce qui nous étonnait le plus encore, c'est sa hardiesse et son courage; elle qui était fort timide en toute occasion.

» Cinq ou six jours après, un soir, comme nous étions tous ensemble dans la même chambre, je m'aperçus qu'elle penchait la tête, se l'appuyant contre la muraille; mais un moment après, la voilà qui entonne un psaume. Je m'approchai d'elle pour lui dire, non sans répugnance, qu'il n'était pas à propos qu'elle chantât ainsi et que cela nous ferait des affaires. Elle avait les yeux fermés, et je ne sais si elle m'entendit. D'un côté cela m'était agréable, mais il y allait de notre ruine. Cependant je la laissai chanter. Après cela, elle fit une grande prière, et, après la prière, une exhortation à la piété qui dura fort longtemps, et dont chacun de nous fut beaucoup touché. Comme il y avait quelques mois que j'avais ouï parler des prophètes du Dauphiné, qui étaient presque tous des enfants ou de fort jeunes personnes, je jugeai bien que cette fille était de ces gens-là. La même chose lui arriva trois autres fois, si je m'en souviens bien, pendant dix ou douze jours qu'elle fut encore avec nous. Comme tout ce qu'elle disait touchant la repentance et contre la corruption du monde était si vrai, que personne ne l'aurait pu contredire, on voyait bien aussi qu'il n'y avait aucune sorte d'affectation en elle; et même il était évident que c'était une cause surnaturelle qui la faisait parler, puisqu'elle n'avait fait jamais que garder les brebis, et que, dans le temps de son inspiration, elle prononçait avec liberté et rapidité mille belles choses, qui auparavant n'avaient jamais été dans son esprit. Je fus contrainte, à mon grand regret, de chercher d'autres gens pour nous aider, et je conseillai à ces pauvres filles de s'en retourner chez elles plutôt que de s'exposer aux persécutions des papistes

de notre canton. Elles étaient de Nyons, à huit lieues de chez nous. J'admirai les conseils de Dieu. Je crois qu'il envoya cette personne dans ma maison pour disposer l'esprit de mon mari, à reconnaître les abus de sa religion et à venir enfin donner gloire à Dieu, ici, à Londres, comme il l'a fait (1). »

Les auteurs catholiques, notamment l'évêque Fléchier, l'apostat Brueys et Louvreleuil, se sont cruellement raillés de ces petits prophètes, et plusieurs auteurs protestants leur ont également jeté la pierre; pour nous, sans croire en aucune manière au caractère surnaturel de leurs inspirations, et tout en reconnaissant que leur état spirituel avait un caractère anormal, maladif et même dangereux en un certain sens pour la foi et la piété, nous ne pouvons pas ne pas éprouver du respect, et même de la sympathie pour ces courageux confesseurs de la foi, et exprimer la conviction qu'en l'absence de pasteurs et, vu la désolation des églises réformées, ils rendirent d'immenses services aux protestants persécutés du Désert, et contribuèrent puissamment à relever leur courage et à entretenir la vie religieuse dans leur sein, en attendant des jours meilleurs.

RESTITUTION DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE A GUILLAUME III. RENTRÉE DES PASTEURS ET DES FUGITIFS. REPRISE DES ASSEMBLÉES. ORDONNANCE DE L'ÉVÊQUE D'OBEILH (1697-1698).

Le traité de Ryswick, signé le 20 septembre 1697, rendit la principauté d'Orange à Guillaume III (14 novembre), qui institua un conseil politique pour la régir.

(1) *Les prophètes protestants.* Réimpression de l'ouvrage intitulé : *Le théâtre sacré des Cévennes ;* Paris et Melun, 1847, p. 176-178.

Le corps de ville fut composé de quatre consuls, dont deux protestants et deux catholiques; le Parlement rétabli avec vingt-six conseillers également mi-partie, des régents placés à la tête des diverses classes du collège, et le tribut de 2,400 livres prélevé sur les revenus des biens ecclésiastiques, et destiné à subvenir à l'entretien de ces régents et des pasteurs, de nouveau perçu.

Cette restauration eut d'autres conséquences bienfaisantes. « Ceux qui avaient gémi sous le joug... du papisme, » dit Convenant, « virent tomber leurs fers et reprirent leur ancienne liberté; ceux que l'orage avait dispersés dans plusieurs endroits du monde se rassemblèrent et vinrent jouir dans leur patrie du calme qui y avait été rétabli. Les prisonniers et ceux qu'on avait enchaînés dans les galères furent mis en liberté, les conseillers du Parlement remis dans leurs charges, les temples rebâtis, la religion rétablie, et les ministres qu'on avait fait sortir des prisons de Pierre-Encise reçus dans la Principauté au milieu des acclamations et des cris de réjouissance de tous les protestants... La joie de cet heureux rétablissement fit oublier à ce peuple tous les maux qu'il avait soufferts. A la première nouvelle qu'ils eurent de leur liberté, ils remplirent la ville de cris de réjouissance et firent retentir leurs maisons des louanges du Tout-Puissant, qui avait brisé leurs fers. En attendant que leurs pasteurs fussent arrivés pour les rétablir dans la paix de l'Eglise, ils établirent les salles les plus commodes de la ville pour y faire leurs assemblées de dévotion et choisirent les personnes les plus propres pour faire, en l'absence de leurs pasteurs, une partie du service divin. »

Nous laissons maintenant aux pasteurs d'Orange le soin de nous faire le récit de leur délivrance. « Notre liberté, » disaient-ils, « nous fut donnée le 26 de no-

vembre (1697) sans aucune condition, de sorte qu'il nous a été permis de rester à Lyon tout le temps qu'il nous a plu. Nous y avons paru comme ministres et, bien loin d'y recevoir aucune insulte, l'on nous y a fait mille honnêtetés, même de catholiques qui nous ont regardés, si nous osions le dire, avec vénération. Quant à ceux de notre communion, nous ne saurions assez vous dépeindre leur joie et les marques qu'ils nous ont données de leur tendre affection. Monsieur Locher nous reçut chez lui, au grand chagrin de plusieurs autres qui demandaient que l'on nous partageât. Messieurs les Allemands et les Suisses nous traitèrent de la manière du monde la plus splendide. L'on voulut nous arrêter pour le moins quinze jours; mais nous fûmes obligés de partir pour consoler nos troupeaux...

» Le matin de notre départ, une partie considérable de ces Messieurs et de leurs femmes, nonobstant la rigueur du temps, se trouvèrent sur le port avec leurs enfants pour nous voir partir et pour nous demander notre bénédiction. Nous trouvâmes dans le coche une grande abondance de provisions qu'ils nous y avaient fait porter. Plusieurs vinrent nous accompagner jusqu'au lieu de l'embouchure de la Saône dans le Rhône, et ce ne fut pas sans verser des larmes que nous nous séparâmes de ces bonnes âmes, dont plusieurs de leurs enfants nous avaient demandé la bénédiction à genoux d'une manière fort touchante. Il faut aussi vous apprendre que monsieur le commandant nous fit inviter à dîner deux jours après notre sortie de Pierre-Encise, et non seulement il nous traita très splendidement, mais il fit des excuses à quelques-uns d'entre nous du traitement que nous avions reçu.

» Nous avons aussi à nous louer du maître de coche. Il ne s'arrêta en aucun lieu sans notre agrément, et, là

où nous sortions, il nous faisait toujours bien réserver nos places. Nous avions pour compagnie plusieurs de nos dames d'Orange, qui revenaient de Genève, et plusieurs moines et ecclésiastiques qui faisaient mille honnêtetés. Dans tous les lieux où nous avons pris terre, comme l'on nous regardait comme ministres de Sa Majesté Britannique, l'on nous recevait avec honneur. Quelques gentilhommes de mérite catholiques firent l'éloge de notre roi, tel que l'aurait pu faire un de ses plus fidèles sujets. Nous nous arrêtâmes à Anconne, près de Montélimar, où se rendirent plusieurs personnages de cette ville pour nous accueillir et pour nous voir passer. Nous passâmes heureusement sans débarquer le Pont-Saint-Esprit, où la rapidité du Rhône est si prodigieuse, et enfin, étant au port de Balthazar, qui n'est qu'à une lieue d'Orange, nous entendions les cris d'une joie sans égale, poussés par nos compatriotes, qui nous attendaient, tant hommes que femmes et filles, et même des petits enfants de l'âge de quatre ans. Apercevant notre coche, ils s'écrièrent avec transport : « Les voici, nos chers pasteurs! les voici! » Le Rhône était bordé par plusieurs centaines de personnes qui criaient : « Vive le roi et nos chers pasteurs! » Et, dans ce moment, une grande partie de ceux qui étaient armés firent une décharge de leurs armes à feu.

» Nous n'eûmes pas mis pied à terre que, sans pouvoir nous reconnaître, nous nous vîmes enlevés. Il suffisait à ces bonnes personnes, pour être contentes, de nous voir et de nous toucher. On nous monta sur des chaises roulantes, et, du Rhône jusqu'à la ville, ce ne fut qu'une haie continuelle de monde qui criait sans cesse : « Vive le roi et nos chers pasteurs! » Il se fit encore une décharge à la porte de la ville et une devant nos maisons. Toutes les boutiques furent fermées de ce

jour-là après notre arrivée. Pendant plusieurs jours nous avons été accablés de visites. Plusieurs catholiques romains ont été du nombre. Nous avons commencé quelques jours après à recevoir nos brebis, qui sont venues en foule faire leurs déclarations entre nos mains, et qui sont dans un accès de joie de nous voir paraître avec nos robes longues par la ville et dans leurs maisons. Dimanche dernier, nous prêchâmes en trois lieux différents : M. Gondrand chez M. de Lubières, et y exposa ces paroles du psaume CXVI : « Mon âme, retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du bien ; » M. Chion chez M. Du Bois, du Cirque, et prit pour texte ces paroles des Actes, chap. II, v. 37 : « Ces choses ouïes, ils eurent componction de cœur ; » et M. Petit, dans la maison de M. de Rocheblave, que M. Jean Du Bois occupe, et il expliqua ces paroles du Ps. CXVI : « J'aime mon Dieu, car lorsque j'ai crié, etc. » Et tout le peuple fondait en larmes, et leurs gémissements excitèrent les nôtres, tellement qu'il fallut nous arrêter pour donner lieu à tous les sanglots qui se poussaient avec tant de mouvements. Dimanche prochain nous solenniserons une *tunc* (réjouissance) et recevrons publiquement tout le troupeau, et le lendemain nous procéderons à l'élection des anciens. Jusqu'à présent, nous avons à peine pu manger chez nous, et depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous nous veulent avoir à leur table les uns après les autres. Nous recevons plusieurs marques d'estime et d'affection de plusieurs messieurs catholiques. Quelques-uns même de distinction ont embrassé notre religion, et, à la réserve de M. ***, nous avons recouvré toutes nos brebis éparses... »

François de Langes-Montmirail, sieur de Lubières, dont la maison servit de lieu de culte au pasteur Gondrand, était le fils de Frédéric de Langes, président du

Parlement d'Orange, dont nous avons raconté plus haut l'emprisonnement et la mort au château de Pierre-Scize, à Lyon. Il arriva à Orange au commencement de l'année 1698, en qualité de ministre plénipotentiaire de Guillaume III, et convoqua le conseil communal, dont il reçut le serment de fidélité.

Cependant, l'évêque d'Obeilh, qui, depuis l'abjuration générale des protestants orangeois du 11 novembre 1685, considérait ces derniers comme ses diocésains tout aussi bien que les catholiques, fut très irrité de la reprise des assemblées religieuses à Orange et édicta une ordonnance pour en détourner son troupeau peu fidèle; mais, comme on pouvait s'y attendre, elle demeura sans effet. « Nous défendons, » y disait-il, « à toutes les personnes de cette ville et de notre diocèse de quelque sexe, condition, qualité et dignité qu'elle puisse être..., d'assister à aucune assemblée de prière, prêches ou autres compagnies destinées aux usages publics ou particuliers de ceux de la R. P. R., sous peine d'excommunication...; de manger publiquement de la viande les jours défendus par l'Eglise catholique, apostolique et romaine dans les lieux publics, comme cabarets, hôtelleries et autres endroits de la ville, sous quelque prétexte que ce soit...; de lire aucun livre de religion composé par ceux de la R. P. R., ni même la Bible française de la traduction de Genève, ni de s'ingérer d'entreprendre aucune dispute ni controverse publique de religion, sans une permission particulière par écrit de notre part ou, à notre absence, de nos vicaires généraux (1). »

(1) Gaitte, *Emigration*, p. 21-23; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 98-107; — Bastet, p. 147, 148 et *Essai historique*, p. 241; — *Lettre à Piélat du 6 décembre* 1697 (dans les Sermons de ce pasteur et en mss.): — Ms. Court, n° 17, C; — *Extraits de la Gazette de Harlem* (dans le *Bulletin*, *etc.*, t. XXXII, p. 558 et 559).

DÉCLARATIONS DU ROI CONTRE CEUX DE SES SUJETS QUI SE RENDENT AU CULTE RÉFORMÉ A ORANGE. VIOLENCES EXERCÉES CONTRE EUX (1697-1698).

Pendant ce temps, les populations protestantes du Dauphiné, de la Provence, du comtat Venaissin, du Languedoc, des Cévennes et du Vivarais, privées de leurs pasteurs et de leurs assemblées religieuses depuis la révocation de l'édit de Nantes, se rendaient en foule à Orange pour en suivre les exercices religieux. Deux déclarations sévères de Louis XIV, l'une du 23 novembre 1697, l'autre du 13 janvier 1698, furent rendues pour s'opposer à ce zèle entraînant. La première défendait aux sujets du roi, sous peine de mort, de s'établir à Orange, d'y faire aucun exercice de la religion réformée, d'y contracter aucun mariage et d'y envoyer leurs enfants pour être baptisés et instruits dans les exercices de ladite religion, comme aussi de fréquenter les leçons du collège. Elle ordonnait, en outre, à ceux qui s'étaient déjà établis à Orange, de rentrer en France dans les six mois, sous la même peine. La seconde déclaration concernait les nouveaux convertis qui, « sous le faux prétexte, » disait-elle, « d'un commerce qu'ils ne font pas, se transportaient dans la ville d'Orange pour y faire les exercices de la R. P. R. » Le roi veut bien « qu'ils puissent faire commerce dans la principauté d'Orange, à condition, néanmoins, qu'avant de partir.... ils en demanderont la permission aux gouverneurs, commandants ou intendants des provinces dans lesquelles ils feront leur demeure..., à peine..., à l'égard des hommes, des galères à perpétuité, et, à l'égard des femmes, de cinq ans de prison et de 3,000 livres d'amende. »

Pour saisir les délinquants de sa province, le cruel gouverneur du Languedoc, Nicolas de Lamoignon, connu sous le nom de Bâville, multiplia les gardes sur la rive droite du Rhône et plaça à leur tête un commandant spécial résidant à Roquemaure, nommé De Julien, natif d'Orange et ancien page de Guillaume III, qu'un sujet de mécontentement avait jeté dans les bras du catholicisme et de la France. Un grand nombre d'arrestations furent la conséquence de cette mesure. Dans l'année 1698 seulement, du 13 juin au 28 octobre, cent un hommes furent condamnés aux galères et trente-trois femmes à cinq ans de prison et 3,000 livres d'amende, pour avoir été arrêtés revenant d'Orange. Au 6 septembre de l'année suivante, le chiffre des condamnations était supérieur à quatre cents.

Antoine Court nous a laissé, dans son Histoire manuscrite des martyrs, le récit tragique de quelques-unes de ces arrestations. « Une partie de ceux du Languedoc, » dit-il, « au nombre d'environ cent cinquante, se mirent en chemin, le 8 de septembre (1698), pour se retirer chez eux. Les uns passèrent par Roquemaure et les autres par le port d'Ardoise; mais comme les habitants de Caderousse, qui étaient sous les armes, tenaient d'un port à l'autre, ils se jetèrent sur eux dès qu'ils furent sur les bords du Rhône, les maltraitèrent à coups de bâton, les volèrent, en mirent la plupart en chemise et les conduisirent dans cet état dans les prisons de Roquemaure. Cette nouvelle fut bientôt répandue à Orange; mais en même temps, par une ruse diabolique, on fit courir le bruit que ce n'était pas par ordre de la cour de France que cela était arrivé; que c'était seulement le vice-légat d'Avignon qui avait permis aux sujets du pape de se tenir sur la défensive, au cas que les nouveaux convertis voulussent les insulter

à leur retour; ce que quelques-uns ayant cru, il en partit encore le 9 une autre troupe qui fut plus maltraitée que la première. Les bateliers du port d'Ardoise firent passer à ceux qui avaient pris cette route la première branche du Rhône, en leur disant qu'il n'y avait du tout rien à craindre. Cependant, dès qu'ils furent entre les deux Rhônes, ils se virent tout à coup enveloppés d'une bande de fusiliers qui, non contents de leur avoir ôté tout ce qu'ils avaient, les battirent cruellement, les mirent dans une barque et les conduisirent dans les prisons de Roquemaure. Quelques-uns trouvèrent le moyen de se sauver; mais comme ils étaient entre les deux Rhônes, ils furent dans l'île, pendant trois jours et trois nuits, à se nourrir d'herbes, et enfin on les alla prendre et on les conduisit en prison avec les autres.

» Il y eut, quelques heures auparavant, un homme, âgé d'environ cinquante-cinq ans, qui, se sentant pressé de la faim, résolut de passer à la nage la première branche du Rhône. Il prit sur ses épaules un de ses enfants qu'il avait et se jeta dans l'eau. Il ne put sauver son enfant, qui se noya, et, s'il se sauva lui-même, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et de difficulté.

» Le même jour, 9e de septembre, les habitants de Mornas, Camaret, Sérignan et Sarrians, firent aussi plusieurs prisonniers, qu'ils traitèrent avec la même barbarie que les autres l'avaient été et qu'on conduisit aussi à Roquemaure.

» Cependant on donna avis à M. de Bâville de toutes ces captures, qui aussitôt donna ordre, au procureur du roi de Nîmes, de se rendre à Roquemaure avec la compagnie des archers. Dès que le procureur y fut arrivé, il fit sortir les prisonniers du château, où ils avaient été au pain et à l'eau; il les fit attacher deux à

deux et les fit conduire à Montpellier au nombre de quatre-vingt-dix-sept hommes et trente femmes ou filles. Par son arrêt du 26 septembre, M. de Bâville condamna aux galères perpétuelles soixante et onze de ces quatre-vingt-dix-sept hommes, et dix-neuf femmes ou filles de ces trente, par son arrêt du 29 septembre, aux prisons (1). Dans le même temps, les habitants de Caderousse tuèrent deux Orangeois. »

Le 14 septembre, les Dauphinois quittèrent à leur tour Orange et subirent de cruels traitements en retournant dans leur pays (2).

« Les protestants de Provence, » continue Court, « furent plus heureux que les autres parce qu'ils passèrent par des chemins inconnus. Il y en eut pourtant neuf ou dix qui tombèrent par mégarde à Bédarrides, où les habitants du lieu se jetèrent d'abord sur eux et les assommèrent à coups de bâtons. Dans le temps de ce cruel massacre, un habitant d'Orange, ancien catholique, venant de l'Isle et voyant cette cruauté, en eut horreur. Il dit à ces scélérats que c'était une chose horrible qu'on traitât avec tant de brutalité des créatures de Dieu et que le christianisme ne leur permettait pas de tuer des chrétiens. On crut, à ce discours, qu'il était de la religion et sur cela, il fut menacé de la destinée

(1) Voici des chiffres plus exacts. Arrêt du 26 septembre 1698 : soixante et quinze hommes condamnés aux galères perpétuelles, au nombre desquels Fabre, Pech, Blazin, Ribes, Jonquet et Aguilhon ; — Arrêts des 29 septembre et 28 octobre 1698 : vingt hommes condamnés aux galères perpétuelles, notamment Pelegrin et Ramel ; trente femmes ou filles condamnées à cinq ans de prison, parmi lesquelles Jeanne Durand, Eléonore Four, Madeleine et Rose Serre (*Estat des impressions que j'ay faites pour les Nouveaux Convertis qui ont esté à Orange*). — Les hommes furent conduits à Marseille et les femmes au château de Sommières. Plusieurs de ces dernières y moururent. Madeleine et Rose Serre ne sortirent que quatorze mois après.

(2) Voyez le récit de leurs souffrances dans E. Arnaud, *Hist. des protestants du Dauph.*, t. III, p. 88-90.

des autres. On s'en saisit d'abord et on le mena en prison, où il ne fut pas longtemps parce que, ayant des connaissances à Bédarrides, il donna des preuves suffisantes de sa catholicité. A l'égard des protestants qui n'étaient pas restés sur la place, ils furent traduits à Aix. Ils avaient tous leurs membres mutilés et ils étaient dans un état à exciter la compassion des âmes les plus féroces. » On ne les condamna pas moins aux galères après leur avoir fait faire amende honorable.

Vers ce temps, le célèbre Claude Brousson, qui était traqué de toutes parts dans le Languedoc, séjourna quelque temps à Orange (avril 1698). Il avait voulu, comme il le dit lui-même, « y avoir sa part de la consolation publique (1). »

DEMANDE D'UN PASTEUR A GENÈVE. ÉCHANGE DE PLUSIEURS LETTRES (1699).

Le pasteur Chion ne survécut pas longtemps à sa délivrance. Les violentes émotions par lesquelles il avait passé hâtèrent vraisemblablement sa fin, car il n'avait que cinquante-cinq ans quand il mourut (26 mai 1698). Les pasteurs et anciens du consistoire d'Orange demandèrent à ce propos, à l'église de Genève, de leur prêter un pasteur pour une année en attendant que le fils du défunt, qui n'était pas encore consacré au saint mi-

(1) *Recueil des édits, déclarations, etc., concernant les gens de la religion prétendue réformée, etc.;* Rouen, 1721, in-12, p. 260-265; — De Boislile, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, t. I, n° 1680; — *Bulletin de la Société, etc.*, t. XII, p. 233, 234; — Nap. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, t. I, p. 248; — De Schickler, *Le protestantisme à Orange* (dans l'*Encyclopédie des sciences relig.*, t. X); — Ms. Court, n° 13, t. II; n° 17, C; n° 39; — Court, *Hist. des troubles*, t. I, p. 9-10; — Armand de La Chapelle, t. II, p. 289; — Arch. de l'Hérault, C, 185; — *Extraits de la Gazette de Harlem*, (dans le *Bulletin, etc.*, t. XXXII, p. 560 et 561).

nistère, pût terminer ses études. Voici leur lettre, qui est datée du 7 février 1699 et inédite :

« Messieurs et très honorés pères et frères,

» Votre vénérable compagnie est composée de tant de personnes capables de donner une douce consolation à celles qui soupireraient après un bien de cette nature que, dans le besoin où nous en sommes, nous n'avons pu que recourir à votre charité pour obtenir un des membres de votre corps qui vînt nous édifier pendant une année. Le soulagement que nous devons procurer à Messieurs nos pasteurs, que Dieu a enfin rappelés au milieu de nous, demande, il y a longtemps, que nous ayons égard à leurs travaux ; et surtout M. Chion, fils de celui que la mort nous a ôté depuis plus de huit jours, ne pouvant encore remplir la place de feu son père, quoiqu'il y eût été appelé de notre part. C'est à vous, Messieurs, que nous nous adressons, par l'entremise officieuse de MM. d'Arzelliers et Ducros, pour vous demander la faveur de suppléer à notre besoin présent par le choix de tel de Messieurs vos ministres que vous jugerez à propos et que vous croirez en état de consoler notre troupeau. Comme nous sommes persuadés de la bonté que vous aurez pour nous à cet égard, nous vous prions de l'être de la disposition avec laquelle nous recevrons cet effet de votre charité et de toute la reconnaissance et de toute la vénération que nous devons à des serviteurs de Dieu, qu'on vénère par tout le monde réformé. Nous prions ce Père céleste qu'il bénisse de plus en plus vos travaux dans son œuvre, qu'il regarde toujours dans son amour votre Jérusalem et qu'il comble vos personnes de ses grâces. Ce sont les vœux de ceux qui vous assurent de leurs respects

comme étant, Messieurs et très honorés pères et frères, vos très humbles et obéissants serviteurs, les pasteurs et les anciens de l'église d'Orange :

» GONDRAND, pasteur; PETIT, pasteur; LA TOUR, ancien; DUBOIS, ancien; A. BASTIDE, ancien; GUIZON, ancien; SUGIER, ancien; FÉLIX, ancien; BOUYER, ancien; FÉLIX, ancien et secrétaire. »

La vénérable Compagnie des pasteurs de Genève ne resta pas sourde à cet appel et décida de prêter pour quelques mois à l'église d'Orange le célèbre pasteur et professeur en théologie Bénédict Pictet. Le consistoire d'Orange, apprenant cette heureuse nouvelle, adressa aussitôt (2 mars) la lettre de remerciement qui suit aux pasteurs de Genève :

« Messieurs et très honorés pères et frères,

» Nous crûmes bien que votre vénérable compagnie ne nous refuserait pas l'effet de sa charité que nous lui demandions par notre lettre de 7e février, et nous avons appris, par celle que MM. d'Arzelliers et Ducros nous en ont écrite, l'heureux succès de la réquisition qu'ils vous en ont faite de notre part. C'est avec beaucoup de joie que nous savons par ce seul endroit comme vous avez eu la bonté de jeter les yeux sur la personne de M. Bénédict Pictet, professeur en théologie, pour venir passer quelque temps parmi nous et nous y donner les consolations que notre Eglise peut recevoir d'un pasteur aussi digne en toute manière qu'est celui-là. Mais ce n'est pas avec moins de reconnaissance que nous avons su la disposition dans laquelle il a été d'abord de déférer agréablement au choix que vous avez fait de sa personne, pour procurer à notre troupeau l'édification dont il a besoin dans un temps où il recom-

mence à goûter les fruits d'une paix et d'une liberté qu'un aussi grand prince que le sien lui a fait heureusement recouvrer. Vous pouvez, Messieurs, connaître par là que si nous vous avons assuré de la reconnaissance que nous aurions pour tout ce que vous feriez pour nous dans cette occasion, nous nous acquitterons avec un soin particulier de ce devoir, et qu'en échange de vos bontés nous n'épargnerons ni nos peines pour la continuation de votre prospérité, ni notre zèle à vous témoigner que nous sommes avec beaucoup de vénération et de respect, Messieurs et très honorés pères et frères, vos très humbles et très obéissants serviteurs, les pasteurs et anciens de l'Eglise :

» GONDRAND, pasteur; PETIT, pasteur; DUBOIS, ancien; LA TOUR, ancien; BOUYER, ancien et diacre; FÉLIX, ancien et diacre; GUIZON, ancien; SERRE, ancien; CHIÈZE, ancien. »

Le consistoire d'Orange remercia aussi Pictet par le même courrier : « Monsieur et très honoré frère en Christ, » lui disait-il, « notre Eglise est dans une joie extraordinaire par le choix que MM. de la congrégation de Genève ont fait de votre ministère pour nous consoler pendant quelque temps, et nous ne saurions vous exprimer la sainte impatience où l'on est de vous ouïr. La grande réputation que vous vous êtes acquise par vos savants écrits et par vos éloquentes prédications nous fait regarder comme un bonheur extrême de vous avoir parmi nous, et ce qui nous touche sensiblement, c'est la charité que vous nous témoignez dans cette occasion, puisque vous quittez une famille qui vous est chère, un troupeau qui vous aime, et que vous sacrifiez votre repos au seul désir que vous avez de nous être en aide pour l'édification de l'Eglise, que Dieu vient de rétablir dans cet état et qu'il a commise

à notre conduite. Vous y serez reçu, Monsieur et très honoré frère, comme un ange de Dieu et, pendant le séjour que vous y ferez, nous n'oublierons rien pour vous donner des marques de notre parfaite estime et de l'affection singulière avec laquelle nous sommes, Monsieur et très honoré frère en Jésus-Christ, vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères au Seigneur, les pasteurs et anciens de l'église d'Orange. »

L'ancien Latour avait déjà témoigné, de son côté, toute sa satisfaction du choix de Pictet à son parent Ducros, dont il a été parlé précédemment. « Je ne saurais exprimer, Monsieur mon cher cousin, » lui disait-il le 28 février, « la joie que j'ai ressentie lorsque vous m'avez fait savoir que Messieurs de la congrégation de Genève nous avaient accordé M. Pictet. J'ai communiqué cette agréable nouvelle à quelques-uns de Messieurs nos membres du consistoire, qui en ont une joie incroyable. Nous connaissons tous de réputation cet illustre prédicateur, nous lui en témoignerons notre reconnaissance au premier ordinaire, nous ayant été impossible à faire à celui-ci, n'ayant pas même ouvert la lettre que vous dites être écrite par M. le marquis d'Arzelliers; conjointement avec vous, nous le remercierons de tous ses soins comme je fais en mon particulier, prenant toute la part que je dois à un bonheur comme celui que vous avez pris soin de nous procurer. Continuez-les, je vous prie, du moins jusqu'à ce que nous ayons le plaisir de l'embrasser en ce pays. Nous n'oublierons rien pour cela et je me donne tous les mouvements nécessaires, puisque je suis toujours après M. de Beaufin, pour qu'il nous procure au plus tôt le passeport nécessaire. Il en a déjà écrit à M. de Wilbergues et à Mylord Gersé, qui lui ont répondu qu'ils auront soin de cette affaire et qu'ils ne doutent

pas de réussir ; ils souhaitaient seulement de savoir le nom de celui qui viendrait ici ; ce qu'ils apprendront au premier courrier. Quant à ce que vous me dites du logement, n'ayez aucun souci pour cela, car il y a bien des gens, et des plus raisonnables, qui souhaitent avec passion d'être avec M. Pictet. Je ne vous en dis pas davantage présentement parce qu'il faut laisser quelque chose à dire à nos Messieurs. Vous devez être assuré qu'on le logera très bien et qu'il en sera content ; nous languirons toujours en attendant de le pouvoir embrasser. »

L'espérance si vivement surexcitée de l'église d'Orange ne devait malheureusement pas se réaliser, et toute cette joie fut dépensée en pure perte. Le petit conseil de Genève ne voulut pas sanctionner le choix de la compagnie des pasteurs. « Tout en étant très persuadé, » disent ses registres, « du mérite et de l'habileté dont ledit spectable Pictet donne tous les jours de si grandes marques, il ne peut consentir à se voir privé de sa personne, vu que le bien de sa santé, de cette église et de cette académie, s'oppose à son éloignement. »

Pictet, comme on pouvait s'y attendre, ne désira pas entrer en lutte avec le conseil et refusa la vocation qui lui était adressée. Toutefois, l'église d'Orange ne se découragea pas, et « faisant succéder, » dit de Budé, « aux appels théologiques des arguments d'un ordre différent, elle imagina, dans le but de convaincre Pictet de la beauté du climat où il était si impatiemment attendu, de faire à notre pasteur un envoi de vin de ce pays-là. » Le pieux Pictet, comme on pouvait s'y attendre, ne se laissa pas toucher par cet argument, et on nomma à sa place le pasteur Gabriel Fabri.

Le fils aîné du pasteur Chion décédé, Jacques

Chion, qui s'était réfugié à Rotterdam en 1685 et avait embrassé la carrière ecclésiastique sur les instances des pasteurs de cette villle, put venir à Orange vers le mois d'octobre de cette même année 1699. Il fit charger ses livres sur un navire hollandais qui se rendait à Marseille, mais il apprit qu'ils avaient été brûlés sur la place publique de cette ville (1).

MORT DE GUILLAUME III. SAISIE DE LA PRINCIPAUTÉ PAR LE PRINCE DE CONTI, QUI LA CÈDE A LOUIS XIV (1701-1703).

L'heureuse tranquillité dont jouissaient les protestants d'Orange fut malheureusement troublée par la guerre de la succession d'Espagne. Dès que l'Angleterre et la Hollande se furent déclarées contre les prétentions de Louis XIV, qui voulait placer son petit-fils Philippe, duc d'Anjou, sur le trône espagnol, De Lubières, gouverneur de la Principauté, demanda et obtint de son souverain la permission de quitter Orange, où il n'était pas en sûreté avec une garnison de cinquante hommes. Il se retira à Genève avec un certain nombre d'Orangeois de marque, qui se dirigèrent sur le Wurtemberg, et paraissent avoir formé le convoi de cent personnes, traversant Lausanne, le 30 juillet 1701, à destination de Canstadt par Schaffouse, dont parle l'historien Mœrikofer. La mort de Guillaume III, survenue le 19 mars 1702, acheva de remplir d'alarmes les protestants d'Orange.

Guillaume III, monté sur le trône d'Angleterre depuis 1688, sous le nom de Charles II, était le dernier

(1) E. de Budé, *Vie de Bénédict Pictet;* Lausanne, 1874, p. 32-38; — Ms. français, 197aa, portef. 12 de la bibliothèque publ. de Genève; — Ms. Court, nº 17, C, *Idem.*

rejeton mâle de la famille de Nassau. Etant mort sans enfant, la souveraineté d'Orange revenait de droit à Frédéric I[er], ancien électeur de Brandebourg, et roi de Prusse depuis l'an 1700, en tant que fils unique de l'électrice Louise-Henriette de Nassau, sœur de Guillaume II. Frédéric-Henri de Nassau, père de ce dernier, avait en effet institué pour héritier son fils Guillaume II et ses descendants, et, à leur défaut, sa sœur Louise-Henriette et ses descendants. Mais Guillaume III, contre la teneur de ce testament, ayant légué ses biens à un de ses parents éloignés de la branche de Nassau-Dietz, François-Louis de Bourbon, prince de Conti, de la branche cadette de la maison de Condé, et héritier du duc de Longueville (1), de la famille duquel il était issu par sa mère, revendiqua aussi l'héritage de Guillaume III. Muni de l'autorisation de Louis XIV (arrêt du Conseil du 28 mars 1702), il envoya le sieur de La Valette se saisir de la principauté d'Orange deux jours après qu'on eut reçu la nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, et y établit le sieur de Morangiès comme gouverneur. Il promit directement par des lettres signées de sa propre main, et indirectement par ses agents, qu'il ne changerait rien à l'ordre de choses établi; qu'il laisserait aux protestants toute la liberté dont ils jouissaient, et qu'il paierait les ministres de ses propres deniers.

Le roi avait conseillé et approuvé cette politique, qui contrastait avec les persécutions sanglantes dont souffraient les protestants de ses Etats, pour ne pas porter de préjudice aux droits que le prince de Conti comptait faire valoir sur le comté protestant de Neuchatel et de

(1) Sur les droits de la maison de Longueville à la possession de la principauté d'Orange, voy. plus haut, p. 284.

Valangin à la mort de Marie d'Orléans-Longueville, veuve du duc Henri de Nemours. Le conseil communal d'Orange accepta sans opposition la souveraineté du prince de Conti, qu'il savait animé des meilleures intentions, et sa décision fut ratifiée par l'assemblée générale de la Principauté. Les ministres et les anciens du consistoire, touchés de leur côté des assurances du prince, lui témoignèrent par écrit leur reconnaissance. La lettre qu'ils reçurent en réponse les confirma dans leurs espérances. « J'ai appris avec joie, » leur mandait le prince, « la manière dont vous vous êtes comportés envers les porteurs de ma procuration pour prise de possession de la Principauté. Je suis aussi sensible qu'on le peut être aux assurances que votre corps me donne, par sa lettre, de son zèle pour ce que mes gens d'affaire vous ont dit de ma part. Je veux bien vous assurer moi-même, par la présente, de l'envie que j'ai de trouver des occasions de vous faire plaisir et de vous témoigner que je suis véritablement, Messieurs les ministres et anciens de l'église protestante de la ville d'Orange, votre affectionné ami. »

Cependant la cour et le clergé de France ne voyaient pas sans dépit fleurir à Orange une liberté qui était proscrite dans le royaume, et ils cherchèrent à détruire l'effet des promesses du prince de Conti. On feignit de trouver, dans la liaison des protestants du Midi avec ceux d'Orange et dans la guerre des Camisards, un motif plausible pour amener ce résultat. Bâville y travailla avec beaucoup d'ardeur. Il écrivit à la cour lettres sur lettres contre les ministres et les protestants d'Orange, et ses accusations furent appuyées par celles de plusieurs intendants des provinces voisines et par des évêques, notamment par celui d'Orange, qui se rendit à l'assemblée générale du clergé de France pour

reproduire ces accusations, et qui fit écrire par elle au pape pour l'engager à demander au roi l'extirpation de l'hérésie dans la Principauté.

Pour mettre à l'aise Louis XIV et à couvert le prince de Conti, le Conseil du roi imagina de proposer à ce dernier, qui y consentit après des hésitations, de céder Orange à son maître en échange d'autres terres du domaine royal. Pour opérer la substitution, des commissaires exécuteurs furent nommés par lettres patentes du 25 novembre 1702, dans lesquelles Louis XIV déclarait, en substance, qu'ayant considéré les désordres que l'exercice de la religion réformée qu'on professait dans la principauté d'Orange avait causés dans les provinces voisines, et en particulier dans le Languedoc, il avait résolu d'y abolir l'hérésie et de donner, de l'avis de son Conseil et du consentement de son cousin le prince de Conti, en échange à ce dernier, « des terres du domaine de Sa Majesté de qualité et dignité convenable, » pour « en faire et disposer comme son vrai et loyal acquêt. » L'arrêt de possession fut signé à Versailles le 10 février 1703 et enregistré par le Parlement d'Aix le 24 mars suivant, tandis que le comte de Grignan recevait, de son côté, l'ordre de se rendre à Orange pour y faire reconnaître l'autorité du roi et exécuter ses ordres (1).

ÉMIGRATION DES PROTESTANTS ORANGEOIS (1703).

La nouvelle de l'arrêt de possession arriva à Orange le 23 mars 1703 et jeta la consternation parmi les pro-

(1) Mœrikofer, *Hist. des réfugiés de la Réforme en Suisse*, p. 329; — De Larrey, *Mémoires tirés de l'histoire de France sous le règne de Louis XIV*; Rotterdam, 1722, in-4°; — *Mémoires concernant la dernière révolution d'Orange de* 1703 (ms.).

testants, qui, regardant ce jour comme le dernier de leur indépendance politique et religieuse, coururent en foule au temple en fondant en larmes. « Le ministre qui était en fonctions ce jour-là, » dit Convenant, « après avoir fait chanter le Ps. LI à genoux, pendant lequel, au lieu du chant des Psaumes, on n'entendait que sanglots et que gémissements, ayant commencé son discours en ces termes : « Nous venons enfin, cher et bien-aimé troupeau, prendre congé de vous et vous dire peut-être un éternel adieu, » toute l'assemblée, comme si ce n'eût été qu'une seule voix, se prit à faire des cris de lamentation qui fendirent les airs, que l'on ouït de plus d'un quart de lieue de la ville et qui effrayèrent si fort les catholiques que plusieurs fermèrent les portes de leurs maisons, dans la crainte que ce peuple désespéré n'eût pris quelque funeste résolution. Le ministre eut beau exhorter les pauvres affligés à modérer leur douleur et à lui prêter attention, il fut toujours interrompu par les cris de toute l'assemblée. Quelques femmes perdirent le jugement par la force de la douleur, et, sur la fin de cette triste assemblée, la plupart des assistants ne voulurent point sortir de l'église, criant hautement qu'ils voulaient mourir dans ce sanctuaire et ne pas survivre à la douleur de le voir fermé ou démoli. »

Le comte de Grignan, accompagné de ses gardes et d'un régiment d'infanterie de cinq cents soldats, arriva à Orange quelques jours après (28 mars 1703). Il fit prêter serment de fidélité à tous les magistrats et officiers de la Principauté, abolit le culte réformé, ordonna la fermeture des deux temples, y fit poster des sentinelles et en remit les clés au gouverneur de Morangiès. Puis il manda les ministres, leur défendit d'exercer leur ministère et les consigna dans leurs maisons jusqu'à ce

qu'il eût reçu des ordres de la cour. Et comme les protestants, redoutant la confiscation de leurs biens, commençaient de les aliéner, le comte de Grignan fit publier à son de trompe que personne n'eût rien à acheter d'eux sous peine de grosses amendes et de punition corporelle. Il ordonna en même temps aux sujets protestants du roi établis à Orange d'embrasser de plein gré la religion catholique s'ils ne voulaient y être contraints par la force, et fit conduire dans les prisons de Tarascon ceux d'entre eux qui lui parurent le moins disposés à abjurer. Le comte de Grignan avait aussi reçu l'ordre de désarmer les protestants orangeois, d'expulser les étrangers et de les faire embarquer à Marseille, d'arrêter les Français qui s'étaient établis à Orange depuis la paix de Ryswick (1697) contrairement aux défenses du roi, et de faire sortir du royaume les Français qui avaient établi leur domicile à Orange avant cette paix.

Les ordres qui arrivèrent de la cour, trois semaines après (19 avril 1703), tempérèrent les craintes des Orangeois, car ils apprirent que le prince de Conti, qui désirait toujours se rendre favorables les habitants protestants du comté de Neuchatel et de Valangin, avait obtenu de Louis XIV, contre son penchant naturel et malgré l'opposition de ses ministres, du clergé de France et du pape, que les protestants orangeois qui ne voudraient pas se convertir au catholicisme dans un délai de trois mois obtiendraient des passeports pour se retirer dans les pays étrangers. La plupart des intéressés, notamment les pasteurs, se hâtèrent de profiter de cet avantage, car ils avaient peur d'être déportés en masse en Amérique.

Nous ne pouvons raconter en détail les difficultés sans nombre qu'opposèrent à l'exécution des ordres du

roi les catholiques qui virent avec dépit la modération dont ils étaient empreints; nous dirons seulement qu'il n'y avait pas d'iniquités et de vexations que les protestants orangeois n'eussent à subir dans la vente de leurs biens meubles et immeubles, dans les arrangements de départ et dans ce départ lui-même. On imposa à la population mâle, âgée de plus de sept ans, sans excepter les malades, les infirmes et les vieillards, l'obligation de passer par la frontière de Nice et de faire ainsi cent soixante lieues au lieu de quarante-huit qu'on comptait par la vallée du Rhône. Les femmes, avec leurs enfants au dessous de sept ans, et les filles, à qui l'on permit de suivre la voie la plus courte, ne trouvant pas de voitures pour les transporter, décidèrent de remonter le Rhône en bateau; mais, arrivées sur les bords du fleuve, les bateliers ne voulurent pas les recevoir parce qu'elles étaient sans argent. Elles restèrent ainsi deux jours, chargées pour la plupart de petits enfants et au nombre de six cents, sans abri, sans nourriture, exposées aux rayons d'un soleil brûlant et destinées à périr si leur coreligionnaire Denis, marchand-banquier à Orange et ancien du Consistoire, se transportant sur les lieux, n'eût aplani, par sa généreuse bienfaisance, les difficultés qui s'opposaient à leur départ. Les négociants suisses et génevois établis à Lyon subvinrent aussi, par des collectes, aux plus pressants besoins de ces malheureuses qui, après six semaines de souffrances inouïes, furent débarquées à Seyssel, d'où leurs coreligionnaires de Genève les firent transporter sur des chariots à leurs frais dans la ville,

La troupe qui avait passé par Nice était déjà arrivée à destination. En traversant la Savoie, elle fut l'objet d'attentions délicates de la part des autorités, grâce à la lettre que le roi de Prusse, Frédéric Ier, avait

écrite au duc de Savoie en leur faveur. Le gouverneur de Nice invita à sa table tous les gentilshommes de la troupe et le consul suisse Bouër distribua aux nécessiteux une grosse somme d'argent.

Les protestants qui émigrèrent d'Orange étaient au nombre de trois mille. On comptait parmi eux plus de cinquante familles nobles et de cent trente autres familles distinguées « qui, » dit Convenant, « vivaient très commodément dans leur patrie et qui n'ont sauvé que leur âme pour butin. » A ce nombre s'ajoutaient plus de dix-huit cents autres personnes dont la plupart étaient sans profession (1).

CONFISCATION DES BIENS DES ORANGEOIS FUGITIFS EN FAVEUR DU PRINCE DE CONTI (1703-1704).

Dès que Louis XIV eut connaissance de la grande émigration de 1703, il expédia des ordres à Pierre Cardin Le Bret, son intendant en Provence, pour se saisir des biens que les fugitifs n'avaient pu vendre dans les trois mois de délai que le comte de Grignan leur avait accordés par son ordonnance du 20 avril 1703 (2). Le Bret rendit son arrêt de confiscation à Aix le 30 septembre suivant, et, par ses ordres, Mandoly, procureur fondé de Boucher, commis par arrêt du Conseil du 20 juillet 1700 pour percevoir les revenus des religionnaires fugitifs, se transporta dans la Principauté, où non seulement il prit possession de tous les biens meubles et immeubles abandonnés par les fugitifs, mais encore poussa l'inhumanité jusqu'à faire restituer aux

(1) Sur la répartition par qualité, profession et métier des quinze cent quarante émigrés dont Convenant donne les noms, voy. *Pièces justificatives*, n° V.

(2) Cette ordonnance plus douce en révoquait une autre du 4 du même mois, qui avait défendu aux protestants d'Orange d'aliéner leurs biens sans la permission du roi.

pères demeurés dans le pays la légitime de leurs enfants, et aux maris la dot de leurs femmes. Du reste, pour qu'aucun bien ne lui échappât, l'huissier Jean Larguier, à la demande de Louis Vincens, procureur au siège présidial de Nîmes et receveur général du prince de Conti, dressa, le 25 janvier 1704, un état, par ordre alphabétique, de tous les Orangeois fugitifs.

Quand la confiscation des biens fut opérée, le roi se hâta, par arrêt de son Conseil du 16 octobre 1703, d'en donner la jouissance au prince de Conti, qui entra ainsi en possession de fonds de terre évalués à quatre millions de livres et de capitaux d'une égale valeur. Avec ces huit millions, il répara les brèches de sa fortune et se consola de la perte du comté de Neuchatel et de Valangin, qu'il ne put obtenir et qui fut adjugé en 1707 à Frédéric Ier, roi de Prusse.

Placé entre la ruine et l'honneur, le prince de Conti préféra sacrifier l'honneur. C'était pourtant un prince vertueux qui ressemblait, suivant Voltaire, au grand Condé par l'esprit et le courage, et qui fut toujours animé du désir de plaire. Les réfugiés d'Orange se flattèrent de l'espoir que, confiés aux mains d'un homme généreux qui les avait souvent assurés de son bon vouloir, leurs biens leur seraient rendus tôt ou tard ; mais quand ils virent la suite des événements, ils crurent que le prince s'était prêté volontairement à une fourberie en signant son acte d'échange. Il est plus vraisemblable qu'il céda à une pression de Louis XIV et que, dans ce siècle de basse servitude, il n'eut pas assez de force morale pour résister au désir de refaire sa maison aux dépens de tout un peuple opprimé.

L'évêque d'Obeilh eut aussi sa part des biens des fugitifs. Il alla à Paris et le roi lui fit don du grand temple, de la maison des ministres et de tous les revenus

du Consistoire. Il obtint également que le collège serait mis entre les mains des Jésuites; mais comme ceux-ci, nous ne savons pour quelle raison, ne voulurent point s'en charger, on leur substitua, en 1718, les pères de la Doctrine chrétienne, qui demeurèrent à Orange jusqu'à la Révolution. La grande émigration de 1703 et les persécutions qui l'accompagnèrent portèrent du reste un rude coup au collège d'Orange, et nous voyons l'évêque de cette ville obligé, pour y ramener les élèves, d'ordonner aux jeunes gens de son diocèse de le fréquenter.

Il existe à la bibliothèque publique de Genève une lettre curieuse du 27 août 1703, qui montre que tout le clergé d'Orange n'avait pas épousé le fanatisme farouche de son évêque. Un curé, du nom de Marque, fort des relations d'amitié qu'il avait entretenues avec plusieurs protestants d'Orange, notamment avec d'Alençon, président du Parlement, de Beaufin, procureur général, et Convenant, marchand droguiste réfugié à Genève, se sent assez libre avec ce dernier pour le charger d'une lettre qu'il écrit au consistoire de Genève dans le but de l'informer qu'un misérable, du nom de Paul-Antoine Vincent, maître bâtier, originaire de Nyons, qui avait habité longtemps Orange et se trouvait pour lors à Genève, a été trois fois protestant et trois fois catholique. Le curé Marque ne veut donner aucun conseil au consistoire de Genève à son sujet, parce qu'il est persuadé que ce vénérable corps se laissera conduire par son zèle et sa sagesse. Il annonce, par la même occasion, à Convenant, qu'il a reçu l'abjuration des sieurs de Saint-Laurent, de Saint-Jean-de-Vaudrôme, de Saint-Julien, de Sauzin (1) et d'un autre,

(1) Nous ne saurions dire si de Saint-Laurent et de Sauzin sont les con-

mais qu'il ne l'a fait qu'à son corps défendant et parce que ces derniers l'en ont vivement prié (1).

DESTINÉE DES ORANGEOIS FUGITIFS.

Sans vouloir suivre sur la terre d'exil les émigrés protestants d'Orange, dont les destinées appartiennent à l'histoire générale des réfugiés français, nous devons en dire quelques mots.

A peine arrivés à Genève, les pasteurs de la Principauté, Petit, Chion, Magnet, de Convenant et Aunet, adressèrent à Frédéric Ier, roi de Prusse, un placet où ils le reconnurent pour leur souverain légitime, selon la teneur du testament de leur ancien prince Frédéric-Henri de Nassau (2). En novembre 1703, leur exemple fut suivi par les conseillers du Parlement d'Orange : d'Alençon, président Gabriel de Convenant, Gaspard du Bois, Louis de Saint-Laurens, Jean de Sauzin, Doulès, Queyvadel et Thibaud.

Les exilés n'étaient point d'accord toutefois sur le parti qu'il leur convenait de prendre dans leur douloureuse nécessité. Les uns, nourrissant l'espoir de rentrer dans leur pays à la fin de la guerre de la succession d'Espagne, désiraient demeurer en Suisse; les autres préféraient se rendre en Angleterre, mais le plus grand

seillers au Parlement que nous nommons plus loin. Cela paraît vraisemblable; mais, dans tous les cas, ils ne persévérèrent pas dans leur apostasie puisqu'il passèrent à l'étranger.

(1) Gaitte, *Emigration*, p. 25-51, 59, 73-75, 79-101; — Erman et Réclam, t. VIII, p. 107-121; — Mœrikofer, *Hist. des réfug. de la Réforme en Suisse*, p. 326-328; — Bastet, p. 149, 152, 153, et *Essai historique; — Relation abrégée, etc.* (Ms. Court, nº 17, F); — Ms. Court, nº 17, B; — Ms. français de la bibliothèque publique de Genève, 197aa, portef. 13; — *Pièces diverses relatives à l'hist. des prot. de la princip. d'Orange* (ms.); — Archiv. municip. d'Orange, GG, 51, 52; — Ms. de Carpentras, collection Tissot, nº 10.

(2) Voy. plus haut, p. 356.

nombre opinaient pour la Prusse, et, par l'entremise de de Lubières, ancien gouverneur d'Orange, ils prièrent Frédéric Ier de leur donner asile dans ses Etats. Ce dernier, craignant qu'on ne regardât l'établissement des Orangeois dans son royaume comme une renonciation à ses droits sur la Principauté, se borna, pour le moment, à leur faire passer des secours d'argent et à les assurer de toute sa sympathie.

Pendant ce temps, le pasteur Petit s'était rendu en Allemagne, de Convenant en Angleterre et Chion en Hollande pour provoquer des quêtes en faveur de leurs coreligionnaires. Celle d'Allemagne, recommandée par le roi de Prusse, produisit 25,393 risdalers 20 gros et 10 florins; celle d'Angleterre, ordonnée par lettres patentes de la reine Anne du 11 novembre 1703, et appuyée par une lettre circulaire des archevêques et évêques anglais, produisit 96,632 risdalers 8 gros. La Hollande, qui était en différend avec la Prusse au sujet de la succession de la principauté d'Orange (elle voulait s'en tenir au testament de Guillaume III et repousser celui du prince Frédéric-Henri), accueillit froidement le pasteur Chion, et quand elle sut que les réfugiés désiraient s'établir en Prusse, elle refusa nettement de leur venir en aide, prétendant que c'était aux pays qui bénéficiaient de ce surcroît de population à en supporter les charges.

Frédéric Ier, voyant que l'Angleterre fournissait des subsides considérables pour l'entretien des Orangeois, et, d'autre part, que la Suisse, qui avait déjà supporté une grosse part du fardeau de l'émigration survenue à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, ne pouvait se charger encore du soin de faire vivre trois mille nouveaux réfugiés, se décida à ouvrir les portes de ses Etats aux Orangeois, mais en leur laissant la faculté de

s'établir ailleurs s'ils le jugeaient à propos. De Lubières, leur ayant fait connaître les dispositions du roi, la plupart d'entre eux partirent pour la Prusse (juin 1704) des diverses villes de la Suisse qui les avaient nourris pendant un an entier. Les agriculteurs furent installés en grande partie à Bourg (25 août), et ceux qui avaient des métiers à Halle, Neuhuldensleben et Magdebourg. Quant aux réfugiés qui, par leur rang, leurs emplois, leurs industries et leurs talents, pouvaient se créer des ressources, ils s'établirent à Berlin. C'est dans cette ville que, avec une partie des fonds recueillis en Angleterre et sous le haut patronage de lord Raby, ambassadeur de ce royaume, fut fondée une maison pour servir d'asile aux Orangeois pauvres et incapables de travailler. Le roi, par ses lettres patentes du 14 juin 1705, approuva cette institution, qui fut administrée par de Lubières, et d'Alençon et de Beaufin, anciens membres du Parlement d'Orange, et les avocats orangeois Marin de Weert et de Serres. Un tribunal particulier ou Cour d'appel, appelé encore de revision, fut également créé, sous le nom de *Tribunal d'Orange*, pour juger les différends des réfugiés de ce pays. Les membres de l'ancien Parlement d'Orange en firent partie, et les Berlinois ne furent pas peu surpris lorsqu'ils les virent assister, en 1707, avec les attributs et le cérémonial qu'ils avaient dans la Principauté, aux obsèques de la reine Sophie-Charlotte, où le mortier du président et les robes rouges des conseillers offrirent un spectacle aussi étrange qu'inattendu. Quant à de Lubières, il fut nommé gouverneur et lieutenant général de la principauté de Neuchâtel, et mourut en 1720 d'une attaque d'apoplexie (1).

(1) Erman et Réclam, t. II, IV, V, VI, IX, *passim*, et VIII, p. 121-179,

Nous donnons, aux *Pièces justificatives*, nº IV, les noms des réfugiés d'Orange qui parvinrent à des positions importantes à l'étranger ou y acquirent, d'autre part, quelque célébrité.

LISTE DES PASTEURS DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE AUX SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES.

Avant de raconter l'histoire des protestants orangeois qui ne participèrent pas à la grande émigration de 1703, nous donnons la suite chronologique des pasteurs qui remplirent jusqu'à cette époque leur ministère dans la Principauté. Cette suite n'est pas toujours facile à dresser, l'église d'Orange ayant eu, suivant les temps, deux, trois, et jusqu'à quatre et cinq pasteurs. Aussi ne saurions-nous prétendre que notre liste soit exempte d'erreur.

Ajoutons qu'il a été question de plusieurs de ces pasteurs dans les pages qui précèdent, ce qui nous dispense d'écrire leur biographie. Il sera toutefois nécessaire, pour compléter celle-ci, de consulter les sources que nous indiquons à la suite de leurs noms.

Un prédicateur picard, 1560.

Chastein, natif du Forez, diacre, 1560-1562.

Cornelli, pour Corneille (Georges), 1561. Voy. t. I, p. 460.

Lacombe (Siméon de), 1561. Voy. t. I, p. 278; E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 407.

Patac, 1562.

Laville (Matthieu), 1563-1565.

Viret (Pierre), 1565. De passage.

193, 214; — Mœrikofer, p. 328-336; — Gaitte, *Emigration*, p. 51-73; — Ms. Court, nº 17, B, p. 532; — Crottet, *Hist. et Annales de la ville d'Yverdon*, p. 414.

Première série.

JULIEN (Sébastien de), natif de Carpentras, immatriculé à l'Académie de Genève en 1564. Nous le trouvons mentionné pour la première fois en 1571 ; mais il devait être déjà pasteur à Orange depuis plusieurs années et succéda sans doute à Laville. Il représenta les églises du Dauphiné au synode national de Montpellier de 1598.

MAURICE (Paul), 1603-1614. Passé au service des églises de Provence. Voy. t. I, p. 467.

ESPAGNE (Jean d'), 1614-1620. Antérieurement pasteur en Dauphiné. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 390.

PINETON DE CHAMBRUN (Jacques) le père, 1620-23 mai 1662, jour de sa mort. Antérieurement pasteur à Nîmes, qu'il quitta « parce que les fréquentes indispositions qu'il avait souffertes depuis deux ans l'avaient empêché de remplir tous les devoirs de sa charge » (Aymon, t. II, p. 19). Chambrun ne prêchait pas seulement à Orange : il évangélisait aussi ses coreligionnaires des environs et se rendait fréquemment à Montdragon, situé dans le comtat Venaissin et ressortissant au diocèse d'Orange. L'évêque Jean VI de Tulles, exaspéré, le dénonça au Conseil privé du roi et au président du Parlement de Provence, Vincens Anne de Forbin-Maynier, « qui promit d'en faire la justice exemplaire, après en avoir conféré avec monsieur le vice-légat, » et Cosme de Bardi, évêque de Carpentras, qui faisait en cela cause commune avec Jean de Tulles pour « réprimer l'audace de ce garnement, » disait ce dernier. L'évêque d'Orange représenta aussi Chambrun comme ayant « une communication étroite » avec le

duc Henri de Rohan (1) « contre le service du roi et repos de l'Etat, » et il se réjouissait à la pensée de « chasser ce corbeau de ses semis, » et de le voir sous peu exécuté à Montdragon, « comme lieu plus proche d'Orange, pour en donner plus de terreur aux complices. » Ces dénonciations n'eurent heureusement aucune suite fâcheuse pour celui qui en était l'objet. Chambrun était marié à Olympe de Barry. Est-ce contre lui ou contre un de ses collègues qu'était dirigé l'ouvrage suivant : *Le Nestorien d'Orange réfuté en sept apologies*, par Angelin de l'Isle ; Avignon, 1648, in-8°? (V. Lettres inédites de Jean de Tulles, dans le *Bulletin hist., arch. et artist. de Vaucluse, etc.*, année 1880, p. 282-292 ; *La France protestante.*)

Gondrand (Jacques de), 1665-1685 et 1697-4 août 1700, date de sa mort. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 399, et *La France protestante.*

Convenant (Jean de), 1700-1703, frère de Gabriel de Convenant, conseiller au Parlement d'Orange. Il se donne le titre de ministre pour Sa Majesté Britannique, et se maria à Claude de La Pise le 9 février 1700. Voy. *La France protestante.*

Deuxième série.

Colombier, 1581.

Serres (Jean de), 1593-1598. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 168, 169, 429 ; De Gallier, *Jean de Serres*, dans le *Bullet. de la Soc. dép. d'arch. de la Drôme*, p. 225-242 ; Dardier, *Jean de Serres*, dans l'*Encyclop. des sciences relig.*, et, *Jean de Serres, historiographe du roi ; sa vie, ses écrits, d'après des documents inédits* (1540-1598), Paris, 1883, in-8° ;

(1) Voy. plus haut, p. 278.

La France protestante. Ajoutons qu'un ouvrage de l'historien Nicolas Chorier, publié il y a quelques années (*Vie d'Arthus Prunier de Saint-André;* Paris, 1880, in-8°), donne raison au Journal de l'Estoile, qui fait mourir de Serres à Orange et non à Genève, comme le disent à tort la plupart des historiens. Chorier raconte qu'au retour d'une visite que ce pasteur avait faite, en 1598, à Arthus Prunier de Saint-André, président au Parlement de Grenoble, pour lui présenter le manuscrit d'une *Harmonie*, c'est-à-dire d'un projet de réunion des diverses communions chrétiennes, « cet homme célèbre dans les lettres, et à qui l'histoire française a beaucoup d'obligation, » fut « attaqué dans Saint-Marcellin d'une fâcheuse maladie; mais, s'étant fait porter à Loriol, chez son frère, elle diminua et il se crut guéri. C'était au commencement du mois de mai. Il avait alors commencé la *Vie de Louis XI*. Etant un peu remis, il descendit à Orange, où il avait l'emploi de ministre. Cet ennemi intestin, qui n'avait fait que se cacher, se découvrit, et le pressa avec tant de violence, qu'il ne put lui résister. Il mourut le 19 du même mois, et, par sa mort précipitée, il laissa son histoire imparfaite. Sa femme mourut presque à la même heure que lui. Ils furent, pour ainsi dire, spectateurs de la mort l'un de l'autre; et, comme ils l'avaient ordonné, il furent enterrés sans cérémonie dans une même fosse. »

Soba (Jules), 1598.

Rossel (Josué de), 1600-13 septembre 1622, jour de sa mort.

Boule (Gabriel), 1622-1623. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 376, et *Notice hist. et bibliogr. sur les controv. relig. en Dauph.*, p. 41; Rochas, *Biographie du Dauph.*, au mot *Martin (Gabriel)*; *France protestante*, 1re et 2e édit.

Sylvius (David de), 1623-1665. Un de ses fils remplissait les fonctions de procureur général au Parlement d'Orange, et l'autre, qui était pourvu d'une partie du péage du Rhône, demeurait en Hollande. Les lettres de Sylvius, publiées par Siegmar, comte Dohna, dans *Les comtes Dohna à Orange*, p. 86-90, et le *Secrétaire burlesque, mais véritable* (fol. 50), jettent un jour peu favorable sur cette famille. Sylvius vivait encore en 1665, mais ne prêchait plus à cause de son grand âge. Nous connaissons de lui deux sermons imprimés, fort rares, dont voici les titres : *La mort de Moyse et vocation de Josué. En un sermon prononcé Dimanche 7. d'Avril* 1647, *en l'Eglise d'Orange. Par David Sylvius*, *ministre du Sainct Evangile. La mémoire du Juste sera en benediction. Proverb.* 10, 7. *Celuy qui vous appelle est fidele*, *qui aussi le fera.* 1 *Thess.*, 5.24; Orange, 1647, in-32. — *Baume de Galaad, ou consolations au Fidèle, pour calmer les troubles de sa conscience agitée par le sentiment de ses défauts. Par David Sylvius*, etc.; Orange, 1647, in-32.

Chion (Jordan), 1671-1685 et 1697,-26 mai 1698, jour de sa mort.

Fabri (Gabriel), 1699. Prêté temporairement par l'église de Genève.

Chion (Jacques), fils aîné de Jordan, 1699-1703.

Troisième série.

Corneille (Jean), 1594.

Vidil (Gaspard), natif d'Orange, reçu au saint ministère en 1617, pasteur à Orange, 1619-1622. Il avait été pasteur à Loriol, 1617-1619, et le fut plus tard à Veynes, 1622, année de sa mort.

Veilheux (Charles de), vers 1625. Voy. *La France protestante*.

PINETON DE CHAMBRUN (Jacques) le fils, 1655-1685, se maria, le 21 février 1662, à Louise de Perrotet de Chavanon, qui s'établit à Genève après la mort de son mari, survenue en 1689. Elle vivait encore en 1713. D'après *Le Secrétaire burlesque, mais véritable*, Chambrun était, au physique, gros et gras, et au moral, un bon personnage, animé d'un grand esprit de conciliation. Voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 421.

MAGNET (Jean-François), 1681, 1682. Paraît avoir été le suffragant temporaire de Chambrun, qui était atteint de plusieurs maladies. A ce moment, il y avait déjà quatre pasteurs à Orange (Gondrand, Chion, Chambrun et Petit).

MAGNET (David), fils du pasteur de Condorcet de même nom, né à Condorcet, immatriculé à l'Académie de Genève en 1670, et pasteur à Orange, 1700-1703. De la même famille sans doute que le précédent, peut-être son frère. Il fut nommé second pasteur de l'église française de Zurich en 1704, et reçu bourgeois de Neuchatel en 1730 (*Bulletin, etc.*, t, IV, p. 157).

Quatrième série.

VIAL (Matthieu de), 1651-1664.

LABBADIE (Jean de), 1657-1659. A ce moment il y avait déjà quatre pasteurs à Orange (Chambrun le père, Chambrun le fils, Sylvius et Vial). Peut-être Sylvius, depuis l'emprisonnement de son fils, procureur général au Parlement d'Orange (1658), n'exerçait-il plus le ministère ; dans tous les cas il devait être assez âgé.

GÉNOYER, 1671. Peut-être le fils d'André Génoyer, pasteur à Riez-Roumoules en Provence.

BRUNIER, 1672.

Petit (Charles), 1680-1685 et 1697-1703. Nommé pasteur de l'Eglise française de Berlin en 1704.

Pasteurs de Courthezon.

L'église de Courthezon était la seule ville de la principauté d'Orange qui possédât, avec Orange, un temple et un pasteur en propre. Un de ses anciens, Marc d'Eurre, représenta les églises de Dauphiné au synode national de Jargeau en 1601.

Guers (Jean), 1568, martyrisé à Avignon.

Beaussenc (Esprit), 1595-1597, année de sa mort, ancien avocat général au Parlement d'Orange.

La Veuve (Christophe de), 1598-1611, année de sa mort.

La Croze (Pierre de), 1613-1622, antérieurement à Montbrun, 1601 ; à Rosans, 1606-1609 ; à Chorges, 1609-1613 (Dauphiné).

Dragon de Choméane (Noble Jean), 1626. Antérieurement à Crest, 1611-1613 ; à Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1613-1622 (Dauphiné). Voy. E. Arnaud, *Hist. de l'acad. de Die en Dauph.*, p. 49, 50, et *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 388.

Martin (Gaspard), 1633-1637. Antérieurement à Saillans, 1620-1625 ; à Die, 1625-1629. Voy. E. Arnaud, *Notice sur les controv. relig. en Dauph.*, p. 32, 33, et *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 71.

Saurin (Pierre), 1655-1660. Antérieurement à Oulx, 1637 ; à Usseaux, 1639 ; à Vinsobres, 1663 ; à Grenoble, 1666-1675 (Dauphiné). Voy. *La France protestante* et Rochas, *Biographie du Dauphiné.*

Bernard, 1666.

Cherler (Paul), 1669 ; au Buis, en Dauphiné, en 1685. Apostasia à cette date.

AUNET (Etienne), 1685 et 1687-1703. Antérieurement pasteur à Clelles en Dauphiné. Réfugié à Genève où il fit son testament en 1708. Il s'était marié le 14 août 1702 à Marguerite Chamas.

DÉCLARATIONS DU ROI. RETOUR D'UNE PARTIE DES ORANGEOIS DANS LEUR PATRIE. SECONDE ÉMIGRATION (1704-1712).

Les protestants d'Orange ayant abandonné leur patrie au nombre de trois mille, comme cela a été déjà dit, Louis XIV révoqua, le 1er mars 1704, les défenses qu'il avait faites à ses sujets, le 23 novembre 1697 et le 13 janvier 1698, de s'établir dans la principauté d'Orange. Il donnait pour raison qu'il avait supprimé tout exercice de la R. P. R. dans ladite Principauté depuis qu'elle était possédée par son très cher et très aimé cousin le prince de Conti et que la souveraineté en était réunie à celle de son comté de Provence. Par une seconde déclaration de la même date, il permettait même à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, anciens ou nouveaux catholiques, de s'établir et de commercer dans la principauté d'Orange.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis la grande émigration des protestants d'Orange, « qu'on offrit, » dit une Relation du temps, « des passeports aux plus notables [d'entre eux] pour se retirer dans leur patrie et dans leurs maisons, pour y jouir de celle-ci et de celle-là sans aucune condition; et, pour mieux les engager à y retourner, on leur promettait qu'à leur arrivée ils seraient mis en possession de tous leurs biens; et ces promesses furent tenues.

» L'exemple des premiers qui y retournèrent engagea

les autres à les suivre, pressés par la nécessité où ils se trouvaient, ayant consumé le peu d'argent qu'ils avaient sorti. Ce qui semblait devoir être une assurance pour eux, c'était que M. l'évêque d'Orange déclarait à tous ceux qui revenaient qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion, puisque Sa Majesté Très Chrétienne lui avait fait l'honneur de lui dire à lui-même que son intention était qu'on n'inquiétât jamais personne sur la religion. Ils ont joui l'espace de six années de cette tranquillité à eux déclarée par ledit S[r] évêque, lorsque, dans un temps où il semblait qu'ils dussent être le plus en sécurité par les approches de la paix, ils furent extrêmement surpris de voir que ledit S[r] évêque les fit convoquer à l'évêché le 15 juin 1711, où, étant assemblés, il leur lut une lettre de M. l'Intendant de Provence, dont la substance était que M. de Torcy, ministre du Roi Très Chrétien, lui avait fait l'honneur de lui adresser les intentions de Sa Majesté au sujet des religionnaires de la principauté d'Orange, que Sadite Majesté ne voulait point permettre qu'aucun religionnaire restât dans ladite Principauté qu'il n'eût fait abjuration de ses hérésies, et que ceux qui ne voudraient point abjurer eussent à sortir incessamment du royaume.

» Après cette lettre ledit S[r] évêque leur demanda une réponse qui fut qu'ils ne pouvaient abjurer une religion dans laquelle ils avaient été élevés et qu'ils n'étaient pas en état de sortir de royaume sans être exposés par les chemins à mourir de faim, et qu'ils avaient consumé dans leur exil tout ce qu'ils avaient de plus liquide de leurs biens, et qu'ils n'étaient revenus que sous la bonne foi des passeports signés par Sa Majesté Très Chrétienne. Ledit évêque parut peu satisfait de cette réponse. Il leur dit qu'il était chargé de faire savoir à M. l'intendant le parti qu'ils avaient pris

et qu'il les priait de vouloir mettre sur le papier ce qu'on venait de leur dire : ce qu'ils firent.

» On ne saurait représenter ici le trouble et le chagrin que causa la signification de cet ordre. Chacun raisonnait suivant son goût, et il n'y eut personne qui ne crût que c'était un ordre que l'intendant avait donné de son propre mouvement aux grandes sollicitations du Sr évêque. Les catholiques romains même étaient de ce sentiment. Ce qui fortifiait dans cette pensée c'était l'espace du temps qu'on leur laissa sans rien dire, qui fut jusqu'au 5 octobre, jour de l'arrivée à Orange de Mr Anfossi, secrétaire de M. le comte de Grignan, qui d'abord envoya chercher MM. les quatre consuls de ladite ville pour leur dire que, sans retardement, ils fissent avertir qu'on eût à se rendre à l'hôtel de ville où il devait lui-même se trouver pour expédier des passeports à ceux qui ne voudraient pas faire abjuration, faute de quoi il déclarait qu'il y serait pourvu.

» Le 6 octobre 1711 une partie des avertis furent à ladite maison de ville pour recevoir leurs dits passeports qu'on leur expédia pour partir : les uns pour le 15 dudit mois, les autres le 20, et les plus favorisés eurent jusqu'au 22, sans vouloir accorder un plus grand délai. On eut même la cruauté d'obliger Mme Vermuyden, Hollandaise, femme de noble Charles Reynaud, sieur de Saint-Marcel, d'abandonner son mari mourant, nonobstant les pressantes sollicitations des plus notables du pays, qui mirent tout en œuvre pour obtenir en faveur de ladite dame un délai de huit jours : ce qui fut refusé par le Sr Anfossi. Ladite dame, persistant dans ses pressantes sollicitations, lui dit : « Monsieur, huit jours pourraient me donner lieu à rendre les derniers devoirs à mon mari; accordez-les-moi, je vous en supplie; » ce qui lui fut refusé, et ladite dame, les larmes

aux yeux, se retira après avoir pris son passeport, et partit avec ses deux enfants, laissant son mari dans le susdit état.

» On obligea même ceux qui avaient pris des passeports et qui n'étaient pas sortis au jour fixe, de partir incessamment. Les gardes de M. le comte de Grignan allaient visiter les maisons pour les forcer de partir à l'instant. »

Cette conduite étrange et contradictoire de Louis XIV s'explique par les intérêts de sa politique. Engagé dans la longue guerre de la succession d'Espagne (1701-1713) qui lui mit sur les bras l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre, il cessa pour un temps de persécuter les protestants de ses Etats, parce que toutes ses troupes lui étaient nécessaires; mais dès que les premiers pourparlers de paix, entamés en septembre 1711, lui eurent rendu sa liberté d'action, il donna de nouveau essor à son zèle intolérant et barbare.

Tous les Orangeois ne demandèrent pas des passeports. Un certain nombre d'entre eux, découragés, dénués de ressources ou espérant contre toute espérance, demeurèrent dans le pays, mais sans se presser d'abjurer et de suivre les pratiques du culte catholique. L'évêque d'Obeilh, mécontent de leurs dispositions, publia, en avril 1712, un mandement pour les contraindre de pratiquer la nouvelle religion qu'ils étaient censés avoir embrassée puisqu'ils n'avaient pas émigré, et Louis XIV, qui n'était non plus d'humeur à supporter qu'ils demeurassent à Orange tout en conservant leur ancienne religion, chargea le comte de Grignan d'écrire de sa part aux consuls (14 décembre 1712) que tous ceux qui n'avaient point abjuré devaient se préparer à partir sans délai. Le gouverneur de Provence ajoutait que, pour sa part, si

besoin était, il ferait lui-même sortir les récalcitrants.

Le 27 février de l'année suivante, le comte écrivait encore aux consuls : « Je vous réitère ici que, par les ordres qu'il a plu à Sa Majesté de m'envoyer, il paraît qu'elle verrait avec beaucoup [plus] de satisfaction la conversion que le départ de nos religionnaires, mais qu'Elle ne veut plus absolument qu'il reste dans son royaume des sujets qui ne seront pas catholiques. »

L'intendant de Provence, Lebret, alla plus loin encore et donna l'ordre pur et simple à ses agents d'emprisonner tous les Orangeois qui n'avaient pas abjuré. C'est ainsi que Mlle Génoyer, personne fort âgée qui n'avait pu suivre l'émigration et était demeurée fermement attachée à sa foi, fut emprisonnée dans le fort de Marseille. Nonobstant ces menaces et ces violences, nous ne trouvons que trente-six abjurations pour l'année 1713 (28 février et 5 avril) (1).

CESSION DE LA PRINCIPAUTÉ A LA FRANCE. TRANSFORMATION DU TEMPLE D'ORANGE EN ÉGLISE. RESTES DE PROTESTANTISME (1713-1743).

Peu après ces événements, le traité d'Utrecht (1713), qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, assigna définitivement à la France la principauté d'Orange. Celle-ci fut rattachée administrativement au gouvernement de Dauphiné (2), qui avait perdu, par le même traité, plusieurs vallées du versant oriental des Alpes cédées à la Savoie en échange de la vallée de Barcelonnette.

Quelques années plus tard (1719), le grand temple

(1) *Relation abrégée, etc* (Ms. Court, n° 17, F) ; — Ms. Court, n° 17, F et C ; — Arch. municip. d'Orange, GG, 48.

(2) L'arrêt du conseil d'Etat concernant la réunion est du 29 mai 1731 et a été imprimé.

d'Orange fut transformé en église catholique ; sous le vocable des pères de Saint-Jean, par l'évêque d'Obeilh. Un prêtre de la Doctrine chrétienne, Jean Fornier, chargé du sermon de dédicace, s'écria dans l'excès de son zèle : « L'auriez-vous espéré de voir un jour, et de le voir si tôt, l'hérésie sortir de ce temple et l'Eglise y entrer enfin avec pompe, comme elle fait en ce jour, après en avoir réparé les ruines et l'avoir rétabli dans la splendeur où vous le voyez? Ah! quelle joie nous donne, Messieurs, cette ferme espérance que l'hérésie en est bannie pour jamais, mais que l'Eglise y demeurera éternellement, car les hérésies périssent, mais l'Eglise est immortelle comme Dieu même. »

Il est quelque chose d'également immortel, c'est la justice de Dieu, qui permit que le culte proscrit fût officiellement rétabli à Orange quatre-vingt-trois ans plus tard en présence de toutes les autorités de la ville !

En dépit de la ruine de l'église réformée d'Orange et de l'abjuration des protestants demeurés dans leur patrie, la plupart de ces derniers restèrent réformés de cœur. Le Parlement lui-même renfermait des conseillers secrètement attachés à leur ancienne foi, et nous voyons le procureur général de cette cour, quand parut la déclaration du roi du 14 mai 1724, portant que tous ceux qui exerçaient quelque fonction publique seraient tenus de professer la religion catholique, apostolique et romaine, requérir l'application de cette loi contre trois conseillers qui, quoique se disant catholiques, n'avaient, depuis leur abjuration, donné aucune preuve de catholicité. Cette déclaration royale, qui défendait, du reste, l'exercice de la religion réformée sous peine des galères, entraîna l'abjuration de quarante-neuf Orangeois protestants en 1724, de douze en 1725, et de quelques autres les années suivantes.

On a vu plus haut (page 363) que le roi, par son arrêt du 16 octobre 1703, avait donné au prince de Conti la jouissance des biens des Orangeois fugitifs. En 1727, son fils Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, « ayant voulu, » dit Gaitte, « se faire reconnaître seigneur foncier de la Principauté, le Conseil de ville s'y opposa et se refusa de prêter serment. On poursuivit les plus récalcitrants; mais enfin, par un traité du 23 avril 1731 entre Louis XV et ce prince, la principauté d'Orange fut définitivement réunie à la France. » Elle devint, après la Révolution, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, l'un des quatre du département de Vaucluse, comprenant le territoire qui avait fait partie autrefois de la Principauté, plus une grande partie du Comtat et deux communes enclavées anciennement dans le Comtat, Montdragon et Saint-Marcellin-lès-Vaison (1).

RÉVEIL DU PROTESTANTISME A ORANGE. FRÉQUENTATION DES ASSEMBLÉES D'UZÈS. ASSEMBLÉES DU DÉSERT PRÈS D'ORANGE. ALERTE (1744-1765).

En 1744, les protestants d'Orange participèrent au grand réveil qui soufflait avec force, à cette époque, sur toutes les églises réformées du royaume. Tel était leur zèle, qu'on les voyait faire en foule quinze et vingt lieues pour assister aux assemblées du Désert, qui se tenaient dans les environs de Nîmes et d'Uzès. « Les gens d'Orange, » disait l'évêque de cette dernière ville, « viennent ici dès la veille pour assister aux assemblées. » Une lettre d'Orange, du 19 avril 1744, racon-

(1) Bastet, p. 156, 164; — *Discours sur la vérité de la doctrine de la religion catholique prononcé dans le temple d'Orange, etc.*; — Gaitte, *Informations*, p. 51; — Arch. municipales d'Orange, GG, 48.

tait de son côté que ce même jour, « plus de trente hommes, femmes et enfants, » étaient partis pour Uzès, et que le nommé Jourdan, cardeur de laine, s'y était rendu avec la fille du nommé Barbier pour y faire bénir son mariage. L'auteur de la lettre, qui ne s'est pas fait connaître, disait que, pour remédier à ce mal, il faudrait « mettre garnison d'un ou de deux cavaliers de maréchaussée, à cent sous par jour chacun, chez tous ceux, tour à tour et successivement, qui seraient fortement soupçonnés d'avoir passé en Languedoc pour assister aux assemblées; faire mettre en prison le nommé Jourdan et la Barbier s'ils cohabitent ensemble, parce qu'il ne sera pas douteux qu'ils ne se soient mariés devant des prédicants. » L'auteur demandait encore l'autorisation de faire arrêter et emprisonner les étrangers qui viendraient à Orange, et seraient soupçonnés d'exciter les religionnaires ou nouveaux convertis à aller en Languedoc. « On m'a assuré, » disait-il, « qu'il passait dans cette ville, de temps en temps, un manchot, que l'on soupçonne extrêmement de cette manœuvre. » Une autre lettre, datée de Roquemaure, 29 mai 1744, disait aussi que les nouveaux convertis d'Orange traversaient souvent le Rhône, et plusieurs fois en foule, pour aller en Languedoc par le port de l'Ardoise.

Ce zèle des protestants d'Orange détermina le quatrième synode national, tenu au Désert en 1744, à charger les provinces du bas Languedoc et du Dauphiné, à commencer par la première, de fournir alternativement, six mois chacune, un pasteur à la ville d'Orange et à la Provence. Nous ne savons si, dès cette époque, des assemblées eurent lieu à Orange, mais cela paraît tout à fait vraisemblable, car, l'année suivante, on arrêta dans cette ville les protestants Faure, Loubeau et Martel, originaires de Vinsobres, Marquis et quelque

autres, qui furent conduits dans les prisons de Grenoble, à l'exception de Martel, qu'on retint à Orange.

Le 22 juillet 1747, Antoine Magnan, maître cordonnier; Michel Vial, même profession, et Gaspard Glaise, travailleurs de terre, domiciliés tous les trois à Orange, et accusés d'avoir assisté à une assemblée religieuse à Uzès, furent arrêtés à leur retour, sur l'ordre de Jean Lenain, chevalier et intendant du Languedoc, et détenus dans les prisons du fort Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. Magnan fut trouvé porteur d'un livre de psaumes, et Vial de la complainte manuscrite de la mort du ministre martyr, Matthieu Majal dit Désubas. Interrogés le 4 août suivant, sur l'ordre de Lenain, par Jacques Duret, conseiller du roi, maître général des ports de Villeneuve-lès-Avignon et subdélégué de l'intendance, ils ne purent être convaincus d'avoir assisté à ladite assemblée, et furent relâchés le 29 septembre, sous condition de payer les frais de leur détention, plus 27 livres pour ceux de leur interrogatoire (1).

Plusieurs années après, deux pasteurs de Provence présidèrent de fréquentes assemblées, à proximité de cette ville : Jacques Pic à partir de 1763, et Pierre Martin à partir de 1767. Une lettre du temps nous dit que le premier « rarement y voyait la lumière du soleil; une même nuit le voyait arriver, convoquer une assemblée religieuse, prêcher et repartir. » On peut croire que ces assemblées ne furent pas étrangères aux motifs qui déterminèrent le célèbre père Bridaine à prêcher, en 1758, à Orange une mission qui ramena plusieurs protestants dans le sein de l'Eglise romaine.

Les protestants d'Orange se réunissaient, pour célé-

(1) Arch. de l'Hérault, C, 224.

brer leur culte, dans des grottes naturelles situées au midi de la ville. L'éboulement de l'une d'elles, arrivé subitement le lendemain d'une assemblée, préserva providentiellement de la mort plus de cinquante familles.

Au commencement d'avril 1765, sur une fausse accusation lancée contre le pasteur qui présidait les assemblées d'Orange, cent hommes des volontaires de Clermont, aux ordres de l'officier de Chenevières, furent envoyés dans cette ville pour empêcher ces assemblées. On logea les soldats dans les casernes, et les officiers chez les habitants de l'une et l'autre religion. Les principaux protestants firent aussitôt part de leurs craintes au célèbre pasteur Paul Rabaut, de Nîmes, qui rédigea à leur intention un mémoire justificatif qu'ils adressèrent au duc César de Choiseul et au comte de Clermont-Tonnerre, intendant de la province du Dauphiné. Paul Rabaut leur conseilla en même temps de continuer leurs exercices, mais à une distance plus grande de la ville, et avec toute la prudence possible. Et comme il ne négligeait rien de ce qui avait trait aux intérêts de ses coreligionnaires, à quelque province qu'ils appartinssent, il recommanda leur affaire à Court de Gébelin, à Paris. « Voyez, je vous prie, » lui disait-il, « s'il n'y aurait pas moyen de justifier auprès de M. de Choiseul ces braves gens, qui n'ont fait que ce qu'on fait partout ailleurs, et qui produit de si heureux effets, puisqu'il coupe court aux émigrations. Je soupçonnerais volontiers que l'emplacement de ces troupes cache quelque autre projet : à la bonne heure, ne dévoilons pas ce qu'on veut peut-être tenir secret. » Le pasteur Rabaut Saint-Etienne partageait l'avis de Paul Rabaut, son père, sur le motif politique qui avait conduit des soldats à Orange, mais nous ne saurions dire quel il pouvait être.

Aussitôt établi à Orange, Chenevières mit en campagne, tous les dimanches, un détachement de ses soldats, accompagné des cavaliers de la maréchaussée, pour disperser les assemblées ; mais celles-ci continuèrent comme antérieurement. Les pasteurs, toutefois, jugèrent sage de ne pas les présider.

Cependant, Choiseul, désireux de savoir si le mémoire rédigé par Paul Rabaut lui avait été réellement adressé par les protestants d'Orange, chargea le juge de la ville de s'en enquérir. Ces derniers ne voulurent rien lui avouer parce qu'ils le savaient ennemi de leur religion ; mais environ quarante d'entre eux (c'étaient les principaux de l'église) se rendirent auprès de Chenevières, lui déclarèrent que c'étaient bien eux qui avaient adressé le mémoire justificatif à Choiseul, et le prièrent d'assurer les ministres du roi de leur soumission et de leur fidélité. Le commandant, touché de cette démarche, promit d'en rendre bon compte à ses chefs, et assura qu'il n'avait que des choses avantageuses à dire sur la manière dont les protestants s'étaient comportés depuis qu'il était au milieu d'eux (1).

ASSEMBLÉE SURPRISE. EMPRISONNEMENT DE PLUSIEURS ASSISTANTS. LEUR DÉLIVRANCE (1766-1771).

Le langage de Chenevières remplit de confiance les protestants d'Orange qui prirent la résolution d'avoir un pasteur spécialement affecté à leur service. Ils rédigè-

(1) Edmond Hugues, *Antoine Court*, t. II, p. 155, 156 ; — Rabaut le jeune, *Annuaire*, p. 292, 293 ; — Bastet, *Essai historique, etc.*, p. 253 ; — Ms. Court, n° 7, vol. 6, p. 59 et 284 ; — *Lettres de Rabaut Saint-Etienne à Etienne Chiron du* 12 *avril* 1765 ; *de Paul Rabaut au même du* 13 *mai* 1765 ; *d'Armand à Paul Rabaut du* 22 *août* 1765 (ms. des archives Sérusclat) ; — Arch. municip. d'Orange, GG, 38-47, 48 ; — Arch. de l'Hérault, C, 224.

rent dans ce but un Mémoire, signé par Daniel Chapat, Tournier, J. Meynard et Jourdan, qu'ils firent porter, par un de leurs anciens, au synode provincial du Dauphiné, assemblé au désert le 1er avril 1766. La vénérable assemblée, présidée par le pasteur Jean Bérenger, acquiesça à leur projet. Mais un événement inattendu en empêcha la réalisation.

Le dimanche 8 mars 1768, réunis dans une grotte, les fidèles « lisaient l'Ecriture sainte, » dit Rabaut le Jeune, « un sermon de Saurin et chantaient les psaumes. Il n'y avait point de pasteur. Tout à coup, la force armée se présente, mais le chant continuait toujours, et la piété et la ferveur des fidèles leur laissaient à peine la réflexion du danger qui les menaçaient; ils étaient à peu près quatre-vingts personnes, hommes, femmes et enfants. Plusieurs sommations de se disperser, faites avec éclat et dureté, étaient absorbées par les chants religieux. Enfin les soldats menacèrent de faire feu. Nul cri d'effroi ne se fit entendre, quoiqu'il y eût des femmes et des enfants. Cela est digne de remarque. L'aspect des baïonnettes fit cesser les chants. Quelques chefs de famille, influents par leur moralité et leur fortune, se livrent aux soldats, invoquent et obtiennent, pour prix de leur dévouement, la liberté du reste de l'assemblée. Ces victimes généreuses étaient MM. Etienne Tournier, négociant; Paul Bertin, propriétaire; Pierre Jourdan, négociant; Louis Guillaume, cultivateur... Ils furent conduits au cirque (ce sont les prisons de la ville). L'officier, craignant d'avoir poussé trop loin la sévérité, fit insinuer aux détenus de s'évader, offrant de protéger et d'assurer leur fuite. — Non, dirent ces hommes, qui unissaient la force de la raison à la chaleur du zèle, non, nous ne nous évaderons pas; l'autorité publique nous doit rendre la liberté, peut-être qu'elle

nous expliquera pourquoi la force militaire nous l'a ravie.

» Ce fut M. Etienne Tournier qui parla pour et au nom de tous, soit au moment de l'arrestation dans la grotte, soit dans la prison. C'est lui qui contribua à inspirer à ses compagnons de captivité la fermeté qu'ils montrèrent.

» Après environ deux mois d'emprisonnement, un arrêt du Conseil, légalement signifié par les autorités compétentes d'alors, rendit ces citoyens estimables, fermes et vertueux, à leurs foyers et à leurs familles.

» Rendus à la liberté, dont ils n'auraient pas dû être privés, l'infatigable Etienne Tournier fut à Nîmes rendre compte au pasteur Paul Rabaut de cet événement. Ce pasteur, dont le nom était toujours prononcé avec amour et respect, lui dit ces paroles : « Votre petite église a donné un exemple de fermeté et de sagesse qui l'honore, auquel nos églises du Languedoc peuvent atteindre et ne peuvent dépasser. » Ce mot, dans la bouche de l'apôtre de la cause protestante, consola les confesseurs d'Orange de tout ce qu'ils avaient souffert pour elle. »

Cette délivrance causa une grande joie dans tout le pays, car comme Orange ressortissait politiquement au Dauphiné, on avait beaucoup craint que les prisonniers ne fussent livrés à la justice ordinaire et traduits devant le Parlement de Grenoble, un des plus impitoyables du royaume. A dater de ce moment, les protestants d'Orange ne furent plus inquiétés et tinrent leurs assemblées religieuses sans être poursuivis.

La mise en liberté de Tournier, Bertin, Jourdan et Guillaume ne coûta pas moins de 800 livres à l'église d'Orange, qui fut obligée d'envoyer deux députés à Grenoble, de faire rédiger divers placets et d'indemniser de leurs dépenses plusieurs amis de Paris, notam-

ment Court de Gébelin, qui s'étaient employés activement à la délivrance des prisonniers (1).

L'ÉGLISE D'ORANGE SE POURVOIT D'UN PASTEUR SPÉCIAL. DIFFÉREND ÉLEVÉ ENTRE CELUI-CI ET CELLE-LA (1772-1773).

En 1772, l'église d'Orange, qui avait été évangélisée par les pasteurs de Provence Jacques Pic (1763-1771) et Pierre Martin (1767-1771), et par Daniel Armand, du Dauphiné (1772), fut assez heureuse pour posséder un pasteur en propre en s'unissant à celle de Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'accord intervenu entre elles et leur pasteur fut signé le 3 décembre de cette même année (2). Les protestants d'Orange devaient contribuer au traitement du pasteur pour 600 livres et avoir les trois quarts des prédications, et ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux pour 200 livres et jouir de l'autre quart, mais avec l'obligation de payer « le louage du cheval que le pasteur montera et de l'homme qui l'accompagnera, nourrir et défrayer le pasteur tout le temps qu'il séjournera dans leur église. » Le pasteur Vouland le fils dit Roche, nommé par le synode provincial du Dauphiné à ce poste double, fut agréé par les deux églises.

C'était un homme de beaucoup d'esprit et un prédicateur remarquable ; mais il avait un caractère excentrique et l'humeur inconstante. Il ne contenta point les fidèles d'Orange, qui adressèrent, à la date du 15 fé-

(1) Rabaut le jeune, *Annuaire*, p. 292, 293 ; — Ch. Coquerel, *Hist. des églises du Désert*, t. II, p. 395, 511 ; — *Pièces diverses relatives à l'hist. des protest. d'Orange* (ms.).

(2) Par D. Chapat, Jourdan, J. Autran, J. Meynard, Bouche, Jourdan, Vouland fils, pasteur

vrier 1773, au colloque de Nyons, présidé par Pierre Lombard dit Lachaux, pasteur de cette ville, un mémoire où ils lui reprochaient de ne tenir aucun compte des avis du Consistoire, qui lui avait conseillé d'user d'une grande prudence dans une ville comme Orange, renfermant peu de protestants et une maréchaussée, et où un pasteur s'établissait pour la première fois depuis les persécutions ; — de se montrer dans tous les quartiers de la ville et aux promenades publiques ; de s'être promené tout seul sur la place d'Orange, la veille de Noël, à minuit, « accoutré d'un bonnet de coton et d'une redingote ; » de se produire sans cesse dans les réunions publiques ; d'avoir assisté, l'épée au côté, à des bals et à des cafés de cinquante personnes, dont plus de la moitié étaient catholiques ; de prêcher constamment sur la charité en mettant en scène les personnes peu charitables de l'église ; d'avoir refusé de visiter un malade et de baptiser un enfant ; d'avoir annoncé son intention de partir d'Orange sans congé ; changé, malgré l'avis du consistoire, les heures habituelles du culte, et cherché à désunir l'église en excitant le peuple, les femmes et les enfants contre les anciens du consistoire : en quoi il avait pleinement réussi.

Roche, de son côté, écrivit, à la date du 20 février 1773, une lettre au pasteur Pierre Rozan dit Dunoyer, modérateur du synode du Dauphiné, où il présenta les faits sous un jour tout différent, si bien que ce dernier lui enjoignit de ne plus assister aux séances du consistoire d'Orange. Le colloque du bas Dauphiné, assemblé à Nyons pour examiner le différend, donna tort au consistoire, qui, il faut le dire, ne s'était pas fait représenter à la réunion, et qui, apprenant ce qui y avait été décidé, en exprima sa surprise et sa peine à Lachaux,

modérateur du colloque, et en appela au synode provincial.

Roche était soutenu par une minorité turbulente, composée des anciens Fauchier, Pic et Roux. Le premier était un homme peu recommandable, paraît-il, aussi mauvais père qu'il avait été mauvais fils, qui racontait aux catholiques ce qui se passait au sein du consistoire, et qui avait voulu se suicider à une certaine époque.

Le synode du Dauphiné, assemblé au Désert du 14 au 16 septembre 1773, prit les résolutions suivantes sur cette fâcheuse affaire :

« Lecture ayant été faite du jugement que le colloque du quartier de Nyons a rendu contre une partie du consistoire d'Orange et contre M. Roche, la vénérable assemblée a approuvé ledit jugement, permettant toutefois audit consistoire de prouver, s'il lui est possible, que ledit colloque n'a pas été bien instruit lorsqu'il a prononcé son jugement ;

» Pour anéantir, autant qu'il est en nous, la malheureuse division qui a déchiré l'église d'Orange et ensevelir le passé dans un éternel oubli [et] les pièces présentées de part et d'autre avant que d'en faire la lecture, la charité se réveillant en eux, ils ont consenti d'anéantir tous leurs papiers; en conséquence la vénérable assemblée, quoiqu'elle ait trouvé sage et prudente la conduite du colloque du quartier, anéantit le jugement qu'il rendit à cette occasion.

» Après ladite réconciliation faite et exécutée, M. Roche a demandé avec instance d'être déchargé de la desserte de cette église : ce que l'assemblée lui a accordé.

» En suite de l'article ci-dessus, la vénérable assemblée enjoint à M. Roche de se rendre incessamment à Orange pour y donner un sermon, et d'annoncer aux

fidèles les dispositions pacifiques que le synode souhaite que lui, M. Roche, et ses parties revêtent; et comme ses honoraires ne lui ont pas été payés en totalité, l'assemblée enjoint à l'église d'Orange de lui en compter le reliquat, à défaut de quoi elle sera privée de tout autre pasteur; et qu'en outre le synode écrira une lettre à l'église d'Orange pour lui faire part de la réconciliation de son consistoire avec son pasteur, qui aura surtout pour but de la faire entrer dans les mêmes dispositions où viennent d'entrer M. Roche et les anciens de ladite église. »

Cette lettre fut signée par le bureau du synode composé de Bérenger, pasteur et modérateur; Rozan, pasteur et modérateur adjoint; Ranc, pasteur et secrétaire.

Nous sommes entré dans les détails de ce différend, pour montrer dans quel esprit de sagesse et de charité les synodes savaient résoudre les questions délicates soumises à leur examen.

Roche quitta Orange en 1774 et fut placé « le long de la Drôme, » et, en attendant que les églises unies d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux fussent pourvues d'un pasteur particulier, les pasteurs Pierre Rozan dit Dunoyer, François Descours dit Delacour, Alexandre Ranc dit Lacombe et César Reboul dit Duvivier furent chargés de desservir, par trimestre, Saint-Paul-Trois-Châteaux, et Pierre Lombard dit Lachaux de présider les quatre services annuels de communion à Orange. Ce dernier reçut en même temps, de la part du synode, la mission de s'adresser à la province du bas Languedoc, et même de s'y rendre exprès, pour s'enquérir d'un pasteur qui pût s'établir à Orange. Lachaux écrivit dans ce but plusieurs lettres à Paul Rabaut; mais elles n'amenèrent aucun résultat, parce que les pasteurs étaient encore très peu nombreux en

France à cette époque. L'église d'Orange ne resta pas pour cela sans services religieux, et fut visitée par les pasteur De Sabatier, des Cévennes, en 1774, et J. Chabaud, de Provence, en 1775, sans parler des courses périodiques de Lombard-Lachaux, de 1774 à 1777 (1).

L'ÉGLISE D'ORANGE PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE (1775-1793).

L'église d'Orange, qui n'avait pas encore de pasteur en 1775, chargea ses députés au synode du Dauphiné des 6 et 7 septembre de cette même année, de demander à la vénérable compagnie le proposant Frédéric-David Bertrand qui, si le synode voulait bien y consentir, serait chargé des prédications, tandis que Lachaux continuerait à administrer les sacrements et à bénir les mariages. Bien que les actes du synode se taisent sur cet arrangement et portent seulement que Lachaux continuera à desservir « le quartier de Nyons, y compris Orange, » il paraît qu'il eut l'agrément de la vénérable assemblée, car nous voyons Bertrand donner quittance, le 22 juin 1776, à l'église d'Orange, d'un acompte de 102 livres qu'il avait reçu d'elle sur ses honoraires, et il était encore à sa tête en 1777.

Bertrand eut pour successeur le pasteur Ricour, du bas Languedoc, de 1777 à 1778.

Après le départ de ce dernier, l'église d'Orange fut visitée par les pasteurs César Reboul dit Duvivier, du Dauphiné, J. Chambaud et Nogaret, de Provence (1778).

(1) *Pièces diverses relatives à l'hist. des prot. d'Orange* (ms.); — *Actes du synode du Dauph. de* 1783; — *Actes du colloque de l'arrondissement de Nyons* (ms.); — E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. III, p. 316-317; — Arch. municip. d'Orange, GG, 38-47.

De 1778 à 1784, c'est le pasteur Constantin Clauzel qui dessert Orange (1), et de 1785 à 1793, apparaît de nouveau Bertrand, qui avait épousé Mlle Plumail, de cette ville. C'est sous le ministère de ce pasteur que les protestants d'Orange, se fondant sur la déclaration des droits de l'homme des 21 et 23 août 1789, demandèrent le 4 mai 1791, à la municipalité d'Orange, l'autorisation de s'assembler pour la célébration de leur culte, soit à la ville, soit à la campagne. Cette autorisation, tant les mœurs étaient encore intolérantes dans le midi de la France, ne leur fut accordée que le 4 mai de l'année suivante, plusieurs mois après la promulgation de la constitution du 3 septembre 1791, garantissant « la liberté à tout homme d'exercer le culte religieux auquel il est attaché. »

Ajoutons, pour terminer cette histoire, que les protestants d'Orange, le 11 frimaire an II (1er décembre 1793), firent offrande à la patrie, par l'entremise de Jean Bouche, ancien de leur consistoire, d'un bassin d'argent, servant à la communion, du poids de 3 marcs et 1 once, et que le culte public, après les orages de la Révolution et la promulgation de la loi de germinal an X (8 avril 1802), fut solennellement inauguré à Orange, le 7 messidor an X (26 juin 1802), dans un local situé sur le cours Saint-Martin par un service religieux spécial, que présida le pasteur Roux, d'Uzès, en présence d'un grand concours de fidèles et des autorités de la ville. La justice fut tardive, mais son jour arriva (2)!

(1) On recueillit dans l'église pour ses honoraires, en 1780, 430 l. 10 s.; en 1781, 413 l. 10 s. (69 souscripteurs); en 1782, 402 l. (57 *id.*); en 1783, 457 l. 3 s. (54 *id.*) ; en 1784, 372 l. (*id.*, *id.*). — L'abonnement des chaises produisit en 1782, 154 l. 2 s.; et en 1783, 122 l. 14 s. Dans ces sommes n'étaient pas comprises les collectes faites chaque dimanche pour les pauvres à l'issue du service et qui produisaient en moyenne 200 l. par an.

(2) *Pièces diverses relat. à l'hist. des prot. d'Orange* (ms.); — *Actes du*

PASTEURS D'ORANGE PENDANT LA PÉRIODE DU DÉSERT.

A poste fixe.		*En visite.*	
		Jacques Pic, de Provence.. .	1763-1771
		Pierre Martin, de Provence.	1767-1771
Vouland fils dit Roche.. . .	1772-1774	Daniel Armand, du Dauphiné.	1772
		De Sabatier, des Cévennes. .	1774
		J. Chabaud, de Provence.. .	1775
David Bertrand (proposant).	1775-1777	Lombard-Lachaux, du Dauphiné.	1774-1777
Ricour.	1777-1778	César Reboul dit Duvivier, du Dauphiné.	1777-1778
		J. Chabaud, déjà nommé.. .	1778
Constantin Clauzel.	1778-1784	Nogaret, de Provence. . . .	1778
David Bertrand déjà nommé.	1785-1791		

syn. du Dauph. de 1775 (ms.); — E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. III, p. 320, 321 ; — Arch. municip. d'Orange, GG, 38-47.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nº I.

ÉTUDIANTS D'ORANGE IMMATRICULÉS A L'ACADÉMIE DE GENÈVE (1).

1584. Jeremias Cassetus Araugiensis bonarum artium stud.
1593, 9 août. Anthonius Decrosa stud. theol. Arausiensis.
1601. Sebastianus Jaïus (2) Arausiensis patria et genere principalis.
» Petrus Gerinus Arausiensis.
1608. Simon Desiderius Arausiensis.
1609. Raphaël Gabet (3) Arausiensis.
1616, 23 avril. Johannus Serranus Arausiensis filius Johannis Serrani historiographi regii.
1624, octobre. Alexander Mauricius Arausiensis.
1649. Claudius Chamard Arausiensis.
1659, 26 septembre. Bartholomæus Pielat (4) Arausiensis filius Jacobi Pielat pastoris studiosus S. S. theologiæ nomen dedit.
1660, 26 décembre. Franciscus Gamondosius Arausionensis filius Joannis Gamond.
1661, 7 septembre. Andreas Reynaud Arausionensis.

(1) *Le livre du Recteur, etc.*

(2) Pasteur à Vesc, 1602-1637, vraisemblablement (E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 404).

(3) Pasteur en Provence, 1616-1618 (voy. t. I, p. 402).

(4) Pasteur à Meaux en 1659 (voy. *La France protestante*).

1665, decimo kal. oct. Phineas Pielat (1) Arausionensis.
1666, 27 décembre. Jacobus Derodon Arausionensis.
1677, 26 novembre. Andreas Corregius (2) Auraicensis.
1694, 30 octobre. Joannes Ougier Arausionensis philos. stud.
1703, 14 mai. Andreas Conventius Aurausionensis.
» 5 septembre. Frederic Reinaud de La Tour Arausionensis humaniorum litterarum studiosus.
1710, 12 septembre. Paulus Vilhet Arausionensis phil. stud.
1715, 14 mai. Andreas Marquis Arausiacus.
1718, 31 octobre. Stephanus Roussière Arausionensis philol. st.
1719, 15 mai. Petrus Roussière Arausionensis.

N° II.

PRINCIPAUX DU COLLÈGE PROTESTANT D'ORANGE.

Antoine de Bessods, 1572 (voy. p. 232).
Anthoine de Vessodier, après 1573 (Arch. municip. d'Orange, GG, 79).
Thomas Scheneur, 1583 (voy. p. 240).
Charles Daubus, fin du XVIe siècle, et derechef en 1604 après un séjour à Nîmes (*Bulletin*, t. IV, p. 593).
Morus, de 1638 à 1649 (*Bulletin*, t. IV, p. 593).
Sorbière Samuël, 1650-1653 (voy. *La France protestante*, t. IX, p. 289-290; *Bulletin*, t. IX, p. 411-416).
Beat Holbtzhalb, avant 1665 (Arch. municip. d'Orange, GG, 79).
Guib Jean-Frédéric, 1665-1681 (voy. *Bulletin*, t. V, p. 384-385).
Guib Henri, son fils, 1681-1719 (voy. *ibid.*).

Ce sont les seuls noms que nos recherches nous aient fait découvrir. Les archives du collège protestant d'Orange ont été détruites, et le docteur Martial Millet, qui a publié une *Notice sur l'université d'Orange* (Avignon, 1878, in-8°), n'a pu lui-même fournir, sur cette institution, aucun renseignement de détail.

(1) Pasteur à Lagorce en Vivarais (voy. *La France protestante*).
(2) Pasteur à Condorcet (voy. E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauph.*, t. II, p. 386.

Nº III.

RÉFUGIÉS ORANGEOIS A GENÈVE.

1º *Reçus bourgeois* (1).

1563, dernier de mai. Michel fils de feu Martin Dorne sellier, ayant deux fils, Hiermie et Josué.

1670, 28 octobre. Gilles Morin avec Antoine son fils.

1704, 19 avril. Messire François de Langes, baron de Lubières, fils de Messire Frédéric de Langes de Lubières, président au Parlement d'Orange.

1706, 5 mars. Sr Jean, fils de feu Jean Pelet, manufacturier d'indiennes.

» 22 mars. David, fils de feu Charles Reymond, avec Antoine et Joseph Charles, ses deux fils.

1711, 24 mars. Sieur Joseph Salard, négociant, avec Charles et Jean, ses fils.

1731, 27 janvier. Sieur Joseph, fils de Louis Fournier, confiturier.

1732, 16 décembre. Sieur David, fils de feu Jean Amat, manufacturier de rubans de fleurs.

1743, 30 novembre. Sr Etienne, fils de feu Jean Terroux, orfèvre, avec Isaac et Jacques Terroux, ses deux fils.

2º *Reçus habitants* (2).

1549, 8 juillet. Jehan Rougnon, cordonnier.

1551, 24 août. Expédié Jehan Rognon cordannier, attestation que s'est escript au Livre du Conseil sur le Lundi, huictieme de juillet 1549, qu'il fut ouï et permis pour habiter la Cité.

1558, 18 avril. Anthoine Boudin, de Courteson, principauté d'Orange.

1559, 19 juin. Jacques Colinus, sargier, natif de Courtaison (*Id.*).

» 26 juin. Charles Lyon, fils de feu Richard Lyon.

1572, 10 octobre. Symon Balassu.

(1) *Livre de bourgeoisie* (ms. de l'hôtel de ville de Genève).

(2) *Registre et rolle des estrangiers*, *etc.* (*Idem*).

N° IV.

PRINCIPAUX RÉFUGIÉS ORANGEOIS EN PRUSSE, EN HOLLANDE ET AUTRES LIEUX (1).

PRUSSE.

Alexandre Pierre Berger de Bologne, sgr d'Alençon, marié à Laure de Beauvezer, ancien président du Parlement d'Orange.

Gabriel de Convenant, marié à Isabeau Bernard de Benicroix, ancien conseiller dudit, mort en 1728, à l'âge de 80 ans.

Gaspard du Bois, marié à Marthe de Bologne d'Alençon, *idem*, mort en 1725, au même âge.

D'Alençon, fils du président, *idem*.

Frédéric de Bérenger, baron de Viole, sgr de Beaufin, Pipet et Martinien, marié en premières noces à Françoise de Sauzin, et en secondes noces à Marguerite de Mirmand, *idem*.

Louis de Saint-Laurens, *idem*.

[Ces six personnages formèrent le tribunal d'Orange ou Cour d'appel et de revision, établi à Berlin].

Marin de Weert, avocat, né à Candie, marié à Olympe de Jandin, conseiller audit tribunal, puis juge de la colonie française à Wessel, mort en 1717, à l'âge de 77 ans.

Guillaume de Ruat, avocat, marié à Marie de Weert, conseiller audit, mort en 1744, à l'âge de 66 ans.

Jean Ougier, membre du consistoire supérieur français, et conseiller audit, mort en 1746, à l'âge de 70 ans.

De Félix, lieutenant colonel, trésorier du roi pour la caisse française.

Louis de Drevon, ancien Conseiller au Parlement d'Orange, marié à Henriette Emilie Agnès de Berckoffer, vraisemblablement fille du gouverneur d'Orange de ce nom.

Benjamin Ougier, ancien conseiller au bureau des Domaines d'Orange.

(1) Erman et Réclam, t. II, IV, V, VI, IX, *passim*, et t. VIII, p. 193, 121-179, 214; — *Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XX; — Ms. Court, n° 42; – *Bulletin*, t. XXXI, p. 417; — Barjavel, *Le seizième siècle*, p. 107.

Frédéric Henri Bernard, marié à Jeanne Ougier, notaire à Berlin, mort en 1749, âgé de 71 ans.

André Bastide, médecin à Berlin.

François Chion, apothicaire à Berlin.

François Bastide, *idem*.

Rosier, gantier à Berlin.

Bastide, négociant en modes.

Gédéon de Langes, capitaine, mort en 1725.

Jean de Convenant, pasteur à Berlin, puis à Maëstricht, où il mourut en 1716.

Charles Petit, pasteur à Berlin en 1704.

Mlle Pelet, institutrice dans les maisons Morrien et de Haack.

Mme la comtesse Louis de Blosset de Blosseville de Precy en Nivernais, fille du pasteur de Gondrand, abandonnée par son mari et gouvernante dans la maison du comte de Sparre (ailleurs de Flemming), où son plus grand soin était de cacher sa qualité de comtesse. Elle parvint à un âge très avancé. Tel était son dénuement à son départ d'Orange, qu'elle dut être secourue avec sa fille d'un « viatique de 15 écus » par la bourse française de Genève (1).

Olympe de Beaucastel, morte à Berlin en 1740, âgée de 79 ans.

Suzanne de Bédarrides, femme du colonel de ce nom et son héritière.

Marie Rey de Morande, veuve du pasteur de Gondrand, morte à Berlin en 1711, âgée de 77 ans.

Madame de Lapise, née de Sauzin, morte en 1710, à l'âge de 70 ans.

Lucrèce Achard, veuve de Jean de Vinay, morte à Berlin en 1711, âgée de 65 ans.

[Les Orangeois et Orangeoises qui suivent appartiennent à la génération qui suivit celle du Refuge].

Ougier, fils de Jean Ougier, nommé plus haut, conseil au tribunal d'Orange.

Gédéon de Félix, vraisemblablement le fils du lieutenant-colonel de ce nom, nommé plus haut, juge de la colonie française de Cottbus.

Bernard, fils du notaire de ce nom, nommé ci-dessus, conseiller au tribunal d'Orange.

(1) J.-César Auquier, *Liste des assistés, etc.*, année 1703, lettre G.

Bastide, petit-fils d'André Bastide, déjà nommé, conseiller au tribunal d'Orange.

Françoise de Saint-Laurens, mariée à Philippe Loth de Ler, général et chef du régiment des pionniers ;

Claire de Saint-Laurens, mariée à Guy, lieutenant-colonel ;

Madeleine de Saint-Laurens, mariée à Charles-Louis de Beausobre, pasteur à Villeneuve.

[Ces trois demoiselles étaient les filles de Louis de Saint-Laurens, nommé plus haut].

Mlle Bernard, fille unique du notaire de ce nom, déjà nommé, mariée à Pinault, de Genève, conseiller au tribunal d'Orange.

Louise de Convenant, fille de Gabriel de Convenant, nommé plus haut, mariée à Charles-Octave de Marconnay, conseiller de cour et d'ambassade.

Mlle Ougier, fille de Jean Ougier, nommé plus haut, mariée au capitaine Daniel Bastide, ci-dessous.

Mlle Ougier, autre fille du même, mariée au conseiller privé Pajon de Moncets.

Louis Chapat, artiste et littérateur. De retour à Orange vers 1775 ; mort le 11 décembre 1781 (pour le reste, voy. *La France protestante*, 2e édit.).

Barthélemy Piélat, savant médecin et littérateur, réfugié en 1660 (voyez *Pièces justificatives*, no VII).

HOLLANDE.

Charles de Berckoffer, seigneur de Buffières et autres lieux, né à Orange, vraisemblablement le fils du gouverneur d'Orange de ce nom, brigadier et colonel d'infanterie au service des Etats généraux des Pays-Bas.

De Bédarrides, ancien lieutenant-commandant de la garnison d'Orange, colonel au service des mêmes pays.

Daniel Bastide, fils d'André Bastide, nommé plus haut, capitaine au service des mêmes pays.

AUTRES PAYS.

François de Langes, de Montmirail, seigneur de Lubières, marié à Marie Calendrini, de Genève, ancien commandant de la garnison d'Orange, gouverneur de la principauté de Neuchatel.

David Magnet, nommé second pasteur de l'église française de Zurich le 23 avril 1704.

Aunet Etienne demeura à Genève où il fut « obligé de vivre des deniers d'une collecte. » Il avait trois filles, et le 28 mars 1708 il fit son testament homologué le 28 janvier 1709.

Charles de Langes, fils de François de Langes, nommé plus haut, homme de lettres et membre du conseil des Deux-Cents de Genève.

Françoise de Beaucastel, veuve d'Alexandre de Rousset, sieur de Cassan, d'Orange, à Genève le 7 octobre 1732.

Jeanne Vermuyden, femme de Charles-Raymond de Berguerolle, sieur de Saint-Marcel, d'Orange, teste à Genève en 1705.

Laure de Vesc, veuve d'Annibal de Bimard, d'Orange, teste à Genève en 1709.

Catherine de Boyer, veuve de Charles de Thibaud, d'Orange, teste à Genève en 1714.

Moïse Félix, ancien avocat au Parlement d'Orange, se marie à Genève, en 1715, avec Eléonore de Berger, d'Alençon, fille de l'ancien président du parlement de cette ville.

Jean-Pierre Derodon, d'Orange, se marie à Genève, en 1715, avec Elisabeth Marcel, d'Uzès.

Paul Roux, d'Orange, maître d'école et lecteur dans la colonie du Cap, en 1688.

Nº V.

RÉPARTITION PAR PROFESSION DE 1540 RÉFUGIÉS ORANGEOIS EN 1703.

On trouvera dans Convenant, cité par Gaitte (*Emigration*, p. 79 à 101), la liste de quinze cent quarante protestants orangeois, sur les trois mille émigrés de 1703. Ne pouvant reproduire ce document à cause de son étendue, nous nous bornerons à indiquer

les diverses professions auxquelles appartenaient les émigrés et le nombre de ceux-ci afférant à chacune d'elles (1).

Officiers de la garnison	15	Cardeurs de laine	63
Officiers du Parlement	68	Fermiers et principaux laboureurs	247
Officiers du bureau des domaines et des finances	20	Boulangers et fourniers	29
Pasteurs et anciens des églises	67	Tisserands	49
Femmes veuves et filles de gentilshommes	65	Maçons	35
Avocats et leurs veuves	61	Chamoiseurs	17
Médecins et leurs veuves	30	Faiseurs de bas	8
Apothicaires	8	Maréchaux	6
Chirurgiens	24	Tanneurs	7
Notaires et veuves	18	Tonneliers	14
Bourgeois	72	Serruriers	10
Femmes veuves et filles de bourgeois	81	Teinturiers	13
Marchands et leurs veuves	99	Menuisiers	2
Tailleurs d'habits et couturières	51	Peigneurs	8
Chapeliers	33	Armuriers	10
Cordonniers	106	Meuniers	8
Cardeurs de soie	102	Selliers	4
		Tondeurs	5
		Faiseurs de chaises	9
		Faiseurs de chandelles	2
		Distillateurs	5
		Passementiers	1

Pour le même motif que dessus, nous ne donnons pas davantage les noms de plusieurs centaines d'émigrés orangeois secourus par la bourse française de Genève. Ceux que la question intéresse les trouveront relevés avec soin dans J. César Auquier, *Liste des assistés de la bourse française de Genève*, de 1680 à 1710 (ms. des archives de M. Henry Bordier, de Paris).

(1) Dans les chiffres qui suivent sont compris les femmes, les enfants et les domestiques des émigrés.

N° VI.

ABJURATION DES PROTESTANTS D'ORANGE (1).

Les soussignés, citoyens de la ville d'Orange, considérant que la volonté de Dieu, dont les rois sont les principaux interprètes, est que tous les chrétiens soient réunis dans une même Eglise, pour témoigner leur soumission aux ordres de la divine providence et celle qu'ils ont pour les saintes intentions du roi, demandent qu'il lui plaise que les troupes commandées par M. le comte de Tessé sortent et que les frais faits et à faire soient régalés sur tout l'Etat sans distinction de religion ;

2° Déclarent qu'ils se réunissent à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en la manière qu'en use l'Eglise, pour y croire et professer toutes les vérités chrétiennes et orthodoxes contenues dans l'Ecriture sainte, que Dieu a manifestée à ses prophètes, apôtres et évangélistes, suivant l'interprétation et le sens de l'Eglise universelle, renonçant à toutes erreurs et hérésies contraires ;

3° Que, pour leur plus grande consolation et édification, tous les dimanches, avant le service, sera lu un chapitre de l'Ecriture sainte en français du Vieux et du Nouveau Testament, suivant les traductions approuvées par l'Eglise, et que tout le service divin qui se fait en latin sera expliqué en français par les pasteurs de l'Eglise ;

4° Qu'ils n'invoqueront que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit ;

5° Qu'ils ne croiront être nécessaire, de nécessité de salut, autre intercession et médiation que celle de notre Seigneur Jésus-Christ envers Dieu le Père ;

6° Qu'ils ne seront tenus de rendre aucun culte divin aux images qui seront dans les églises ;

7° Que dans l'Eucharistie on adorera Jésus-Christ, qui est réellement, spirituellement et sacramentellement contenu dans cet adorable sacrement ;

8° Que l'on donnera cette consolation aux fidèles de commu-

(1) Pièce originale à Carpentras (bibliothèque publique)

nier sous les deux espèces si l'Eglise universelle voulait le juger à propos.

Fait à Orange, ce onzième novembre 1685.

Suivent de nombreuses signatures.

Nous, J.-J. d'Obeilh, par la grâce de Dieu évêque d'Orange, abbé et comte de Monfont, conseiller du roi en tous ses conseils, avons admis les ci-contresignés à la réunion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine sous les conditions dont aux huit articles que ci-dessus. Fait à Orange, ce 13e jour du mois de novembre 1685.

Signé : Obeilh.

N° VII.

BARTHÉLEMY PIÉLAT (1).

Barthélemy Piélat, né à Orange vers 1640, embrassa la carrière de la médecine et était protégé et pensionné par Guillaume III Henri de Nassau, prince d'Orange. Il se réfugia en Hollande en 1660, époque de la première occupation de la Principauté par Louis XIV, et passa par de grandes tribulations. Il était à Paris en 1670 et fit un séjour aux eaux de Vals, en Vivarais, pour rétablir sa santé. Il possédait des connaissances assez étendues en littérature, en histoire et en philosophie et était en correspondance avec des diplomates éminents et des protestants de marque, notamment avec Milord d'Ailesbury ; Colbert, intendant en Picardie ; Micheli, de Genève ; les pasteurs Morus, Daillé, Claude, de Labbadie, Sylvius, de Chambrun père et fils ; l'académicien Conrart ; le comte de Dohna ; les conseillers au Parlement d'Orange, de Sauzin, de Langes de Lubières, etc. Il a composé les ouvrages suivants :

Le secrétaire incognu. Contenant des lettres sur diverses sortes

(1) Barjavel, *Le seizième siècle*, p. 56 et 21. — *La France protestante* n'a eu qu'une connaissance imparfaite de Piélat et de ses divers ouvrages.

de matières, composées par le sieur B. Piélat, etc.; Amsterdam, 1671, in-12; 2e édit., Lyon, 1677, in-12.

Cinquante exemples méthodiques pour disposer à discourir facilement des choses Naturelles, Politiques et Morales, soit en public soit en conversation, par le sieur B. Piélat; Amsterdam, 1671, in-12.

Lettres nouvelles et curieuses de Monsieur Barthélemy Piélat, Docteur en médecine sur de (sic) *sujets de Louange, de Recommandation, de Remerciement..., d'Argent, de Compérage..., de Mariage, de Reproche, d'Alchymie*, etc.; Amsterdam, 1677, in-12. — Autre édition, Amsterdam, 1679, 2 parties en un vol. avec ce titre : *Le Secrétaire nouveau*, ou *Lettres nouvelles et curieuses* (le reste comme dans l'édition précédente).

Insulæ Ceyloniæ Thesaurus Medicus vel laboratorium Ceylonicum à Bartholomee Pielat, Medicinæ Doctore, latinitate donatum; Amstelodami, 1679, in-12. — Cet ouvrage, qui semble une simple traduction, est compris dans le Catalogue de Falconnet, Paris, 1763, nº 7916, sous le titre de *Pharmacopée des différentes écoles de médecine.*

L'antigrammaire du sieur Barthélemy Piélat, adressée à Messieurs et Dames d'Amsterdam qui désirent apprendre la langue française; Amsterdam, 1672, in-8º. Ouvrage écrit en flamand avec la traduction française en regard.

Le Triomphe chrétien, dédié à S. A. R. madame la duchesse d'Yorck (mentionné dans la Lettre II du *Secrétaire incognu*).

Des Etudes de médecine, consacrées à S. A. Sérénissime Monseigneur le prince de Nassau.

Trois autres écrits, dont le titre ne nous est pas connu, dédiés à S. M. Britannique, Madame la comtesse d'Arlington et Madame La Contrôleuse d'Hervart.

*
* *

Barthélemy Piélat eut un fils, Phinéas Piélat, immatriculé à l'académie de Genève en 1665, que *La France protestante* croit avoir été pasteur à Lagorce, en Vivarais, en 1669, et qui, réfugié en Hollande, fut nommé pasteur à Rotterdam (voy. plus haut, t. II, p. 396). Il avait de l'érudition et de l'éloquence, et prit parti avec Basnage contre Jurieu. Bayle en parle dans les termes les plus honorables (*Lett. choisies* du 5 mars 1593; éd. de Rotterdam, 1741, p. 411).



CORRECTIONS ET ADDITIONS

VOLUME I

Page 14, ligne 7 : Barjels, *lisez* Barjols.

P. 17, l. 32 : aus, *lisez* aux.

P. 38, note 3, l. 8 : *Après* Calvini opera, vol. XII, p. 363, *ajoutez* : De Bèze, dans sa Vie latine de Calvin, dit à son tour du prélat : « C'était un homme doué d'une grande éloquence, mais il s'en servait surtout pour opprimer la lumière de la vérité » (*Calvini opera*, vol. XXI, col. 129).

P. 75, l. 5 : Géna, *lisez* Génas.

P. 88, l. 14 : *Après* Smalkalde, *ajoutez* : De Bèze, dans sa Vie latine de Calvin, dit à son tour du réformateur. « Les malheurs des Vaudois affligèrent d'autant plus Calvin, qui consolait et fortifiait le petit nombre d'entre eux qui se réfugièrent à Genève, que précédemment il avait pris soin, par ses lettres et par l'envoi de pasteurs, de les instruire dans le pur Evangile, et les avait préservés de divers dangers par son intercession auprès des princes allemands et des villes suisses » (*Calvini opera*, vol. XXI, col. 137).

P. 128, l. 8 : *Après* Jésus-Christ, *ajoutez* : Le prince de Condé, dans la Remontrance qu'il adressa à Charles IX le 8 août 1562, s'explique plus clairement encore : « Ceux-là, » dit-il, « sont criminels de lèse-majesté qui ont fait dernièrement une maudite conspiration en Provence, conjoint avec Fabrice Serbelloni, gouverneur d'Avignon pour le pape, tendant à fin d'assembler quinze mille hommes, qui marcheraient (comme ils faisaient serment), par le commandement dudit sieur de Guise, dont ledit Fabrice fournissait mille hommes de pied et deux cents chevaux » (De Bèze, t. II, p. 73).

P. 160, l. 17 : N° II, *lisez* n° V.

P. 179, l. 4 : *Avant* seigneur de Biron, *ajoutez* : Armand de Gontaut.

P. 207, l. 4 : *Après* huguenots, *ajoutez à la ligne* : Autrement, Sommerive et Carcès ne furent pas les seuls personnages catholiques de Provence qui se refusèrent à massacrer froidement leurs concitoyens huguenots. Nicolas de Pignans, commandant de la Grosse-Tour de Toulon, à l'entrée de la petite rade, se conduisit plus noblement encore. « Aux premières nouvelles de ce qui venait de se passer à Paris, » dit A. Lardier (1), « il fit en secret et individuellement avertir les protestants qu'ils trouveraient un refuge à la Grosse-Tour, dont l'accès leur serait toujours ouvert, et où ils pourraient demeurer aussi longtemps qu'il y aurait pour eux danger à habiter la ville. Ignorant le nombre de ceux qui pourraient profiter de cette invitation, il les fit engager en même temps à se munir de vivres. En conséquence, environ vingt familles protestantes se rendirent à la Grosse-Tour avant l'arrivée des ordres qui avaient été donnés par la Cour, à toutes les localités, pour le massacre des dissidents. Il est douteux même que ces ordres aient été envoyés à Toulon, car il ne s'y passa rien qui puisse le faire soupçonner, et ceux des protestants que des raisons particulières, ou plus de confiance que leurs coreligionnaires, portèrent à ne pas quitter la ville n'y reçurent aucune injure. » Les soldats de la garnison, tous catholiques, furent bien loin d'imiter la belle conduite de leur chef. Ils firent « entendre quelques murmures en apprenant les dispositions prises par leur commandant, et surtout en voyant leur exécution. Un d'eux, le lendemain de l'arrivée des réfugiés à la forteresse, insulta grossièrement une jeune femme. Le mari prit sa défense. Quelques soldats d'une part, quelques protestants de l'autre, se mêlèrent à la querelle, qui commençait à prendre un caractère de gravité alarmant, lorsque le commandant intervint et la fit cesser. Mais elle n'en devait pas moins avoir une fâcheuse issue. Quelques instants après que le calme eut été rétabli, le soldat qui avait provoqué cette rixe rencontra, sur l'esplanade de la Tour, le protestant dont il avait insulté la femme et, sans provocation, sans lui adresser un mot,

(1) *Histoire de l'île Ste-Marguerite, du château-fort de Tarascon, du fort Lamalgue et du fort St-Nicolas;* Marseille, 1845, in-8° (cité dans le *Bulletin de la Société*, etc., t. XXXIII, p. 429-432).

le tua d'un coup de pertuisane. Cet acte de férocité fut sur le point d'amener une scène sanglante, car plusieurs protestants s'apprêtaient à venger la victime par la mort de l'assassin, qui, sans doute, eût été défendu par ses camarades; mais la fermeté du commandant vint encore prévenir ces malheurs, en faisant immédiatement arrêter et mettre au cachot le soldat, qui fut pendu le lendemain. » Le brave Nicolas de Pignans ne survécut que quelques mois à ces événements, qui honorent à jamais sa mémoire. Il périt un matin, lâchement assassiné par un matelot corse, qui avait été son prisonnier pendant un an, et dont il avait pourtant adouci la captivité par ses soins.

P. 232, l. 14 : esprit, *lisez* esprits.

P. 389, l. 24 : Folcalquier, *lisez* Forcalquier.

P. 389, note, l. 5 : *Supprimez* des.

P. 465, l. 6 : *Après* HURON (Pierre), *ajoutez* : natif de Genève.

P. 466, l. 17 : résisté, *lisez* retiré.

P. 471, l. 16 : *Après* Périer (Jean), *ajoutez* : natif de Montauban.

P. 495, l. 7 : *Après* suspect *ajoutez* : Sur la fréquentation des assemblées religieuses d'Orange par les protestants provençaux, voy. vol. II, p. 348 et 349.

P. 511 : *Ajoutez à la fin et à la ligne :* La correspondance de Paul Rabaut (1) nous apprend qu'un grand nombre de protestants provençaux se rendirent en Languedoc cette même année pour faire bénir leurs mariages au Désert. « Hier au soir, » dit le célèbre pasteur de Nîmes, « je bénis vingt-six mariages tous à la fois. C'était tout de Provençaux. »

P. 523, l. 14 : *Après* Montpellier *ajoutez* : à la suite d'un commencement de tumulte populaire excité par les catholiques, qui ne pouvaient supporter sa présence.

P. 542, note 1, l. 1 : page 141 *lisez* pages 537 et 539.

P. 548, l. 23 : Soyne, *lisez* Seyne.

(1) *Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court;* Paris, 1884, 2 t. in-8° (t. I, p. 174).

VOLUME II

Page 12, ligne 3 : leur qui, *lisez* qui leur.
P. 104, l. 15 : Sobeirar, *lisez* Sobeiras.
P. 117, note, l. 2 : Soffroy, *lisez* Soffrey.
P. 128, l. 17 : Sainte-Barbe, *lisez* Sainte-Marthe.
P. 134, l. 14 : DEUX, *lisez* TROIS.
P. 143, l. 5 : VII, *lisez* IX.
P. 145, l. 14 : deux, *lisez* trois.
P. 161, l. 14 : *Avant* Mesmay *ajoutez* : Guillaume de Barchon, seigneur et baron de.
P. 172, l. 8 : *Avant* de Langes, *ajoutez* Jean.
P. 240, l. 34 : dix-huit, *lisez* vingt-huit.
P. 365, l. 15 : *Après* président, *ajoutez* une virgule.
P. 367, l. 17 : *Après* Lubières, *supprimez* et.





TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



TOULOUSE. — IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.


CARTE
pour servir à l'Histoire des Protestants
DE PROVENCE, DU COMTAT VENAISSIN ET
DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE
DE M. ARNAUD
T.A.P. Signifie Terres adjacentes de Provence
T.A.C. " " du Comtat
en Dauphiné
1884
E. ARNAUD excudit
Imp. Lith. PERRIER à Crest
LANGUEDOC
MER MÉD
BOUCHES DU RHÔNE
NYONS
ORANGE
CARPENTRAS
AVIGNON
SISTERON
FORCALQUIER
APT
NIMES
UZÈS
ARLES
AIX
MARSEILLE
Tarascon
Beaucaire
St Gilles
Aigues Mortes
Salon
Istres
Martigues
Aubagne
La Ciotat
Gardanne
Pertuis
Cavaillon
Orgon
Eyguières
Bagnols
Pont St Esprit
Viviers
Vallon
Grignan
Valréas
Serres
Rosans
Sederon
Sault
Banon
Manosque
Trets
Roquevaire


BW5952 .A74 v.1
Histoire des protestants de Provence,
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00018 1349